66599 La Manche = 1888.

Autorisation de

délivrance de lettres de convocation

en duplicata aux électeurs ne figurant pas sur la liste arrêtée

le 25 décembre 1889.

Pièces à l'appui

PRÉFECTURE
de
LA MANCHE.

Division.

Rappeler dans la réponse le numéro
de la division.

NE TRAITER QU'UN SEUL OBJET
dans une Lettre.

OBJET :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Saint-Lo, le *188*

Pièces relatives à la
délivrance de lettres de
convocation aux suppléants
remplaçant les délégués
le jour du vote

NUMÉRO D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE ÉLECTORALE :

793

Extraits de la loi du 2 août 1875.

ART. 12.—Le Collège électoral est présidé par le Président du tribunal civil du chef-lieu du département ou de la colonie. Le président est assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. — Le bureau ainsi composé choisit un secrétaire parmi les électeurs.—Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président, et, à son défaut, par le juge le plus ancien.

ART. 13. — Le bureau répartit les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote comprenant au moins cent électeurs. Il nomme les présidents et scrutateurs de chacune de ces sections. Il statue sur toutes les difficultés et contestations qui peuvent s'élever au cours de l'élection, sans pouvoir toutefois s'écarter des décisions rendues en vertu de l'article 8 de la présente loi.

ART. 14. — Le premier scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à midi. Le second est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats des scrutins sont recensés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral.

ART. 15. — Nul n'est élu sénateur à l'un des deux premiers tours de scrutin s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

ART. 17. — Les délégués qui auront pris part à tous les scrutins recevront, sur les fonds de l'État, s'ils le requièrent sur la présentation de leur lettre de convocation visée par le président du collège électoral, une indemnité de déplacement, qui leur sera payée sur les mêmes bases et de la même manière que celle accordée aux jurés par les articles 35, 90 et suivants du décret du 18 juin 1811. — Un règlement d'administration publique déterminera le mode de taxation et de payement de cette indemnité.

ART. 18. — Tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura point averti le suppléant en temps utile, sera condamné à une amende de cinquante francs par le tribunal civil du chef-lieu sur les réquisitions du ministère public. — La même peine peut être appliquée au délégué suppléant qui, averti par lettre, dépêche télégraphique ou avis à lui personnellement délivré en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MODÈLE N° 5.

ÉLECTION DE TROIS SÉNATEURS.

LETTRE DE CONVOCATION.

A Monsieur Lemonnier, Prosper Maurice délégué du Conseil municipal de la commune de Montbray

MONSIEUR,

Le Conseil municipal de la commune de Montbray vous ayant nommé son délégué pour les élections sénatoriales, fonctions que vous avez acceptées, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément au décret du 11 novembre 1887, le collège électoral se réunira à Saint-Lo, le 5 janvier 1888, dans la salle du Conseil Général (bâtiment des Archives), pour élire trois Sénateurs.

Le premier tour de scrutin aura lieu à huit heures du matin, le second tour à deux heures, et le troisième tour, s'il y a lieu d'y procéder, à sept heures.

Vous serez admis au vote sur la présentation de cette lettre de convocation.

Je vous rappelle, Monsieur, qu'aux termes de l'article 17 de la loi du 2 août 1875, tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura pas averti son suppléant en temps utile, est passible d'une amende de 50 francs.

Le délégué qui a pris part à tous les scrutins reçoit, d'après l'article 17 de la même loi, S'IL LE REQUIERT, une indemnité de déplacement calculée à raison de 2 fr. 50 cent. par myriamètre, tant à l'aller qu'au retour.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet,

A Saint-Lo, le 27 décembre 1887.

La distance entre le chef-lieu de la commune de Montbray et le chef-lieu de la préfecture étant de 3 myriamètres 0 kilomètres, le délégué aura droit, s'il le requiert, à la somme de 15 00

SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE
CONSTATANT QUE L'ÉLECTEUR A PRIS PART AUX

1er tour de scrutin.	2e tour de scrutin.	3e tour de scrutin.

St-Lo, Imp. A. Letreguilly.

Extraits du règlement d'administration publique du 26 décembre 1875.

ART. 1. — L'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux qui ont pris part à tous les scrutins est fixée à 2 fr. 50 cent par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.

ART. 2 —L'indemnité est réglée par myriamètre et demi-myriamètre. — Les fractions au-dessus de sept kilomètres sont comptées pour un myriamètre, et celles de trois à sept kilomètres, pour un demi-myriamètre.— Il n'y a lieu à aucune indemnité lorsque la distance n'atteint pas trois kilomètres.

ART. 3. — La distance se compte, quel que soit le domicile du délégué, du chef-lieu de la commune qui l'a élu au chef-lieu du département.

ART. 4. — Le décompte se fait d'après le tableau officiel des distances dressé par le Préfet en conformité de l'article 93 du décret du 18 juin 1811. — Des copies de ce tableau seront déposées au secrétariat général de la préfecture et sur la table du bureau électoral.

ART. 5. — Les délégués qui désireront obtenir l'indemnité de déplacement devront en faire la demande expresse au président du collège électoral, *avant la clôture de la séance*. — Ils lui présenteront, à cet effet, leur lettre de convocation, au dos de laquelle ils déclareront requérir la taxation. — Le président certifiera sur la même feuille qu'ils ont participé à tous les scrutins et la revêtira d'un exécutoire établissant le décompte de la somme due. — Il fera en même temps dresser par un des assesseurs un bordereau des sommes ainsi mises en payement; ce bordereau, certifié par lui, sera remis au préfet avec le procès-verbal de l'élection.

ART. 6. — Au vu de la lettre de convocation revêtue de l'exécutoire, le payement de l'indemnité sera fait entre les mains de l'ayant droit, soit par le trésorier-payeur général, soit avec son visa, par les receveurs particuliers et les percepteurs du département. — Les bureaux de la trésorerie générale resteront ouverts pendant la durée du dernier scrutin et deux heures au moins après la clôture des opérations, afin que les délégués qui désireraient recevoir leur indemnité le jour même puissent s'y présenter. — Ceux qui préféreraient être payés dans la commune de leur résidence, déposeront leurs lettres de convocation, revêtues de l'exécutoire du président, entre les mains du receveur particulier ou du percepteur, qui en acquittera le montant après les avoir fait viser par le trésorier-payeur général.

Le délégué qui ne tiendra pas à toucher son indemnité le jour même, pourra laisser sa lettre de convocation signée de lui, entre les mains du Président du collège électoral. Il lui en sera donné récépissé, et elle lui sera renvoyée par l'intermédiaire du maire de sa commune, revêtue de l'exécutoire du président et du visa du trésorier-payeur général.

Je soussigné délégué du Conseil municipal de la Commune d _____ dénommé ci-contre, ayant pris part à tous les scrutins ouverts pour l'élection sénatoriale, déclare requérir l'indemnité de déplacement allouée par l'article 17 de la loi du 2 août 1875.

A Saint-Lo, le 5 Janvier 1888.

NUMÉRO D'INSCRIPTION SUR LE BORDEREAU :

(1) En toutes lettres.

Cachet du Président du tribunal.



EXÉCUTOIRE.

Je soussigné, Président du collège électoral sénatorial, certifie que l'électeur dénommé ci-contre a pris part à tous les scrutins et qu'il a droit au payement de la somme de (1)

A Saint-Lo, le janvier 1888.

BON A PAYER par { le receveur particulier de / le percepteur d

Pour acquit de la somme de

A le 1888.

Le Trésorier-payeur général,

N° d'inscription
sur la liste générale :

N° 793

Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'une lettre de convocation à M. Beauquet eugène comme suppléant du délégué sénatorial de la Commune de Montbray en remplacement de M. Le Monnier propre Marie maire de Montbray empêché

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888.

Le Maire de Saint-Lô

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

DÉPARTEMENT
de la Manche.

COMMUNE
de Montbray

CANTON
de Tessy

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MODÈLE N° 2.

ANNEXE
A LA CIRCULAIRE
du 14 novembre 1887.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

Procès-verbal de notification de l'élection d'un Délégué ou d'un Suppléant.

Nous soussigné (1) Maire, de la commune de Montbray nous sommes transporté le 4 décembre 1887, au domicile de M. Beauguet Eugène élu (2) Suppléant du Conseil municipal de la commune de Montbray, pour les élections sénatoriales, nous lui avons notifié sa nomination et l'avons mis en demeure de déclarer s'il entendait accepter ledit mandat.

Nous l'avons, en outre, prévenu que, faute par lui de faire connaître immédiatement son acceptation ou de la faire parvenir au Préfet *dans les cinq jours*, il serait considéré comme non acceptant.

A quoi M. Beauguet nous a répondu qu'il accepte le mandat

et a signé avec nous le procès-verbal, dont il lui a été laissé copie.

Si le Délégué est absent, le dernier paragraphe devra être supprimé et remplacé par le suivant :

M. ..... étant absent, nous avons laissé copie de ce procès-verbal à son domicile entre les mains de M. ....., qui a signé avec nous.

Le (1) Maire (3) Le Suppléant
E. Beauguet

(1) Maire *ou* garde-champêtre *ou* commissaire de police.

(2) Délégué *ou* Suppléant.

(3) Signature du Délégué, du Suppléant ou de la personne entre les mains de laquelle a été laissée la copie du procès-verbal. Si la personne refuse de signer, mention est faite par le porteur.

NOTA : Ce procès-verbal sera dressé en double exemplaire. Une des copies sera immédiatement adressée directement à la Préfecture.
La deuxième copie restera entre les mains du Délégué ou du Suppléant.

St-Lo, imp. Jean Delamare.

NUMÉRO D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE ÉLECTORALE :
270

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MODÈLE Nº 5.

ÉLECTION DE TROIS SÉNATEURS.

LETTRE DE CONVOCATION.

A Monsieur Doley, Louis Paul, Marie délégué
du Conseil municipal de la commune de Moberg

MONSIEUR,

Le Conseil municipal de la commune de Moberg vous ayant nommé son délégué pour les élections sénatoriales, fonctions que vous avez acceptées, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément au décret du 11 novembre 1887, le collège électoral se réunira à Saint-Lo, le 5 janvier 1888, dans la salle du Conseil Général (bâtiment des Archives), pour élire trois Sénateurs.

Le premier tour de scrutin aura lieu à huit heures du matin, le second tour à deux heures, et le troisième tour, s'il y a lieu d'y procéder, à sept heures.

Vous serez admis au vote sur la présentation de cette lettre de convocation.

Je vous rappelle, Monsieur, qu'aux termes de l'article 17 de la loi du 2 août 1875, tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura pas averti son suppléant en temps utile, est passible d'une amende de 50 francs.

Le délégué qui a pris part à tous les scrutins reçoit, d'après l'article 17 de la même loi, S'IL LE REQUIERT, une indemnité de déplacement calculée à raison de 2 fr. 50 cent. par myriamètre, tant à l'aller qu'au retour.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet,

A Saint-Lo, le 27 décembre 1887.

Extraits de loi du 2 août 1875.

ART. 12.—Le Collège électoral est présidé par le Président du tribunal civil du chef-lieu du département ou de la colonie. Le président est assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. — Le bureau ainsi composé choisit un secrétaire parmi les électeurs.—Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président, et, a son défaut, par le juge le plus ancien.

ART. 13. — Le bureau répartit les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote comprenant au moins cent électeurs. Il nomme les présidents et scrutateurs de chacune de ces sections. Il statue sur toutes les difficultés et contestations qui peuvent s'élever au cours de l'élection, sans pouvoir toutefois s'écarter des décisions rendues en vertu de l'article 8 de la présente loi.

ART. 14. — Le premier scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à midi. Le second est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats des scrutins sont recensés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral.

ART. 15. — Nul n'est élu sénateur à l'un des deux premiers tours de scrutin s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

ART. 17. — Les délégués qui auront pris part à tous les scrutins recevront, sur les fonds de l'Etat, s'ils le requièrent sur la présentation de leur lettre de convocation visée par le président du collège électoral, une indemnité de déplacement, qui leur sera payée sur les mêmes bases et de la même manière que celle accordée aux jurés par les articles 33, 90 et suivants du décret du 18 juin 1811. — Un réglement d'administration publique déterminera le mode de taxation et de payement de cette indemnité.

ART. 18. — Tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura point averti le suppléant en temps utile, sera condamné à une amende de cinquante francs par le tribunal civil du chef-lieu sur les réquisitions du ministère public. — La même peine peut être appliquée au délégué suppléant qui, averti par lettre, dépêche télégraphique ou avis à lui personnellement délivré en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

La distance entre le chef-lieu de la commune de Moberg et le chef-lieu de la préfecture étant de 4 myriamètres 3 kilomètres, le délégué aura droit, s'il le requiert, à la somme de 21 f	SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE CONSTATANT QUE L'ÉLECTEUR A PRIS PART AUX		
	1er tour de scrutin.	2e tour de scrutin.	3e tour de scrutin.
	J. Borg		

St-Lo, Imp. A. Letreguilly.

Extraits du règlement d'administration publique du 26 décembre 1875.

ART. 1. — L'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux qui ont pris part à tous les scrutins est fixée à 2 fr. 50 cent par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.

ART. 2 — L'indemnité est réglée par myriamètre et demi-myriamètre. — Les fractions au-dessus de sept kilomètres sont comptées pour un myriamètre, et celles de trois à sept kilomètres, pour un demi-myriamètre. — Il n'y a lieu à aucune indemnité lorsque la distance n'atteint pas trois kilomètres.

ART. 3. — La distance se compte, quel que soit le domicile du délégué, du chef-lieu de la commune qui l'a élu au chef-lieu du département.

ART. 4. — Le décompte se fait d'après le tableau officiel des distances dressé par le Préfet en conformité de l'article 93 du décret du 18 juin 1811. — Des copies de ce tableau seront déposées au secrétariat général de la préfecture et sur la table du bureau électoral.

ART. 5. — Les délégués qui désireront obtenir l'indemnité de déplacement devront en faire la demande expresse au président du collège électoral, *avant la clôture de la séance*. — Ils lui présenteront, à cet effet, leur lettre de convocation, au dos de laquelle ils déclareront requérir la taxation. — Le président certifiera sur la même feuille qu'ils ont participé à tous les scrutins et la revêtira d'un exécutoire établissant le décompte de la somme due. — Il fera en même temps dresser par un des assesseurs un bordereau des sommes ainsi mises en payement ; ce bordereau, certifié par lui, sera remis au préfet avec le procès-verbal de l'élection.

ART. 6. — Au vu de la lettre de convocation revêtue de l'exécutoire, le payement de l'indemnité sera fait entre les mains de l'ayant droit, soit par le trésorier-payeur général, soit avec son visa, par les receveurs particuliers et les percepteurs du département. — Les bureaux de la trésorerie générale resteront ouverts pendant la durée du dernier scrutin et deux heures au moins après la clôture des opérations, afin que les délégués qui désireraient recevoir leur indemnité le jour même puissent s'y présenter. — Ceux qui préféreraient être payés dans la commune de leur résidence, déposeront leurs lettres de convocation, revêtues de l'exécutoire du président, entre les mains du receveur particulier ou du percepteur, qui en acquittera le montant après les avoir fait viser par le trésorier-payeur général.

Le délégué qui ne tiendra pas à toucher son indemnité le jour même, pourra laisser sa lettre de convocation signée de lui, entre les mains du Président du collège électoral. Il lui en sera donné récépissé, et elle lui sera renvoyée par l'intermédiaire du maire de sa commune, revêtue de l'exécutoire du président et du visa du trésorier-payeur général.

Je soussigné délégué du Conseil municipal de la Commune d _____ dénommé ci-contre, ayant pris part à tous les scrutins ouverts pour l'élection sénatoriale, déclare requérir l'indemnité de déplacement allouée par l'article 17 de la loi du 2 août 1875.

A Saint-Lo, le 5 Janvier 1888.

NUMÉRO D'INSCRIPTION SUR LE BORDEREAU :

(1) En toutes lettres.

Cachet du Président du tribunal.

EXÉCUTOIRE.

Je soussigné, Président du collège électoral sénatorial, certifie que l'électeur dénommé ci-contre a pris part à tous les scrutins et qu'il a droit au payement de la somme de (1)

A Saint-Lo, le janvier 1888.

BON A PAYER par { le receveur particulier de / le percepteur d

Pour acquit de la somme de

A le 1888.

Le Trésorier-payeur général,

N° d'inscription
sur la liste générale :

Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

p. 27°

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'une lettre de convocation à M. Lefresne Michel Désiré comme suppléant du délégué sénatorial de la Commune de Moloy M. Doley Louis Paul Maire, empêché

Saint-Lo, le 5 Janvier 1888.

Le Président du Tribunal

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

N.B d'inscrire ou
sur la liste générale :

Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

N° 1214

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'une lettre de convocation à M. Letetrel Luc comme suppléant du délégué sénatorial de la Commune de Gouvets

M. Théfeu François Maurice Désiré.

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888.

Le Maire de Gouvets

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

DÉPARTEMENT
de la Manche.

COMMUNE
de Gourfaleur

CANTON
de Sainte

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MODÈLE N° 2.

ANNEXE
A LA CIRCULAIRE
du 14 novembre 1887.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

Procès-verbal de notification de l'élection d'un Délégué ou d'un Suppléant.

Nous soussigné (1) Raoult adjoint, de la commune de Gourfaleur nous sommes transporté, le 27 Xbre 87, au domicile de M. Letellier Luc élu (2) Suppléant du Conseil municipal de la commune de Gourfaleur, pour les élections sénatoriales, nous lui avons notifié sa nomination et l'avons mis en demeure de déclarer s'il entendait accepter ledit mandat.

Nous l'avons, en outre, prévenu que, faute par lui de faire connaître immédiatement son acceptation ou de la faire parvenir au Préfet *dans les cinq jours*, il serait considéré comme non acceptant.

A quoi M. Letellier Luc nous a répondu accepter le mandat

et a signé avec nous le procès-verbal, dont il lui a été laissé copie.

Si le Délégué est absent, le dernier paragraphe devra être supprimé et remplacé par le suivant :

M. ..... étant absent, nous avons laissé copie de ce procès-verbal à son domicile entre les mains de M. ....., qui a signé avec nous.

Le (1) Adjoint (3) Le Délégué

Raoult Letellier

(1) Maire *ou* garde-champêtre *ou* commissaire de police.

(2) Délégué *ou* Suppléant.

(3) Signature du Délégué, du Suppléant ou de la personne entre les mains de laquelle a été laissée la copie du procès-verbal. Si la personne refuse de signer, mention est faite par le porteur.

NOTA : Ce procès-verbal sera dressé en double exemplaire. Une des copies sera immédiatement adressée directement à la Préfecture. La deuxième copie restera entre les mains du Délégué ou du Suppléant.

St-Lo, imp. Jean Delamare.

N° d'inscription
sur la liste générale :

Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

Pl. 43

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'une lettre de convocation à M. Bouteloup Jean comme suppléant du délégué sénatorial de la Commune de Hestilleau en remplacement de M. Bagot délégué empêché

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888.

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

NUMÉRO D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE ÉLECTORALE :
123

Extraits de loi du 2 août 1875.

ART. 12.—Le Collège électoral est présidé par le Président du tribunal civil du chef-lieu du département ou de la colonie. Le président est assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. — Le bureau ainsi composé choisit un secrétaire parmi les électeurs.—Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président, et, à son défaut, par le juge le plus ancien.

ART. 13. — Le bureau répartit les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote comprenant au moins cent électeurs. Il nomme les présidents et scrutateurs de chacune de ces sections. Il statue sur toutes les difficultés et contestations qui peuvent s'élever au cours de l'élection, sans pouvoir toutefois s'écarter des décisions rendues en vertu de l'article 8 de la présente loi.

ART. 14. — Le premier scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à midi. Le second est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats des scrutins sont recensés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral.

ART. 15. — Nul n'est élu sénateur à l'un des deux premiers tours de scrutin s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

ART. 17. — Les délégués qui auront pris part à tous les scrutins recevront, sur les fonds de l'État, s'ils le requièrent sur la présentation de leur lettre de convocation visée par le président du collège électoral, une indemnité de déplacement, qui leur sera payée sur les mêmes bases et de la même manière que celle accordée aux jurés par les articles 35, 90 et suivants du décret du 18 juin 1811. — Un règlement d'administration publique déterminera le mode de taxation et de payement de cette indemnité.

ART. 18. — Tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura point averti le suppléant en temps utile, sera condamné à une amende de cinquante francs par le tribunal civil du chef-lieu sur les réquisitions du ministère public. — La même peine peut être appliquée au délégué suppléant qui, averti par lettre, dépêche télégraphique ou avis à lui personnellement délivré en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MODÈLE N° 5.

ÉLECTION DE TROIS SÉNATEURS.

LETTRE DE CONVOCATION.

A Monsieur Bazot, Louis, adjoint délégué du Conseil municipal de la commune de Mesnillard

MONSIEUR,

Le Conseil municipal de la commune de Mesnillard vous ayant nommé son délégué pour les élections sénatoriales, fonctions que vous avez acceptées, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément au décret du 11 novembre 1887, le collège électoral se réunira à Saint-Lo, le 5 janvier 1888, dans la salle du Conseil Général (bâtiment des Archives), pour élire trois Sénateurs.

Le premier tour de scrutin aura lieu à huit heures du matin, le second tour à deux heures, et le troisième tour, s'il y a lieu d'y procéder, à sept heures.

Vous serez admis au vote sur la présentation de cette lettre de convocation.

Je vous rappelle, Monsieur, qu'aux termes de l'article 17 de la loi du 2 août 1875, tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura pas averti son suppléant en temps utile, est passible d'une amende de 50 francs.

Le délégué qui a pris part à tous les scrutins reçoit, d'après l'article 17 de la même loi, S'IL LE REQUIERT, une indemnité de déplacement calculée à raison de 2 fr. 50 cent. par myriamètre, tant à l'aller qu'au retour.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet,

A Saint-Lo, le 24 décembre 1887.

La distance entre le chef-lieu de la commune de Mesnillard et le chef-lieu de la préfecture étant de 7 myriamètres 1 kilomètres, le délégué aura droit, s'il le requiert, à la somme de 3f 00

SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE CONSTATANT QUE L'ÉLECTEUR A PRIS PART AUX

1er tour de scrutin.	2e tour de scrutin.	3e tour de scrutin.

St-Lo, Imp. A. Letreguilly.

Extraits du règlement d'administration publique du 26 décembre 1875

ART. 1. — L'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux qui ont pris part à tous les scrutins est fixée à 2 fr. 50 cent par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.

ART. 2 — L'indemnité est réglée par myriamètre et demi-myriamètre. — Les fractions au-dessus de sept kilomètres sont comptées pour un myriamètre, et celles de trois à sept kilomètres, pour un demi-myriamètre. — Il n'y a lieu à aucune indemnité lorsque la distance n'atteint pas trois kilomètres.

ART. 3. — La distance se compte, quel que soit le domicile du délégué, du chef-lieu de la commune qui l'a élu au chef-lieu du département.

ART. 4. — Le décompte se fait d'après le tableau officiel des distances dressé par le Préfet en conformité de l'article 93 du décret du 18 juin 1811. — Des copies de ce tableau seront déposées au secrétariat général de la préfecture et sur la table du bureau électoral.

ART. 5. — Les délégués qui désireront obtenir l'indemnité de déplacement devront en faire la demande expresse au président du collège électoral, *avant la clôture de la séance*. — Ils lui présenteront, à cet effet, leur lettre de convocation, au dos de laquelle ils déclareront requérir la taxation. — Le président certifiera sur la même feuille qu'ils ont participé à tous les scrutins et la revêtira d'un exécutoire établissant le décompte de la somme due. — Il fera en même temps dresser par un des assesseurs un bordereau des sommes ainsi mises en payement; ce bordereau, certifié par lui, sera remis au préfet avec le procès-verbal de l'élection.

ART. 6. — Au vu de la lettre de convocation revêtue de l'exécutoire, le payement de l'indemnité sera fait entre les mains de l'ayant droit, soit par le trésorier-payeur général, soit avec son visa, par les receveurs particuliers et les percepteurs du département. — Les bureaux de la trésorerie générale resteront ouverts pendant la durée du dernier scrutin et deux heures au moins après la clôture des opérations, afin que les délégués qui désireraient recevoir leur indemnité le jour même puissent s'y présenter. — Ceux qui préféreraient être payés dans la commune de leur résidence, déposeront leurs lettres de convocation, revêtues de l'exécutoire du président, entre les mains du receveur particulier ou du percepteur, qui en acquittera le montant après les avoir fait viser par le trésorier-payeur général.

Le délégué qui ne tiendra pas à toucher son indemnité le jour même, pourra laisser sa lettre de convocation signée de lui, entre les mains du Président du collège électoral. Il lui en sera donné récépissé, et elle lui sera renvoyée par l'intermédiaire du maire de sa commune, revêtue de l'exécutoire du président et du visa du trésorier-payeur général.

Je soussigné délégué du Conseil municipal de la Commune d _____ dénommé ci-contre, ayant pris part à tous les scrutins ouverts pour l'élection sénatoriale, déclare requérir l'indemnité de déplacement allouée par l'article 17 de la loi du 2 août 1875.

A Saint-Lo, le 5 Janvier 1888.

NUMÉRO D'INSCRIPTION SUR LE BORDEREAU :

(1) En toutes lettres.

Cachet du Président du tribunal.

EXÉCUTOIRE.

Je soussigné, Président du collège électoral sénatorial, certifie que l'électeur dénommé ci-contre a pris part à tous les scrutins et qu'il a droit au payement de la somme de (1)

A Saint-Lo, le janvier 1888.

BON A PAYER par { le receveur particulier de / le percepteur d

Pour acquit de la somme de

A le 1888.

Le Trésorier-payeur général,

N° d'inscription sur la liste générale :

Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

N°. 411

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'une lettre de convocation à M. Charles Lebaudy comme suppléant du délégué sénatorial de la Commune de Moyon en remplacement de M. Gautier (Jules Clément), délégué, empêché

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888.

Le Maire de Saint-Lô

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

NUMÉRO D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE ÉLECTORALE :
511

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MODÈLE N° 5.

ÉLECTION DE TROIS SÉNATEURS.

LETTRE DE CONVOCATION.

A Monsieur Gautier, Just, Conseiller M.l délégué du Conseil municipal de la commune de Mozon

MONSIEUR,

Le Conseil municipal de la commune de Mozon, vous ayant nommé son délégué pour les élections sénatoriales, fonctions que vous avez acceptées, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément au décret du 11 novembre 1887, le collège électoral se réunira à Saint-Lo, le 5 janvier 1888, dans la salle du Conseil Général (bâtiment des Archives), pour élire trois Sénateurs.

Le premier tour de scrutin aura lieu à huit heures du matin, le second tour à deux heures, et le troisième tour, s'il y a lieu d'y procéder, à sept heures.

Vous serez admis au vote sur la présentation de cette lettre de convocation.

Je vous rappelle, Monsieur, qu'aux termes de l'article 17 de la loi du 2 août 1875, tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura pas averti son suppléant en temps utile, est passible d'une amende de 50 francs.

Le délégué qui a pris part à tous les scrutins reçoit, d'après l'article 17 de la même loi, S'IL LE REQUIERT, une indemnité de déplacement calculée à raison de 2 fr. 50 cent. par myriamètre, tant à l'aller qu'au retour.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet,

A Saint-Lo, le 27 décembre 1887.

Extraits de loi du 2 août 1875.

ART. 12.—Le Collège électoral est présidé par le Président du tribunal civil du chef-lieu du département ou de la colonie. Le président est assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. — Le bureau ainsi composé choisit un secrétaire parmi les électeurs.—Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président, et, a son défaut, par le juge le plus ancien.

ART. 13. — Le bureau répartit les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote comprenant au moins cent électeurs. Il nomme les présidents et scrutateurs de chacune de ces sections. Il statue sur toutes les difficultés et contestations qui peuvent s'élever au cours de l'élection, sans pouvoir toutefois s'écarter des décisions rendues en vertu de l'article 8 de la présente loi.

ART. 14. — Le premier scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à midi. Le second est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats des scrutins sont recensés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral.

ART. 15. — Nul n'est élu sénateur à l'un des deux premiers tours de scrutin s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

ART. 17. — Les délégués qui auront pris part à tous les scrutins recevront, sur les fonds de l'Etat, s'ils le requièrent sur la présentation de leur lettre de convocation visée par le président du collège électoral, une indemnité de déplacement, qui leur sera payée sur les mêmes bases et de la même manière que celle accordée aux jurés par les articles 35, 90 et suivants du décret du 18 juin 1811. — Un réglement d'administration publique déterminera le mode de taxation et de payement de cette indemnité.

ART. 18. — Tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura point averti le suppléant en temps utile, sera condamné à une amende de cinquante francs par le tribunal civil du chef-lieu sur les réquisitions du ministère public. — La même peine peut être appliquée au délégué suppléant qui, averti par lettre, dépêche télégraphique ou avis à lui personnellement délivré en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

La distance entre le chef-lieu de la commune de Mozon et le chef-lieu de la préfecture étant de 1 myriamètres 4 kilomètres, le délégué aura droit, s'il le requiert, à la somme de 7 f 50

SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE
CONSTATANT QUE L'ÉLECTEUR A PRIS PART AUX

1er tour de scrutin.	2e tour de scrutin.	3e tour de scrutin.

St-Lo, Imp. A. Letreguilly.

Extraits du règlement d'administration publique du 26 décembre 1875.

ART. 1. — L'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux qui ont pris part à tous les scrutins est fixée à 2 fr. 50 cent par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.

ART. 2 — L'indemnité est réglée par myriamètre et demi-myriamètre. — Les fractions au-dessus de sept kilomètres sont comptées pour un myriamètre, et celles de trois à sept kilomètres, pour un demi-myriamètre. — Il n'y a lieu à aucune indemnité lorsque la distance n'atteint pas trois kilomètres.

ART. 3. — La distance se compte, quel que soit le domicile du délégué, du chef-lieu de la commune qui l'a élu au chef-lieu du département.

ART. 4. — Le décompte se fait d'après le tableau officiel des distances dressé par le Préfet en conformité de l'article 93 du décret du 18 juin 1811. — Des copies de ce tableau seront déposées au secrétariat général de la préfecture et sur la table du bureau électoral.

ART. 5. — Les délégués qui désireront obtenir l'indemnité de déplacement devront en faire la demande expresse au président du collège électoral, *avant la clôture de la séance*. — Ils lui présenteront, à cet effet, leur lettre de convocation, au dos de laquelle ils déclareront requérir la taxation. — Le président certifiera sur la même feuille qu'ils ont participé à tous les scrutins et la revêtira d'un exécutoire établissant le décompte de la somme due. — Il fera en même temps dresser par un des assesseurs un bordereau des sommes ainsi mises en payement ; ce bordereau, certifié par lui, sera remis au préfet avec le procès-verbal de l'élection.

ART. 6. — Au vu de la lettre de convocation revêtue de l'exécutoire, le payement de l'indemnité sera fait entre les mains de l'ayant droit, soit par le trésorier-payeur général, soit avec son visa, par les receveurs particuliers et les percepteurs du département. — Les bureaux de la trésorerie générale resteront ouverts pendant la durée du dernier scrutin et deux heures au moins après la clôture des opérations, afin que les délégués qui désireraient recevoir leur indemnité le jour même puissent s'y présenter. — Ceux qui préféreraient être payés dans la commune de leur résidence, déposeront leurs lettres de convocation, revêtues de l'exécutoire du président, entre les mains du receveur particulier ou du percepteur, qui en acquittera le montant après les avoir fait viser par le trésorier-payeur général.

Le délégué qui ne tiendra pas à toucher son indemnité le jour même, pourra laisser sa lettre de convocation signée de lui, entre les mains du Président du collège électoral. Il lui en sera donné récépissé, et elle lui sera renvoyée par l'intermédiaire du maire de sa commune, revêtue de l'exécutoire du président et du visa du trésorier-payeur général.

Je soussigné délégué du Conseil municipal de la Commune d *Thorigny* dénommé ci-contre, ayant pris part à tous les scrutins ouverts pour l'élection sénatoriale, déclare requérir l'indemnité de déplacement allouée par l'article 17 de la loi du 2 août 1875.

A Saint-Lo, le 5 Janvier 1888.

Ch. Lemale

NUMÉRO D'INSCRIPTION SUR LE BORDEREAU :

(1) En toutes lettres.

Cachet du Président du tribunal.

EXÉCUTOIRE.

Je soussigné, Président du collège électoral sénatorial, certifie que l'électeur dénommé ci contre a pris part à tous les scrutins et qu'il a droit au payement de la somme de (1)

A Saint-Lo, le janvier 1888.

BON A PAYER par { le receveur particulier de / le percepteur d }

Pour acquit de la somme de

A le 1888.

Le Trésorier-payeur général,

N° d'inscription
sur la liste générale :

Pr. 232

Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'une lettre de convocation à M. Delafosse Arsène Eugène comme suppléant du délégué sénatorial de la Commune de Guislain en remplacement de M. Delafosse Jean-François, délégué empêché

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888.

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

NUMÉRO D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE ÉLECTORALE :
282

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MODÈLE N° 5.

ÉLECTION DE TROIS SÉNATEURS.

LETTRE DE CONVOCATION.

A Monsieur Delafosse Jean François Marie délégué du Conseil municipal de la commune de Guislain

MONSIEUR,

Le Conseil municipal de la commune de Guislain vous ayant nommé son délégué pour les élections sénatoriales, fonctions que vous avez acceptées, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément au décret du 11 novembre 1887, le collège électoral se réunira à Saint-Lo, le 5 janvier 1888, dans la salle du Conseil Général (bâtiment des Archives), pour élire trois Sénateurs.

Le premier tour de scrutin aura lieu à huit heures du matin, le second tour à deux heures, et le troisième tour, s'il y a lieu d'y procéder, à sept heures.

Vous serez admis au vote sur la présentation de cette lettre de convocation.

Je vous rappelle, Monsieur, qu'aux termes de l'article 17 de la loi du 2 août 1875, tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura pas averti son suppléant en temps utile, est passible d'une amende de 50 francs.

Le délégué qui a pris part à tous les scrutins reçoit, d'après l'article 17 de la même loi, S'IL LE REQUIERT, une indemnité de déplacement calculée à raison de 2 fr. 50 cent. par myriamètre, tant à l'aller qu'au retour.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet,

A Saint-Lo, le 27 décembre 1887.

Extraits de loi du 2 août 1875.

ART. 12. — Le Collège électoral est présidé par le Président du tribunal civil du chef-lieu du département ou de la colonie. Le président est assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. — Le bureau ainsi composé choisit un secrétaire parmi les électeurs. — Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président, et, à son défaut, par le juge le plus ancien.

ART. 13. — Le bureau répartit les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote comprenant au moins cent électeurs. Il nomme les présidents et scrutateurs de chacune de ces sections. Il statue sur toutes les difficultés et contestations qui peuvent s'élever au cours de l'élection, sans pouvoir toutefois s'écarter des décisions rendues en vertu de l'article 8 de la présente loi.

ART. 14. — Le premier scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à midi. Le second est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats des scrutins sont recensés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral.

ART. 15. — Nul n'est élu sénateur à l'un des deux premiers tours de scrutin s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

ART. 17. — Les délégués qui auront pris part à tous les scrutins recevront, sur les fonds de l'État, s'ils le requièrent sur la présentation de leur lettre de convocation visée par le président du collège électoral, une indemnité de déplacement, qui leur sera payée sur les mêmes bases et de la même manière que celle accordée aux jurés par les articles 35, 90 et suivants du décret du 18 juin 1811. — Un règlement d'administration publique déterminera le mode de taxation et de payement de cette indemnité.

ART. 18. — Tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura point averti le suppléant en temps utile, sera condamné à une amende de cinquante francs par le tribunal civil du chef-lieu sur les réquisitions du ministère public. — La même peine peut être appliquée au délégué suppléant qui, averti par lettre, dépêche télégraphique ou avis à lui personnellement délivré en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

La distance entre le chef-lieu de la commune de Guislain et le chef-lieu de la préfecture étant de 2 myriamètres 1 kilomètres, le délégué aura droit, s'il le requiert, à la somme de 10 00	SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE CONSTATANT QUE L'ÉLECTEUR A PRIS PART AUX		
	1er tour de scrutin.	2e tour de scrutin.	3e tour de scrutin.

St-Lo, Imp. A. Letreguilly.

Extraits du règlement d'administration publique du 26 décembre 1875.

ART. 1. — L'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux qui ont pris part à tous les scrutins est fixée à 2 fr. 50 cent par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.

ART. 2 —L'indemnité est réglée par myriamètre et demi-myriamètre. — Les fractions au-dessus de sept kilomètres sont comptées pour un myriamètre, et celles de trois à sept kilomètres, pour un demi-myriamètre.— Il n'y a lieu à aucune indemnité lorsque la distance n'atteint pas trois kilomètres.

ART. 3. — La distance se compte, quel que soit le domicile du délégué, du chef-lieu de la commune qui l'a élu au chef-lieu du département.

ART. 4. — Le décompte se fait d'après le tableau officiel des distances dressé par le Préfet en conformité de l'article 93 du décret du 18 juin 1811. — Des copies de ce tableau seront déposées au secrétariat général de la préfecture et sur la table du bureau électoral.

ART. 5. — Les délégués qui désireront obtenir l'indemnité de déplacement devront en faire la demande expresse au président du collège électoral, *avant la clôture de la séance*. — Ils lui présenteront, à cet effet, leur lettre de convocation, au dos de laquelle ils déclareront requérir la taxation. — Le président certifiera sur la même feuille qu'ils ont participé à tous les scrutins et la revêtira d'un exécutoire établissant le décompte de la somme due. — Il fera en même temps dresser par un des assesseurs un bordereau des sommes ainsi mises en payement ; ce bordereau, certifié par lui, sera remis au préfet avec le procès-verbal de l'élection.

ART. 6. — Au vu de la lettre de convocation revêtue de l'exécutoire, le payement de l'indemnité sera fait entre les mains de l'ayant droit, soit par le trésorier-payeur général, soit avec son visa, par les receveurs particuliers et les percepteurs du département. — Les bureaux de la trésorerie générale resteront ouverts pendant la durée du dernier scrutin et deux heures au moins après la clôture des opérations, afin que les délégués qui désireraient recevoir leur indemnité le jour même puissent s'y présenter. — Ceux qui préféreraient être payés dans la commune de leur résidence, déposeront leurs lettres de convocation, revêtues de l'exécutoire du président, entre les mains du receveur particulier ou du percepteur, qui en acquittera le montant après les avoir fait viser par le trésorier-payeur général.

Le délégué qui ne tiendra pas à toucher son indemnité le jour même, pourra laisser sa lettre de convocation signée de lui, entre les mains du Président du collège électoral. Il lui en sera donné récépissé, et elle lui sera renvoyée par l'intermédiaire du maire de sa commune, revêtue de l'exécutoire du président et du visa du trésorier-payeur général.

Je soussigné délégué du Conseil municipal de la Commune d _____ dénommé ci-contre, ayant pris part à tous les scrutins ouverts pour l'élection sénatoriale, déclare requérir l'indemnité de déplacement allouée par l'article 17 de la loi du 2 août 1875.

A Saint-Lo, le 5 Janvier 1888.

NUMÉRO D'INSCRIPTION SUR LE BORDEREAU :

(1) En toutes lettres.

Cachet du Président du tribunal.

EXÉCUTOIRE.

Je soussigné, Président du collège électoral sénatorial, certifie que l'électeur dénommé ci-contre a pris part à tous les scrutins et qu'il a droit au payement de la somme de (1)

A Saint-Lo, le janvier 1888.

BON A PAYER par { le receveur particulier de / le percepteur d

Pour acquit de la somme de

A le 1888.

Le Trésorier-payeur général,

N° d'inscription
sur la liste générale :

1970

Fourneville

Élections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'une lettre de convocation à M. H. Jouenne, Maire de Fourneville comme suppléant du délégué sénatorial de la Commune de Fourneville en remplacement de M. Alphonse Lefèbre, délégué, empêché

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888.

Le Président du Collège

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

Commune de Foucarville

Canton de Ste Mère-Eglise

Le Sieur Le Febvre, Alphonse
Délégué Sénatorial ayant
un motif d'empêchement pour
se rendre à Ste Mère le 5 Janvier
a prié son Suppléant Mr
Hypolite Jouenne, Maire de
la Commune, de vouloir bien
le remplacer, ce qu'il a accepté

à Foucarville le 1er Janvier
1888

Alp. Le Febvre

NUMÉRO D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE ÉLECTORALE :

703

Extraits de loi du 2 août 1875.

ART. 12.—Le Collège électoral est présidé par le Président du tribunal civil du chef-lieu du département ou de la colonie. Le président est assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. — Le bureau ainsi composé choisit un secrétaire parmi les électeurs.—Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président, et, à son défaut, par le juge le plus ancien.

ART. 13. — Le bureau répartit les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote comprenant au moins cent électeurs. Il nomme les présidents et scrutateurs de chacune de ces sections. Il statue sur toutes les difficultés et contestations qui peuvent s'élever au cours de l'élection, sans pouvoir toutefois s'écarter des décisions rendues en vertu de l'article 8 de la présente loi.

ART. 14. — Le premier scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à midi. Le second est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats des scrutins sont recensés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral.

ART. 15. — Nul n'est élu sénateur à l'un des deux premiers tours de scrutin s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

ART. 17. — Les délégués qui auront pris part à tous les scrutins recevront, sur les fonds de l'État, s'ils le requièrent sur la présentation de leur lettre de convocation visée par le président du collège électoral, une indemnité de déplacement, qui leur sera payée sur les mêmes bases et de la même manière que celle accordée aux jurés par les articles 35, 90 et suivants du décret du 18 juin 1811. — Un règlement d'administration publique déterminera le mode de taxation et de payement de cette indemnité.

ART. 18. — Tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura point averti le suppléant en temps utile, sera condamné à une amende de cinquante francs par le tribunal civil du chef-lieu sur les réquisitions du ministère public. — La même peine peut être appliquée au délégué suppléant qui, averti par lettre, dépêche télégraphique ou avis à lui personnellement délivré en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MODÈLE N° 5.

ÉLECTION DE TROIS SÉNATEURS.

LETTRE DE CONVOCATION.

A Monsieur Lefebure, adjoint, à Mr Mol cuet délégué du Conseil municipal de la commune de Foucarville

MONSIEUR,

Le Conseil municipal de la commune de Foucarville *vous ayant nommé son délégué pour les élections sénatoriales, fonctions que vous avez acceptées, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément au décret du* 11 *novembre* 1887, *le collège électoral se réunira à Saint-Lo, le* 5 *janvier* 1888, *dans la salle du Conseil Général (bâtiment des Archives), pour élire trois Sénateurs.*

Le premier tour de scrutin aura lieu à huit heures du matin, le second tour à deux heures, et le troisième tour, s'il y a lieu d'y procéder, à sept heures.

Vous serez admis au vote sur la présentation de cette lettre de convocation.

Je vous rappelle, Monsieur, qu'aux termes de l'article 17 de la loi du 2 août 1875, tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura pas averti son suppléant en temps utile, est passible d'une amende de 50 francs.

Le délégué qui a pris part à tous les scrutins reçoit, d'après l'article 17 *de la même loi, S'IL LE REQUIERT, une indemnité de déplacement calculée à raison de* 2 *fr.* 50 *cent. par myriamètre, tant à l'aller qu'au retour.*

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet,

A Saint-Lo, le 27 décembre 1887.

La distance entre le chef-lieu de la commune de Foucarville et le chef-lieu de la préfecture étant de 4 myriamètres 7 kilomètres, le délégué aura droit, s'il le requiert, à la somme de 23 f 74

SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE
CONSTATANT QUE L'ÉLECTEUR A PRIS PART AUX

1er tour de scrutin.	2e tour de scrutin.	3e tour de scrutin.

St-Lo, Imp. A. Letreguilly.

Extraits du règlement d'administration publique du 26 décembre 1875.

ART. 1. — L'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux qui ont pris part à tous les scrutins est fixée à 2 fr. 50 cent par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.

ART. 2 —L'indemnité est réglée par myriamètre et demi-myriamètre. — Les fractions au-dessus de sept kilomètres sont comptées pour un myriamètre, et celles de trois à sept kilomètres, pour un demi-myriamètre.— Il n'y a lieu à aucune indemnité lorsque la distance n'atteint pas trois kilomètres.

ART. 3. — La distance se compte, quel que soit le domicile du délégué, du chef-lieu de la commune qui l'a élu au chef-lieu du département.

ART. 4. — Le décompte se fait d'après le tableau officiel des distances dressé par le Préfet en conformité de l'article 93 du décret du 18 juin 1811. — Des copies de ce tableau seront déposées au secrétariat général de la préfecture et sur la table du bureau électoral.

ART. 5. — Les délégués qui désireront obtenir l'indemnité de déplacement devront en faire la demande expresse au président du collège électoral, *avant la clôture de la séance*. — Ils lui présenteront, à cet effet, leur lettre de convocation, au dos de laquelle ils déclareront requérir la taxation. — Le président certifiera sur la même feuille qu'ils ont participé à tous les scrutins et la revêtira d'un exécutoire établissant le décompte de la somme due. — Il fera en même temps dresser par un des assesseurs un bordereau des sommes ainsi mises en payement ; ce bordereau, certifié par lui, sera remis au préfet avec le procès-verbal de l'élection.

ART. 6. — Au vu de la lettre de convocation revêtue de l'exécutoire, le payement de l'indemnité sera fait entre les mains de l'ayant droit, soit par le trésorier-payeur général, soit avec son visa, par les receveurs particuliers et les percepteurs du département. — Les bureaux de la trésorerie générale resteront ouverts pendant la durée du dernier scrutin et deux heures au moins après la clôture des opérations, afin que les délégués qui désireraient recevoir leur indemnité le jour même puissent s'y présenter. — Ceux qui préféreraient être payés dans la commune de leur résidence, déposeront leurs lettres de convocation, revêtues de l'exécutoire du président, entre les mains du receveur particulier ou du percepteur, qui en acquittera le montant après les avoir fait viser par le trésorier-payeur général.

Le délégué qui ne tiendra pas à toucher son indemnité le jour même, pourra laisser sa lettre de convocation signée de lui, entre les mains du Président du collège électoral. Il lui en sera donné récépissé, et elle lui sera renvoyée par l'intermédiaire du maire de sa commune, revêtue de l'exécutoire du président et du visa du trésorier-payeur général.

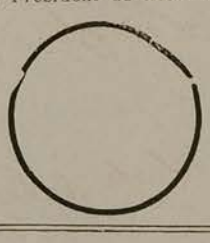
Je soussigné délégué du Conseil municipal de la Commune d _____ dénommé ci-contre, ayant pris part à tous les scrutins ouverts pour l'élection sénatoriale, déclare requérir l'indemnité de déplacement allouée par l'article 17 de la loi du 2 août 1875.

A Saint-Lo, le 5 Janvier 1888.

NUMÉRO D'INSCRIPTION SUR LE BORDEREAU :

(1) En toutes lettres.

Cachet du Président du tribunal.



EXÉCUTOIRE.

Je soussigné, Président du collège électoral sénatorial, certifie que l'électeur dénommé ci-contre a pris part à tous les scrutins et qu'il a droit au payement de la somme de (1)

A Saint-Lo, le janvier 1888.

BON A PAYER par { le receveur particulier de / le percepteur d

Pour acquit de la somme de

A le 1888.

Le Trésorier-payeur général,

N° d'inscription
sur la liste générale :

—

Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

—

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'une lettre de convocation à M. Buffard Prosper comme suppléant du délégué sénatorial de la Commune de Prétot Pont en remplacement de M. Debon Charles, délégué, empêché

N° 294

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888.

Le Maire,

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

NUMÉRO D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE ÉLECTORALE :

22

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MODÈLE N° 5.

ÉLECTION DE TROIS SÉNATEURS.

LETTRE DE CONVOCATION.

A Monsieur Debon Charles, Maire délégué du Conseil municipal de la commune de Fresne-Foret

MONSIEUR,

Le Conseil municipal de la commune de Fresne-Foret vous ayant nommé son délégué pour les élections sénatoriales, fonctions que vous avez acceptées, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément au décret du 11 novembre 1887, le collège électoral se réunira à Saint-Lo, le 5 janvier 1888, dans la salle du Conseil Général (bâtiment des Archives), pour élire trois Sénateurs.

Le premier tour de scrutin aura lieu à huit heures du matin, le second tour à deux heures, et le troisième tour, s'il y a lieu d'y procéder, à sept heures.

Vous serez admis au vote sur la présentation de cette lettre de convocation.

Je vous rappelle, Monsieur, qu'aux termes de l'article 17 de la loi du 2 août 1875, tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura pas averti son suppléant en temps utile, est passible d'une amende de 50 francs.

Le délégué qui a pris part à tous les scrutins reçoit, d'après l'article 17 de la même loi, S'IL LE REQUIERT, une indemnité de déplacement calculée à raison de 2 fr. 50 cent. par myriamètre, tant à l'aller qu'au retour.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet,

A Saint-Lo, le 21 décembre 1887.

Extraits de loi du 2 août 1875.

ART. 12.—Le Collège électoral est présidé par le Président du tribunal civil du chef-lieu du département ou de la colonie. Le président est assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. — Le bureau ainsi composé choisit un secrétaire parmi les électeurs.—Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président, et, à son défaut, par le juge le plus ancien.

ART. 13. — Le bureau répartit les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote comprenant au moins cent électeurs. Il nomme les présidents et scrutateurs de chacune de ces sections. Il statue sur toutes les difficultés et contestations qui peuvent s'élever au cours de l'élection, sans pouvoir toutefois s'écarter des décisions rendues en vertu de l'article 8 de la présente loi.

ART. 14. — Le premier scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à midi. Le second est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats des scrutins sont recensés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral.

ART. 15. — Nul n'est élu sénateur à l'un des deux premiers tours de scrutin s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

ART. 17. — Les délégués qui auront pris part à tous les scrutins recevront, sur les fonds de l'État, s'ils le requièrent sur la présentation de leur lettre de convocation visée par le président du collège électoral, une indemnité de déplacement, qui leur sera payée sur les mêmes bases et de la même manière que celle accordée aux jurés par les articles 35, 90 et suivants du décret du 18 juin 1811. — Un règlement d'administration publique déterminera le mode de taxation et de payement de cette indemnité.

ART. 18. — Tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura point averti le suppléant en temps utile, sera condamné à une amende de cinquante francs par le tribunal civil du chef-lieu sur les réquisitions du ministère public. — La même peine peut être appliquée au délégué suppléant qui, averti par lettre, dépêche télégraphique ou avis à lui personnellement délivré en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

La distance entre le chef-lieu de la commune de Fresne Foret et le chef-lieu de la préfecture étant de 1 myriamètres 6 kilomètres, le délégué aura droit, s'il le requiert, à la somme de 2 f 50	SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE CONSTATANT QUE L'ÉLECTEUR A PRIS PART AUX		
	1er tour de scrutin.	2e tour de scrutin.	3e tour de scrutin.

St-Lo, Imp. A. Letreguilly.

Extraits du règlement d'administration publique du 26 décembre 1875.

ART. 1. — L'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux qui ont pris part à tous les scrutins est fixée à 2 fr. 50 cent par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.

ART. 2 —L'indemnité est réglée par myriamètre et demi-myriamètre. — Les fractions au-dessus de sept kilomètres sont comptées pour un myriamètre, et celles de trois à sept kilomètres, pour un demi-myriamètre.— Il n'y a lieu à aucune indemnité lorsque la distance n'atteint pas trois kilomètres.

ART. 3. — La distance se compte, quel que soit le domicile du délégué, du chef-lieu de la commune qui l'a élu au chef-lieu du département.

ART. 4. — Le décompte se fait d'après le tableau officiel des distances dressé par le Préfet en conformité de l'article 93 du décret du 18 juin 1811. — Des copies de ce tableau seront déposées au secrétariat général de la préfecture et sur la table du bureau électoral.

ART. 5. — Les délégués qui désireront obtenir l'indemnité de déplacement devront en faire la demande expresse au président du collège électoral, *avant la clôture de la séance*. — Ils lui présenteront, à cet effet, leur lettre de convocation, au dos de laquelle ils déclareront requérir la taxation. — Le président certifiera sur la même feuille qu'ils ont participé à tous les scrutins et la revêtira d'un exécutoire établissant le décompte de la somme due. — Il fera en même temps dresser par un des assesseurs un bordereau des sommes ainsi mises en payement ; ce bordereau, certifié par lui, sera remis au préfet avec le procès-verbal de l'élection.

ART. 6. — Au vu de la lettre de convocation revêtue de l'exécutoire, le payement de l'indemnité sera fait entre les mains de l'ayant droit, soit par le trésorier-payeur général, soit avec son visa, par les receveurs particuliers et les percepteurs du département. — Les bureaux de la trésorerie générale resteront ouverts pendant la durée du dernier scrutin et deux heures au moins après la clôture des opérations, afin que les délégués qui désireraient recevoir leur indemnité le jour même puissent s'y présenter. — Ceux qui préfèreraient être payés dans la commune de leur résidence, déposeront leurs lettres de convocation, revêtues de l'exécutoire du président, entre les mains du receveur particulier ou du percepteur, qui en acquittera le montant après les avoir fait viser par le trésorier-payeur général.

Le délégué qui ne tiendra pas à toucher son indemnité le jour même, pourra laisser sa lettre de convocation signée de lui, entre les mains du Président du collège électoral. Il lui en sera donné récépissé, et elle lui sera renvoyée par l'intermédiaire du maire de sa commune, revêtue de l'exécutoire du président et du visa du trésorier-payeur général.

Je soussigné délégué du Conseil municipal de la Commune de le Frêne-Poret dénommé ci-contre, ayant pris part à tous les scrutins ouverts pour l'élection sénatoriale, déclare requérir l'indemnité de déplacement allouée par l'article 17 de la loi du 2 août 1875.

A Saint-Lo, le 5 Janvier 1888.

pour Delon Charles délégué empêché
Le Suppléant
Prosper Buffard

NUMÉRO D'INSCRIPTION SUR LE BORDEREAU :

(1) En toutes lettres.

Cachet du Président du tribunal.

EXÉCUTOIRE.

Je soussigné, Président du collège électoral sénatorial, certifie que l'électeur dénommé ci-contre a pris part à tous les scrutins et qu'il a droit au payement de la somme de (1)

A Saint-Lo, le janvier 1888.

BON A PAYER par { le receveur particulier de / le percepteur d

Pour acquit de la somme de

A le 1888.

Le Trésorier-payeur général,

N° d'inscription
sur la liste générale :

N° 913

Élections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'une lettre de convocation à M. Yvon ~~Louis~~ Hyppolite comme suppléant du délégué sénatorial de la Commune de Avranches en remplacement de M. Danjon jules français Délégué du Conseil Municipal d'Avranches empêché. N° 213

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888.

Le Président de Gouville

Vu à la 1re Instance du Tribunal

NUMÉRO D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE ÉLECTORALE :

213

Extraits de loi du 2 août 1875.

ART. 12.—Le Collège électoral est présidé par le Président du tribunal civil du chef-lieu du département ou de la colonie. Le président est assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. — Le bureau ainsi composé choisit un secrétaire parmi les électeurs.—Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président, et, à son défaut, par le juge le plus ancien.

ART. 13. — Le bureau répartit les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote comprenant au moins cent électeurs. Il nomme les présidents et scrutateurs de chacune de ces sections. Il statue sur toutes les difficultés et contestations qui peuvent s'élever au cours de l'élection, sans pouvoir toutefois s'écarter des décisions rendues en vertu de l'article 8 de la présente loi.

ART. 14. — Le premier scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à midi. Le second est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats des scrutins sont recensés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral.

ART. 15. — Nul n'est élu sénateur à l'un des deux premiers tours de scrutin s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

ART. 17. — Les délégués qui auront pris part à tous les scrutins recevront, sur les fonds de l'Etat, s'ils le requièrent sur la présentation de leur lettre de convocation visée par le président du collège électoral, une indemnité de déplacement, qui leur sera payée sur les mêmes bases et de la même manière que celle accordée aux jurés par les articles 35, 90 et suivants du décret du 18 juin 1811. — Un règlement d'administration publique déterminera le mode de taxation et de payement de cette indemnité.

ART. 18. — Tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura point averti le suppléant en temps utile, sera condamné à une amende de cinquante francs par le tribunal civil du chef-lieu sur les réquisitions du ministère public. — La même peine peut être appliquée au délégué suppléant qui, averti par lettre, dépêche télégraphique ou avis à lui personnellement délivré en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MODÈLE N° 5.

ÉLECTION DE TROIS SÉNATEURS.

LETTRE DE CONVOCATION.

A Monsieur Banjou Théophile Eugène Ch[arles] délégué du Conseil municipal de la commune d'Avranches

MONSIEUR,

Le Conseil municipal de la commune d'Avranches vous ayant nommé son délégué pour les élections sénatoriales, fonctions que vous avez acceptées, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément au décret du 11 novembre 1887, le collège électoral se réunira à Saint-Lo, le 5 janvier 1888, dans la salle du Conseil Général (bâtiment des Archives), pour élire trois Sénateurs.

Le premier tour de scrutin aura lieu à huit heures du matin, le second tour à deux heures, et le troisième tour, s'il y a lieu d'y procéder, à sept heures.

Vous serez admis au vote sur la présentation de cette lettre de convocation.

Je vous rappelle, Monsieur, qu'aux termes de l'article 17 de la loi du 2 août 1875, tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura pas averti son suppléant en temps utile, est passible d'une amende de 50 francs.

Le délégué qui a pris part à tous les scrutins reçoit, d'après l'article 17 de la même loi, S'IL LE REQUIERT, une indemnité de déplacement calculée à raison de 2 fr. 50 cent. par myriamètre, tant à l'aller qu'au retour.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet,

A Saint-Lo, le 29 décembre 1887.

La distance entre le chef-lieu de la commune d'Avranches et le chef-lieu de la préfecture étant de 1 myriamètres 6 kilomètres, le délégué aura droit, s'il le requiert, à la somme de 2 f 50

SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE
CONSTATANT QUE L'ÉLECTEUR A PRIS PART AUX

1er tour de scrutin.	2e tour de scrutin.	3e tour de scrutin.

St-Lo, Imp. A. Letreguilly.

Extraits du règlement d'administration publique du 26 décembre 1875.

ART. 1. — L'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux qui ont pris part à tous les scrutins est fixée à 2 fr. 50 cent. par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.

ART. 2 — L'indemnité est réglée par myriamètre et demi-myriamètre. — Les fractions au-dessus de sept kilomètres sont comptées pour un myriamètre, et celles de trois à sept kilomètres, pour un demi-myriamètre. — Il n'y a lieu à aucune indemnité lorsque la distance n'atteint pas trois kilomètres.

ART. 3. — La distance se compte, quel que soit le domicile du délégué, du chef-lieu de la commune qui l'a élu au chef-lieu du département.

ART. 4. — Le décompte se fait d'après le tableau officiel des distances dressé par le Préfet en conformité de l'article 93 du décret du 18 juin 1811. — Des copies de ce tableau seront déposées au secrétariat général de la préfecture et sur la table du bureau électoral.

ART. 5. — Les délégués qui désireront obtenir l'indemnité de déplacement devront en faire la demande expresse au président du collège électoral, *avant la clôture de la séance*. — Ils lui présenteront, à cet effet, leur lettre de convocation, au dos de laquelle ils déclareront requérir la taxation. — Le président certifiera sur la même feuille qu'ils ont participé à tous les scrutins et la revêtira d'un exécutoire établissant le décompte de la somme due. — Il fera en même temps dresser par un des assesseurs un bordereau des sommes ainsi mises en payement ; ce bordereau, certifié par lui, sera remis au préfet avec le procès-verbal de l'élection.

ART. 6. — Au vu de la lettre de convocation revêtue de l'exécutoire, le payement de l'indemnité sera fait entre les mains de l'ayant droit, soit par le trésorier-payeur général, soit avec son visa, par les receveurs particuliers et les percepteurs du département. — Les bureaux de la trésorerie générale resteront ouverts pendant la durée du dernier scrutin et deux heures au moins après la clôture des opérations, afin que les délégués qui désireraient recevoir leur indemnité le jour même puissent s'y présenter. — Ceux qui préféreraient être payés dans la commune de leur résidence, déposeront leurs lettres de convocation, revêtues de l'exécutoire du président, entre les mains du receveur particulier ou du percepteur, qui en acquittera le montant après les avoir fait viser par le trésorier-payeur général.

Le délégué qui ne tiendra pas à toucher son indemnité le jour même, pourra laisser sa lettre de convocation signée de lui, entre les mains du Président du collège électoral. Il lui en sera donné récépissé, et elle lui sera renvoyée par l'intermédiaire du maire de sa commune, revêtue de l'exécutoire du président et du visa du trésorier-payeur général.

Je soussigné délégué du Conseil municipal de la Commune d'/ ..... dénommé ci-contre, ayant pris part à tous les scrutins ouverts pour l'élection sénatoriale, déclare requérir l'indemnité de déplacement allouée par l'article 17 de la loi du 2 août 1875.

A Saint-Lo, le 5 Janvier 1888.

NUMÉRO D'INSCRIPTION SUR LE BORDEREAU :

(1) En toutes lettres.

Cachet du Président du tribunal.

EXÉCUTOIRE.

Je soussigné, Président du collège électoral sénatorial, certifie que l'électeur dénommé ci-contre a pris part à tous les scrutins et qu'il a droit au payement de la somme de (1)

A Saint-Lo, le janvier 1888.

BON A PAYER par { le receveur particulier de / le percepteur d

Pour acquit de la somme de

A le 1888.

Le Trésorier-payeur général,

N° d'inscription
sur la liste générale

N° 2428

Élections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'une lettre de convocation à M. Muriel Auguste Chalandrey comme suppléant du délégué sénatorial de la commune de [illegible] en remplacement de M. Aubert Jean délégué empêché.

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

Nous Soussigné Maire de Chalandrey certifions que le S.r Jean Hubert délégué par le conseil municipal de la commune de Chalandrey pour les élections sénatoriales du 5 janvier, ne peut se rendre à St Dié pour prendre part à cette élection par suite de la mort de son beau père décédé ce jourd'hui même

En conséquence le S.r Muriel Auguste délégué suppléant a été prévenu par nous de vouloir bien se rendre à St Dié pour prendre part à ces élections en sa qualité de délégué suppléant

A la Mairie de Chalandrey
le 4 janvier 1888

Le Maire

Saumy

MAIRIE DE CHALANDREY (MANCHE)

NUMÉRO D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE ÉLECTORALE :

28

Extraits de loi du 2 août 1875.

ART. 12.—Le Collège électoral est présidé par le Président du tribunal civil du chef-lieu du département ou de la colonie. Le président est assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. — Le bureau ainsi composé choisit un secrétaire parmi les électeurs.—Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président, et, a son défaut, par le juge le plus ancien.

ART. 13. — Le bureau répartit les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote comprenant au moins cent électeurs. Il nomme les présidents et scrutateurs de chacune de ces sections. Il statue sur toutes les difficultés et contestations qui peuvent s'élever au cours de l'élection, sans pouvoir toutefois s'écarter des décisions rendues en vertu de l'article 8 de la présente loi.

ART. 14. — Le premier scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à midi. Le second est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats des scrutins sont recensés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral.

ART. 15. — Nul n'est élu sénateur à l'un des deux premiers tours de scrutin s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

ART. 17. — Les délégués qui auront pris part à tous les scrutins recevront, sur les fonds de l'État, s'ils le requièrent sur la présentation de leur lettre de convocation visée par le président du collège électoral, une indemnité de déplacement, qui leur sera payée sur les mêmes bases et de la même manière que celle accordée aux jurés par les articles 35, 90 et suivants du décret du 18 juin 1811. — Un règlement d'administration publique déterminera le mode de taxation et de payement de cette indemnité.

ART. 18. — Tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura point averti le suppléant en temps utile, sera condamné à une amende de cinquante francs par le tribunal civil du chef-lieu sur les réquisitions du ministère public. — La même peine peut être appliquée au délégué suppléant qui, averti par lettre, dépêche télégraphique ou avis à lui personnellement délivré en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MODÈLE N° 5.

ÉLECTION DE TROIS SÉNATEURS.

LETTRE DE CONVOCATION.

A Monsieur Albert Jean Joseph délégué du Conseil municipal de la commune de Chalandrey

MONSIEUR,

Le Conseil municipal de la commune de Chalandrey vous ayant nommé son délégué pour les élections sénatoriales, fonctions que vous avez acceptées, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément au décret du 11 novembre 1887, le collège électoral se réunira à Saint-Lo, le 5 janvier 1888, dans la salle du Conseil Général (bâtiment des Archives), pour élire trois Sénateurs.

Le premier tour de scrutin aura lieu à huit heures du matin, le second tour à deux heures, et le troisième tour, s'il y a lieu d'y procéder, à sept heures.

Vous serez admis au vote sur la présentation de cette lettre de convocation.

Je vous rappelle, Monsieur, qu'aux termes de l'article 17 de la loi du 2 août 1875, tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura pas averti son suppléant en temps utile, est passible d'une amende de 50 francs.

Le délégué qui a pris part à tous les scrutins reçoit, d'après l'article 17 de la même loi, S'IL LE REQUIERT, une indemnité de déplacement calculée à raison de 2 fr. 50 cent. par myriamètre, tant à l'aller qu'au retour.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet,

A Saint-Lo, le 27 décembre 1887.

La distance entre le chef-lieu de la commune de Chalandrey et le chef-lieu de la préfecture étant de 6 myriamètres 2 kilomètres, le délégué aura droit, s'il le requiert, à la somme de 33 f

SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE
CONSTATANT QUE L'ÉLECTEUR A PRIS PART AUX

1er tour de scrutin.	2e tour de scrutin.	3e tour de scrutin.

St-Lo, Imp. A. Letreguilly.

Extraits du règlement d'administration publique du 26 décembre 1875.

ART. 1. — L'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux qui ont pris part à tous les scrutins est fixée à 2 fr. 50 cent. par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.

ART. 2. — L'indemnité est réglée par myriamètre et demi-myriamètre. — Les fractions au-dessus de sept kilomètres sont comptées pour un myriamètre, et celles de trois à sept kilomètres, pour un demi-myriamètre. — Il n'y a lieu à aucune indemnité lorsque la distance n'atteint pas trois kilomètres.

ART. 3. — La distance se compte, quel que soit le domicile du délégué, du chef-lieu de la commune qui l'a élu au chef-lieu du département.

ART. 4. — Le décompte se fait d'après le tableau officiel des distances dressé par le Préfet en conformité de l'article 93 du décret du 18 juin 1811. — Des copies de ce tableau seront déposées au secrétariat général de la préfecture et sur la table du bureau électoral.

ART. 5. — Les délégués qui désireront obtenir l'indemnité de déplacement devront en faire la demande expresse au président du collège électoral, *avant la clôture de la séance*. — Ils lui présenteront, à cet effet, leur lettre de convocation, au dos de laquelle ils déclareront requérir la taxation. — Le président certifiera sur la même feuille qu'ils ont participé à tous les scrutins et la revêtira d'un exécutoire établissant le décompte de la somme due. — Il fera en même temps dresser par un des assesseurs un bordereau des sommes ainsi mises en payement ; ce bordereau, certifié par lui, sera remis au préfet avec le procès-verbal de l'élection.

ART. 6. — Au vu de la lettre de convocation revêtue de l'exécutoire, le payement de l'indemnité sera fait entre les mains de l'ayant droit, soit par le trésorier-payeur général, soit avec son visa, par les receveurs particuliers et les percepteurs du département. — Les bureaux de la trésorerie générale resteront ouverts pendant la durée du dernier scrutin et deux heures au moins après la clôture des opérations, afin que les délégués qui désireraient recevoir leur indemnité le jour même puissent s'y présenter. — Ceux qui préfèreraient être payés dans la commune de leur résidence, déposeront leurs lettres de convocation, revêtues de l'exécutoire du président, entre les mains du receveur particulier ou du percepteur, qui en acquittera le montant après les avoir fait viser par le trésorier-payeur général.

Le délégué qui ne tiendra pas à toucher son indemnité le jour même, pourra laisser sa lettre de convocation signée de lui, entre les mains du Président du collège électoral. Il lui en sera donné récépissé, et elle lui sera renvoyée par l'intermédiaire du maire de sa commune, revêtue de l'exécutoire du président et du visa du trésorier-payeur général.

Je soussigné délégué du Conseil municipal de la Commune d _____ dénommé ci-contre. ayant pris part à tous les scrutins ouverts pour l'élection sénatoriale, déclare requérir l'indemnité de déplacement allouée par l'article 17 de la loi du 2 août 1875.

A Saint-Lo, le 5 Janvier 1888.

NUMÉRO D'INSCRIPTION SUR LE BORDEREAU :

(1) En toutes lettres.

Cachet du Président du tribunal.

EXÉCUTOIRE.

Je soussigné, Président du collège électoral sénatorial, certifie que l'électeur dénommé ci-contre a pris part à tous les scrutins et qu'il a droit au payement de la somme de (1)

A Saint-Lo, le janvier 1888.

BON A PAYER par { le receveur particulier de / le percepteur d

Pour acquit de la somme de

A le 1888.

Le Trésorier-payeur général,

N° d'inscription
sur la liste générale :

N° 394

Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'une lettre de convocation à M. Bouffard absent comme suppléant du délégué sénatorial de la Commune de Ravenville

Appelant, Mr Gamas, chasseur, empêché - N° 394.

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888.

Le Maire de Saint-Lô

Tribunal de 1re Instance (Manche) Saint-Lô

MAIRIE
DE
RAUVILLE - LA - PLACE
MANCHE.

Rauville-la-Place, le 31 Xbre 1887

Monsieur le Délégué-Suppléant,

L'état de ma santé ne me permettant pas d'aller à St Lô pour y prendre part à l'élection sénatoriale qui aura lieu le 5 janvier prochain je vous prie de vouloir bien me remplacer en cette occasion ainsi que vous en donne le droit votre qualité de Délégué-Suppléant élu.

Ci-joint ma lettre de convocation et toutes les pièces relatives à l'élection.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué-Suppléant, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire de Rauville la Place
Délégué sénatorial
D. Mahieu

MAIRIE DE RAUVILLE-LA-PLACE (MANCHE)

A Monsieur Bouffard Alexis, Délégué-Suppléant

Monsieur Bouffard Alexis
Délégué Sénatorial Suppléant
Pauville

NUMÉRO D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE ÉLECTORALE :
394

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MODÈLE N° 5.

ÉLECTION DE TROIS SÉNATEURS.

LETTRE DE CONVOCATION.

A Monsieur Lamas, chanoine, Prof. à Mare, délégué du Conseil municipal de la commune de Rauville la Place

MONSIEUR,

Le Conseil municipal de la commune de Rauville la Place vous ayant nommé son délégué pour les élections sénatoriales, fonctions que vous avez acceptées, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément au décret du 11 novembre 1887, le collège électoral se réunira à Saint-Lo, le 5 janvier 1888, dans la salle du Conseil Général (bâtiment des Archives), pour élire trois Sénateurs.

Le premier tour de scrutin aura lieu à huit heures du matin, le second tour à deux heures, et le troisième tour, s'il y a lieu d'y procéder, à sept heures.

Vous serez admis au vote sur la présentation de cette lettre de convocation.

Je vous rappelle, Monsieur, qu'aux termes de l'article 17 de la loi du 2 août 1875, tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura pas averti son suppléant en temps utile, est passible d'une amende de 50 francs.

Le délégué qui a pris part à tous les scrutins reçoit, d'après l'article 17 de la même loi, S'IL LE REQUIERT, une indemnité de déplacement calculée à raison de 2 fr. 50 cent. par myriamètre, tant à l'aller qu'au retour.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet,

P/ coun

A Saint-Lo, le 21 décembre 1887.

Extraits de loi du 2 août 1875.

ART. 12. — Le Collège électoral est présidé par le Président du tribunal civil du chef-lieu du département ou de la colonie. Le président est assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. — Le bureau ainsi composé choisit un secrétaire parmi les électeurs. — Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président, et, à son défaut, par le juge le plus ancien.

ART. 13. — Le bureau répartit les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote comprenant au moins cent électeurs. Il nomme les présidents et scrutateurs de chacune de ces sections. Il statue sur toutes les difficultés et contestations qui peuvent s'élever au cours de l'élection, sans pouvoir toutefois s'écarter des décisions rendues en vertu de l'article 8 de la présente loi.

ART. 14. — Le premier scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à midi. Le second est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats des scrutins sont recensés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral.

ART. 15. — Nul n'est élu sénateur à l'un des deux premiers tours de scrutin s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

ART. 17. — Les délégués qui auront pris part à tous les scrutins recevront, sur les fonds de l'Etat, s'ils le requièrent sur la présentation de leur lettre de convocation visée par le président du collège électoral, une indemnité de déplacement, qui leur sera payée sur les mêmes bases et de la même manière que celle accordée aux jurés par les articles 35, 90 et suivants du décret du 18 juin 1811. — Un règlement d'administration publique déterminera le mode de taxation et de payement de cette indemnité.

ART. 18. — Tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura point averti le suppléant en temps utile, sera condamné à une amende de cinquante francs par le tribunal civil du chef-lieu sur les réquisitions du ministère public. — La même peine peut être appliquée au délégué suppléant qui, averti par lettre, dépêche télégraphique ou avis à lui personnellement délivré en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

La distance entre le chef-lieu de la commune de Rauville la Place et le chef-lieu de la préfecture étant de 5 myriamètres 4 kilomètres, le délégué aura droit, s'il le requiert, à la somme de 27 50

SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE CONSTATANT QUE L'ÉLECTEUR A PRIS PART AUX		
1er tour de scrutin.	2e tour de scrutin.	3e tour de scrutin.

St-Lo, Imp. A. Letrequilly.

Extraits du règlement d'administration publique du 26 décembre 1875.

ART. 1. — L'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux qui ont pris part à tous les scrutins est fixée à 2 fr. 50 cent par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.

ART. 2 —L'indemnité est réglée par myriamètre et demi-myriamètre. — Les fractions au-dessus de sept kilomètres sont comptées pour un myriamètre, et celles de trois à sept kilomètres, pour un demi-myriamètre.— Il n'y a lieu à aucune indemnité lorsque la distance n'atteint pas trois kilomètres.

ART. 3. — La distance se compte, quel que soit le domicile du délégué, du chef-lieu de la commune qui l'a élu au chef-lieu du département.

ART. 4. — Le décompte se fait d'après le tableau officiel des distances dressé par le Préfet en conformité de l'article 93 du décret du 18 juin 1811. — Des copies de ce tableau seront déposées au secrétariat général de la préfecture et sur la table du bureau électoral.

ART. 5. — Les délégués qui désireront obtenir l'indemnité de déplacement devront en faire la demande expresse au président du collège électoral, *avant la clôture de la séance*. — Ils lui présenteront, à cet effet, leur lettre de convocation, au dos de laquelle ils déclareront requérir la taxation. — Le président certifiera sur la même feuille qu'ils ont participé à tous les scrutins et la revêtira d'un exécutoire établissant le décompte de la somme due. — Il fera en même temps dresser par un des assesseurs un bordereau des sommes ainsi mises en payement; ce bordereau, certifié par lui, sera remis au préfet avec le procès-verbal de l'élection.

ART. 6. — Au vu de la lettre de convocation revêtue de l'exécutoire, le payement de l'indemnité sera fait entre les mains de l'ayant droit, soit par le trésorier-payeur général, soit avec son visa, par les receveurs particuliers et les percepteurs du département. — Les bureaux de la trésorerie générale resteront ouverts pendant la durée du dernier scrutin et deux heures au moins après la clôture des opérations, afin que les délégués qui désireraient recevoir leur indemnité le jour même puissent s'y présenter. — Ceux qui préféreraient être payés dans la commune de leur résidence, déposeront leurs lettres de convocation, revêtues de l'exécutoire du président, entre les mains du receveur particulier ou du percepteur, qui en acquittera le montant après les avoir fait viser par le trésorier-payeur général.

Le délégué qui ne tiendra pas à toucher son indemnité le jour même, pourra laisser sa lettre de convocation signée de lui, entre les mains du Président du collège électoral. Il lui en sera donné récépissé, et elle lui sera renvoyée par l'intermédiaire du maire de sa commune, revêtue de l'exécutoire du président et du visa du trésorier-payeur général.

Je soussigné délégué du Conseil municipal de la Commune d ..... dénommé ci-contre, ayant pris part à tous les scrutins ouverts pour l'élection sénatoriale, déclare requérir l'indemnité de déplacement allouée par l'article 17 de la loi du 2 août 1875.

A Saint-Lo, le 5 Janvier 1888.

NUMÉRO D'INSCRIPTION SUR LE BORDEREAU :

(1) En toutes lettres.

Cachet du Président du tribunal.

EXÉCUTOIRE.

Je soussigné, Président du collège électoral sénatorial, certifie que l'électeur dénommé ci contre a pris part à tous les scrutins et qu'il a droit au payement de la somme de (1)

A Saint-Lo, le janvier 1888.

BON A PAYER par { le receveur particulier de / le percepteur d

Pour acquit de la somme de

A le 1888.

Le Trésorier-payeur général,

M.d'inscription
sur la liste générale

911

Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche autorise
la délivrance d'une lettre de convocation à M Lottin François
adjt. comme suppléant du délégué sénatorial de la commune de La Lodefroy
en remplacement de M. de Mauseyn délégué empêché

Saint-Lô le 2 Janvier 1888

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

NUMÉRO D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE ÉLECTORALE :
911

Extraits de loi du 2 août 1875.

ART. 12.—Le Collège électoral est présidé par le Président du tribunal civil du chef-lieu du département ou de la colonie. Le président est assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. — Le bureau ainsi composé choisit un secrétaire parmi les électeurs.—Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président, et, à son défaut, par le juge le plus ancien.

ART. 13. — Le bureau répartit les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote comprenant au moins cent électeurs. Il nomme les présidents et scrutateurs de chacune de ces sections. Il statue sur toutes les difficultés et contestations qui peuvent s'élever au cours de l'élection, sans pouvoir toutefois s'écarter des décisions rendues en vertu de l'article 8 de la présente loi.

ART. 14. — Le premier scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à midi. Le second est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats des scrutins sont recensés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral.

ART. 15. — Nul n'est nommé sénateur à l'un des deux premiers tours de scrutin s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

ART. 17. — Les délégués qui auront pris part à tous les scrutins recevront, sur les fonds de l'État, s'ils le requièrent sur la présentation de leur lettre de convocation visée par le président du collège électoral, une indemnité de déplacement, qui leur sera payée sur les mêmes bases et de la même manière que celle accordée aux jurés par les articles 35, 90 et suivants du décret du 18 juin 1811. — Un règlement d'administration publique déterminera le mode de taxation et de payement de cette indemnité.

ART. 18. — Tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura point averti le suppléant en temps utile, sera condamné à une amende de cinquante francs par le tribunal civil du chef-lieu sur les réquisitions du ministère public. — La même peine peut être appliquée au délégué suppléant qui, averti par lettre, dépêche télégraphique ou avis à lui personnellement délivré en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MODÈLE N° 5.

ÉLECTION DE TROIS SÉNATEURS.

LETTRE DE CONVOCATION.

A Monsieur Mansigny (Ch. de) beau-père, délégué du Conseil municipal de la commune de la Godefroy

MONSIEUR,

Le Conseil municipal de la commune de la Godefroy vous ayant nommé son délégué pour les élections sénatoriales, fonctions que vous avez acceptées, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément au décret du 11 novembre 1887, le collège électoral se réunira à Saint-Lo, le 5 janvier 1888, dans la salle du Conseil Général (bâtiment des Archives), pour élire trois Sénateurs.

Le premier tour de scrutin aura lieu à huit heures du matin, le second tour à deux heures, et le troisième tour, s'il y a lieu d'y procéder, à sept heures.

Vous serez admis au vote sur la présentation de cette lettre de convocation.

Je vous rappelle, Monsieur, qu'aux termes de l'article 17 de la loi du 2 août 1875, tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura pas averti son suppléant en temps utile, est passible d'une amende de 50 francs.

Le délégué qui a pris part à tous les scrutins reçoit, d'après l'article 17 de la même loi, S'IL LE REQUIERT, une indemnité de déplacement calculée à raison de 2 fr. 50 cent. par myriamètre, tant à l'aller qu'au retour.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet,

A Saint-Lo, le 29 décembre 1887.

La distance entre le chef-lieu de la commune de la Godefroy et le chef-lieu de la préfecture étant de 6 myriamètres — kilomètres, le délégué aura droit, s'il le requiert, à la somme de 30

SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE CONSTATANT QUE L'ÉLECTEUR A PRIS PART AUX		
1er tour de scrutin.	2e tour de scrutin.	3e tour de scrutin.

St-Lo, Imp. A. Letreguilly.

Extraits du règlement d'administration publique du 26 décembre 1875.

ART. 1. — L'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux qui ont pris part à tous les scrutins est fixée à 2 fr. 50 cent par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.

ART. 2 — L'indemnité est réglée par myriamètre et demi-myriamètre. — Les fractions au-dessus de sept kilomètres sont comptées pour un myriamètre, et celles de trois à sept kilomètres, pour un demi-myriamètre. — Il n'y a lieu à aucune indemnité lorsque la distance n'atteint pas trois kilomètres.

ART. 3. — La distance se compte, quel que soit le domicile du délégué, du chef-lieu de la commune qui l'a élu au chef-lieu du département.

ART. 4. — Le décompte se fait d'après le tableau officiel des distances dressé par le Préfet en conformité de l'article 93 du décret du 18 juin 1811. — Des copies de ce tableau seront déposées au secrétariat général de la préfecture et sur la table du bureau électoral.

ART. 5. — Les délégués qui désireront obtenir l'indemnité de déplacement devront en faire la demande expresse au président du collège électoral, *avant la clôture de la séance*. — Ils lui présenteront, à cet effet, leur lettre de convocation, au dos de laquelle ils déclareront requérir la taxation. — Le président certifiera sur la même feuille qu'ils ont participé à tous les scrutins et la revêtira d'un exécutoire établissant le décompte de la somme due. — Il fera en même temps dresser par un des assesseurs un bordereau des sommes ainsi mises en payement ; ce bordereau, certifié par lui, sera remis au préfet avec le procès-verbal de l'élection.

ART. 6. — Au vu de la lettre de convocation revêtue de l'exécutoire, le payement de l'indemnité sera fait entre les mains de l'ayant droit, soit par le trésorier-payeur général, soit avec son visa, par les receveurs particuliers et les percepteurs du département. — Les bureaux de la trésorerie générale resteront ouverts pendant la durée du dernier scrutin et deux heures au moins après la clôture des opérations, afin que les délégués qui désireraient recevoir leur indemnité le jour même puissent s'y présenter. — Ceux qui préféreraient être payés dans la commune de leur résidence, déposeront leurs lettres de convocation, revêtues de l'exécutoire du président, entre les mains du receveur particulier ou du percepteur, qui en acquittera le montant après les avoir fait viser par le trésorier-payeur général.

Le délégué qui ne tiendra pas à toucher son indemnité le jour même, pourra laisser sa lettre de convocation signée de lui, entre les mains du Président du collège électoral. Il lui en sera donné récépissé, et elle lui sera renvoyée par l'intermédiaire du maire de sa commune, revêtue de l'exécutoire du président et du visa du trésorier-payeur général.

Je soussigné, délégué du Conseil municipal de la Commune de Saint-Lô dénommé ci-contre, ayant pris part à tous les scrutins ouverts pour l'élection sénatoriale, déclare requérir l'indemnité de déplacement allouée par l'article 17 de la loi du 2 août 1875.

A Saint-Lo, le 5 Janvier 1888.

F. Lottin

NUMÉRO D'INSCRIPTION SUR LE BORDEREAU :

(1) En toutes lettres.

Cachet du Président du tribunal.

EXÉCUTOIRE.

Je soussigné, Président du collège électoral sénatorial, certifie que l'électeur dénommé ci-contre a pris part à tous les scrutins et qu'il a droit au payement de la somme de (1)

A Saint-Lo, le janvier 1888.

BON A PAYER par { le receveur particulier de / le percepteur d

Pour acquit de la somme de

A le 1888.

Le Trésorier-payeur général,

Inscription
sur la liste générale

Élections sénatoriales du 5 Janvier 1888

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche autorise
la délivrance d'une feuille de convocation à M.
Comme remplaçant du délégué sénatorial de la commune de

2 6

Bernard
St Jean

de Savigny comme suppléant M. Detournières délégué empêché

Pour M. le Président absent
M. St Paul d'Aigneaux

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô
(Manche)

NUMÉRO D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE ÉLECTORALE :
25

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MODÈLE N° 5.

ÉLECTION DE TROIS SÉNATEURS.

LETTRE DE CONVOCATION.

A Monsieur Detournieres, Désiré, Maire, Cultr délégué du Conseil municipal de la commune de St Jean-de-Savigny

MONSIEUR,

Le Conseil municipal de la commune de St Jean de Savigny vous ayant nommé son délégué pour les élections sénatoriales, fonctions que vous avez acceptées, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément au décret du 11 novembre 1887, le collège électoral se réunira à Saint-Lo, le 5 janvier 1888, dans la salle du Conseil Général (bâtiment des Archives), pour élire trois Sénateurs.

Le premier tour de scrutin aura lieu à huit heures du matin, le second tour à deux heures, et le troisième tour, s'il y a lieu d'y procéder, à sept heures.

Vous serez admis au vote sur la présentation de cette lettre de convocation.

Je vous rappelle, Monsieur, qu'aux termes de l'article 17 de la loi du 2 août 1875, tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura pas averti son suppléant en temps utile, est passible d'une amende de 50 francs.

Le délégué qui a pris part à tous les scrutins reçoit, d'après l'article 17 de la même loi, S'IL LE REQUIERT, une indemnité de déplacement calculée à raison de 2 fr. 50 cent. par myriamètre, tant à l'aller qu'au retour.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet,

A Saint-Lo, le 27 décembre 1887.

Extraits de loi du 2 août 1875.

ART. 12.—Le Collège électoral est présidé par le Président du tribunal civil du chef-lieu du département ou de la colonie. Le président est assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. — Le bureau ainsi composé choisit un secrétaire parmi les électeurs.—Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président, et, à son défaut, par le juge le plus ancien.

ART. 13. — Le bureau répartit les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote comprenant au moins cent électeurs. Il nomme les présidents et scrutateurs de chacune de ces sections. Il statue sur toutes les difficultés et contestations qui peuvent s'élever au cours de l'élection, sans pouvoir toutefois s'écarter des décisions rendues en vertu de l'article 8 de la présente loi.

ART. 14. — Le premier scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à midi. Le second est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats des scrutins sont recensés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral.

ART. 15. — Nul n'est élu sénateur à l'un des deux premiers tours de scrutin s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

ART. 17. — Les délégués qui auront pris part à tous les scrutins recevront, sur les fonds de l'État, s'ils le requièrent sur la présentation de leur lettre de convocation visée par le président du collège électoral, une indemnité de déplacement, qui leur sera payée sur les mêmes bases et de la même manière que celle accordée aux jurés par les articles 35, 90 et suivants du décret du 18 juin 1811. — Un règlement d'administration publique déterminera le mode de taxation et de payement de cette indemnité.

ART. 18. — Tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura point averti le suppléant en temps utile, sera condamné à une amende de cinquante francs par le tribunal civil du chef-lieu sur les réquisitions du ministère public. — La même peine peut être appliquée au délégué suppléant qui, averti par lettre, dépêche télégraphique ou avis à lui personnellement délivré en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

La distance entre le chef-lieu de la commune de St Jean de Savigny et le chef-lieu de la préfecture étant de 1 myriamètres 3 kilomètres, le délégué aura droit, s'il le requiert, à la somme de 6 f 2	SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE CONSTATANT QUE L'ÉLECTEUR A PRIS PART AUX		
	1er tour de scrutin.	2e tour de scrutin.	3e tour de scrutin.

St-Lo, Imp. A. Lereguilly.

Extraits du règlement d'administration publique du 26 décembre 1875.

ART. 1. — L'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux qui ont pris part à tous les scrutins est fixée à 2 fr. 50 cent. par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.

ART. 2 — L'indemnité est réglée par myriamètre et demi-myriamètre. — Les fractions au-dessus de sept kilomètres sont comptées pour un myriamètre, et celles de trois à sept kilomètres, pour un demi-myriamètre. — Il n'y a lieu à aucune indemnité lorsque la distance n'atteint pas trois kilomètres.

ART. 3. — La distance se compte, quel que soit le domicile du délégué, du chef-lieu de la commune qui l'a élu au chef-lieu du département.

ART. 4. — Le décompte se fait d'après le tableau officiel des distances dressé par le Préfet en conformité de l'article 93 du décret du 18 juin 1811. — Des copies de ce tableau seront déposées au secrétariat général de la préfecture et sur la table du bureau électoral.

ART. 5. — Les délégués qui désireront obtenir l'indemnité de déplacement devront en faire la demande expresse au président du collège électoral, *avant la clôture de la séance*. — Ils lui présenteront, à cet effet, leur lettre de convocation, au dos de laquelle ils déclareront requérir la taxation. — Le président certifiera sur la même feuille qu'ils ont participé à tous les scrutins et la revêtira d'un exécutoire établissant le décompte de la somme due. — Il fera en même temps dresser par un des assesseurs un bordereau des sommes ainsi mises en payement ; ce bordereau, certifié par lui, sera remis au préfet avec le procès-verbal de l'élection.

ART. 6. — Au vu de la lettre de convocation revêtue de l'exécutoire, le payement de l'indemnité sera fait entre les mains de l'ayant droit, soit par le trésorier-payeur général, soit avec son visa, par les receveurs particuliers et les percepteurs du département. — Les bureaux de la trésorerie générale resteront ouverts pendant la durée du dernier scrutin et deux heures au moins après la clôture des opérations, afin que les délégués qui désireraient recevoir leur indemnité le jour même puissent s'y présenter. — Ceux qui préfèreraient être payés dans la commune de leur résidence, déposeront leurs lettres de convocation, revêtues de l'exécutoire du président, entre les mains du receveur particulier ou du percepteur, qui en acquittera le montant après les avoir fait viser par le trésorier-payeur général.

Le délégué qui ne tiendra pas à toucher son indemnité le jour même, pourra laisser sa lettre de convocation signée de lui, entre les mains du Président du collège électoral. Il lui en sera donné récépissé, et elle lui sera renvoyée par l'intermédiaire du maire de sa commune, revêtue de l'exécutoire du président et du visa du trésorier-payeur général.

Je soussigné délégué du Conseil municipal de la Commune d _____ dénommé ci-contre, ayant pris part à tous les scrutins ouverts pour l'élection sénatoriale, déclare requérir l'indemnité de déplacement allouée par l'article 17 de la loi du 2 août 1875.

A Saint-Lo, le 5 Janvier 1888.

NUMÉRO D'INSCRIPTION SUR LE BORDEREAU :

(1) En toutes lettres.

Cachet du Président du tribunal.



EXÉCUTOIRE.

Je soussigné, Président du collège électoral sénatorial, certifie que l'électeur dénommé ci-contre a pris part à tous les scrutins et qu'il a droit au payement de la somme de (1)

A Saint-Lo, le janvier 1888.

BON A PAYER par { le receveur particulier de / le percepteur d

Pour acquit de la somme de

A le 1888.

Le Trésorier-payeur général,

Le Maire de St Jean de Savigny
délégué sénatorial prie M. Bernard
de lui bien vouloir le rendre à
St Jean le Jeune pour y remplir
ses fonctions.

30. X. 1857

Son ami

D. Delvincourt

Me POTTIER, Avoué
6, Rue Droix-Darcy
Saint-Lô
(Manche).

R. S. V. P.

Urgence

Me POTTIER, Avoué
6, Rue Droix-Darcy
Saint-Lô
(Manche).

Monsieur Lemasson,

Délégué syndicaux

Lille 5 janvier 1888

Mon cher collègue,

Je suis resté malade depuis une quinzaine de jours ; j'avais espéré, jusqu'à ce moment, me rétablir assez pour prendre part au vote des élections sénatoriales.

Mais je suis réellement impotent et je vous prie, comme suppliant, de me remplacer.

Je vous remets ma carte d'électeur en m'en rapportant à vous.

Je crois que cette remise et ma lettre vont vous suffire pour être admis à voter à mon lieu et place. Autrement je prierais mon médecin, M. Bernard, de donner un certificat.

Bien à vous,

Poullet

NUMÉRO D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE ÉLECTORALE :
1071

Extraits de loi du 2 août 1875.

ART. 12.—Le Collège électoral est présidé par le Président du tribunal civil du chef-lieu du département ou de la colonie. Le président est assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. — Le bureau ainsi composé choisit un secrétaire parmi les électeurs.—Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président, et, a son défaut, par le juge le plus ancien.

ART. 13. — Le bureau répartit les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote comprenant au moins cent électeurs. Il nomme les présidents et scrutateurs de chacune de ces sections. Il statue sur toutes les difficultés et contestations qui peuvent s'élever au cours de l'élection, sans pouvoir toutefois s'écarter des décisions rendues en vertu de l'article 8 de la présente loi.

ART. 14. — Le premier scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à midi. Le second est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats des scrutins sont recensés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral.

ART. 15. — Nul n'est élu sénateur à l'un des deux premiers tours de scrutin s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

ART. 17. — Les délégués qui auront pris part à tous les scrutins recevront, sur les fonds de l'Etat, s'ils le requièrent sur la présentation de leur lettre de convocation visée par le président du collège électoral, une indemnité de déplacement, qui leur sera payée sur les mêmes bases et de la même manière que celle accordée aux jurés par les articles 35, 90 et suivants du décret du 18 juin 1811. — Un réglement d'administration publique déterminera le mode de taxation et de payement de cette indemnité.

ART. 18. — Tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part a tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura point averti le suppléant en temps utile, sera condamné à une amende de cinquante francs par le tribunal civil du chef-lieu sur les réquisitions du ministère public. — La même peine peut être appliquée au délégué suppléant qui, averti par lettre, dépêche télégraphique ou avis à lui personnellement délivré en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MODÈLE N° 5.

ÉLECTION DE TROIS SÉNATEURS.

LETTRE DE CONVOCATION.

A Monsieur Pottier, Auguste, Cr. Mal délégué du Conseil municipal de la commune de St-Lo

MONSIEUR,

Le Conseil municipal de la commune de St-Lo vous ayant nommé son délégué pour les élections sénatoriales, fonctions que vous avez acceptées, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément au décret du 11 novembre 1887, le collège électoral se réunira à Saint-Lo, le 5 janvier 1888, dans la salle du Conseil Général (bâtiment des Archives), pour élire trois Sénateurs.

Le premier tour de scrutin aura lieu à huit heures du matin, le second tour à deux heures, et le troisième tour, s'il y a lieu d'y procéder, à sept heures.

Vous serez admis au vote sur la présentation de cette lettre de convocation.

Je vous rappelle, Monsieur, qu'aux termes de l'article 17 de la loi du 2 août 1875, tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura pas averti son suppléant en temps utile, est passible d'une amende de 50 francs.

Le délégué qui a pris part à tous les scrutins reçoit, d'après l'article 17 de la même loi, S'IL LE REQUIERT, une indemnité de déplacement calculée à raison de 2 fr. 50 cent. par myriamètre, tant à l'aller qu'au retour.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet,

A Saint-Lo, le 27 décembre 1887.

La distance entre le chef-lieu de la commune de St-Lo et le chef-lieu de la préfecture étant de ... myriamètres ... kilomètres, le délégué aura droit, s'il le requiert, à la somme de ...

SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE
CONSTATANT QUE L'ÉLECTEUR A PRIS PART AUX

1er tour de scrutin.	2e tour de scrutin.	3e tour de scrutin.

St-Lo, Imp. A. Letreguilly.

Extraits du règlement d'administration publique du 26 décembre 1875.

ART. 1. — L'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux qui ont pris part à tous les scrutins est fixée à 2 fr. 50 cent par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.

ART. 2. — L'indemnité est réglée par myriamètre et demi-myriamètre. — Les fractions au-dessus de sept kilomètres sont comptées pour un myriamètre, et celles de trois à sept kilomètres, pour un demi-myriamètre. — Il n'y a lieu à aucune indemnité lorsque la distance n'atteint pas trois kilomètres.

ART. 3. — La distance se compte, quel que soit le domicile du délégué, du chef-lieu de la commune qui l'a élu au chef-lieu du département.

ART. 4. — Le décompte se fait d'après le tableau officiel des distances dressé par le Préfet en conformité de l'article 93 du décret du 18 juin 1811. — Des copies de ce tableau seront déposées au secrétariat général de la préfecture et sur la table du bureau électoral.

ART. 5. — Les délégués qui désireront obtenir l'indemnité de déplacement devront en faire la demande expresse au président du collège électoral, *avant la clôture de la séance*. — Ils lui présenteront, à cet effet, leur lettre de convocation, au dos de laquelle ils déclareront requérir la taxation. — Le président certifiera sur la même feuille qu'ils ont participé à tous les scrutins et la revêtira d'un exécutoire établissant le décompte de la somme due. — Il fera en même temps dresser par un des assesseurs un bordereau des sommes ainsi mises en payement ; ce bordereau, certifié par lui, sera remis au préfet avec le procès-verbal de l'élection.

ART. 6. — Au vu de la lettre de convocation revêtue de l'exécutoire, le payement de l'indemnité sera fait entre les mains de l'ayant droit, soit par le trésorier-payeur général, soit avec son visa, par les receveurs particuliers et les percepteurs du département. — Les bureaux de la trésorerie générale resteront ouverts pendant la durée du dernier scrutin et deux heures au moins après la clôture des opérations, afin que les délégués qui désireraient recevoir leur indemnité le jour même puissent s'y présenter. — Ceux qui préféreraient être payés dans la commune de leur résidence, déposeront leurs lettres de convocation, revêtues de l'exécutoire du président, entre les mains du receveur particulier ou du percepteur, qui en acquittera le montant après les avoir fait viser par le trésorier-payeur général.

Le délégué qui ne tiendra pas à toucher son indemnité le jour même, pourra laisser sa lettre de convocation signée de lui, entre les mains du Président du collège électoral. Il lui en sera donné récépissé, et elle lui sera renvoyée par l'intermédiaire du maire de sa commune, revêtue de l'exécutoire du président et du visa du trésorier-payeur général.

Je soussigné délégué du Conseil municipal de la Commune d _____ dénommé ci-contre, ayant pris part à tous les scrutins ouverts pour l'élection sénatoriale, déclare requérir l'indemnité de déplacement allouée par l'article 17 de la loi du 2 août 1875.

A Saint-Lo, le 5 Janvier 1888.

NUMÉRO D'INSCRIPTION SUR LE BORDEREAU :

(1) En toutes lettres.

Cachet du Président du tribunal.

EXÉCUTOIRE.

Je soussigné, Président du collège électoral sénatorial, certifie que l'électeur dénommé ci-contre a pris part à tous les scrutins et qu'il a droit au payement de la somme de (1)

A Saint-Lo, le janvier 1888.

BON A PAYER par { le receveur particulier de / le percepteur d

Pour acquit de la somme de

A le 1888.

Le Trésorier-payeur général,

PRÉFECTURE
de
LA MANCHE.

Division.

Rappeler dans la réponse le numéro
de la division.

NE TRAITER QU'UN SEUL OBJET
dans une Lettre.

OBJET :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Saint-Lo, le *188*

Délivrance de

Duplicata de lettres de

convocation

Autorisation

Élections Sénatoriales du 5 janvier 1858

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche

autorise la délivrance d'un duplicata de la liste de convocation

[illegible] à M. Lecoque Hugo, adjoint

du collège sénatorial de la Commune de Pouey N° 617 laquel

a perdu sa lettre de convocation, après avoir vérifié qu'il a été justifié par l'examen

du feuille d'enregistrement du 4e bureau de votation.

Le Maire de Pouey

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

NUMÉRO D'INSCRIPTION
SUR LA LISTE ÉLECTORALE :

1013

Duplicata

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MODÈLE Nº 5.

ÉLECTION DE TROIS SÉNATEURS.

LETTRE DE CONVOCATION.

A Monsieur Renne (Jean Bte), Cer mal délégué du Conseil municipal de la commune de Montbray

MONSIEUR,

Le Conseil municipal de la commune de Montbray vous ayant nommé son délégué pour les élections sénatoriales, fonctions que vous avez acceptées, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément au décret du 11 novembre 1887, le collège électoral se réunira à Saint-Lo, le 5 janvier 1888, dans la salle du Conseil Général (bâtiment des Archives), pour élire trois Sénateurs.

Le premier tour de scrutin aura lieu à huit heures du matin, le second tour à deux heures, et le troisième tour, s'il y a lieu d'y procéder, à sept heures.

Vous serez admis au vote sur la présentation de cette lettre de convocation.

Je vous rappelle, Monsieur, qu'aux termes de l'article 17 de la loi du 2 août 1875, tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura pas averti son suppléant en temps utile, est passible d'une amende de 50 francs.

Le délégué qui a pris part à tous les scrutins reçoit, d'après l'article 17 de la même loi, S'IL LE REQUIERT, une indemnité de déplacement calculée à raison de 2 fr. 50 cent. par myriamètre, tant à l'aller qu'au retour.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet,

A Saint-Lo, le 3 janvier 1888 ~~décembre 1887~~

Extraits de loi du 2 août 1875.

ART. 12.—Le Collège électoral est présidé par le Président du tribunal civil du chef-lieu du département ou de la colonie. Le président est assisté des deux plus âgés et des deux plus jeunes électeurs présents à l'ouverture de la séance. — Le bureau ainsi composé choisit un secrétaire parmi les électeurs.—Si le président est empêché, il est remplacé par le vice-président, et, a son défaut, par le juge le plus ancien.

ART. 13. — Le bureau répartit les électeurs, par ordre alphabétique, en sections de vote comprenant au moins cent électeurs. Il nomme les présidents et scrutateurs de chacune de ces sections. Il statue sur toutes les difficultés et contestations qui peuvent s'élever au cours de l'élection, sans pouvoir toutefois s'écarter des décisions rendues en vertu de l'article 8 de la présente loi.

ART. 14. — Le premier scrutin est ouvert à huit heures du matin et fermé à midi. Le second est ouvert à deux heures et fermé à cinq heures. Le troisième est ouvert à sept heures et fermé à dix heures. Les résultats des scrutins sont recensés par le bureau et proclamés immédiatement par le président du collège électoral.

ART. 15. — Nul n'est élu sénateur à l'un des deux premiers tours de scrutin s'il ne réunit : 1° la majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

ART. 17. — Les délégués qui auront pris part à tous les scrutins recevront, sur les fonds de l'Etat, s'ils le requièrent sur la présentation de leur lettre de convocation visée par le président du collège électoral, une indemnité de déplacement, qui leur sera payée sur les mêmes bases et de la même manière que celle accordée aux jurés par les articles 35, 90 et suivants du décret du 18 juin 1811. — Un règlement d'administration publique déterminera le mode de taxation et de payement de cette indemnité.

ART. 18. — Tout délégué qui, sans cause légitime, n'aura pas pris part à tous les scrutins, ou, étant empêché, n'aura point averti le suppléant en temps utile, sera condamné à une amende de cinquante francs par le tribunal civil du chef-lieu sur les réquisitions du ministère public. — La même peine peut être appliquée au délégué suppléant qui, averti par lettre, dépêche télégraphique ou avis à lui personnellement délivré en temps utile, n'aura pas pris part aux opérations électorales.

La distance entre le chef-lieu de la commune de Montbray et le chef-lieu de la préfecture étant de 2 myriamètres 3 kilomètres, le délégué aura droit, s'il le requiert, à la somme de 15 f. 00

SIGNATURE DU PRÉSIDENT DU BUREAU DE VOTE CONSTATANT QUE L'ÉLECTEUR A PRIS PART AUX		
1er tour de scrutin.	2e tour de scrutin.	3e tour de scrutin.

St-Lo, Imp. A. Letregoilly.

Extraits du règlement d'administration publique du 26 décembre 1875

ART. 1. — L'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux qui ont pris part à tous les scrutins est fixée à 2 fr. 50 cent. par myriamètre parcouru, tant en allant qu'en revenant.

ART. 2 —L'indemnité est réglée par myriamètre et demi-myriamètre. — Les fractions au-dessus de sept kilomètres sont comptées pour un myriamètre, et celles de trois à sept kilomètres, pour un demi-myriamètre.— Il n'y a lieu à aucune indemnité lorsque la distance n'atteint pas trois kilomètres.

ART. 3. — La distance se compte, quel que soit le domicile du délégué, du chef-lieu de la commune qui l'a élu au chef-lieu du département.

ART. 4. — Le décompte se fait d'après le tableau officiel des distances dressé par le Préfet en conformité de l'article 93 du décret du 18 juin 1811. — Des copies de ce tableau seront déposées au secrétariat général de la préfecture et sur la table du bureau électoral.

ART. 5. — Les délégués qui désireront obtenir l'indemnité de déplacement devront en faire la demande expresse au président du collège électoral, *avant la clôture de la séance*. — Ils lui présenteront, à cet effet, leur lettre de convocation, au dos de laquelle ils déclareront requérir la taxation. — Le président certifiera sur la même feuille qu'ils ont participé à tous les scrutins et la revêtira d'un exécutoire établissant le décompte de la somme due. — Il fera en même temps dresser par un des assesseurs un bordereau des sommes ainsi mises en payement ; ce bordereau, certifié par lui, sera remis au préfet avec le procès-verbal de l'élection.

ART. 6. — Au vu de la lettre de convocation revêtue de l'exécutoire, le payement de l'indemnité sera fait entre les mains de l'ayant droit, soit par le trésorier-payeur général, soit avec son visa, par les receveurs particuliers et les percepteurs du département. — Les bureaux de la trésorerie générale resteront ouverts pendant la durée du dernier scrutin et deux heures au moins après la clôture des opérations, afin que les délégués qui désireraient recevoir leur indemnité le jour même puissent s'y présenter. — Ceux qui préféreraient être payés dans la commune de leur résidence, déposeront leurs lettres de convocation, revêtues de l'exécutoire du président, entre les mains du receveur particulier ou du percepteur, qui en acquittera le montant après les avoir fait viser par le trésorier-payeur général.

Le délégué qui ne tiendra pas à toucher son indemnité le jour même, pourra laisser sa lettre de convocation signée de lui, entre les mains du Président du collège électoral. Il lui en sera donné récépissé, et elle lui sera renvoyée par l'intermédiaire du maire de sa commune, revêtue de l'exécutoire du président et du visa du trésorier-payeur général.

Je soussigné délégué du Conseil municipal de la Commune d _____ dénommé ci-contre, ayant pris part à tous les scrutins ouverts pour l'élection sénatoriale, déclare requérir l'indemnité de déplacement allouée par l'article 17 de la loi du 2 août 1875.

A Saint-Lo, le 5 Janvier 1888.

NUMÉRO D'INSCRIPTION SUR LE BORDEREAU :

(1) En toutes lettres.

Cachet du Président du tribunal.

EXÉCUTOIRE.

Je soussigné, Président du collège électoral sénatorial, certifie que l'électeur dénommé ci contre a pris part à tous les scrutins et qu'il a droit au payement de la somme de (1)

A Saint-Lo, le janvier 1888.

BON A PAYER par { le receveur particulier de / le percepteur d }

Pour acquit de la somme de

A le 1888.

Le Trésorier-payeur général,

N° d'inscription
sur la liste générale

Elections sénatoriales du 5 Janvier 1888.

N° 1223

Le Président du collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'un duplicata de la lettre de convocation destinée à M. Bardon Félix conseiller d'Arrond.t de canton de Carneville électeur de droit.

Saint-Lô, le 3 Janvier 1888.

Le Marquis de Gouvello

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô

N° d'inscription
sur la liste générale

Elections sénatoriales du 5 Janvier 1888.

91

Le Président du collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'un duplicata de la lettre de convocation destinée au Sr Thomas Desmarais maire de Lô, conseiller général ayant perdu sa lettre de convocation électeur de droit.

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888.

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

N° d'inscription
sur la liste générale.

Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'un duplicata de la lettre de convocation destinée à M. Hébert pierre marie de Bardinvast Délégué sénatorial de la commune de Bardinvast Agent a perdu sa lettre de convocation.

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888

Le Maire de Joinville

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

N° d'inscription
sur la liste générale.

Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche
autorise la délivrance d'un duplicata de la lettre de convocation
destinée à M. Godard propriétaire adjoint
Délégué sénatorial de la commune d'Hébécrevon, ayant
perdu sa lettre de convocation.

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

N° d'inscription
sur la liste générale

Elections sénatoriales du 5 Janv. 1888.

Le Président du collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'un duplicata de la lettre de convocation destinée à M. Dubosq Soulteur, conseiller général électeur de droit.

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888.

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

N° d'inscription
sur la liste générale.

Élections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'un duplicata de la lettre de convocation destinée à M. Deschamps-Boudent (Roger) maire Délégué sénatorial de la Commune de Les Chambres

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lo (Manche)

Janvier 1888.

Le Président de Gouville.

N° d'inscription
sur la liste générale

Elections sénatoriales du 5 Janvier 1888.

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'un duplicata de la lettre de convocation destinée à M. Regnoult gratuite Alphonse Conseiller d'Arrond.t de Coutances électeur de droit, ayant perdu sa lettre de Convocation

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888.

A. Monod de Gouville

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

N° d'inscription
sur la liste générale.

Élections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'un duplicata de la lettre de convocation destinée à M. Picot pierre adjoint
Délégué sénatorial de la commune de Vergoncey

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888.

Le Maire D. Gonville

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche

autorise la délivrance d'un duplicata de la lettre de convocation

adressée à M. Debroise Amand Pierre, maire

du Collège sénatorial de la Commune de Chérencé le Héron

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888

Le Président

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

Inscription
sur la liste generale

Elections sénatoriales du 5 Janvier 1888.

Le Président du collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'un duplicata de la lettre de convocation destinée à M. Guillemette Frédéric — N° 1177

électeur de droit,

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888.

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

Élections Sénatoriales du 5 Janvier 1888

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche

autorise la délivrance d'un duplicata de la lettre de convocation

destinée à M. Guilbert

Maire de St Georges de Montcocq

du Collège sénatorial de la Commune de

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888

Pour M. le Président absent

Le C.P. Aigneau

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

N° d'inscription
sur la liste générale

472

Elections sénatoriales du 5 Janvier 1888

Le Président du Collège électoral sénatorial de la Manche autorise la délivrance d'un duplicata de la lettre de convocation destinée à M. Guerin Albert, Conseiller d'arrondissement électeur de droit.

Saint-Lô, le 5 Janvier 1888.

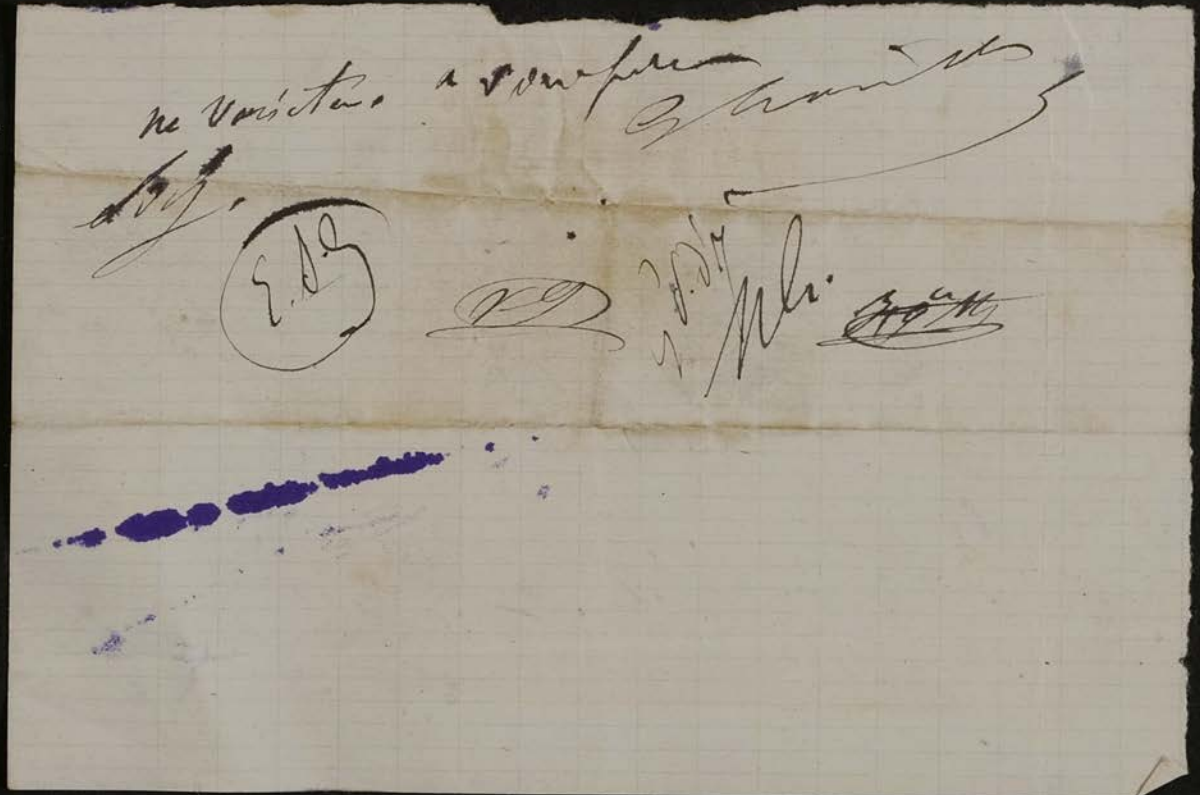
pour le président absent
le conseiller délégué
M. G. P. d'Argouges

Tribunal de 1re Instance de Saint-Lô (Manche)

Non balletins

sur lequel le Bureau a rendu
une décision.

Mme de Cocrille
Jean Trémont
Emile Senoël



Monsieur Emile de Bonnechose

Monsieur de Tocqueville

Monsieur Léon Pesmond

Monsieur Sébire

Monsieur Lenoël

Monsieur de Boisneville

Bulletin blanc.

Ne Variétur.

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 5 JANVIER 1888.

BULLETIN DE VOTE.

CANDIDATS RÉPUBLICAINS:

M. LE DOCTEUR SÉBIRE,

Vice-Président du Conseil Général, maire de Valognes, sénateur sortant.

M. EMILE LENOËL,

Président du Conseil Général, sénateur sortant.

M. JULES LABICHE,

Conseiller Général, maire de Sourdeval, sénateur sortant.

Saint-Lo, imp. Jean Delamare.

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 5 JANVIER 1888.

BULLETIN DE VOTE.

CANDIDATS RÉPUBLICAINS:

M. LE DOCTEUR SÉBIRE,

Vice-Président du Conseil Général, maire de Valognes, sénateur sortant.

M. EMILE LENOËL,

Président du Conseil Général, sénateur sortant.

M. JULES LABICHE,

Conseiller Général, maire de Sourdeval, sénateur sortant.

Saint-Lo, imp. Jean Delamare.

ÉLECTION DES SÉNATEURS

5 JANVIER 1888

BULLETIN DE VOTE

MM.

JULES LABICHE

SÉNATEUR SORTANT

Conseiller général

Maire de Sourdeval

A. SÉBIRE

SÉNATEUR SORTANT

Vice-Président du Conseil général

Maire de Valognes

E. LENOEL

SÉNATEUR SORTANT

Président du Conseil général

Mortain. — Imp MATHIEU.

Ne Varietur

ÉLECTION DES SÉNATEURS

5 JANVIER 1888

BULLETIN DE VOTE

MM.

JULES LABICHE

SÉNATEUR SORTANT

Conseiller général

Maire de Sourdeval

A. SÉBIRE

SÉNATEUR SORTANT

Vice-Président du Conseil général

Maire de Valognes

E. LENOEL

SÉNATEUR SORTANT

Président du Conseil général

Mortain. — Imp MATHIEU.

Se Verá Ud.

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 5 JANVIER 1888.

BULLETIN DE VOTE.

CANDIDATS RÉPUBLICAINS:

M. LE DOCTEUR SÉBIRE,

Vice-Président du Conseil Général, maire de Valognes, sénateur sortant.

M. EMILE LENOËL,

Président du Conseil Général, sénateur sortant.

M. JULES LABICHE,

Conseiller Général, maire de Sourdeval, sénateur sortant.

Saint-Lo, imp. Jean Delamare.

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 5 JANVIER 1888.

BULLETIN DE VOTE.

CANDIDATS RÉPUBLICAINS:

M. LE DOCTEUR SÉBIRE,

Vice-Président du Conseil Général, maire de Valognes, sénateur sortant.

M. EMILE LENOËL,

Président du Conseil Général, sénateur sortant.

M. JULES LABICHE,

Conseiller Général, maire de Sourdeval, sénateur sortant.

Saint-Lo, imp. Jean Delamare.

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 5 JANVIER 1888.

BULLETIN DE VOTE.

CANDIDATS RÉPUBLICAINS:

M. LE DOCTEUR SÉBIRE,

Vice-Président du Conseil Général, maire de Valognes, sénateur sortant.

M. EMILE LENOËL,

Président du Conseil Général, sénateur sortant.

M. JULES LABICHE,

Conseiller Général, maire de Sourdeval, sénateur sortant.

Saint-Lo, imp. Jean Delamare.

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 5 JANVIER 1888.

BULLETIN DE VOTE.

CANDIDATS RÉPUBLICAINS:

M. LE DOCTEUR SÉBIRE,

Vice-Président du Conseil Général, maire de Valognes, sénateur sortant.

M. EMILE LENOËL,

Président du Conseil Général, sénateur sortant.

M. JULES LABICHE,

Conseiller Général, maire de Sourdeval, sénateur sortant.

Saint-Lo, imp. Jean Delamare.

Election Sénatoriale

du 5 janvier 1888

BULLETIN DE VOTE

DE TOCQUEVILLE

Ancien Député de Cherbourg,
Conseiller Général de Saint-Pierre-Eglise,
Officier de la Légion d'honneur.

Léon PREMONT

Conseiller Général de Tessy-sur-Vire,
Ancien Conseiller à la Cour d'Appel de Caen.

Louis DE LOMAS

Ancien substitut du Procureur Général,
Conseiller Municipal, Délégué Sénatorial de
Saint-Nicolas-près-Granville.

Saint-Lo, imp. Jacqueline fils.

Election Sénatoriale

du 5 janvier 1888

BULLETIN DE VOTE

DE TOCQUEVILLE

Ancien Député de Cherbourg,
Conseiller Général de Saint-Pierre-Eglise,
Officier de la Légion d'honneur.

Léon PREMONT

Conseiller Général de Tessy-sur-Vire,
Ancien Conseiller à la Cour d'Appel de Caen.

Louis DE LOMAS

Ancien substitut du Procureur Général,
Conseiller Municipal, Délégué Sénatorial de
Saint-Nicolas-près-Granville.

Saint-Lo, imp. Jacqueline fils.

1.

132 - 6

DÉPARTEMENT
de la Manche

ANNEXE
À LA CIRCULAIRE
du 19 décembre 1887.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(MODÈLE N° 8.)

(EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOÛT 1875 ET 9 DÉCEMBRE 1884.)

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le 5 Janvier 1888, à Saint Lo, pour élire trois sénateurs.

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président ou vice-président ou juge le plus ancien.

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le cinq du mois de Janvier nous (1) Lemonnier de Gaumont Louis Charles François, Président du tribunal de première instance de Saint Lo, nous sommes rendu dans la salle du Conseil général à Saint Lo local désigné pour la réunion du collège électoral du département de la Manche convoqué en vertu du décret du 11 Novembre 1887 à l'effet d'élire trois sénateurs.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. le Marquis d'Aigneaux (Guillaume Paul), né le 15 Février 1814
M. Morel (Hyppolyte), né le 11 Janvier 1815
M. Galuski (Louis Marcel), né le 26 Janvier 1852
M. de Saint Germain (Emile Jean Godefroy), né le 19 Octobre 1858

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. Lehoguelly, commis d'arrondissement (Victor Francois), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1° Le texte de la loi du 9 décembre 1884 portant modification aux lois sur l'organisation du sénat et les élections des sénateurs.

2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs modifiée par la loi du 9 décembre 1884;

3° Le règlement d'administration publique du 26 décembre 1875, fixant le mode de payement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;

4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;

5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;

6° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;

7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en ~~six~~ sections de vote; de la manière suivante (1) :

1re Section,	de la lettre	A	à la lettre	D	—	205	électeurs.
2e Section,	—	D	—	G	—	184	—
3e Section,	~~G~~	G	—	L	—	193	—
4e Section,	—	L	—	Lenoir	—	218	—
5e Section,	—	L	—	P	—	214	—
6e Section,	—	P	—	Z	—	233	—
~~7e Section,~~	—		—		—		—
8e Section,	—		—		—		—
9e Section,	—		—		—		—
10e Section,	—		—		—		—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1re SECTION....
- *Président*..... | M. (2) Robert Jean Pierre Auguste
- *Scrutateurs*.....
  - M. Rousseau, Alfred
  - M. Monnet Henri
  - M. Maçon, Louis Charles
  - M. Laplace, François

2e SECTION....
- *Président*..... | M. Bosq, Joseph
- *Scrutateurs*.....
  - M. Madelaine Jean François
  - M. Bourguignon Charles
  - M. Picot Charles
  - M. Lesaché Edme

3e SECTION....
- *Président*..... | M. Lenoir, Auguste Trumeau
- *Scrutateurs*.....
  - M. L'Ecolant, Gustave
  - M. Blin, Isidore
  - M. Jouenne François Paul
  - M. Le Tchel Luc Amand

4e SECTION....
- *Président*..... | M. Gouville, Gustave Amédée
- *Scrutateurs*.....
  - M. Littard, Georges
  - M. Letouzé Auguste
  - M. Letourneur Paul
  - M. Orange François

5e SECTION....
- *Président*..... | M. Lemarchand, Raymond Félix
- *Scrutateurs*.....
  - M. Regnault, Gustave Alphonse
  - M. de Malecy Henri Pierre Marie
  - M. Camuel, Octave
  - M. Ganne de Beaucondray Thomas Gustave François

6e Section....	*Président*.....	M.	de Beaufort Roger Charles Philippe
	Scrutateurs.....	M.	d'Aigneaux Ch. Fred. Marie Ludger
		M.	Forest Albéric
		M.	d'Auray J. Saint Pern Gontran
		M.	Hamel Bienaimé Charles
7e Section....	*Président*.....	M.	
	Scrutateurs.....	M.	
		M.	
		M.	
		M.	
8e Section....	*Président*.....	M.	
	Scrutateurs.....	M.	
		M.	
		M.	
		M.	
9e Section....	*Président*.....	M.	
	Scrutateurs.....	M.	
		M.	
		M.	
		M.	
10e Section...	*Président*.....	M.	
	Scrutateurs.....	M.	
		M.	
		M.	
		M.	

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de trois, a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Tous les électeurs ont apporté leur bulletin préparé en dehors de la salle du vote.

Ils l'ont remis fermé au président, qui, après s'être assuré qu'il n'en contenait pas d'autre, l'a déposé dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre [1].

(1) La constatation des votes pour les délégués et les suppléants doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargements qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste ; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté, ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis au lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté en toutes lettres le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS en plus.	NOMBRE DE BULLETINS en moins.
1re Section	204	204		
2e *idem*	184	184		
3e *idem*	192	192		
4e *idem*	218	218		
5e *idem*	214	213		1
6e *idem*	232	233	1	
7e *idem*				
8e *idem*				
9e *idem*				
10e *idem*				
TOTAUX	1244	1244	1	1

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient reçus; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

Décision du Bureau du Collège sur les Bulletins réservés

1re Section. — Néant

2me id. — Néant

3me id. — Néant

4me Section. — Deux bulletins réservés, un double et l'autre sur papier quadrillé. Sur l'avis conforme du Bureau de Section, le Bureau du Collège décide : 1° Le Bulletin double, étant composé de 2 Bulletins semblables, comptera pour un et donnera une voix à MM. Lonâel, Sébire et Labich. 2° Le bulletin sur papier quadrillé est admis comme valable, les marges extérieures du quadrillage ne paraissant pas comme suffisamment apparentes. Ce bulletin donne une voix à MM. Lonâel, de Tocqueville et Piémont.

5me Section. — Deux bulletins réservés, le papier étant quadrillé l'un en bleu et l'autre en gris. Sur l'avis conforme du Bureau de Section, le Bulletin quadrillé gris a été admis par le Bureau du Collège, comme ne contenant pas un signe extérieur suffisant. En conséquence ce bulletin donne une voix à MM. Sébire, Lonâel et de Tocqueville. — Le quadrillé bleu après discussion a été admis par la majorité du bureau, les lignes bleues devenant très peu apparentes lorsque le Bulletin est plié, ainsi qu'il a été déposé dans l'urne. En conséquence ce Bulletin donne une voix à MM. de Tocqueville, Piémont et Lonâel.

6me Section. — Un blanc. — Annulé. Le double bulletin d'boutigny plié 2 par 2 et 3 pareils au nom de MM. Sébire, Lonâel et Labich. Sur l'avis conforme du Bureau de Section, le Bureau du Collège, vu la similitude exacte de bulletin double décide que 3 voix seront attribuées à MM. Lonâel, Sébire et Labich. Pareille décision est prise pour le 3e bulletin portant le nom de MM. de Tocqueville, Piémont et de Saumas, qui gagnent ainsi une voix.

7e idem.

8e idem.

9e idem.

10e idem.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À M. Lonâel	M. Sébire	M. Joh. Labich	M. de Tocqueville	M. Piémont	M. de Saumas	M. Morelle	M. Corbetti	M. Adrien Lyon	M. de Boissieux
1re Section	204	204	"	122	121	120	85	82	~~78~~			1	
2e idem	184	184	"	120	119	118	64	64	62	1	1		
3e idem	192	192	"	~~129~~ 120	~~128~~ 128	~~126~~ 126	~~65~~ 64	~~65~~ 65	~~69~~ 60		2		
4e idem	218	216	2	~~146~~ 144	144	141	73	72	72				
5e idem	214	211	2	134	130	128	80	79	76		2		2
6e idem	232	227	5	133	130	128	99	95	95		1		
7e idem													
8e idem													
9e idem													
10e idem													
TOTAUX	1244	1234	9	782 ~~3~~ 779	772 ~~3~~ 769	764 ~~3~~ 761	466 ~~3~~ 463	457 ~~5~~ 452	443 ~~1~~ 442	1	6	1	2
Nouveau ajoutés après délibération du Bureau à Certains Députés				789	777	765	470	460	446	1	6	1	2

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits 1247

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements 1244

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes 1244

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants[1] 1244

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître[2] 1

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés .. 1243

MAJORITÉ ABSOLUE[3] 622

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des *votants* le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être paraphés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES. EN LETTRES.	EN CHIFFRES
M. Lenoël Senateur sortant	Sept cent quatre vingt neuf	789
M. Lebris " "	Sept cent ~~quarante deux~~	~~742~~ 727
M. Laliche " "	Sept cent soixante cinq	765
M. de Cocqueville	Quatre cent soixante dix	470
M. Prémont	Quatre cent soixante	460
M de Saumas	Quatre cent quarante quatre	444
M. Moll	Une	1
M. Galinski	Six	6
M. Arthur Legrand	Une	1
M. de Lesmaisons	Deux	2
M. Raulin	Une	1
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2) ..(..Blancs..).....	Une	1

(2) En indiquer la nature et les annexer paraſés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal page 12), devra être supprimé.

M. (3) M. Lenoel Lebris et Laliche ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue ont été proclamé 3 sénateur 3

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Les Bulletins sur lesquels le Bureau a statué ont été paraphés et annexés au présent procès verbal

Ont été également annexés les permis de délivrance de duplicata des lettres de convocation et les pièces à l'appui, ainsi que les autorisations de voter accordées à des Suppliants non inscrits le 25 décembre 1887.

~~Le président a ensuite~~ annoncé que la séance serait ~~reprise à deux heures, et qu'il~~ serait procédé à un second ~~tour de~~ scrutin pour l'élection de ~~sénateurs restant à nommer.~~

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à deux heures.

Le Président, *Les Membres du bureau,*

Le Secrétaire,

2e TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus [1]

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à cinq heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS en plus.	NOMBRE DE BULLETINS en moins.
1re Section.....				
2e *idem*.....				
3e *idem*.....				
4e *idem*.....				
5e *idem*.....				
6e *idem*.....				
7e *idem*.....				
8e *idem*.....				
9e *idem*.....				
10e *idem*.....				
TOTAUX.....				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1re Section.....													
2e *idem*.....													
3e *idem*.....													
4e *idem*.....													
5e *idem*.....													
6e *idem*.....													
7e *idem*.....													
8e *idem*.....													
9e *idem*.....													
10e *idem*.....													
TOTAUX.....													

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants [1] .....

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître [2].....

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.....

MAJORITÉ ABSOLUE [3].....

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des *votants* le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu [1]

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES. EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal (page 12), devra être supprimé.

M. [3]

ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue été proclamé sénateur .

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à sept heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président, *Les Membres du bureau,*

Le Secrétaire,

3E TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à sept heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à dix heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1re Section				
2e *idem*				
3e *idem*				
4e *idem*				
5e *idem*				
6e *idem*				
7e *idem*				
8e *idem*				
9e *idem*				
10e *idem*				
TOTAUX				

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À									
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
1re Section													
2e *idem*													
3e *idem*													
4e *idem*													
5e *idem*													
6e *idem*													
7e *idem*													
8e *idem*													
9e *idem*													
10e *idem*													
TOTAUX													

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.

Nombre d'électeurs inscrits . . . . . .

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements . .

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes . . . . . .

Ont obtenu (1) :

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2)		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

M (3)

ayant obtenu la pluralité des voix été proclamé sénateur .

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à heures, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi;

Sous les n^{os} à , les listes d'émargements en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture;

Sous les n^{os} à , les feuilles de pointage;

Sous les n^{os} à , les bulletins nuls ou douteux dont le détail suit :

Bulletins blancs.....
Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante...
Bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.
Bulletins sur papier non blanc.....
Bulletins portant des signes extérieurs.....
Bulletins divers.....

Enfin, sous les n^{os} à , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président, *Les Membres du bureau.*

Le Secrétaire,

DÉPARTEMENT
de la Manche

Modèle n° 4.

Annexe
à la circulaire
du 14 novembre 1887.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1	Abaquesne de Parfouru (Gabriel Arnable Marie)	délégué - Hautteville (Valognes)		
2	Abdola victor, Cen Mal	délégué - Hamelin		
3	Achard de Leluardière, benzi Cen Mal	délégué - St Amand		
4	Adam, Pascal, Maire	délégué - Routteville		
5	Aquiton, hippolyte, Maire	délégué - Mesnil-Adelée		
6	Aigneaux (Mquis d') Guillaume Paul, propre	délégué - Picauville		
7	Aigneaux (Vte d'), Ludger, Maire	Conseiller d'arrondt - Picauville		
8	Alexandre, Pierre, adjoint	délégué - Martinvast		
9	Alix, ferdinand, Cen Mal	délégué - Sourdeval la Barre		
10	Allain, Louis, adjoint	délégué - Les Chéris		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés eventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
11	Alleaume, Eugène, Cr. Mal	délégué - St Martin de Landelle		
12	Allix-Courboy, Emile Cr. Mal	délégué - St Côme du Mont		
13	Allix-Desfautaux Edouard, Maire	délégué - Huberville		
14	Almin, henri, adjoint	délégué - Lourdeval		
15	Amchin, Auguste, Maire	délégué - Neuville en Beaumont		
16	Ameline, Louis, adjoint	délégué - St Laurent de Terregatte		
17	Ameline, Nicolas, Maire	Conseiller d'arrondt - Cerences		
18	Amey, Pierre, Maire	délégué - Rampan		
19	Amiard, henri Jules Emile	Conseiller d'arrondt - St Lo		
20	André, françois, Maire	délégué - Moitiers en Bauptois		
21	Anfray, pierre Cr. Mal	délégué - La Mancellière (Montain)		
22	Angot, Pierre adjoint	délégué - St Georges d'Elle		
23	Anquetil, jean, adjoint	délégué - Briquebec		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
24	Anthouard, Casimir, Maire	délégué - Valcanville		
25	Ardouin, Jean Bte Cte Mal	délégué - St Vaast		
26	Arondel, Jean Marie, maire	délégué - Ardevon		
27	Asselin, Louis Julien, Maire	délégué - Mesnil Amey		
28	Aubert, Jean, adjoint	délégué - Chalandrey	Muriel (Auguste) C. mal	
29	Aubert, Jules Auguste, Cte Mal	délégué - Courlaville.		
30	Aubin, Pierre Aimable, adjoint	délégué - Bretteville s/. Ay		
31	Augrain, Prosper, Maire	délégué - Beauchamps		
32	Aumond, Désiré, Maire	délégué - Rouxeville.		
33	Auray (Cte d') Gustave, Maire	Conseiller Général - St Pois.		
34	Auray, Aimable, adjoint	délégué - Vesly		
35	Auray, Alexandre, Maire	délégué - St Hilaire Petitville		
36	Auray, Jean, adjoint	délégué - Lozon		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de, ...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
37	Avenel (d') Joseph, Maire	Conseiller Général - Heussé		
38	Avoine, Léon, Instituteur électeur	délégué - Orglandes		
39	Badin, Alfred Jules, Cer Mal	délégué - Roncey		
40	Bagot, François, Maire	délégué - St Jores.		
41	Bagot, Jacques, adjoint	délégué - St Jores		
42	Bagot, Jean, Cer Mal	délégué - Bion		
43	Bagot, Louis, adjoint	délégué - Le Mesnillard	Bouteloup (Jean) C mal	
44	Baillod (baron) Jean Pierre Ernest, Maire	délégué - St Germain de Tournebut		
45	Baize, Achille, Cer Mal	délégué - Coutances.		
46	Ballois, Joseph, Maire	délégué - Montviron		
47	Barbé, Abel, Cer Mal	délégué - Barenton.		
48	Barbé, Charles, Maire	délégué - La Boulouze.		
49	Barbey, Irénée, adjoint	délégué - St Côme du Mont		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
50	Barbier-Domin, frédéric Auguste, Cer M.al	délégué - Avranches		
51	Barbot, félix, Cer M.al	délégué - St James		
52	Baron, félix Louis, notaire	Conseiller Général - Ducey		
53	Basire, Elphège, juge de paix	Conseiller Général - Dragey		
54	Basire, Emmanuel, adjt	délégué - Savigny (tout)		
55	Baude, Jean fils, Cer M.al	délégué - Cherbourg		
56	Bazin, Pierre, Cer M.al	délégué - Beauficel		
57	Bazin, Victor, Cer M.al	délégué - Chérencé-le-Roussel		
58	Bazin, Victor, négt	Conseiller d'arrondt - Sourdeval		
59	Beauffort (Mquis de) Roger, Maire	délégué - Beuzeville-la-bastille		
60	Beaufils, Gilles, Maire	délégué - Moyon		
61	Beaumont, Eugène, adjt	délégué - Longueville		
62	Beaumont, Gustave, Cer M.al	délégué - St Sair		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés eventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
63	Beaurepaire (de) Joseph Maire	délégué - Le Mesnillard		
64	Béchet, Louis	Conseiller d'arrond^t - Barenton		
65	Belhoste, Jean B^te, Maire	délégué - Helleville		
66	Bellefond (Mis de) Bernardin Cte. M^al	délégué - Montreuil		
67	Belleux, Louis, Maire	délégué - Cribehou		
68	Bellière (de la) Théogène Maire	Conseiller Général - Bréhal		
69	Belloir, Valentin Armand Cte. M^al	délégué - St Jean du Corail des bois (Aur.)		
70	Bereult, Victor, Maire	délégué - St Ovin		
71	Bernard, Adolphe, Maire	délégué - St Clair		
72	Bernard, Augustin Noël	Conseiller Général - St Lo		
73	Besnard, Alfred, Maire	délégué - St Georges de la Rivière		
74	Bézard, Auguste, Maire	délégué - Gonfreville		
75	Bidault, Jules, adjoint	délégué - St Vaast		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
76	Bidel, Alfred Marie Cer Mal	délégué — Coutances.		
77	Bidois, Alexandre juge de paix	délégué — Leges et Brécey		
78	Bigot, Basilide, Cer Mal	délégué — Gouvets.		
79	Bigot, françois, Cer Mal	délégué — Brécey		
80	Binet, Annable, Cer Mal	délégué — Hudimesnil		
81	Bizault, Isidore Cer Mal	délégué — Romagny		
82	Blaizot, Charles, Maire	délégué — Courbesville.		
83	Blanchetière, Pierre, Maire	délégué — Pontorson.		
84	Blin, Eugène Désiré notaire	Conseiller Général — Barenton		
85	Blin, Isidore Julien, Cer Mal	délégué — Granches.		
86	Blin, Jules, Cer Mal	délégué — Montaigu les bois		
87	Blouet, Célestin Alphonse	Conseiller Général — Percy		
88	Blouin, Auguste, Cer Mal	délégué — Champcey		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés eventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
89	Blouin, Victor, Maire	délégué - Le Buat		
90	Boisnel, Marin, Maire	délégué - Le Mesnil-Bonant		
91	Boissel Dombreval Achille Maire	Conseiller Général - Coutances		
92	Boivent, Louis, Cr. Mal.	délégué - St Hilaire du Harc.u		
93	Bonamy, Albert, Maire	Conseiller d'arrond.t - Les Pieux		
94	Bonnemains, Jacques Cr. Mal.	délégué - Les Pieux		
95	Bonnetard, Louis Romain Cr. Mal.	délégué - Cherbourg		
96	Bonnissent, pierre, Maire	délégué - Breuville		
97	Bosmel, Pierre Victor, Maire	délégué - Hébécrévon		
98	Bosq, Joseph, Cr. Mal.	délégué - St Lo.		
99	Bosquet, fleurimond Cr. Mal.	délégué - Sengronne		
100	Bosquet, Jules Arsène Cr. Mal.	délégué - Roncey		
101	Bossard, Aimable, Cr. Mal.	délégué - Mesnil Herman		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
102	Bossard, bernardin Casimir, Maire	délégué - Montalot		
103	Bosvy, Anténor, Cer Mal	délégué - Gréville		
104	Bouchard, Jean Bte, Maire	délégué - Brucheville		
105	Bouchard, Louis, adjt	délégué - Sotteville		
106	Boucé, Julien Jacques, Maire	Conseiller d'arrondt St Martin de Landelles		
107	Boucher, Louis Emile, adjoint	délégué - Villedieu		
108	Bougon, Paul, Adjoint	délégué - St Michel des Loups		
109	Bouillon, Jean, Maire	délégué - Les Moitiers d'Allonne		
110	Boulanger, Constant, Maire	délégué - N. D. du Touchet		
111	Bourdet, François, Maire	délégué - Maupertuis		
112	Bourdon, Auguste, adjt	délégué - St Eny		
113	Bourdon, Jean Marie Arthur, adjt	délégué - Lithaire		
114	Bourges, Jean Marie, Cer Mal	délégué - Pontorson		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de, ...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés eventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
115	Bourget, Louis Thomas adjoint	délégué - Biville		
116	Bourguignon, Charles Cer Mal	délégué - St Cyr du Taillenl		
117	Boutelou François, Maire	délégué - Marcilly		
118	Bouttemont (de) Gaston Maire	délégué - Domjean		
119	Bouvattier, Jules, avocat	député - Avranches		
120	Breillot, Louis, Cer Mal	Délégué - Heussé		
121	Bretel, Adolphe, Cer Mal	délégué - Valognes		
122	Breton, Eugène, Sdg Cer Mal	délégué - St Aubin des Préaux		
123	Breuil (du) Victor Louis Maire	délégué - Hyenville		
124	Breux, Alexandre, Cer Mal	délégué - Mortain		
125	Briard, pierre Edouard, Maire	délégué - Marigny		
126	Briens, Ernest fils Cer Mal	délégué - Cérences		
127	Brière, François Alexandre Maire,	délégué - Digosville		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
128	Brisou, Alexandre, Maire	délégué – Le Neufbourg		
129	Brisset, Louis, Maire	délégué – Graville		
130	Brotelande, Simeon Maire	délégué – Gorges.		
131	Bry, Joseph Cer Mal	délégué. Bouillon		
132	Bucaille, Jules Augte Cer Mal	délégué – Le Chefresne		
133	Buhot, Clément, Cer Mal	délégué – Benouville.		
134	Buhot, Hervé, Cer Mal	délégué – Flamanville		
135	Buhot, Raphaël, Maire	Conseiller d'arrond. – Le Ham		
136	Buhot, Victor hippolyte Cer Mal	délégué – Cherbourg.		
137	Buisson François adjt	délégué – Husson.		
138	Buisson, Romain Louis	Conseiller d'arrond. – Mortain		
139	Bulot, Louis, Cer Mal	délégué – Les Vers		
140	Buot, Aimable, Maire	délégué – St Pierre de Semilly		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
141	Burnel, Augte Marin, adjt	délégué - Courlaville		
142	Burnel, Pierre, Cer Md	délégué - St Maurice		
143	Butel, Jacques Pierre, adjt	délégué - Angoville s/ay		
144	Butel, Jules, adjt	délégué - Ste Mère-Eglise		
145	Cabart, Eugène, Cer Md	délégué - St Pierre-Eglise		
146	Cabart, Paul, Maire	délégué - Néville		
147	Cacqueray (de) Jean électeur	délégué - Macey		
148	Cacquevel, Armand Désiré, Maire	délégué - Equilly.		
149	Caillemer, Louis André, adjt	délégué - St André de Bohon		
150	Camas, Auguste, Cer Md	délégué - St Vaast		
151	Campain, Ferdinand Désiré, Cer Md	délégué - Lessay		
152	Canoville, Louis Alexandre, adjt	délégué - Eculleville		
153	Canuet, Désiré Eugène, Maire	délégué - Villebaudon		

numéros d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS des électeurs.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
154	Capelle, Jules Cr. Mal	délégué - Valognes		
155	Capelle, Pierre, Maire	délégué - La Haye d'Ectot		
156	Carabf, Isidore, adjoint	délégué - Perriers-en-Beaufosse		
157	Carville (de) Arthur, Cte Mal	délégué - St Jean du Corail (Mortain)		
158	Caumont (de) Auguste, Maire	délégué - Réville		
159	Cauville, Alexis, Cr. Mal	délégué - Carentan		
160	Cauvin, François, adjt	délégué - Querqueville		
161	Challois, Louis, Cr. Mal	délégué - St Brice-de-Landelles		
162	Champion, Jules, Maire	délégué - Vengeons		
163	Champion, Paul adjoint	délégué - Ducey		
164	Champion, Victor, adjt	délégué - Gathemo		
165	Chancé, Jean, Cr. Mal	délégué - St Hilaire-du-Harc[illegible]		
166	Chapel, Auguste, Cr. Mal	délégué - La Trinité		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés eventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
167	Chapel, ferdinand, Cr. Mal	délégué - Braffais.		
168	Chapelle, Amand, Maire	délégué - Maupertuis.		
169	Chardin, Casimir, Cr. Mal	délégué - Carantilly.		
170	Chasles, Anselme, adjt	délégué - St Pigor des Monts.		
171	Chauvière, henri, Maire	délégué - Les Pas.		
172	Chauvin, Isidore Julien Maire	délégué - Bacilly.		
173	Chemin, Jean Jacques, Maire	délégué - Barenton.		
174	Cherel, Théophile, Cr. Mal	délégué - St Hilaire du Hte		
175	Chevalier, Charles Florent avocat	député - Coutances.		
176	Chivré (de) henri, dect.	délégué - La Haye-Bellefnd		
177	Chuquet, Victor, adjt	délégué - Les Moitiers d'Allonne	Levieux Jules, Cr. Mal suppléant	
178	Cirou, Jean Bte, Maire	délégué - Muneville s/ mer		
179	Clement, Alphonse, Maire	délégué - Chamteloup.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
180	Cloche, Barnabé, Maire	délégué - Canis.		
181	Clouard, pierre, Cer. Mal	délégué - Sourdeval		
182	Colin, Adrien, adjt	délégué - Courtils.		
183	Collas, Jean, Maire	délégué - Marsalines.		
184	Collas-Corderie, Charles Louis honoré, Maire	Conseiller d'arrondt - Quettehou		
185	Compère, Pierre, Maire	délégué - Couville		
186	Confiant, Pierre, Cer. Mal	délégué - Periers.		
187	Contant, Léon Jules, Maire	Conseiller d'arrondt - Courtarville		
188	Corbel, Alphonse, Cer. Mal	délégué - Bricquebec		
189	Corbin-Desmanneaux Paul, Maire	délégué - Hiesville.		
190	Cordhomme, François Mathurin,	Conseiller d'arrondt Guilberville		
191	Costard, François, Juge de paix	délégué - Juvigny		
192	Cotin, pierre, Cer. Mal	délégué - Savigny-le-Vieux		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
193	Cottebrune, Louis Augte Maire	délégué - Bricquebosq		
194	Coulomb, Prosper, Maire,	délégué - Orval.		
195	Coulombier. Alphonse, Maire	délégué - St Sauveur la Pommeraye		
196	Coulombier, Clément, Maire	délégué - St Jean-du-Champ		
197	Coupard, Jules, Maire	délégué - Carolles		
198	Courtel, Prosper, docteur en médecine	délégué - Méautis.		
199	Courtois-les-Houques. Jean Charles, Adjt	délégué - Flamanville		
200	Couville (de) Henri Marie, Maire	délégué - Querqueville		
201	Creully, Louis René, Maire	délégué - Crasville		
202	Criquet, Pierre, Cer Mal	délégué - St Lo.		
203	Crocquevieille, Edmond, Cer Mal	délégué - St Jean des Baisants		
204	Cruel, Arsène, Cer Mal	délégué - St Hilaire du Hst		
205	Cussy (de) Henri. Cer Mal	délégué - Feugères.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
206	Daboville (Lechevalier) Louis Cer. Mal	délégué - Brillevast		
207	Dagory, Emmanuel Cer. Mal	délégué - La Luserne d'Outremer		
208	Damécour, Pierre, adjt	délégué - Tribehou		
209	Damourette, Charles Siméon, Cer. Mal	délégué - Omonville-la-Petite		
210	Dan, Adrien Emmanuel Maire	délégué - Dangy.		
211	Danguy, Jean, Maire	délégué - La Mancellière (Mortain)		
212	Daniel, Frédéric Georges William, adjoint	délégué - Cherbourg		
213	Danjou, Jules fils Cer. Mal	délégué - Avranches.	Young Hippolyte Fils Conseiller	
214	Dapilly, Alfred, adjt	délégué - Marcilly		
215	Dastin, Pierre Paul, Maire	délégué - Fleury.		
216	Dauvin, Léon, adjt	délégué - Annneville s/ mer		
217	Davarend, Pierre, Maire	délégué - Crosville		
218	David, Emile, Cer. Mal	délégué - Hambye		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
219	Davy, Jean Théophile, Maire	délégué - Perriers-en-Beaufiel		
220	Davy, Louis Charles, Maire	délégué - Les Biards.		
221	Davy, Paul, Maire	délégué - Gathemo		
222	Debesne, Alfred Paul charles, Maire	délégué - St Nicolas des bois		
223	Debesne, francois, adjt	délégué - Annoville		
224	Debon, Charles, Maire	délégué - Le Treme Foret	Buffard (Prosper) C. m.l	
225	Debroise, Armand Pierre, Maire	délégué - Chérence le Héron		
226	Debroise, Léonard, Maire	délégué - La Chaise-Baudouin		
227	Dequelle, Désiré, Cer Mal	délégué - Contrières		
228	Delabroize, Constant, Maire	délégué - Bellefontaine		
229	Delabroize, Vital, Maire	délégué - Le Mesnil-Gilbert		
230	Delacour, Auguste, adjt	délégué - St Pierre-Eglise		
231	Delacour, René, Maire	délégué - St Laurent de terregate		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
232	Delafosse, Jean fils, Maire	délégué - Le Guislain	Delafosse (Casimir Eugène) C-mal	
233	Delalande, Gustave, Maire	délégué - Hérenguerville		
234	Delalande, Louis, adjt	délégué - Vasteville		
235	Delamare, Pierre Charles	adjoint-del Montchaton		
236	Delamare, Victor Magloire Maire	délégué - Montchaton		
237	Delamusse, Adolphe, Cr. Mal	délégué - Anctoville		
238	Delancize, ferdinand, Cer. Mal	délégué - St Pierre Langers		
239	Delarue, Gratien, adjt	délégué - St Denis le Vêtu		
240	Delarue, Pierre, Maire	délégué - Yquelon		
241	Delaune, françois propre adjt	délégué - Tessy-sl vire		
242	Delaune, Pierre, Maire	délégué - Saulne		
243	Delisle, Auguste, Maire	délégué - Clitourps.		
244	Delisle, Nicolas Jean, Maire	délégué - Le Hommet d'Arthenay		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de, ...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
245	Delongraye, Adolphe Victor, Maire	délégué – Soliers		
246	Demagny, Timalle Joachim, adjt	délégué – Moon		
247	Delanoë, Victor, Maire	délégué – St Maur-des-bois		
248	Delatouche, Edmond, Cr M.l	délégué – St Clément		
249	Denis, Edmond, Cr M.l	délégué – Barneville.		
250	Denis-Thiendière, Jules, Maire	Conseiller Gal – Bréccy		
251	Deplanche Achille, Cr M.l	délégué – Le Mesnil-Thébault		
252	Derbois, Pierre, adjt	délégué – St Lo		
253	Desboulletz, Léon, Cr M.l	délégué – Bréccy.		
254	Deschamps-Boudent Roger, Maire	délégué – Les Chambres		
255	Desdouitils, Jean, adjt	délégué – Avranches		
256	Desfeux, Pascal adjt	délégué – La Chaix-Baudouin		
257	Desfoux, fils, Maire	délégué – La Chapelle-Urée.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
258	Deshogues, Emile, adjt	délégué - St Martin de Cenilly		
259	Despois, Jean Bte Cer Mal	délégué - St Clément		
260	Desprez, Alexandre, Maire	délégué - Sortosville en Beaumont		
261	Desprez, Louis, Maire,	délégué - St Pierre d'Arthéglise		
262	Desrues, Albert Cer Mal	délégué - Le Chefresne		
263	Destrès, Jean Louis Augte Cer Mal	délégué - Nouainville		
264	Desvages, Armand Emile Cer Mal	délégué - Mesnil-Villeman		
265	Detournières, Désiré Maire	délégué - St Jean de Savigny	Bernard (Ernest) C. mal	
266	Dhermilly, fils adjoint	délégué - St Jean de Savigny		
267	Dhermilly, Jean, Maire	délégué - Couvains		
268	Diesnis, Aimable, adjt	délégué - Doville		
269	Dolbet, Jean Marie, adjt	délégué - La Haye du Puits		
270	Doley, Louis Paul, Maire	délégué - Mobecq	Lefresne (Michel Désiré) C. mal	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés eventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
271	Dorey, Auguste, adjt	délégué - Etienville		
272	Doucet, Louis, Cer Mal	délégué - Carentan		
273	Douesnard, Paul, adjt	délégué - Viranderille		
274	Drieu, Alcide, Cer Mal	délégué - St Denis le Gast		
275	Drouet, Edmond, Cer Mal	délégué - Le Mesnil Angot		
276	Drouin, Jean, adjt	délégué - Ozeville.		
277	Dubois, Albert, Cer Mal	délégué - St Rémy des Landes.		
278	Dubois, François, Maire	délégué - St Jean de la Haize		
279	Dubois, Pierre, adjt	délégué - St Jean de la haize		
280	Dubost, Pierre Augte Cer Mal	délégué - Courlaville		
281	Dubreuil, fils Maire	délégué - Isigny		
282	Dubuisson, Alfred, Cer Mal	délégué - Périers		
283	Duchemin, Alfred, Cer Mal	délégué - Dragey.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
284	Duchemin, Clément, Maire	délégué Neuville au Plain		
285	Duchemin, Guillaume, Cer Mal	délégué St Ovin		
286	Ducloux, Charles, Maire	délégué La Haye du Puits		
287	Dudouyt, Charles Adolphe, Maire	délégué Courville		
288	Dufay, Nestor, ppe Cer Mal	délégué Sourdeval		
289	Dufort, Pierre, Cer Mal	délégué Montfarville		
290	Dufour, Jules Augte Maire	délégué Percy		
291	Dufresne, Louis, Cer Mal	délégué Fresville		
292	Duguey-cher, Alexandre Maire	délégué Le Luot		
293	Dugueycher, Victor, Maire	délégué La Mouche		
294	Duhamel, Charles Maire	délégué Ste Colombe		
295	Duhoux, Pierre, Maire	délégué Réthoville		
296	Dujardin, Ignace Maire	délégué St Patrice de Claids		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
297	Dumont, Pierre, Maire	délégué - Crollon		
298	Dumouchel, Bon. Pierre Cer. Mal	délégué - Créances.		
299	Dupérouzel, Amand Tranquille Cer. Mal	délégué - Coutances.		
300	Duperrouzel, Louis, Maire	délégué - Lozon		
301	Dupont, Aimé, Cer. Mal	délégué - Ste Cécile		
302	Dupont, Armand Augte Maire	Cer. d'arondt. - St Quentin		
303	Dupont, Auguste, Maire	délégué - La Baleine		
304	Dupont, Hyacinthe, maire docteur	délégué - Buais.		
305	Dupont, Louis, Cer. Mal	délégué - Sortosville		
306	Dupont, Maximilien, Cer. Mal	délégué - Montmartin s/mer		
307	Dupont, Victor, Cer. Mal	délégué - St James.		
308	Dupont, Victor, Cer. Mal	délégué - Virey		
309	Dupray-Beuzeville, Louis Pierre Désiré, Maire	délégué - Vesly		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
310	Dupray, Pierre, Cer. Mal	délégué Cambernon		
311	Dupuis, Louis, adjt	délégué Ste Marie du Mont		
312	Durville, Jules, Cer Mal	délégué Gavray		
313	Dussaux, Alfred, Cer Mal	délégué St Lo.		
314	Dutertre, Désiré, Cer Mal	délégué Quettreville		
315	Dutot, Alphonse Jules, Augte Cer Mal	délégué Cherbourg.		
316	Duval, Alberic, Cer Mal	délégué Condé s/ Vire		
317	Duval, Auguste, Maire	délégué Fierville.		
318	Duval, Félix, Maire	délégué Méautis		
319	Duval, Jacques, Maire	délégué Lestre.		
320	Duval, Léon, Cer Mal	délégué Iquenderville		
321	Duval-Lemonnier, Hippolyte, Maire	délégué Curqueville		
322	Enault Louis, Cer Mal	délégué Bolleville.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
323	Enguehard, Alfred	Conseiller Gal Pontorson		
324	Enouf, Jacques Auguste, Maire	délégué La Meauffe		
325	Ernault, Athanase, dit.	délégué Le Val St Père.		
326	Escroignard, Louis, Maire	délégué St Barthélemy		
327	Esneu, Aldérie, Maire	délégué Ger		
328	Esnouf, Alexandre, Maire,	délégué Servigny		
329	Eudeline, Michel, Cer Mal	délégué Coriguis/vire		
330	Eudes, Alberic Cer Mal	délégué Le Mesnil Amand		
331	Eudes, Eugène, adjoint	délégué Cerisy la Salle		
332	Eudes, Jean Maire	délégué Appeville		
333	Eudes, Louis, adjoint.	délégué Gavray		
334	Fabien, Jean, Maire	délégué Auderville		
335	Faguais Adolphe Jean Victor, Maire	délégué Cormeray		

numéros d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS des électeurs.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
336	Farcy, Désiré, Cer Mal	délégué - Curey		
337	Fardin, Dominique, Maire	délégué - Juilley		
338	Fatôme, Eugène, Cer Mal	délégué - Fermanville		
339	Fatôme, françois, Maire	délégué - Fermanville		
340	Fatôme, Louis, Cer Mal	délégué - Barfleur		
341	Fauchon, Bon Eugène, Maire	délégué - Le Mesnil-Auber		
342	Faucon, Amand, Maire	délégué - Bourey		
343	Fauquet, Guillaume, Maire	délégué - Saultchevreuil-du-Tronchet		
344	Fautrat, Jean Louis, Maire	délégué - Angoville-s/-Ay		
345	Fauvel, André Patrice, Maire	Cons.er d'arrond.t - Lessay		
346	Fauvel, Ange Désiré, Maire	délégué - Bourguenolles		
347	Fay (Cte du) Georges, Cer Mal	délégué - Chavoy		
348	Fenouillère, Achille, Cer Mal	délégué - Portbail		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés eventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
349	Perey, Pierre jacques Augte Maire	délégué — Ampeville		
350	Féron, Auguste Cer Mal	délégué — Valcanville		
351	Féron, françois, Maire	délégué — Azeville		
352	Féron, julien, Cer Mal	délégué — Buais		
353	Ferrand de la Conté Gaston, Maire	délégué — Fengères		
354	Fesnien, jules, Maire	délégué — Geffosses		
355	Feuardent, Marin Colomban Maire	délégué — Gréville		
356	Fichet, René, Maire	délégué — Le Vast		
357	Finel, Antoine, Maire	délégué — Nay		
358	Fissadame, Emilien, adjoint	délégué — Donville		
359	Flambart, Pierre Bon Cer Mal	délégué — Cherbourg		
360	Fleris (de) ferdinand, Cer Mal	délégué — Hémevez		
361	Fleury, Charles, Maire	délégué — Tonneville		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
362	Fleury, Jean, Maire	délégué - Jobourg		
363	Folliot, Jean, Maire	délégué - Joganville		
364	Folliot, Louis, Cer Mal	délégué - Graignes		
365	Fontaine, Joseph, Cer Mal	délégué - La Haye-Pesnel		
366	Fontaine (Ludovic)	Conseiller Gal - La Haye-Pesnel		
367	Fonteinier, Gémy, Cer Mal	délégué Beauvoir.		
368	Forest, Alberic Cer Mal	délégué - Airel		
369	Fortin, François, Maire	délégué - St Cyr (Valognes)		
370	Fortin (Louis) Maire	délégué - Prétot		
371	Fossey, Alexandre, adjt	délégué - Cametours		
372	Foucard, Jean, Cer Mal	délégué - Bréhal		
373	Foucher, Emmanuel, Cer Mal	délégué - Vains		
374	Fouque, Charles fils, Maire	délégué - Cerisy-la-forêt		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés eventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
375	Fouque, Jean Marie, Maire	délégué - Vessey		
376	Fourmage, Auguste. Maire	délégué - Pirou.		
377	~~François~~ Groult, Jacques Ernest 2e adjt.	délégué - St Martin d'Audouville		M. Groult avait été inscrit par erreur sous le Nom de François.
378	Françoise, Alexandre, Maire	délégué - Orglandes		
379	Frémin, Constant, adjoint	délégué - Bricqueville 1/me		
380	Frémin, Désiré, Maire	délégué - Baupte.		
381	Fremin, Nicolas, Maire	délégué - Coudeville.		
382	Frémin, Victor Pierre Joseph. Maire	délégué - Montines		
383	Fremond, Jean fois Marie, Cer Mal	délégué - Urlledieu.		
384	Frémond, Laurent Maire	délégué - Le Mesnilbus		
385	Frémont, Jules, Cer Mal	délégué - St Martin-le-beault		
386	Frigot, Edouard, Adjoint	délégué - Courtheville-bocage		
387	Frigoult, Charles fois Cer Mal	suppléant - Cherbourg		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
388	Froger, Auguste, Cr. M.al	délégué — Bouceyz		
389	Furgon, Ladislas, Cer. M.al	délégué — Montjoie (Mortain)		
390	Gaillard, Alfred, Maire	délégué — Cerisy-la-Salle		
391	Gallet, jules, Maire	délégué — St Sauveur de Chanteu		
392	Galuski, Louis Charles, Maire	Conseiller Gal. — Créances		
393	Galuski, Louis Marcel, avocat électeur	délégué — Créances		
394	Gamas, charles, Maire	délégué — Ranville la Place	Bouffard (absent) C. m.l	
395	Gancel, Charles, adjoint	délégué — Monthmartin en Graigne		
396	Gancel, ferdinand Jules, adjt	délégué — Prétot		
397	Gancel, Gustave, adjoint	délégué — Brévands		
398	Ganier-Hauteville, Amable Georges, adjt	délégué — Mortain		
399	Ganne de Beaucoudray, Etienne Gustave Cr. M.al	délégué — Beaucoudray		
400	Gardie, Pinault, Cr. M.al	délégué — Hauteville la Guichard		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés eventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
401	Garnier, Denis Cer Mal	délégué - Bricquebec		
402	Garnier Louis, Cer Mal	délégué - Parigny		
403	Garnier Joseph, Maire	délégué - Le Teilleul		
404	Garnier, Pierre, Maire	délégué - Montsurvent		
405	Gassot Auguste Cer Mal	délégué - Vains		
406	Gaudin de Villaine Adrien Saint Marie Sylvain, Maire	Député, Ste Jean du Corail (Manche)		
407	Gauthier de Carville, Emile Maire	délégué - Boisyvon		
408	Gautier, Auguste,	Conseiller Général - Avranches		
409	Gautier, César,	Conseiller d'arrond.t - St James		
410	Gautier Jules, Cer Mal	délégué - Montanel		
411	Gautier Just Cer Mal	délégué - Moyon	Le Cte de Charle C. mal	
412	Gautier, Louis Cer Mal	délégué - La Croix Avranchin		
413	Gautier Remy, Cer Mal	délégué - St Martin de Landelle		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
414	Gautier-Laperrière Dominique Marie, Maire	délégué - Vergoncey.		
415	Geffroy, Pierre, Cer. Mal	délégué - St James.		
416	Généaux, Auguste fils, Maire	délégué - Notre D. de Livoye		
417	Genest, félix, Maire	délégué - St Hilaire du Harc.el		
418	Genest Louis Désiré, Maire	délégué - La Chapelle en Juger		
419	Genvresse, Louis, adjt	délégué - Le Mesnildrey		
420	Georges, Pierre, Cer. Mal	délégué - St Aubin de Terregte		
421	Georget, henri, Cer. Mal	délégué - Mesnil-Rainfray		
422	Germain, Charles, Maire	délégué - Le Mesnil-Aval		
423	Germain, Clément, Cer. Mal	délégué - Bretteville (Chevbourg		
424	Germain, Richard, Maire	délégué - Gonneville.		
425	Germain, Xavier, Cer. Mal	délégué - Gonneville		
426	Germonière (de la) Edmond Cer. Mal	délégué - Le Vast		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de, ...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
427	Gibert, Désiré, adjoint	délégué St Germain de Tournebut		
428	Gibon, Auguste, Maire	délégué Cheville		
429	Gibon, Charles, Maire	délégué Héauville		
430	Gilles, Pierre Jules, Maire	délégué St Suzanne et Vire		
431	Gillot, Jean Marie, Cer Mal	délégué Vessey		
432	Giot, Célestin, Cer Mal	délégué Barneville		
433	Girauld, Edouard, Maire	délégué Placy Montaigu		
434	Glatigny, félix henry, membre Cer Mal	délégué Quettehou		
435	Godard, Alphonse, Adjt	délégué Pont Hébert		
436	Godard, Jean Thomas adjt	délégué St Germain le Gaillard		
437	Godard, Prosper, adjoint	délégué Hébécrévon		
438	Godefroy, Eugène Prosper, adjoint	Const. d'arrond. St Lô		
439	Godefroy, Jean Louis, Cer Mal	délégué Bricquebec		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
440	Godefroy, Pierre, Maire	délégué - Videcosville		
441	Godel, Bon, Maire	délégué - Gouberville		
442	Gond, ferdinand, Maire	délégué - St Pierre Langers		
443	Gonnivière (de la) Raoul Eugène Maire	délégué - St Germain de Varreville	D. Magnillé (Constant C. m.al	Remplacé par M. de Magnillé Constant, Ca M.al
444	Gosse, Dominique Maire	délégué - Ronthon		
445	Gosse, Paul Emile, Ca M.al	Conseiller d'arrondt - Cherbourg		
446	Gosselin, Louis, Maire	délégué - Les Veys		
447	Gosselin, Thomas, Maire	délégué - Eeurthéville-hague		
448	Gosset, henri Alfred, Maire	Conseiller d'arrondt - Carantilly		
449	Gougeon, Jules, adjoint	délégué - Céaux		
450	Goulet, Désiré Pierre, Maire	délégué - Croisgots.		
451	Gourmont (de) Auguste Maire	Conseiller d'arrondt Mesnil Veneman		
452	Gouville, Amédée Louis, Maire	délégué - Carentan.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
453	Gouville, Gustave Amédée	Conseiller Gal - Carentan		
454	Grandemange, Emmanuel adjoint	délégué - Saulne.		
455	Grandin, Joseph Pierre Aug.te Maire	délégué - Ste Marie du bois		
456	Granger, Alfred, Maire	délégué - Cavigny.		
457	Grente, Alfred Paul. Cte Mal	délégué - Percy.		
458	Grente Emile prosper félix Cte Mal	délégué - Percy.		
459	Grimaux, Adolphe fois Cte Mal	délégué - Percy.		
460	Gritton frédéric, Maire	délégué - Gavray.		
461	Grossin, victor fs Maire	Conseiller Gal - Juvigny		
462	Groualle, Jean, Maire	délégué - Airel.		
463	Groualle, Pierre Isidore Maire	délégué - St Ebremond de bonfossé		
464	Gould, françois, Maire	délégué - Montcuit		
465	Goult, Désiré, adjoint	délégué - Mesnil Garnier		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
466	Guenon, Louis fils, Maire	délégué - Saussey		
467	Guenon, Paul joseph, Cer. Mal	délégué - Agon		
468	Guérard, Georges Edmond Maire	Conseiller d'arrondt St Romphaire		
469	Guérard Maximilien, Cer. Mal	délégué - Bérigny		
470	Guérard, Pierre fils Maire	délégué - St Georges de Bohon		
471	Guérard, Stanislas, Maire	délégué - Lamberville		
472	Guérin, Albert Auguste Amédée Maire	Conseiller d'arrondt Mesnil-thébault		
473	Guérin, Charles fortuné Jules, Adt	délégué - Mesnil-thébault		
474	Guérin, Ernest, Cer. Mal.	délégué - St Quentin	M. Guérin étant empêché est remplacé par M. Legendre, Paul Cer. Mal suppl.	1
475	Guérin, Jean Pierre, Cer. Mal	délégué - Gouvets		
476	Guérin, Napoléon, Cer. Mal.	délégué - Sottevast		
477	Guesney, Alexandre, Maire	délégué - Camprond		
478	Guernier, Pierre François Maire	délégué - Tidouville		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
479	Guesnier, Auguste Louis Victor, Cer Mal	délégué La Lande d'Airou		
480	Guesnon, Jean Cer Mal	délégué – Surville.		
481	Guiard, Auguste fils Cer Mal	délégué – Ver.		
482	Guibert, Edmond, Cer Mal	délégué – Equeurdreville		
483	Guichard, Jean Marie, Cer Mal	délégué – Aucey.		
484	Guichard, Nicolas, adjt	délégué – Pontorson.		
485	Guiffard, Maire, Cer Mal	délégué – Montebourg		
486	Guilbert, Alphonse, Maire	délégué – Soules		
487	Guilbert, Jean Bte Pierre, Maire	délégué – St Georges-Montcocq.		
488	Guilbert, Pierre, Cer Mal	délégué – Lestre.		
489	Guillemette, Frédéric Augte	Conseiller Général Coutances.		
490	Guillemette, Louis, Cer Mal	délégué – Equeurdreville		
491	Guillemin, Jean, Maire	délégué – Le Plessis.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
492	Guillemin Pierre, adjt	délégué St Symphorien (Manche)		
493	Guillot, Charles Cer Mal	délégué Blainville.		
494	Guillot, Gaëtan octave, Maire	délégué St Gilles		
495	Guillot, Jean Bte Maire	délégué Anneville.		
496	Guy, Jacques Cer Mal	délégué Periers.		
497	Hairon, henri, Cer Mal	délégué Ravenoville.		
498	Hairon, Jean Pierre théodore Maire	délégué Ste Mère Eglise		
499	Hallé, Jules Eugène, Cer Mal	délégué Le Neufbourg		
500	Hallot, Ernest. Cer Mal	délégué St Floxel		
501	Hallot, Marin, Maire	délégué Yvetot.		
502	Hameaux (des) hervé, Cer Mal	délégué Cerisy-laforet		
503	Hamel, Auguste, Maire	délégué Montaigu (Valogne)		
504	Hamel, bienaimé Charles adjoint	délégué Valognes.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés eventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
505	Hamel, Jean Bte Cer Mal	délégué - St Christophe du Foc		
506	Hamel, Toussaint, Cer Mal	délégué - Saultchevreuil du Touches		
507	Hamel-Fresontaine, fils Cer Mal	délégué - Fleury.		
508	Hamelin, Amand fils adjt	délégué - St Planchers		
509	Hamelin, hylaire félix Gabriel	Conseiller d'arrondt - St Jean		
510	Hamon, Louis, Maire	délégué - Villechien.		
511	Hantraye, Joseph, Maire	délégué - Les Loges Marchis		
512	Hantraye, Louis, Cer Mal	délégué - St Brice de Landelles		
513	Hardy, Adolphe, Maire	délégué - Glatigny.		
514	Hardy, Louis Charles Michel adjoint	délégué - St Gilles		
515	Harivel, Marie fils Charles, Cer Mal	délégué - Les Cresnays		
516	Haupais, Auguste, Maire	délégué - Ponts		
517	Haupais, Jacques, Maire	délégué - La Chapelle Bécelin		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
518	Havard, Joseph, Cer Mal	délégué - Villedieu		
519	Hay, Jules Albert, Maire	délégué - Barfleur		
520	Hays, Alphonse, Maire	délégué - Boutteville		
521	Hébert, Alfred, Cer Mal	délégué - Néhou		
522	Hébert (Dumanoir) charles, Maire	délégué - Montfarville		
523	Hébert, Georges, adjt	délégué - Gièville		
524	Hébert, Jules, adjoint	délégué - Anneville en-Saire		
525	Hébert, Louis, adjoint	délégué - Heugueville		
526	Hébert, Pierre, Maire	délégué - Hardinvast		
527	Hédouin, Edouard Adolphe, Cer Mal	délégué - Montpinchon		
528	Héleine, Agnès, adjoint	délégué - Beaumont		
529	Héleine, François, adjt	délégué - Jobourg		
530	Hélié, pierre, Maire	délégué St Aubin de Terregatte		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
531	Helland, Jules, Cer Mal	délégué - Quettetot.		
532	Henry, Charles, adjt	délégué - Audouville la Hubert		
533	Henry, Léonard, Cer Mal	délégué - Millières.		
534	Herbert, Adolphe, adjt	délégué - Champrépus.		
535	Hérout, Cyprien, Cer Mal	délégué - Regnéville		
536	Hérout, Jean, Cer Mal	délégué - St Marcouf		
537	Herpin, Emmanuel, Cer Mal	délégué - Granville.	M. Benoît alphonse, Cr Mal, 1er suppt remplace le délégué empêché. M. Guillebot remplace M. Benoît.	M. Herpin délégué et M. Benoît, 1er suppt étant empêchés, sont remplacés par M. Guillebot Charles, 2e suppt conseiller maritime, docteur
538	Hersan (Raoul fils)	Conseiller d'arrondt - St Lauren b Pte		
539	Hervé, Louis Jules, Cer Mal	délégué - Cherbourg		
540	Hervieu, Jules Marie	délégué - Montabot		
541	Heuzé, Jean Bte Rémy, Maire	délégué - St Cyr du bailleul		
542	Hommet, Victor, adjt	délégué - Brainville		
543	Houet, Mfred, Cer Mal	délégué - Carentan		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
544	Houssel, Pierre, Maire	délégué - Baudreville		
545	Houssin-Dumanoir, Augustin Hénoni Louis Marie	Conseiller Gal - St Lo		
546	Hubard, Jean Bte adjt	délégué - Condé s/ Vire		
547	Hue, Jean Bte, Maire	délégué - La Feuillie		
548	Hue, Pierre, Cer Mal	délégué - Granville		
549	Huet, Jean Michel, Maire	délégué - La Mancellière (St Lo)		
550	Huet, Ocellus Ernest, Cer Mal	délégué - St Lo		
551	Hurel, Gustave Cer Mal	délégué - Hambye		
552	Hurel, Jacques, Maire	délégué - La Rochelle		
553	Hurel-Lafourrière, Prosper félix, Cer Mal	délégué - Percy		
554	Jacquette, Victor, Cer Mal	délégué - Equeurdreville		
555	Jamard, Auguste Jos Paul, Marie	délégué - Flomb.		
556	James, Adolphe, Marie	délégué - Senoville		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
557	James Jules, Cer Mal	délégué - St Floxel		
558	Jarry-Desloges, Sylvain, Cer Mal	délégué - St Hilaire du Bois		
559	Jaunet, Napoléon, Maire	délégué - Tamerville		
560	Jean, Albert, Maire	délégué - Cretteville		
561	Jean, François, Maire	délégué - Vauville		
562	Jean, Jules, adjoint	délégué - Lessay		
563	Jean (Laurent) électeur	délégué - St Sauveur Lendelin		
564	Jean, Pierre, Cer Mal	délégué - Beaumont		
565	Jean, Pierre Alexandre, Cer Mal	délégué - La Vendelée		
566	Jeanne, Paul, Cer Mal	délégué - Pervaches		
567	Jeanne, Pierre, Cer Mal	délégué - Lourdeval		
568	Jehenne, Jules, Maire	Cer d'arrond. - St Malo de la Lande		
569	Jonquier, Eugène Edouard, maire	délégué - Ste Pience	M. Seigneul (Amand) Cer Mal suppléé remplace M. Jonquier, empêché.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
570	Jouet, Guillaume, Maire	délégué - Le Perron		
571	Josset, Désiré, Cer. Mal	délégué - Sottevast.		
572	Joubert, Marcel, Mt chaudronnier, Cer Mal	délégué - Les Pieux		
573	Jouenne, Charles, Maire	délégué - Nastel.		
574	Jouenne (Charles Julien fois) Maire	délégué - Lelgrand-Bellard		
575	Jouenne, fois Paul, Cer Mal	délégué - Montigny		
576	Jouet La Contrie, Ferdinand, Cer Mal	délégué - Corigny.		
577	Jouin, Louis, Maire	délégué - Amigny		
578	Jouin, Pascal, Maire	délégué - Ferrieres.		
579	Jouninet, Valentin, Cer Mal	délégué - Vaudrimesnil		
580	Jourdan, Joseph, adjt	délégué - Argouges.		
581	Juin, François, adjt	délégué - St Senier-de-Beuvron		
582	Kergorlay (Cte de) Louis, Cer Mal	délégué - Canisy.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
583	Labbé, Joseph Maire	délégué - La Barre de semilly		
584	Labriche Jules hyacinthe Romain. Maire	Conseiller Gal - Sourdeval		
585	Lachner Adolphe, 6er Mal	délégué - Briquebec		
586	Ladvenu Auguste fils Maire	délégué - St Germain des Vaux		
587	Lafosse Albert Emile Maire	délégué - St Jamison de bonsonz		
588	Lafosse Louis adjoint	délégué - Poilley		
589	Lagorsse (de) Jules, éch:	délégué - Saussemesnil.		
590	Lair. Alfred, 6er Mal	délégué - N. D de Cenilly		
591	Lair. Baptiste Constant. Maire	Conseiller d'arondt St Martin le louellant.		
592	Lair. Frédéric Paul Mexdre Maire	délégué - Ste Suzanne (Cant.)		
593	Lair, Jean jacques, 6er Mal	délégué - Guilberville.		
594	Laisné, Alfred, 6er Mal	délégué - La haye-Pesnel		
595	Laisné, Jean, Maire	délégué - Sideville.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
596	Laisney Edouard Emile, Cer Mal	délégué - Coutances		
597	Laisney Julien adjoint	délégué - St Fromond		
598	Laisney Pierre Michel, Maire	délégué - St Michel de la Pierre		
599	Laisney, Thomas, Maire	délégué - Gouville		
600	Lalleman, Guillaume, Cer Mal	délégué - Brécey		
601	Laloi, Jean Félix, Cer Mal	délégué - Mesnil-Ozenne		
602	Lamache, Pierre, Cer Mal	délégué - St Vaast		
603	Lambert, Romain, adjt	délégué - Ste Croix de St Lo		
604	Lamotte, Edouard, Cer Mal	délégué - Vasteville		
605	Lamoureux, Charles, adjoint	délégué - Donjean		
606	Landry, Emile Augte, Cer Mal	délégué - Lapenty		
607	Lanfranc de Panthou octave	délégué - Reffuveille		
608	Langlois, André, Maire	délégué - Ste Geneviève		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
609	Langlois, Auguste, Maire	délégué - Les Pieux.		
610	Langlois, François, Maire	délégué - St Sauveur de Pierre		
611	Langlois, Jacques fils Cer Mal	délégué - Avranches		
612	Laniece, Jacques Louis Cer Mal	délégué - Cherbourg.		
613	Laniepce, Alexandre Maire	délégué - Néhou.		
614	Lanos, Edmond Pierre Maire	Conseiller d'arrondt La Haye Pesnel		
615	Lapierre, Gustave, Maire	délégué - La Pernelle.		
616	Laplace, Jean François Cer Mal	délégué - Courtilleville		
617	Laroque, Ange, adjoint	délégué - Courcy		
618	Larquemin, Michel, Maire	délégué - Morville.		
619	Larsonneur, Paul, adjoint	délégué - St Romphaire		
620	Laubrie (de) Georges Marie Louis, Cer Mal	délégué - Mesnil-raoult.		
621	Launay (Jean) Cer Mal	délégué - Sacey.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
622	Laurence, Pierre, Maire	délégué	Sourdeval les bois	
623	Laurent, Auguste, Cr Mal	délégué	Le Teilleul	
624	Laurent, Charles Guy, Maire	délégué	Les Cresnays	
625	Laurent, Pierre, Cr Mal	délégué	Sourdeval	
626	Lavalley, Isidore, 6er Mal	délégué	St Samson de bonfé	
627	Lavechef, Louis, Maire	délégué	Le Mesnil	
628	Lebailly, Gustave, Maire	délégué	St Aubin du Perron	
629	Lebarbenchon Jean, Maire	délégué	Urville hague	
630	Lebas, François, Maire	délégué	St Fromond	
631	Lebas Jean Bte, Maire	Conse d'arrond.	St Pierre Eglise	
632	Lebas, Louis, adjoint	délégué	Muneville/mer	
633	Lebedel, Ambroise, adjt	délégué	St Quentin	
634	Lebel, Frédéric, Cer mal	délégué	Flamb	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
635	Lebellier, Adolphe, Cr Mal	délégué - Rauville la Place		
636	Le Biez, françois Guillme Achille, adjnt	délégué - Granville		
637	Lebigot pierre, Maire	délégué - St Martin de Chaulieu		
638	Le Blond, Louis Philippe, Cr Mal	délégué - Courtaville		
639	Leboucher, Eugene, adjt	délégué - Agneaux		
640	Le Boulenger, Charles Maire	délégué - Herqueville		
641	Lebourgeois, Alexandre, Maire	délégué - La Lucerne d'outens		
642	Lebourgeois, Desiré, Cr Mal	délégué - Sourville		
643	Le Bourgeois, Jean Maire	délégué - Créauville		
644	Le Bourgeois, Prosper, Maire	délégué - Sulligny		
645	Le Bouteiller, Raoul Hre, Cr Mal	Consr d'arrondt Valognes		
646	Lebreton, Victor adolphe Pierre, Cr Mal	délégué St Sauveur sous Planches		
647	Lebreton, Victor auguste, Maire	délégué - Mesnil Rogues		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
648	Le Brun, alphonse fçois Maire	délégué - Bréville.		
649	Le Brun, arsène Cen Mal	délégué - Sourdeval		
650	Le Brun, Eugène alphonse Maire	délégué - Margueray		
651	Le Brun, Léon, Maire	délégué - St Martin de Cenilly		
652	Le Brun, Louis, pprie Cayl	délégué - Cerisy la salle		
653	Lecacheux, Yves, adjt	délégué - Montbuchon		
654	Lecadet, Jacques, Cen Mal	délégué - Montebourg		
655	Lecailletel, Bon Marie, adjoint	délégué - Condeville.		
656	Lecainpion, albert Jacques Cen Mal	délégué - Mesnil-Eury		
657	Lecannellier, adolphe Cen Mal	délégué - St Jean-de-la-Rivière		
658	Lecannellier, alphonse, Maire	Cons Gal - Barneville		
659	Lecannellier ferdinand Cen Mal	délégué - Valognes		
660	Lecanu, Bernard, adjoint	délégué - Vaudrimesnil		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés eventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
661	Lecarpentier, Louis, adjoint	délégué - Le Mesnil Vigot		
662	Lecharpentier, Joseph, adjoint	délégué - Beslon		
663	Lechevalier, Auguste, adjoint	délégué, Quibou.		
664	Lechevalier, Jacques, Maire	délégué - Lengronne		
665	Lechevalier, Jean, adjoint	délégué - St Nicolas près-Granville		
666	Lechevalier, Octave, Cer Mal	délégué - Canis.		
667	Lechevalier, (Victor), Maire	délégué - St Germain d'Elle		
668	Lechevallier, Charles Joseph, adjoint	délégué - Le Lorey		
669	Lechevallier, Eugene, adjoint	délégué - Remilly		
670	Lechevallier, Zacharie, Cer Mal	délégué - Soules		
671	Lechoisne, Auguste Joseph Bernard, adjt	délégué - St Senier-sous-Avranches.		
672	Le Clerc, Pierre (fils), Maire	délégué - La Bonneville.		
673	Lecluze, Nestor, Cer Mal	délégué - Carantilly.		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 4 *bis*.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
674	Le Cointe, Jules, Maire	délégué - Surtainville		
675	Lecointe, Ernest, Cer Mal	délégué - Ducey		
676	Lecointre, Jean Louis, Cer Mal	délégué - Beaubigny		
677	L. Ecolant, Gustave, Cer Mal	délégué - Avranches		
678	Leconte, Jean Bte, Maire	délégué - Guéhébert		
679	Leconte, antoine, Cer Mal	délégué - Lingreville		
680	Le Conte, ferdinand Philippe octave, Cer Mal	délégué - Surtainville		
681	Leconte, françois, Cer Mal	délégué - Périers		
682	Le Conte, françois Charles, Maire	délégué - Annoville		
683	Leconte, Jacques, Cer Mal	Conseiller d'arrondt - Périers		
684	Leconte, Jules Léon, Maire	délégué - Vindefontaine		
685	Leconte, Paul, Cer Mal	délégué - St Lo		
686	Leconte, Pierre, Cer Mal	délégué - Ouville		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
687	Le Conte, Robert, Maire	délégué - Octeville la venelle		
688	Lecoquierre Jean, Marie	Conseiller d'arrondt - Bricquebec		
689	Le Costey, félix, Maire	délégué Ste Croix hague		
690	Lecostey, Jacques Marie	délégué - Digulleville.		
691	Lecot Pierre, Marie	délégué - N. D. d. Elle		
692	Lecouffe, clément, adjt	délégué - St Léger		
693	Lecoupé, Marcel, Maire	délégué - St Denis le Gast		
694	Lecourtey, auguste, Maire	délégué - La Bloutière		
695	Lecouvey, Aimable victor, adjoint	délégué - St Germain des vaux		
696	Lecreeq Gilles, Cer Mal	délégué - St James.		
697	Lécrivain, victor, Maire	délégué - Lieusaint		
698	Lecuir, Auguste Cer Mal	délégué - Blainville.		
699	Lécuyer, Alfred hervé, Maire	délégué - Carquebut		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
700	Lecuyer, Jules Bruno Richard, Marie	délégué St André de bohon		
701	Ledanois ferdinand, Marie	délégué Varenguebec		
702	Ledenais, Yves Marie	délégué Rancoudray		
703	Ledentu, François, Cer Mal	délégué Iguerande		
704	Ledentu, Jules Désiré, adjt	délégué St Laurent en Caux		
705	Ledésert, hyacinthe, Cer Mal	délégué Hambye		
706	Ledo, Denis Alderic	Cer d'arrondt Villedieu		
707	Ledonneur, Eugène, Maire	délégué Moigny		
708	Lefebvre, Alphonse, Cer Mal	délégué Foucarville	Jouenne (Hippolyte) Voir	
709	Lefebvre, Edouard Israël, adjt	délégué St Clément de bonf.		
710	Lefebvre Louis, Cer Mal	délégué Gatteville		
711	Lefillastre, Jean, Marie	délégué Perreville		
712	Lefilliatre, pierre Marie	délégué Acqueville		
713	Leforestier, Léon, Marie	Conseiller d'arrondt Vire		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
714	Leforestier, Pierre Cr. Mal.	délégué - St Sauveur Lendelin		
715	Leforestier, Louis Michel Cr. Mal.	délégué - St Martin d'aubigny		
716	Leforestier de Mobecq (hem. Pierre) Maire	délégué - Ver		
717	Lefort Charles, adjoint à	délégué - Le Plessis		
718	Lefoulon, Jean Bte. Marie	délégué - St Amand		
719	Lefranc, Fcs. Auguste, agt.	délégué - Marcey		
720	Lefrançois, Victor agt.	délégué - Brouains		
721	Lefresne, Conseiller à la Cour d'appel de Caen	Cn Gal - Nonen		
722	Lefresne, Jules Cr. Mal.	délégué - Sartilly		
723	Legeard, Maglaire Cr. Mal.	délégué - St Pois		
724	Legendre, Louis Cr. Mal.	délégué - Granville		
725	Legendre, Pierre, maire	délégué - villiers-fossard		
726	Legonpil, Louis Cr. Mal.	délégué - Périers		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
724	Legonpil, Olivier, Marie	délégué - Beuzeville-bocage		
728	Legonpil, théophile b.M.l	délégué - St Romphaire		
729	Legrand, Anatole, Marie	délégué - Romagny		
730	Legrand, Arthur, marie	délégué - Milly		
731	Legrand, Immanuel b.M.l	délégué - Sourdeval les bois		
732	Legrand, Jean Bte C.M.l	délégué - St Martin de chanteleu		
733	Legrand, Louis, adjt	délégué - St Pierre		
734	Legravereud, Célestin, adjoint	délégué - Orval		
735	Legrulez, pierre, b.M.l	délégué - Valognes		
736	Leguédois, Auguste, adjt	délégué - Précorbin		
737	Leguelinel, Désiré, Marie	délégué - St Sébastien de Raids		
738	Lehallais, Armand, adjt	délégué - Percy		
739	Lehéricey, victor, alfred	propre - b.d.aundt - Percy		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
740	Lecheuzey, Désiré Cr Mal	délégué Sorbail		
741	Lechodey, Gratien Marie	del St Denis le Vêtu		
742	Lechuby, amiée Eugène Cr Mal	délégué Agon		
743	Lelandais, fils Casimir	Cr d'arrondt Coutances		
744	Lelandais, Gustave Adolphe Marie	del St Jean le Thomas		
745	Lelandois, Charles adjt	del Le Theil		
746	Lelievre, Jean, adjt	del Le Hommet		
747	Lelievre, Léopold Joseph Marie	del Régneville		
748	Lelong, Eugène, Marie	del Colomby		
749	Lelong, Henri, Marie	del Viandeville		
750	Leloup, Adolphe, Cr Mal	del Vierville		
751	Leloup, Alphonse Bon, Marie	del St Nicolas de Coutances		
752	Leloup, Armand, Cr Mal	del Benneville		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
753	Seloup, henri Auguste Cte. Mal	dél. Gouville		
754	Seloup, Jules, adjt	dél. Hauteville 1. me		
755	Le Maignan, Jean Marie Maire	dél. Blois		
756	Le Maignen, Adolphe, adjt	dél. Soudeval		
757	Lemains, Désiré Amand, maire	dél. Hocquigny		
758	Lemaitre, Victor Edouard	Cons. Général - Périers.		
759	Lemaître, Victor homme de lettres	adjt. - dél. Bacilly		
760	Lemarchand, Auguste Marie Cte. Mal	délégué - Coutances		
761	Lemarchand, Jean Benoni Aimé	délégué - Tourneaux		
762	Le Marchand, Raymond, Maire	dél. Rauville la bigot		
763	Lemardeley, Emmanuel, Maire	dél. Cuves		
764	Lemaréchal, Jean Cte. Mal	dél. Valognes		
765	Le Maréchal, Louis, Maire	délégué - Champeaux	M. Letellier - Parisière Arsène, Adjoint, suppt. remplace le délégué empêché.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés eventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
766	Lemarié, Jean, Maire	dél. Magneville		
767	Lemarinel, Aristide, Cr. Mal	dél. Briquebec		
768	Lemarinier, Pierre, Maire	dél. Reigneville		
769	Le Marois (Cte) Jean Polydor	dél. Le Vicel	Barrau, Pierre Elie aîné, C. mal	M. le Cte Lemarois est remplacé par M. Barrau, Pierre Elie, C. mal suppt
770	Lemarquand Edouard Amédée François	Cr. d'arrondt. Tiranderville		
771	Lemarquand, Jean, Cr. Mal	dél. Montgardon		
772	Le Marquand, Louis, Cr. Mal	dél. Yvetot		
773	Le Masson, Gustave, Cr. Mal	dél. Villedieu		
774	Lemeland, Pierre, Cr. Mal	dél. Valognes		
775	Lemelorel, Lesmontils, Auguste Amédée,	Cr. d'arrondt. Bény-Bocage		
776	Lemelorel, Les Montils, Gustave, Maire	dél. St. Vigor des Monts.		
777	Leménager, Auguste, Maire	dél. Sartilly.		
778	Leménager, Ferdinand Jean Bte Jérôme, adt	dél. Vernix.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
779	Lemeray, Jacques Philippe, Maire	délégué Mesnil-Opac		
780	Le Métais, Jean, adjt	dél. St Marcouf		
781	Lemière, Alfred Désiré, adjoint	dél. St Nicolas de Coutances		
782	Lemieux, Constant, Cr. Mal	dél. Ste Croix de Ste		
783	Le Moigne, Adolphe, Maire	dél. Lastelle		
784	Lemoigne, Albert	Cons.al Feuillerie		
785	Le Moigne-Dutaillis, Simon Marie	dél. Urville (Valognes)		
786	Lemoine, Armand, Cr. Mal	dél. St James		
787	Lemoine, Victor Louis, adjoint	dél. Granville		
788	Lemonnier, Alexandre, adjoint	dél. Hudimesnil		
789	Lemonnier, Eugène, Cr. Mal	dél. St Hilaire du Harcouët		
790	Lemonnier, Jean, Cr. Mal	dél. St Sauveur le Vte		
791	Le Monnier, Jean Bte, Cr. Mal	dél. Angoville		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
792	Lemonnier, Louis, 6e Mal	dél. St Hilaire-du-Harc[el]		
793	Le Monnier, Prosper Marie	dél. Montbray	Beauquet (Eugène), C. mal	
794	Lemonnyer, Alphonse, 6e Mal	dél. Brehal		
795	Lemonnyer, François, 6e Mal	dél. Brehal		
796	Lemorquet, Charles, Marie	dél. Belval		
797	Lemoicheux, Paul Victor, Désiré, 6e Mal	dél. Lithaire		
798	Lenepveu de Dungy, Paul, Marie	dél. Genêts		
799	Le Nepveu-Deslongchamps, Jean Jos. Marie	délégué. Flottemanville-Hague		
800	Le Nevez, Auguste, adjoint	dél. Gatteville		
801	Lengronne, Emile, 6e Mal	dél. Bricquebec		
802	Lenoël, Emile Louis	6e Général	Montmartin-en-Graignes	
803	Lenoir, Armand, adjoint	dél. La Bloutière		
804	Lenoir, Auguste, Marie	dél. Annanches		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
805	Lenoir, ferdinand, Maire	Conseiller d'arrondt. — Tinchebray		
806	Lenoir, Victor Alexandre, Maire	del. La Meurdraquière.		
807	Lenormand, Louis, Maire	del. St. Michel-des-Loups		
808	Lenouilly, Jean Bte, Cr. Mal	del. Imperville.		
809	Lepauvre, fois, adjt.	del. Les Loges-Marchis		
810	Leplat, Jules, adjt.	del. Dragey		
811	Lepelletier, ferdinand, Maire	del. Carentan.		
812	Lepelletier, Jean Bte, Cr. Mal	del. Le Vanu		
813	Leperdriel, Léon Yves, Expre	Cr. d'arrondt. — St. Lo.		
814	Lepesant, Désiré charles, Maire	del. La Colombe		
815	Lepetit, Pierre, adjoint	del. Négreville.		
816	Lepeu, Victor Auguste, Maire	del. Savigny		
817	Lepoittevin, Descouvrières, Jean, Cr. Mal	del. Montaigu. (Valognes)		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
818	Lepourry, Adolphe, Cer Mal	dél. St Eny		
819	Leprince, Charles, Cer Mal	dél. Granville		
820	Lepringard, Louis, Maire	dél. Brectouville		
821	Leprovost, Louis Philippe, adjoint	dél. Chérencé le héron		
822	Leredde, Auguste, adjt.	dél. Villebaudon		
823	Lerendu, ferdinand, Graton, Cer Mal	dél St Lo		
824	Leriche, Pierre Paul Marie, Cer Mal	dél. Montain		
825	Le Rosey, Jules bien mé, Maire	dél. Gratot		
826	Lerouesnier, fils, Cer Mal	dél. Auvers		
827	Lerouge, Eugène, adjt.	dél. St Nicolas de Pierept		
828	Lerouvillois, Auguste, Cer Mal	dél. Bricqueber		
829	Le Rouvillois, Maurice Alexandre, Maire	dél. Quettetot		
830	Leroy, ferdinand, Maire	dél. Vandreville		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
831	Leroy, Victor, Cr. Mal	dél. Ger		
832	Leroux, Victor Claude Marie, Maire	dél. Criepied		
833	Lerouxel, Jacques, Cr. Mal	dél. St Aubin-du-Perron		
834	Lerouxel, Jean Armand, adjt	délégué — Marigny		
835	Lerouxel, Jean Louis Marie	délégué — Hautteville-la-Guichard		
836	Leroy, Auguste, Marie	dél. Nacqueville		
837	Leroy, Ernest, Cr. Mal	dél. — Equeurdreville		
838	Leroy, Henri, Cr. Mal	dél. La Croix-Avranchin		
839	Leroy, Jean Charles Joseph, Cr. Mal	dél. Cherbourg		
840	Leroy, Lucien, Maire	dél. Huisnes		
841	Leroyer, Louis, adjt	dél. Cuves		
842	Lesaché, Edmond, Cr. Mal	dél. Grandeville		
843	Lesage, Jean, Maire	dél. St Sauveur-de-Pierrepont		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
844	Lesage, Jules Gustave Marie	dél. Cesny-aux-Vignes		
845	Lesage, Léon, Marie	dél. Octeville		
846	Lescalier, Auguste, Marie	dél. Graignes		
847	Lescroël. Desprez, Alexre Cer Mal	dél. Réville		
848	Lesénécal, Adolphe, Marie	dél. Ste Marie du Mont	Bertot, Charles, Cer Mal suppt	
849	Lesergent, François, Cer Mal	dél. St Georges de Rouelley		
850	Le Tassey, Pierre, Cer Mal	dél. Camprond		
851	Leterrueux, Pierre, Marie	dél. Raids		
852	Leterrier, Jean, Cer Mel	dél. Portbail.		
853	Letestu, Jean, adjoint	dél. Pontaubault		
854	Letot, Pierre Guillaume adjt	dél. Beauficel.		
855	Letourneur, Adrien	Cons. d. arrondt. - Granville		
856	Letourneur, Auguste Maire	dél. Neufmesnil		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 4 *bis*.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
857	Letourneur, Paul Maire	dél. Collevas		
858	Letourneur, Pierre, propre. Maire	délégué - St Nicolas de Bourgueil		
859	Letourneur, Prosper, adjt.	délégué Servon		
860	Letouzé, Arnault Auguste Cte Mal	dél. Créances		
861	Letouzé, Auguste Cte Mal	dél. Collevas		
862	Letréguilly, fils Victor Cte Mal	Conseiller d'arrondt. Avranches		
863	Levallois, Arnault, Cte Mal	dél. Villedieu		
864	Levallois Ismaël Maire	dél Carentoir		
865	Levastois, Auguste, Cte Mal	dél. Brix		
866	Levêque, Constant Cte Mal	dél St Vaast		
867	Lhomme, pierre louis, Maire	dél. La Berlière		
868	Lhonorey, Jean Bte adjt.	dél. Turcas	M. Lélédy, sénateur, étant remplacé par délégué empêché.	
869	L'Hoste, Jean Cte Mal	dél. Levroux		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
870	Lhôtellier Joseph, Cr Mal	dél. Valognes		
871	Liais Adrien	Député — Cherbourg		
872	Liais, Léon, Maire	dél. — Branville		
873	Lion, Armand Marie	dél. — Servon		
874	Liot, Charles, agt.	dél. — St Pois		
875	Littard, Georges, Cr Mal.	dél. Séberville		
876	Livois, charles, Cr Mal.	dél. St Jair		
877	Loches Louis Nicolas agt.	dél. Mont St Michel		
878	Loiseau, Jules Augte Cr Mal.	dél. Avranches		
879	Loisel, André, Médecin	dél. Chevrence-le Rouvel		
880	Lomas (de) Louis Cr Mal.	dél. St Nicolas près Granville		
881	Longrais, Edouard Cr Mal.	dél. Genets.		
882	Lorance, Louis Marie Maire	délégué — Folligny		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
883	Louis, Auguste, Marie	Consr d'arrondt - Beaumont		
884	Louvet, Joseph, Marie	dél - Husson		
885	Loyer, Emile, Marie	dél. La Trinité		
886	Loyvet, Victor, Marie	dél. St Georges de Livoye		
887	Lucas, Auguste, Marie	dél. Fervaches		
888	Lucas, Gustave, Cen Mal	dél. Ocqueville		
889	Lucas, Joseph Louis, adjt	délég - Lapenty		
890	Lucas, Nicolas Charles, adjt	dél. La Colombe		
891	Lucas, Prosper, Marie	dél. Berlon		
892	Luce, Jean Bte Marie	dél. St Germain 1 ay		
893	Lund, Edouard, Cen Mal	dél Villedieu		
894	Mabire, Henri, Cen Mal	dél. Briquebec		
895	Mabire, Jean Pierre Hyacinthe, Cen Mal	dél. St Martin Chebert		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
896	Maçon, Louis Charles, Cte Mal	del — Courlaville		
897	Madelaine Emmanuel Marie	del — Montjoie (Mre)		
898	Madelaine, Jean, agt.	del. Carigny		
899	Mahaut Paul, Marie	del — Canneville		
900	Mahé, Jules Léon, Marie	del. Bricqueville la blouette		
901	Mahey, Prosper, Marie	del — Noirpalu		
902	Maillard, Frédéric Cte Mal	del. Bouranis		
903	Mancent, François, Marie	del. St Lugierre		
904	Malherbe, Adolphe, agt.	del Cerisy la forêt		
905	Malon, Pascal, Marie	del. St Georges de Rouelley		
906	Marcel, Louis, Cte Mal	del. Lolif		
907	Margon, Timothée, Cte Mal	del. Brillevast		
908	Marmoux, Paul Eugène Cte Mal	del — Cherbourg.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
909	Manouvry, Edouard.	Conseiller d'arrondt. St.		
910	Manquest, Pierre, Cr. Mal	del. St Pierre Eglise		
911	Marrigny (Cte de) baron Marc Marie	del. Valognes	Lottin (Romain) adjt	
912	Marescq, Louis Jean Bte adjt.	del. Gefosse		
913	Margerie, Victor, Cr. Mal	del. Milly		
914	Margerie, Adrien, Cr. Mal	del. Golleville		
915	Marie, Adolphe Louis, adjt.	del. Coutances		
916	Marie, Alphonse, Marie	del. Blosville		
917	Marie, Alphonse, adjt.	del. Lcoquenéauville		
918	Marie, Edouard, Cr. Mal	del. Carentan		
919	Marie, Emmanuel Cr. Mal	del. Montmartin en Graigne.		
920	Marie, Jean Pierre, Marie	del. Bricville		
921	Marie, Pierre, adjt.	del. Montaigu les bois		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
922	Mariette, Jean Bte Cr. Mal	del. Hamlye		
923	Mariette-Roisville, Lieut. Cr. Mal	del. Valognes		
924	Marion, Pierre, adjt. del.	del. Pierrelle		
925	Marivint, Jean Bte Cr. Mal	del. Cyr		
926	Maroper, Cyr, adjoint	del. St Aubin de Terregatte		
927	Martin, François, Marie	del. Pariguy		
928	Martin, fils Louis, adjt	del. Les Biards		
929	Martin, Jean Marie, Cr. Mal	del. Montanel		
930	Martin, Joseph, adjt	del. Couville		
931	Martinet, Armand Marie	del. Coulouray. Instituteur		
932	Martinière (de la) Edouard Marie	Député; Paris.		
933	Martinière, Jules Cr. Mal	del. Millières		
934	Massier, Pierre, Marie	del. St Lauet 1. Vie		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
935	Masson, Jacques, Maire	dél. Ravenoville		
936	Mauduit, Sosthène Rémi, maire	dél. St Martin des champs		
937	Mauger, Frédéric Antonin, Cr. Mal	dél. Montebourg		
938	Mauger, Jean, Cr. Mal	dél. St Sauveur le Vte		
939	Mauger, Louis, Maire	dél. Canville		
940	Mazure, François, Maire	dél. Mesnil-Eôve		
941	Menard, Adolphe, Maire	dél. Montpinchon		
942	Menard, Aimable Désiré, Maire	dél. St Pierre de Coutances		
943	Menard, Victor, Cr. Mal	dél. Saussey		
944	Mendret, Alexandre, Maire	dél. Le Vretot		
945	Menut, Henri, adjt.	dél. Boutlaville		
946	Méquin, Auguste, Maire	dél. Donville		
947	Méquin, François, Maire	dél. Longueville		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
948	Mequin, Joseph, Maire	del. — St. Planchers		
949	Meslin, Benjamin, Maire	del. Taillepied		
950	Meslin, Eugène, adjt.	del. La Feuillie		
951	Meslin, Pierre fils, adjt.	del. — St Martin de Bonfosse		
952	Mesnage, Edmond Michel, Maire	del. Brelly		
953	Mesnage, Victor, Cte Mal	del. St Saurel 1re		
954	Mesnildot (du) Edmond Auguste Bernard.	Député — Annneville en Saire		
955	Mesnildot (du) Louis Alexis, Maire	del. Quinéville		
956	Messent, Louis, Cte Mal	del. Fermanville		
957	Michel, Jean Bte, Cte Mal	del. — Bolqueville		
958	Michel, Jean Bte, Maire	del. Mesnil Garnier		
959	Michel d'Annoville, Ferdinand, Maire	del. Hautteville 1re		
960	Miconin, Léonard, Maire	del. Le Vast	M. Fouché (Jean) Cte Mal suppléant remplace le délégué empêché.	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
961	Mignot, Léon ferdinand, maire	dél. St Georges d'Elle		
962	Milcent Ernest, agt.	dél. Brix.	M Cauvet octave c.ll.d suppt. remplace le délégué empêché.	
963	Mochon frères, agts.	dél. St Martin Cboulland		
964	Moisseron, Louis, agt.	dél. St Jean du Corail (Mortain)		
965	Moll, Charles henri, Maire	Cons.er Gal. Cherbourg		
966	Mondésir, de l'Albert, Maire	Cons.er d'arrondt. Saussemesnil		
967	Mondher, Jean, agt.	dél. Villechien		
968	Montécot, Benjamin, Cr Mal.	dél. Sourdeval		
969	Montécot, Léon frères agts.	dél. Barenton.		
970	Montigny, frères honorés, Cr Mal.	dél. Condé s/ Vire		
971	Morel, Georges Cr Mal.	dél. N. D. du touchet	M. Breillot Louis, agt. remplace le délégué.	
972	Morel, hippolyte Maire	dél. St James		
973	Morel, hippolyte Aîné frères	ff. Cr Général - St James		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
974	Morel, Jean Marie, Maire	dél. Précy		
975	Morice de la Rue, Aymar Charle, Cte M.al	del. Digoville		
976	Morin, André adj.t	del. Montgothier		
977	Morin, Auguste, Cte Mal.	del. Ducey		
978	Morin, Eugène, Cte Mal.	del. St Sauveur le Vte		
979	Morin, Louis, Marie	del. Foilley		
980	Morin, Louis, Marie,	del. Vezins		
981	Morin, Onésiphore maire	del. Catteville		
982	Mottais, Louis, Cte Mal.	délég. – Précy		
983	Mouchel. Richard, prêtre adj.t	délég. Saussemesnil		
984	Moulard, Louis, adj.t	del. Blainville		
985	Moulin, Emmanuel adj.t	del. Le Fresne-Poret		
986	Mourocq, prêtre, adj.t	del. Troisgots.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
987	Mouton, charles Marie	délégué Beuzeville au Plain		
988	Navet Auguste Cr. Mal.	délégué - Flottemanville (Val)		
989	Navet Isidore adjoint	délégué - Criepiéd.		
990	Née. Nicolle. Cer. Mal.	dél Regneville		
991	Néel, François, Cr. Mal.	dél Ouville		
992	Néel, Jean, Cr. Mal.	dél. Numerville - lestre.		
993	Nicole Guillaume René adjt.	dél. Cérences		
994	Nicolle, Casimir, garde. Cr. Mal.	dél. Hommet - d-Arthenay		
995	Nicolle, Eugène. Maire	dél. Chef du Pont.		
996	Noël, François. Cer. Mal.	dél. Réville		
997	Noël, Jean Maire	dél. St Lo. d. Ouville		
998	Nouet, Isidore. Maire	dél. Baudre		
999	Noury, Edouard, Maire	dél Bouley.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1000	Nové, Prosper, adjt.	délégué - Ste Cécile		
1001	Oger, Jean, Cer Mal	délégué - Marchéneix		
1002	Oger, Nicolas Marie	délégué - Marchésieux		
1003	Olivier, Charles, Maire	délégué - Fontenay (Val)		
1004	Ollivier, pierre, Cer Mal	délégué - Granville		
1005	Onfroy, Eugene, Maire	délégué - Annneville en Saire		
1006	Orange fils Cer Mal	délégué St Martin le Gréard.		
1007	Osmond, Noël, Maire	délégué - Quibou		
1008	Osmont, Bienaimé, Maire	délégué - St Martin de Varreville.		
1009	Osmont, Jean adjoint	délégué - St Georges de bohon		
1010	Osouf, Alexandre Edouard, Maire	délégué - Le Lorey		
1011	Osseville (Vte d') Marie Joseph Louis Raoul	Cons.er d'arond.t Hommet d'Arthenay		
1012	Ouvry, Louis Philippe Maire	délégué - St Martin d'Aubigny.		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1013	Ozenne, Jn Bte Cve Mal	délégué - Montbray		
1014	Ozenne, Jn Marie, Maire	délégué - Sacey		
1015	Pacary, Vor Maire	délégué Canisy		
1016	Pagny, Michel Désiré Cve Mal	délégué - Appeville		
1017	Pain, Célestin Bon fils	Cve Gal St Sauveur le Vte		
1018	Pain, Ernest, Maire	délégué St Sauveur le Vte		
1019	Pannier, aîné Gabriel Maire	délégué à Montmartin sur Mer		
1020	Paris, Louis, Cve Mal	délégué - Benoîtville		
1021	Pasturel, Louis. Maire	délégué - Précorbin		
1022	Pannier Lachaussée alfred, Cve Mal	délégué - Carigni-sur-Vire		
1023	Pannier Lachaussée françois félix, Maire	délégué - La Luzerne		
1024	Parfouru, Prosper, Maire	délégué St André de l'Epine		
1025	Pasquier, Charles, Maire	délégué - Brix		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1026	Paumier, alphonse, Maire	délégué - Quettreville		
1027	Pays, Julien, adjt.	délégué - Vivier		
1028	Pelchat, Louis Cer. Mal.	délégué - Vezins		
1029	Pellerin, Marin adjoint	délégué - Rauville la Bigot		
1030	Penitot, amédé Cer. Mal.	délégué - St. Vaast		
1031	Pepin, Jean, Maire	délégué - Licoville		
1032	Percepied, Charles, adjoint	délégué - Lingreville		
1033	Périer, adolphe ange, Maire	délégué - Nicorps		
1034	Petipas, Jacques Cer. Mal.	délégué - Moidrey		
1035	Perronny (de) arthur Jules Louis, Cer. Mre	délégué - La Lande d'airou		
1036	Philippe, Louis, Maire	délégué Le Mesnil Veneron		
1037	Piard, Jules Maire	délégué - Urville		
1038	Picard, Guillaume Cer. Mal.	délégué - St. Jean des Baisants		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1039	Pichon, Floribert, Cer Mal	délégué - Coulouvray Boisbenâtre		
1040	Picot, Charles, Maire	délégué - Ecausseville		
1041	Picquenot Barnabé adjoint	délégué - Montgardon		
1042	Picquenot, Joseph, Cer Mal	délégué - Negreville		
1043	Piel, Louis Cer Mal	délégué - Martigny		
1044	Piel ferronnière frederic ferdinand, Maire	Cer Gal - Mesnil amand		
1045	Pigeon, Jules adjoint	délégué - Subligny		
1046	Pignard-du Dezert, ferdinand Marie	Cer Gal Cherbourg		
1047	Pignet, alexis, Maire	délégué Heugueville		
1048	Pignollet, Jules armand adjoint	délégué - Hambye		
1049	Pignot, Jean Charles françois Cer Mal	délégué - Cherbourg		
1050	Pilet, Jean, Cer Mal	délégué - Siouville		
1051	Pillet, amand françois Cer Mal	délégué - Gouville		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1052	Pinard, Jules adjoint	Cer Varront. Brécey		
1053	Pinel, Edouard Cer Mal	délégué - St Hilaire du Harcouët		
1054	Pinel, Jean Michel adjoint	délégué - St Martin-des Champs		
1055	Piquois, René Maire	délégué - Montgothier		
1056	Piquot, pierre adjoint	délégué - Vergoncey		
1057	Piquot, Philippe, Cer Mal	délégué - Denneville		
1058	Pitance, Jean, Maire	délégué - Gerville		
1059	Piton, Georges, Cer Mal	délégué - Courville		
1060	Pivert François, adjoint	délégué - aucey		
1061	Pivet, Louis, Cer Mal	délégué - Granville		
1062	Planques, pierre, adjoint	délégué - Bretteville (chef)		
1063	Point, Charles ambroise Cer Mal	délégué - Courlaville		
1064	Poisnel, Emile, Cer Mal	délégué - Pengeons		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1065	Poisnel, Jean, Cer Mal	délégué - St Sauveur-le-Vicomte		
1066	Polet, Raoul Frédéric Cer Mal	délégué - Octeville		
1067	Pommier, Euthyme, Marie	délégué - Grèville		
1068	Pommier, Jules	Cer Gal - Carigni-sur-Vire		
1069	Pontgibaud (Cte de) César Henri	Cer Gal St Marcouf		
1070	Pontus, Jh Bte adjoint	délégué - Cretteville		
1071	Porcé, Ludovic, Cer Mal	délégué - St Martin de Bonfossé		
1072	Poret, Charles Adolphe Marie	délégué - Denneville		
1073	Potier, Eugène, adjoint	délégué - Heussé		
1074	Potier, Pierre Jacques Marie	délégué - Agon		
1075	Pottier, auguste. Cer Mal	délégué - Saint-Lo	Lecarpentier (Désiré)	Durand Emile
1076	Pouillat, Adolphe, adjoint	délégué - Carentan		
1077	Pouillat Etienne Jean notaire Cer Mal	délégué - Courlaville		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1078	Poulain, adolphe Maire	délégué - Champcervon		
1079	Poulain, albert, Cer. Mal	délégué - Le Val St. Père		
1080	Poulain, auguste, C.er Mal	délégué - St. Malo de la Lande		
1081	Poutrel, Victor, adjoint	délégué - Le Mesnilbus		
1082	Prémont, alfred. Maire	C.er Gal. - Ste. Marie-du-Mont		
1083	Prémont, Léon,	C.er Gal. Tessy-sur-Vire		
1084	Prével, Pierre, adjoint	délégué - Bricquebec		
1085	Primaux, Victor amédé Maire	délégué - Marcey		
1086	Provost, françois, adjoint	délégué - Folligny		
1087	Provost, Louis, Maire	délégué. Cetaux		
1088	Prunier, Pierre, Maire	Délégué - Besneville		
1089	Quenault, hippolyte albert	C.er Gal. - Roiney		
1090	Quenault, Jean ferdinand Maire	délégué - St. Remy des Landes		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1091	Quenault de la Groudière. Gabriel Désiré, Maire	délégué - Le Dezert		
1092	Quernel, Louis, Cer Mal	délégué - St Martin de Landelles		
1093	Quesnel, firmin, Maire	délégué - Cambernon		
1094	Quesnel, hyacinthe, Cer Mal	délégué - Hambye		
1095	Quesnel, Pierre François Maire	délégué - Chevry		
1096	Quesnel, Victor, adjoint	délégué. N. Dame de Cenilly		
1097	Quesneville, Jn Bte adjoint	délégué - Frerville		
1098	Quetteville, Charles Maire	délégué - Le Chesil		
1099	Quoniam, Jean auguste adjoint	délégué - Hainneville		
1100	Rabec, Léon Narcisse Cer Mal	délégué - Coutances		
1101	Racine, Jean, adjoint	délégué - Nehou		
1102	Ragondé, Jean, Cer Mal	délégué Hagneville		
1103	Raoult, Désiré, Cer Mal	délégué. Villiers fossard		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1104	Raulin, ambroise	Cer Mal délégué - St Clair		
1105	Raulin, henri,	Cer Mal délégué - Juilley		
1106	Raulin, Victor, adjoint	Délégué - Juvigny		
1107	Raulin, Gustave	Député - St Lo		
1108	Raulline, Edouard Emile Marie	St Jean de Daye - Délégué		
1109	Raulline, Joseph, Marie	délégué - Remilly		
1110	Rault, Jean Marie	Cer Mal délégué - Montjoie (St M.)		
1111	Regnault, alfred, Marie	Cer Gal - Pérriers		
1112	Regnault, Charles,	Cer Mal délégué - La Roude Haye		
1113	Regnault, Debrii Marie Marie,	délégué - Champrépus		
1114	Regnault, Ernest,	Cer Mal délégué - Picauville		
1115	Regnault, françois,	Cer Mal délégué - St Eny		
1116	Regnault, Gustave alphonse	Cer d'arrondt - Le Teilleul		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1117	Regnault, Paul, Maire	délégué - La Gohannière		
1118	Regnault, Pierre François adjoint	Délégué - Le Mesnil Villeman		
1119	Regnault, Théophile Victor Marie	Delégué - Le Mesnilhue		
1120	Regnault, Victor, Marie	Delégué - Emondeville		
1121	Regnouf de Vains Henri Marie Joseph, Cte Mal	Delégué - Couvains		
1122	Regnouf de Vains, Max Marie	Delégué - Moon		
1123	Renouf, ange Victor adjoint	Delégué - St. Symphorien (St Lô)		
1124	Renard, félix, adjoint	Delégué - Colomby		
1125	Restoux, Joseph, adjoint	Delégué - Montigny		
1126	Rieu, ferdinand, Maire	Delégué - St. Ursin		
1127	Riotteau, Emile alexandre Marie	Député - Granville		
1128	Roberge, Nicolas Maire	Delégué - Le Valdécie		
1129	Robin, Jean Pierre augte Cve Mal	Delégué - St. Lô		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1130	Robin, Louis aimable, Maire	Délégué - Martinvast		
1131	Robine, Charles françois Maire	Délégué - Grimesnil		
1132	Robiquet, Jean Pierre adjoint	Délégué - Gratot		
1133	Roguelin, Louis Bon Désiré Maire	Délégué - Auxais		
1134	Roptin, Charles, Maire	Cer d'arrondt - Montgardon		
1135	Roquet, Claude ange adjoint	Délégué - St Laurent de Cuves		
1136	Rose, Louis, Maire	Délégué - Le Mesnil Vigot		
1137	Roublot, Jules Maire	Délégué - Doville		
1138	Roulland, Toussaint Cer Mal	Délégué - La Meauffe		
1139	Roumy, Jean, Cer Mal	Délégué - Tresville		
1140	Roupnel, Ernest, Cer Mal	Délégué - Chalandrey		
1141	Roussel, Victor, adjoint	Délégué - St Georges Montcocq		
1142	Roussin, françois Jean adjoint	Délégué - Le Grand Celland		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1143	Rouxel, Bernardin Maire	Délégué - Cocqueville		
1144	Royer, françois Saul. Maire	Délégué - Villiers-le-Sec		
1145	Ruault, françois, Maire	Délégué - St. Loup		
1146	Ruault Jn Bte adjoint	Délégué - Le Theilleul		
1147	Rubé, Tudon ferdinand Maire	St. Laurent de Cuves Délégué		
1148	Rupalley, amand Romain Maire	Cne d'arrondt. Vandrimesnil		
1149	Sachet, Victor, adjoint	Délégué - Le Mesnil Tove		
1150	Sadot, amédé, Cer Mal	Délégué - Picauville		
1151	Saillard, Jean Marie adjoint	Délégué - Coutances		
1152	Saint, Louis, amiable Cer Mal	Délégué - Avranches		
1153	St. Denis (de) Ferréol Victor adjoint	Délégué = Hunneville le Bisgard		
1154	St. Denis (de) Louis frédéric Maire	Délégué - La Rondehaye		
1155	St. Germain (de) Emile électeur	Délégué - La Bazoge		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1156	St. Melene (de) Edmond Marie C.ve Mal	Delégué - Dangy		
1157	St. Paul (de) Charles Marie	Delégué - Lingeard		
1158	Salettes (Edouard Louis C.ve Mal	Delégué - Coutances		
1159	Salmon (fabien, Marie	Delégué - Carnet		
1160	Salmon-Maheux, françois C.ve Mal	Delégué - Carnet		
1161	Samson, Desiré, Maire	Delégué - Le Petit Celland		
1162	Sanrefus, Pierre, Maire	Delégué - Berigny		
1163	Sanson, auguste adjoint	Delégué - Gorges		
1164	Sanson, Jean Charles félix Maire	Delégué - Hainneville		
1165	Saussy, auguste adjoint.	Delégué - Pirou		
1166	Sauvage, Pierre Nicolas Maire	Delégué - St. Pellerin		
1167	Sauvegrain, auguste C.ve Mal	Delégué - Houesville		
1168	Sauvey, alexandre Charles Maire	Delégué - Ormonville la Rogue		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1169	Savare, Jean Jacques Cer Mal	Delégué La Chapelle du fest.		
1170	Savary, achille Perrier	Cer d'arrondt - Montpinchon		
1171	Savary, Théodore Isidore Maire	Delégué - Courcy		
1172	Schmitt, Eancrède Maire	Delégué - Le Mesnil Rouxelin		
1173	Sébire, auguste	Cer Gal - Valognes		
1174	Sehier (Paul françois auguste)	Cer d'arrondt - Cherbourg		
1175	Sequard, Isidore, Cer Mal	Delégué - Le Mesnil Rainfray		
1176	Sesmaisons (Cte de) hervé	Cer Gal = Flamanville		
1177	Sevaux, arsène, Cer Mal	Delégué - Montabot		
1178	Sicot, frédéric, Maire	Delégué = Angey		
1179	Silandre, frédéric Cer Mal	Delégué - St Cyr du Bailleul		
1180	Simonne, ferdinand Cer Mal	Delégué - Contrières		
1181	Simonne, françois adjoint	Delégue - Beauchamps		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1182	Sorel, alphonse, Cve Mal	Delégué - Grosville		
1183	Sorel, auguste, Maire	Delégué - St Germain à Gaillard		
1184	Surcouf, Louis Marie	Delégué - Catz		
1185	Tanqueray, françois auguste	Cve d'arront. = Coutances		
1186	Tanqueray, Pierre Marie Maire	Delégué - Le Loreur		
1187	Tapin, alphonse, Cve Mal	Delégué - St Jean des Champs		
1188	Tarin, Jean, adjoint	Delégué - Varenguebec		
1189	Tencé, Eugène, Cve Mal	Delégué - Savigny-le-Vieux		
1190	Tesson (de) Gabriel, Louis Marie	Cve Gal = La Lancellière (Manche)		
1191	Tesson Louis, Maire	Delégué - Houthuchon		
1192	Tesson, Louis Michel Maire	Delégué - Boisroger		
1193	Tétrel, Jules français Maire)	Cve Gal = Villedieu		
1194	Tétrel, Louis armand Maire	Delégué - Rouffigny		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1195	Thomas, henri, Cer Mal	Delégué - Périers		
1196	Thomas, Louis, Cer Mal	Delégué - Equeurdreville		
1197	Thomasse, Louis, Maire	Delégué - Le Pont hebert		
1198	Thouroude, Charles Théophile adjoint	Delégué - Le Dezert		
1199	Thouroude françois Maire	Delégué - Les Champs-de-Losques		
1200	Thuillet, ange, Maire	Delégué - Bricqueville-sur-Mer		
1201	Tirard, adrien, adjoint	Delégué - Guilberville		
1202	Tirel, Charles, Cer Mal	Delégué - Montjoie (St Hortans)		
1203	Tirel, Pierre Emeri Désiré Maire	Delégué - Bretteville sur ay		
1204	Tirhard, Bon françois adjoint	Delégué - Vindefontaine		
1205	Tocqueville (Vte de) René augustin	Cer Gal - Courtavilly		
1206	Toulorge, Eugène amand Maire	Delégué - Hyneville le Bingard		
1207	Toulorge (Pierre) adjoint	Delégué - Tréauville		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1208	Couroul (Pierre) Maire	Délégué - Le Mesnilbacley		
1209	Couzard, Gustave Maire	Cer d'arrondt - Gatteville		
1210	Crapnel (de) Octave	Cer Gal - Bricquebec		
1211	Créfeu, François Maire	Délégué - Gourfaleur	Letétrel Luc. Cer Mal suppl. remplace M. Créfeu, Maire, décédé.	
1212	Crincot, François Maire	Délégué - Urgouges		
1213	Cripey, Eugène adjoint	Délégué - Omonville la Rogue		
1214	Crocheris, Louis Joseph Cer Mal	Délégué - Granville		
1215	Crohel, François adjoint	Délégué Cantelouf		
1216	Crohel, Jean, Cer Mal	Délégué - Varouville		
1217	Cruffert, Léon, Cer Mal	Délégué - Angoville au Plain		
1218	Curbert, Charles adjoint	Délégué - Ecurtheville hague		
1219	Curmel, Louis Maire	Délégué - Fontenay (Manche)		
1220	Curquetil, Félix Cer Mal	Délégué - Reffuveille		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (député, conseiller général ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1221	Turquetil, Léon, Maire	Cer d'arrond.t Reffuveille		
1222	Vallet, Louis, Charles Cer Mal	Delégué Crelly		
1223	Vardon, Pierre félix Maire	Cer d'arrond.t Portbail		
1224	Varin de la Brunelière françois de sales Marie Paul Maire	Délégué, N.D. de Cenilly		
1225	Vasse, Michel Maire	Délégué - Cosqueville		
1226	Vasselin, alexandre adjoint	Delégué - St Lo d'ourville		
1227	Vaudouer, Jules Maire	Delégué - Martigny		
1228	Vaullegeard, Edouard Maire	Delégué. Beaucicel		
1229	Vaultier, Charles augte Maire	Delégué - Coigny		
1230	Vauprès, Victor Maire	Delégué - St Brice		
1231	Vautier Pierre Cer Mal	Delégué Tamerville		
1232	Verdun de la Crenne (Hipolyte) Maire	Cer d'arrond.t Ancey		
1233	Verdun (de) Edmond Maire	Delégué Chassegrey		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1234	Verney, auguste Appolin Cer Mal	Delégué = Quettehou		
1235	Viel, hippolyte Maire	Delégué = Chevreville		
1236	Vieillard, Charles, Maire	Délégué = St Thomas de saint Ls		
1237	Villette, Nicolas Cer Mal	Delégué - Le Ham		
1238	Vilquin, Isidore, Cer Mal	Delégué = St Germain sur Sèves		
1239	Vindard, françois, Cer Mal	Delégué = Equeurdreville		
1240	Violette, Pierre, Maire	Delégué = St Symphorien (Coutances)		
1241	Voisin, auguste, Cer Mal	Delégué - Equeurdreville		
1242	Voisin Eugène, Cer Mal	Delégué = Cérences		
1243	Vrac, Eugène, Maire	Cer Gal = Nouainville		
1244	Vrac, Maurice Cer Mal	Delégué = Le Rozel		
1245	Ybert, Debrié Jacques adjoint	Delégué = La Chapelle en Juger		
1246	Yver, Léon Etienne, Maire	Cer Gal = St Martin de Bonfosse		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 4 *bis*.)

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. — Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.
1214 7 Vernier	Yver, Louis, Marie	Délégué : Agneaux		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS. Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuellement à les remplacer. (Les noms de tous les suppléants de chaque commune devront être inscrits dans l'ordre de leur nomination, en regard du nom de chacun des délégués de la commune.)	OBSERVATIONS.

La présente liste des électeurs sénatoriaux dressée par nous, Préfet, sera déposée au secrétariat général de la préfecture, pour être communiquée à tout requérant.

A Saint Lo, le 25 décembre 1887.

MANCHE
PRÉFET

DÉPARTEMENT
de la Manche.

MODÈLE N° 3.

ANNEXE
à la circulaire
du 14 novembre 1887.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,

DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont refusé ou accepté.	OBSERVATIONS.
	Arrondissement d'Avranches.				
	Canton d'Avranches.				
Avranches	Langlois, J. Jos. Fois, Pplte Cer Mal	accepte	Yvon, Hippte Fois Negt. Cer Mal		
	Lenoir, augte Negt. Maire	de	Goupil, Gabriel Louis Cond. S. et h. Cer Mal		
	Desdouitils, Jn, Entrep. adjt.				
	Loiseau, Jh augte Cond. S. P. et h. Cer Mal				
	Barbier Domin fis augte Pplte Cer Mal				
	Bliz, Isidore Jules, Vétér. Cer Mal				
	L'Ecolard, Gustave, Pplte Cer Mal				
	Saint Louis aimable Cond. S. et h. Cer Mal				
	Danjou, Jules, Fois Pplte Cer Mal				
Chavoy	Cte du Fay Georges, Cer Mal		Cochon, ambroise Franç. Maire		
La Godefroy	Cte de Manneigny, Henri Marc, Maire		Lottin, Fois adjt.		
La Gohannière	Regnault, Paul, Maire		Doublet, Louis, adjt.		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Le Val-Saint-Père	Ernault, Athanase, ff. de Président	accepte	Blier, f.ois Maire	accepte	
	Poulain, albert, Cer. Mal.	de			
Marcey	Primaux, Vn. ainé, Maire		Levavasseur, f.ic D.é Cer. Mal.		
	Lefrane, f.ois augte. adjt.				
Plomb	Jamard, augte. f.ois Maire		Guesnet, Prosper, Cer. Mal.		
	Lebel, frédéric, Cer. Mal.				
Pontaubault	Letesta, Jean, adjt.		Eual, Constant, Cer. Mal.		
Ponts	Haupais, augte. Maire		Gautier, Paul, adjt.		
St. Brice	Taupris, Vn. prop.re Maire		Lemasle, augte. Cer. Mal.		
St. Jean-de-la-Haize	Dubois, f.ois Maire		Champion, Jules Cer. Mal.		
	Dubois, Pierre, adjt.				

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Saint Loup	Ruault, fils, Maire	accepte	Pinel, Benoni, adjt.		
St. Martin-des-Champs	Haudiit, Sosthène Remi Maire Pinel, Jean Michel adjt.		Desmonts, Jh. fils, Cer Mal.		
Saint-Osvin	Bereult, Vve. Maire Duchemin, Gme. Cer Mal.		Aubert, André, adjt.		
St. Senier-sous-Avranches	Lebreton, Pre. Adolphe Pierre Cer Mal Lechoisne, augte. Jh. Bernard adjt.		Roussel, Constant César Cer Mal.		
Vains	Foucher, Emm. cult. Cer Mal.	accepte	Doré, Emm. Val. Cer Mal.	accepte	
	Gassot, augte. Cult. Cer Mal.				

Canton de Brécey.

Braffais	Chapel, Ferdinand Cer Mal.	accepte	Adam, Jean Gustave Cer Mal.		
Brécey	Desboulletz, Léon, Dr. Méd. Cer Mal.		Briant, Louis Cult. Cer Mal.		
	Lallemand, Guillme. Cult. Cer Mal.				
	Brigot, fils Cult. Cer Mal.				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Cuves	Lemardeley, Emm. d. Méd. Maire	accepte	Delabroize, Benjamin, Cer. Mal	accepte	
	Servyer, Louis, ppte. adjt.	"			
La Chaise-Baudoin	Débroise, Léonard, Maire		Cahu, ferd. Cer. Mal		
	Desfeux, pascal, adjt.				
La Chapelle-Urée	Desfoux, fois. Maire		Bréhier V.or, Cer. Mal		
Le Grand-Celland	Jouenne, Charles Julien, fois. Maire		Challier, augte. Jques. Cer. Mal		
	Roussin, fois. jne., adjt.				
Le Petit-Celland	Samson, Désiré. Maire		Lehericey, arsène, Cer. Mal		
Les Cresnays	Laurent, Charles Guy, Maire		Pichon, hippte. fois. lab. Cer. Mal		
	Charivel, Marie fois. Cer. Mal				
Les Loges-sur-Brécey	Bidois, alex. dre. Juge de Paix à Brécey		Robert, Vor. Maire		
Notre-Dame-de-Livoye	Généaux, augte. fois. Maire		Loyson, Vor. adjt.		
Ste. Eugienne	Maincent, fois. Maire		Frémond, Jean, adjt.		
St. Georges-de-Livoye	Loyvet, Vor. Maire		Guérin, adrien, adjt.		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St Jean-du-Corail-des-Bois	Bellovie, Valentin, armurier, C^er^ Mal, ppte	accepte	Lemelle, Valentin, ppte C^er^ Mal		
St Nicolas-des-Bois	Debesne, alfred Paul charles, Maire		Rigot, Jean, augte, adjt		
Tirepied	Leroux Vve, Claude, Maire		Boucey Jules Ursin, C^er^ Mal		
	Navet, Isidore, adjt				
Vernix	Lemenager, ferdd Jpte Jérôme, adjt		Lerenard Jve Léon, Maire		
Canton de Ducey.					
Céaux	Provost, Louis, Maire	accepte	Morel, Théophile, C^er^ Mal		
	Gougeon, Jules, adjt				
Courtils	Colin, adrien, ffre, adjt		Lesnière, prospre, ppte C^er^ Mal		
Crollon	Dumont (Pierre) Maire		Robert, Jean, C^er^ Mal		
Ducey	Champion, Paul, adjt		Forgé, aîné, C^er^ Mal		
	Lecointe, Ern. C^er^ Mal				
	Morin, augte C^er^ Mal				
Juilley	Fardin, Dominique, Maire		Louange, Louis, C^er^ Mal		
	Raulin, henri, C^er^ Mal				
La Boutouze	Barbé, Charles, Maire		Daligault, Vve adjt		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Le Mesnil-Ozenne	Laloi Jean, Félix, Cer Mal	accepte	Challier, fois adjt.		
Les Chéris	Allain, Louis, adjt.		Gilbert Louis, Cer Mal		
Marcilly	Boutelou, fois Maire Dapilly, alfs adjt.		Levesque, Jacq. Louis Cer Mal		
Poilley	Morin, Louis, Maire Lafosse, Louis, adjt.		Lavoué, Pierre Institr. électeur		
Précey	Morel, Jean Marie, Maire Mottais, Louis, Cer Mal		Tesnière, Louis Cer Mal		
St. Quentin	Lebedel, ambroise adjt. Guerin, Ernest, Cer Mal		Le Gendre, Paul, Cultr, Cer Mal		M. Guérin étant empêché est remplacé par le suppléant M. Le Gendre Paul Cer Mal

Canton de Granville

Bouillon	Bry, Jh, Cultr Cer Mal	accepte	Châtel, anatole Cultr Cer Mal		
Donville	Méquin, augte Maire Fissadame, Emile, adjt.		Méquin, Jean, Cer Mal		
Granville	Hue, Pierre, Cer Mal Legendre, Louis - id - Pivet Louis id		Benoist, alph. Cer Mal Guillebot, Charles, courtier maritime électeur		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Granville (suite)	Le Biez, sous Gme adjt,	accepte	Benoist (alphonse) c. m. l.		M. Benoist, remplace M. Herpin, empêché. M. Guilbert, remplace M. Benoist empêché.
	Lemoine, Vve Louis, adjt,	id	Guilbert (charles) cantier maritime (Testu)		
	Ollivier, Pierre, Cer Mal				
	Frocheris Louis Jh id-				
	Herpin, Eum. - id -				
	Leprunc, Charles - id -				
St Aubin-des-préaux	Breton, Eugène manufier à St Lo Cer Mal		Eillard, Emm. Maire ppte		
St Nicolas-près-Granville	de Lomas Louis, ppte Cer Mal		Hulin alphonse, ppte Cer Mal		
	Lechevalier, Jean ppte adjt				
St Pair	Livois, Charles, armateur Cer Mal		Tirion, Saul Cer Mal		
	Beaumont, Gustave entrepr Cer Mal				
St Planchers	Véquin Jh Maire		Boétard, Edouard, ppte Cer Mal		
	Hamelin, amand fils adjt				
Yquelon	Delarue, Pierre, Maire		Delarue, Gustave adjt		

Canton de La Haye-Pesnel

Beauchamps	Augrain, Ste Osper, Maire	accepte	Bougon, Lévin, Cer Mal		
	Simonne, fils adjt				
Champcervon	Poulain, adolphe Maire		Lelandais Constant adjt		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les delegués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Folligny	Lorance, Louis Marie, Maire	accepte	Marion, Emm. fils, cer Mal		
	Provost, fils, adjt	de			
Hocquigny	Lemains, Desiré, amand, Maire		Pinot, alexdre, adjt		
La Beslière	L'homme, Pierre Louis Maire		Fontaine, Jh Marie, cer Mal		
La Haye-Pesnel	Laisné, alf. huissier, cer Mal		Lecharter, augte, cer Mal Jques, rentier		
——— id ———	Fontaine, Jh, Maire, cer Mal				
La Lucerne d'outremer	Lebourgeois, alexdre Maire		Goupil-Channière augte cer Mal		
——— id ———	Dagory, Emm. cer Mal				
La Mouche	Dugueycher, Vor, Maire		Dugué, Prosper, adjt		
La Rochelle	Hurel, Jques Maire		Plaine, Emm. Louis, adjt		
Le Luot	Dugueycher, Alexandre Maire,	accepte	Fillâtre, Jacques adjoint	accepte	
Le Mesnil-Drey	Genvresse, Louis, cult adjt	de	Genvresse, alphonse Maire		
Les Chambres	Deschamps-Boudent Roger, Maire		Quinton, augte cer Mal		
Le Tanu	Lepelletier, Jn Bte, Cer Mal		Fouché, Jean, cer Mal		M. Fouché suppt remplace M. Miconin empêché
	Miconin, Léonard, Maire				
Moirpalu	Mahey, Prosper, Maire		Janot, fils, adjt		

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Ste Pience	Jonquieu, Eugs Edouard, Maire Le Grand, Louis, adjt	accepte id	Seigneul, amand, Cer Mal		M Seigneul suppt remplace M Jonquieu empeche
St Jean des Champs	Coulombier, clement Maire Capin, alphonse Cer Mal		Chemin, augte Cer Mal		
St Léger	Lecouffe, clément, adjt		Picot, arsène, Cer Mal		
St Ursin	Rieu, ferdt Maire		Doucin, Louis, Cer Mal		
Subligny	Le Bourgeois, Prosper Maire Pigeon, Jules, adjt		Letrequilly, augte Cer Mal		

Canton de Pontorson

Ardevon	Arondel, Jean Marie Maire	accepte	Farcy, Louis Cer Mal		
Aucey	Pivert, fois adjt Guichard, Jn Marie Cer Mal	id	Gautier Louis, Cer Mal		
Beauvoir	Fonteinier Cer Mal, Gmy		Laÿe, françois, Cer Mal		
Boucey	Noury, Edouard Maire Froger, Auguste, Cr Mal		Legendre, fois Cr Mal		
Cormeray	Fagnais, Michel Jn Vor Maire		Dumont, Louis, Cer Mal		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les delegués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Curey	Farcy, Désiré Cult. Cer Mal accepte		Faguais, Louis, Cult. Cer Mal		
Huisnes	Leroy Lucien, Maire		Laumaille (Pierre) adjt.		
Les Pas	Chauvière (henri). Cult. Maire		Legros, Jques, Cult. Cer Mal		
Macey	de Cacqueray (Jean ppre.		Fardin fils Cult. Cer Mal		
Moidrey	Petitpas, Jacques, marech. Cer Mal		allain, arsène, adjt.		
Mont St Michel	Lochet, Louis Nicolas, adjt.		Lochet, françois Louis, Cer Mal		
Pontorson	Guichard, Nicolas, adjt.		Levallois Jques Cer Mal		
	Bourges, Jn Mie Cer Mal				
	Blanchetière, Pierre Maire				
Sacey	Ozenne Jn Mie Maire		Trincot Tos Reatus, Cer Mal		
	Launay, Jean, Cult. Cer Mal				
Servon	Lion, amand, Maire		Lechevallier, fils Cer Mal		
	Letourneur, Prosper, adjt.				
Tanis	Lechevalier, oct. Cer Mal ppre		Fillâtre arsène, Cer Mal		
	Cloche, Barnabé, Maire				

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Vessey	Fouque, Jn Marie, Maire	accepte	Roger, Jean Marie Cer Mal cult.		
	Gillot, Jn Marie, Cer Mal cult.	de			
Canton de Saint-James.					
Argouges	Ernicot, fois, Maire		Nicolle, Edouard Cer Mal		
	Jourdan, Jh, adjt				
Carnet	Salmon (Fabien) Maire		Poisson, Edouard, Cer Mal		
	Salmon-Halbout, fois Cer Mal				
Hamelin	Abdola, Victor, ppre Cer Mal		Lemois, félix, Minotier Cer Mal		
La Croix avranchin	Leroy, henri, Cer Mal		Piquerel-Vaucel fois Cer Mal		
	Gautier Louis, Cer Mal				
Montanel	Gautier, Jules, Cult. ppre Cer Mal		Jouanne, Louis Cult. ppre adjt		
	Martin, Jn Marie Cult. propre, Cer Mal				
Montjoie	Madelaine, Emm. Maire		Lechat, Charles Cer Mal		
	Raulet, Jn Marie Cer Mal				
St. Aubin-de-Terregatte	Hélie, Pierre Maire		Dallain, David Cer Mal		
	Marquer, Cyr, adjt				
	Georges, Pierre, Cer Mal				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les delegués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St. James	Morel, Hippolyte, Maire	a accepté	Besnard, 1er Maire, adjt.		
	Lemoine, armand, Cer Mal		Prioul, fils, Cer Mal		
	Geffroy, Pierre, - id -				
	Dupont, Victor, - id				
	Lecrecq, Gilles, - id				
	Barbot, Félix, - id				
St. Laurent de Terregatte	Delacour, René, Maire		Legendre, Louis, Cer Mal		
	Ameline Louis, adjt.				
St. Senier de Beuvron	Langlois, fils, Maire		Rault, Pierre, Cultt. Cer Mal		
	Juin fils, adjt.				
Vergoncey	Gautier-Laperrière, Dominique, Maire		Girouet, Pierre, Cer Mal		
	Piquot, Pierre, adjt.				
Villiers	Royer, fils, Paul, Maire		Gautier, fils, Cer Mal		

Canton de Sartilly.

Angey	Sicot, Frédéric, Maire	a accepté	Lanée, Alexis, adjt.		
Bacilly	Lemaître, Vve Hre, augte, adjt.		Lemétayer, fils, Désiré, Cer Mal		
	Chauvin, Isidore, Julien, Maire				

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Carolles	Coupard, Jules, Maire	Accepte	Brière Jn. Vincent, adjt.	refuse	M. Langueray Jacques Nicolas Cr. Mal. est élu suppléant en remplt. de M. Brière M. Langueray accepte.
Champcey	Blouin, augte. Cer. Mal.	de	Lemeteyer, Prosper, Maire		
Champeaux	Le Maréchal, Louis, Maire		Letellier-Parisière, arsène adjt.		Le suppléant remplacera le délégué empêché.
Dragey	Leplat, Jules, adjt.		Leplat, Constantin C. Mal.		
	Duchemin, alfe. Cer. Mal.				
Genest	Longrais, Edouard, Ingr. Cer. Mal.		Jacques, honoré, ppre.		
	Lenepveu de Dungy, Paul, ppre. Maire				
Lolif	Delongraye, adolphe Vre. Maire		Turgot, olympe, Cer. Mal.		
	Mancel, Louis, Cer. Mal.				
Montviron	Ballois. Joseph Maire	accepte	Gautier, Edouard, Cer. Mal.	accepte	
Ronthon	Gosse, Dominique, Maire	de	Bioson, Jques. adjt.		
St. Jean-le-Thomas	Leclaudais, Gust. adolp. Maire		Lenoir, alfred, Epicier adjt.		
St. Michel des Loups	Lenormand, Louis Maire		Turgot, Désiré Cer. Mal.		
	Bougon, Paul, adjt.				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Saint-Pierre	Langers. Gond, ferd. Maire	accepte	Nicolle, Emm.d C.er Mal.		
	Delancize, ferd. C.er Mal.	id			
Sartilly	Leménager, augte. Maire		Letellier Parisière, Louis Philippe, C.er Mal.		
	Lefresne, Jules 1.er C.er Mal.				

Canton de Villedieu.

Bourguenolles	Fauvel ange, Désiré Maire	accepte	Bouvoux, charles, adjt.		
Champrépus	Regnault, Désiré Marie Maire	id	Lainé, amand, Louis C.er Mal.		
	Herbert, adolphe, adjt.				
Chérencey-le-Héroy	Debroise armand, Pierre Doct. méd. Maire		Leprovost, amand Désiré Cult. C.er Mal.		
	Leprovost Louis philippe cult. adjt.				
Fleury	Hamel-Prefontaine, Jules C.er Mle.		Lebeurrier, Jean Eugène C.er Mal.		
	Dastin, Pierre Paul, Maire				
La Bloutière	Lecoutey, augte. Maire		Villain, Florel, C.er Mal.		
	Lenoir, armand, adjt.				
La Lande d'Airou	de Sergronny, arthur Jules Louis, C.er Mal.		Lemoine, Louis Félix, C.er Mal.		
	Guernier, augte. Louis V.or, C.er Mal.				
La Trinité	Loyer, Emilien, Maire		Chapel, Paul, C.er Mal.		
	Chapel, augte., C.er Mal.				

Guernier

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Rouffigny	Cottrel, Louis armand, Maire	accepte	Debroise, Jas, Cer Mal		
		de			
Ste Cécile	Nové, Prosper, adjt		Vivien, Jules, Cer Mal		
	Dupont, aîné, Cer Mal				
Saultchevreuil du Tronchet	Fauquet, Gme, Maire		Borel, amand, Cer Mal		
	Hamel, Eaussaint, Cer Mal				
Villedieu	Fremond, (Jean Louis) Dr Méd. Cer Mal		~~Fremond, augte, Cer Mal~~		X
	Boscher, Louis Emile, adjt		Havard, félix — id —		
	Le Masson, Gustave, Cer Mal		Lechevallier, adolphe, négociant, électeur		
	Havard Jh — id —				
	Lunel, Edouard — id				
	Levallois, aimable, Cer Mal				

Arrondissement de Cherbourg.

Canton de Beaumont.

Acqueville	Lefilliâtre, Pierre, Maire	accepte	Poullain, Pierre, adjt		
		de			
Auderville	Fabien, Jean, Cult. Maire		Lefrançois, Charles, Nicolas, Cult. Cer Mal		
Beaumont	Heleine, Agnès, adjte		Le Roy, Jean, Cer Mal		
	Jeany (Pierre) Cer Mal				
Biville	Bourget, Louis Thomas, adjt		Postel, Etienne, Cer Mal		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Branville.	Liais, Léon, Maire	accepte	Moytier, Jh., Cer Mal		
Digulleville	Lecostey, Jh Maire		Paris, Jean, adjt		
Eculleville	Canoville, Louis abre adjt		Paris, Louis, Cer Mal		
Flottemanville-hague	Le Neveu-Deslongchamps Jean François Maire		Dumoncel, Georges adjt		
Gréville	Fouardent, Marie Colomban Maire Bavy, antenor Cer Mal		Cesson, Jean Cer Mal		
Herqueville	Le Boulenger, Charles Maire		Le Boulenger augte adjt		
Jobourg	Héleine, fois adjt Fleury, Jean, Maire		Lecouvey, Jean Cer Mal		
Vacqueville	Leroy, augte Maire		Lesdos-Lavallée Philippe Cer Mal		
Omonville-la-Petite	Damourette Charles Timéon cult. Cer Mal		Guillemin Maurice retraité. Cer Mal		
Omonville-la-Rogue	Lauvey, alexre richard, Maire Tripey, Eugène, adjt		Millet Bernardin, Cer Mal		
Ste Croix-hague	Le Costey, Jules, Maire		Paris, Bernardin Cer Mal		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Saint Germain-des-Vaux	Ladvenu, aug.te fils, Maire	accepte	Levallois, J.gues (cadet) C.er M.al		
	Lecouvey, ainé, adj.t	de			
Conneville	Fleury, Charles, Maire		Orange, pierre C.er M.al		
Urville hague	Lebarbenchon, J.n Maire		Lepigeon, aug.te adj.t		
Vasteville	Lamotte, Edouard C.er M.al		Delorme J.n B.te C.er M.al		
	Delalande, Louis, adjoint				
Vauville	Jean (fils) Maire		Legraud, Jules adj.t		

Canton de Cherbourg

Cherbourg	Laniece J.gues Louis ff.ier C.er M.al	accepte	Frigoult, Charles, fils, ff.ier C.er M.al		
	Dubot, aff.t Jud. aug.te Greff.	id	Viel, Prosper Désiré ff.ier	id	refuse
	Baude J.n fils, ff.ier	id	Renault, Charles, D.r Méd.	id	
	Flambart, Pierre Bon, Cap.e l. Cours	id			
	Bubot, V.or bipp.te Régt	id			
	Pignot, J.n charles, fils entr.	id			
	Leroy J.n charles, fils Ing.r	id			
	Hervé, Louis Jules, Cap.e l. Cours	id			
	Bonnetard, Louis Rom.	id			
	Manoury, Paul Eugène, ff.ier	id			
	Lucas, Jules Edouard, avocat	id			M.r Lucas refuse = remplacé par le 1.er Suppléant M.r Frigoult
	Daniel fils, georges William, Brasseur Adjoint C.er M.al				

Canton des Pieux

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Benoîtville	Buhot, Clément, Cer Mal accepte		Pezet, Jean, Cer Mal		
	Paris, Louis, Cer Mal de				
Bricquebocq	Cottebrune, Louis augte Maire		Quenault, Jnfon adjt		
Flamanville	Courtois-les-bouques, Jn charles, ppre — adjt		Finot Eugène, Entrepr Cer Mal		
	Buhot, hervé, ppre Cer Mal				
Gronville	Brisset, Louis Maire		Lemoigne, Jean Cer Mal		
	Sorel, alph. Cer Mal				
Héauville	Gibon, Charles Maire		Yvetot, Jn Bte Cer Mal		
Helleville	Belhoste, Jn Bte Maire		Lefilliâtre, Louis adjt		
Le Rozel	Vrac, Maurice, Cer Mal C. Mre		Colin fils, Cultr C. mal		
Les Pieux	Joubert, Marcel Marchand Cer Mal		Leduc, Edouard Dr Méd. Cer Mal		
	Bonnemains, Jn Cultr Cer Mal				
Pierreville	Lefillastre, Jean Maire		Lagalle, Louis, Cer Mal		
	Marion, Pierre, adjt				
St Christophe du Foc	Hamel, Jean Bte Cer Mal	accepte	Lelloud, auguste, Cer Mal	accepte	

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St. Germain-la-Gaillarde	Sorel, augte, Maire	Accepte	Lemière Paul, Cer Mal		
	Govard, Jn Thomas adjt	de			
Siouville	Lebourgeois, Désiré, Cer Mal		Lechevalier, Jean Cer Mal		
	Pilet, Jn Cer Mal				
Sotteville	Bouchard, Louis, adjt		Jourdan, Maurice, Cer Mal		
Surtainville	Lebointe, Jules, Maire		Pouchin, Jean Pierre Pascal Cer Mal		
	Le Conte, fes Philippe octave Cer Mal				
Créauville	Le Bourgeois, Jean, Maire		Sorel, Casimir, Cer Mal		
	Coulorge, Pierre, adjt				
Canton d'Octeville					
Bretteville	Germain, (Clément) Cer Mal		Liot, Jean, Cer Mal		
	Planques, Pierre, adjt				
Couville	Compère Pierre Maire		Mauvoiard, albert, Cer Mal		
	Martin Jh adjt				
Digosville	Brière fois alexdre Maire		Besnard, Bme Cult. Cer Mal		
	Morice de la Rue, aymar charles, 1er adjt Cer Mal				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Equeurdreville	Guillemette, Louis, Cer Mal	accepte	Dumoncel, Jacques 1er adjt.		
	Ledentu, fois - id -	de	Eabard, paul, Cer Mal		
	Vivard fois - id -				
	Guibert, Edmond - id -				
	Duval, Léon - id -				
	Leroy, ernest - id -				
	Voisin, augte - id -				
	Jacquette, Vve - id -				
	Thomas, Louis, Cer - id -				
Hardinvast	Hebert, pierre Maire		Truffer, Jean, adjt.		
Hennéville	Sanson, Jean, charles, félix, Maire		Polidor, Ern. Louis augte, Cer Mal		
	Quoniam, 1er augte adjt.				
Le Mesnil Auval	Germain, charles, Maire		Joly, charles, Cer Mal		
Martinvast	Robin, Louis aimable Maire		Alexandre, augte, Cer Mal		
	Alexandre, Pierre, adjt.				
Nouainville	Destrès, Jean Louis augte Cer Mal		Travers, Pierre, fils, Cult. Cer Mal		
Octeville	Lesage, Léon. Maire		Revert, Germain Cer Mal		
	Lucas, Gustave, Cer Mal				
	Polet, Raoul, frédéric, id				

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Querqueville	D. Couville, henri, Maire Hâve	accepte	Damourette, Charles Cer. Mal		
	Cauvin, fils, adjt.	"	"		
St. Martin le Gréard	Orange, fils, Cer. Mal	"	Lanon, Jules Cer. Mal		
Sideville	Lainé, Jean, Maire		Bourget, augte Cer. Mal		
Cherbourg-Octeville	Gosselin, Thomas, Maire ppre.		Vaucel, Louis, ppre Cer. Mal		
	Turbert, Charles, ppre, adjt.				
Collevast	Letourneur, augte Cultr. Or. Mal		Le Conte, Louis, Cer. Mal		
	Letourneur, Paul, maire				
Courlaville	Burnel, augte marin, Cult. adjt.		Taboué, Gabriel, Louis Retié Cer. Mal		
	Le Blond, Louis philippe, ppre Cer. Mal		Revert, Louis Nicolas Cult. Cer. Mal		
	Macon, Louis charles, Retié des douanes Cer. Mal				
	Dubost, Pierre, augte entrepr. Cer. Mal				
	Menut, henri, entr. adjt.				
	Aubert, Jules, augte ppre Cer. Mal				
	Laplace, Jn. Bapte. ppre Cer. Mal				
	Pouillat, Etienne Jean, n. Maire Cer. Mal				
	Point, Charles, ambroise, ppre Cer. Mal				
Virandeville	Lelong, henri, Maire		Douesnard, Thomas Cer. Mal		
	Douesnard, Paul, adjt.				

Canton de St Pierre-Eglise

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Angoville	Le Mannier, Jn Bte Retté de Dumesnil, Cer Mal	accepte	Lehot, fils, Cer Mal		
Brillevast	Mangon, Timothée, Cult. Cer Mal		Folliot, augte adjt.		
	Daboville (Lechevalier) Louis Cer Mal				
Cantelou	Crohel, fils, adjt.		Mallet, Casimir, Cer Mal		
Carneville	Nahaut, Paul, Maire		Besselièvre, Pierre adjt.		
Clitourps	Delisle, augte Maire		Hamel, Louis, Cer Mal		
Cosqueville	Michel, Jn Bte Cer Mal		Ribet, Jh Bte Cer Mal		
	Vasse, Michel, Maire				
Fermanville	Fatôme, fils, Maire		Hesseut, Louis, Cer Mal		
	Fatôme Eugène Cer Mal		Diesnis, Robert, Cer Mal		
	Mesent, Louis Cer Mal				
Gatteville	Le Neveu, augte, adjt.		Fontaine, Edouard hippte Cult. Cer Mal		
	Lefebvre, Louis, Cult. Cer Mal				
Gonneville	Germain, Richard, Maire	accepte	Guéret, Louis, Cer Mal	accepte	
	Germain, Xavier Cer Mal				

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Gouberville	Godel Bon, Maire	accepte	Lebourg, augte adjt		
Le Theil	Quetteville, Charles Maire		Lallemand, Jean, Cer Mal		
	Lelandois, Charles, adjt				
L'Vast	Fichet René, Cer Mal Maire		Chiesselin, Louis Cer Mal		
	de la Germonière, Edmond Cer Mal				
Maupertus	Bourdet, fils Maire		Carré, Jules Conseiller Mal		
Néville	Cabart, Paul Maire		Lefevre, Jean Cer Mal		
Retoville	Dubourg, Pierre Maire		Bricquebecq Jnpte Cer Mal		
St Pierre-Eglise	Cabart, Eugene, Cer Mal		Quentin, Pierre Cer Mal		
	Delacour, augte adjt				
	Manquest, Pierre, Cer Mal				
Theville	Gibon, augte Maire		Gibon, Pierre, Cer Mal		
Tocqueville	Rouxel, Bernardin Maire		Birette, Charles, adjt		
Varouville	Crohel, Jean, Cer Mal		Guerrand, Edmond adjt		
Vrasville	Piard, Jules Maire		Leroux, armand, ffre cultivateur		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Arrondissement de Coutances.					
Canton de Bréhal.					
Anctoville	Delamusse, adolphe, Cer Mal	accepte	Godal, Barthélemy, Cer Mal		
Bourey	Faucon, amand, Maire	de	Quinette, Désiré, adjt		
Bréhal	Lemonnyer, fois, Cer Mal Lemonnyer, alph. Cer Mal Foucard, Jean, Cer Mal		Dutertre, Emile, Cer Mal		
Bréville	Le Brun, alph. ferd. Maire		Joseph, fois, Cer Mal		
Bricqueville sur mer	Chuillet, ange, Maire Frémin, Const. adjt		Costentin, ferd., Cer Mal		
Cérences	Briens, Ern. fois anc. Député, Cer Mal Nicole, Gne Rémi, adjt Voisin, Eugène, Cer Mal	accepte, de	Déquelle, alf. Cer Mal		
Chanteloup	Clément, alphs, Maire		Pimor, antoine adjt		
Coudeville	Frémin, Nicolas, Maire Lecailletel, Bon Marie adjt		Fleury, Charles, Cer Mal		
Equilly	Lacquevel, amand Désiré, Maire		Gonelle, félix adjt		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Hudimesnil	Binet, aimable, Cult. Cer Mal Lemonnier, alex dre adjt	accepte id	Lainé, Jgw cult. Cer Mal		
La Meurdraquière	Lenoir, Vor alex dre cult. Maire		Degueldre, alex dre cult. Cer Mal		
Le Loreur	Tanqueray, Pierre Marie Maire		Legallet, Emm mal Vor adjt		
Le Mesnil-Aubert	Fauchon, Bon Eug. Maire		Letarouilly, Célestin, adjt		
Longueville	Mequin, fils Maire Beaumont, Eugène adjt		Belaune, Louis, Cer Mal		
Muneville sur mer	Ciron, Jn Bte Maire Lebas, Louis, adjt		Turgis, Désiré, Cer Mal		
St Sauveur la Pommeraye	Coulombier, alph. Maire		Bourey, alfred Cer Mal		

Canton de Cerisy-la-Salle

Belval	Lemosquet, Charles Maire	accepte	Lerendu, Emile, Cer Mal		
Camctours	Levallois, Ismaël Maire Fossey, alexdre adjt	id	Lauchard, alexis Cer Mal		
Cerisy-la-Salle	Gaillard, alfred, pfte Maire Le Brun, Louis pfte Cer Mal Eudes, Eug. Dr Med. adjt		Jehenne, Emile pfte Cer Mal		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Guehébert A	Lecomte Jn Bte, Maire	accepte	Lemaréchal adolphe adjt		
Montpinchon	Menard, adolphe Maire Hedouin, Edouard adjt. Cer Mal		Savary, Victor Louis Cer Mal		
N. Dame-de-Cenilly	Varin-de la Brunelière Maire (Fois de Sale Marie Paul) Quesnel, Voc adjt Lavi, Alberic Conse Mal		Horel, Emmel Cer Mal		
Ouville	Néel (fois) Cer Mal Lecomte (Pierre) Cer Mal		Bisson (Casimir) Cer Mal		
Roncey	Badin alf. Jules notaire Cer Mal Bosquet, Jules, agt, ppre Cer Mal		Pigot, Ismaël, Cult. Cer Mal		
St. Denis-le-Vêtu	Lehodey, gratien. Maire Delarue, gratien adjt		Delarue, adolphe Cer Mal		
St. Martin-de Cenilly	Le Brun Léon Maire Deshogues, Emile adjt		Desponts, prd Cer Mal		
Savigny	Lepeu, Voc augte ppre Maire Basire, Emmel cult. adjt		Guillemette Louis cult. Cer Mal		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Coutances				
Bricqueville-la-Blouette	Mahé, Jules Léon, propre et Maire	accepte	Corbet, adolphe, propre et adjoint	accepte	
Cambernon	Quesnel, fximin Maire	accepte	Collette, albéric Cer Mal	accepte	
	Dupreuz, pierre, Cer Mal	accepte			
Courcy	Savary, Théodore Isidore, Maire	accepte	Laloe, Emmanuel Cer Mal	accepte	
	Laroque, ange, adjoint	"			
Coutances	Dupérouzel, armand barrister avocat, Cer Mal	accepte	Lemesle, Désiré Théodore Cer Prisonr Cer Mal	accepte	
	Saillard, jean Marie, adjt	"	Girard, anna henri prof: Cer Mal	"	
	Rabec, Léon Narcisse, avocat Cer Mal	"			
	Lemarchand, augte Marie ppr Cer Mal	"			
	Marie, adolphe Louis, adjt	"			
	Baize, achille, pharmacien Cer Mal	"			
	Laisney, Edouard Emile doct. médecin Cer Mal	"			
	Bidel, alfred Marie, négt Cer Mal	"			
	Pallettes, Edouard Louis imprimeur Cer Mal	"			
Nicorps	Périer, (Adolphe ange), Cultr Maire	accepte	Savary, Daniel alphonse Cultr adjoint	accepte	
St Nicolas-de-Coutances	Leloup, alphonse Bon, Maire	accepte	Delalonde, Victor Eugène Cer Mal	accepte	
	Lemière, alfred Désiré, adjt	"			
St Pierre-de-Coutances	Menard, aimable Désiré, Maire	accepte	Hedouin, auguste félix, adjt	accepte	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Saussey	Guenon, Louis, foi, Maire	accepte	Laroze, Louis, cer Mal	accepte	
	Menard, victor, Cer Mal	id			
Canton de Gavray					
Gavray	Gretton, frédéric, Maire	oe	Levionnois, Mayeul, Vte, cer Mal		
	Eudes Louis, adjt				
	Durville, Jules, Cer Mal				
Grimesnil	Robine, Charles, foi, Maire		Quesnel, Edmond, adjt		
Hambye	Pigrollet, Jules, Armand, anc. notaire, adjt	accepte	Hulin, auguste, ppre, cer Mal	accepte	Vicaire, Desille, Le Dissert, Hulin & Riviere a été annulé le 16 Xbre 1877 par le Cnl de Prefecture pour cet élu: Suppléants: MM. Hulin (aug.), & Fran. Pierre Pierre, Cers non acceptant
	Quesnel, Hyacinthe, doct. méd. Cer Mal	id	Riviere, victor, ppre, cer Mal	id	
	Mariette, Jean Bte, ppre, Cer Mal	id			
	Harel, Gustave, ppre, Cer Mal	id			
	Ledésert, Hyacinthe, ppre, cer Mal	(1) id			Délégué: Mr Le Désert (Hyacinthe, cer mal, accepte)
	David, Emile, ppre, Cer Mal	id			
La Baleine	Dupont, augte, Maire	oe	Lebargy, adolphe, Cer Mal		
Le Mesnil-amand	Eude, alberic, ppre, cer Mal		Auvray, augte, ppre, cer Mal		
Le Mesnil-Bonant	Boisnel, Marin, Cult., Maire		Frémin, Jean, adjt		
Le Mesnil-Garnier	Michel, Jean Bte, Maire		Groud, Cyrille, cer Mal		
	Groult, Désiré, adjt				

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Le Mesnil-Rue	Regnault Théophile, Vve cult. Maire	accepte	Joret, alfred Désiré adjt cult.		
Le Mesnil-Rogues	Lebreton, Vve augte Maire		Lehodey, Vve Cer Mal		
Le Mesnil-Villeman	Regnault, Pierre fois adjt		Hallais, Jean fois Cer Mal		
	Desvages, armand Emile Cer Mal				
Lengronne	Lechevalier, Jacques, Maire		Doublet, Jules, ppre Cer Mal		X
	Bosquet, fleurimont, negt Cer Mal				
Montaigu les Bois	Marie, Pierre, adjt		Gravey, Jules, Cer Mal		
	Blin, Jules, Cultr Cer Mal				
St Denis le Gast	Le Coupé, Marcel, Maire		Lebrun, Vve Cer Mal		
	Drieu, alberic, Cer Mal				
Sourdeval-les-Bois	Laurence, Pierre, Maire		Leneveu, Eugène, Cer Mal		
	Legrand, Emile Cer Mal				
Ver	Guiard, augte fois Cer Mal		Lebailly, Jean, Cer Mal		
	Leforestier de Morbecq, henri Pierre, Maire				

Canton de La Haye-du-Puits.

Appeville	Eude, Jean, Cultr Maire	accepte	Samson, Pierre, Cultr Cer Mal		
	Pagny, Michel Désiré cultr Cr Mal				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Baudreville	Houssel Pierre, ppre Maire	accepte	Delalande Pierre, menuisier, Cer Mal		
Bolleville	Enault Louis, cultr. Cer Mal		Roptin Marin, Cer Mal Cultr.		
Canville	Hauger Louis, Maire		Canu Célestin, adjt.		
Coigny	Faultier Charles augte Maire		Asselinne Jnh Bte adjt.		
Cretteville	Jean (albert) Maire Poirius (Jnh Bte) adjt.		Lebœuf Charles, Cer Mal		
Denneville	Poret, Charles adolphe Maire Piquot, Philippe, Cer Mal		Piquot, alfred, Cer Mal		
Douville	Roublot, Jules Maire Diesnis aimable, adjt.		Jouenne, Vve Cer Mal		
Gerville	Pitance, Jean, Maire		Levesque, Eugène, adjt.		
Glatigny	Havey, adolphe Maire		Sohier, Jques Cultr. Cer Mal		
Houtteville	Adam, Pascal, épicier Maire		Jehenne, alphonse adjt.		
La Haye-du-Puits	Ducloux, Charles Maire Dolbet, Jean Marie adjt.		Chanteux Leon pharmacien Cer Mal		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Lithaire	Bourdon, Jean Henri, adjoint	accepte	Mesnil, fois Paul Auste, Cer Mal	accepte	
	Lemouchoux, Paul Victor, Dénè, Cer Mal	ng			
Hobecq	Dolez, Louis Paul, Maire	accepte	Lefresne, Michel Désiré, Cer Mal	accepte	
Montgardon	Picquenot, Barnabé, Cultr adjoint	accepte	Guilbert, Jean, Cultr, Cer Mal	accepte	
	Lemarquand, Jean, Cultr, Cer Mal	ng			
Neufmesnil	Letourneur, auguste, Cultr Maire	accepte	Lemaignen, pierre, Cultr, Cer Mal	accepte	
Prétot	Fortin, Louis, Maire	accepte	Dubost, Louis fois, propre, Cer Mal	accepte	
	Gancel, ferdinand jules, adjt	ng			
St Nicolas de Bierefont	Lerouge, Eugène, propre adjoint	accepte	Parfouru (Jean), Cer Mal	accepte	
	Letourneur, pierre, propre Maire				
St Remy-des-Landes	Guenault, Jean ferdinand, Maire	accepte	Grossin, Jean, Cer Mal	accepte	
	Dubois, albert, Cer Mal	ng			
St Sauveur de Bierefont	Lesage, Jean, Maire	accepte	Bellée, adolphe, adjoint	accepte	
St Symphorien	Violette, pierre, Maire	accepte	Haize, Jean, Cer Mal	accepte	
Surville	Guesnon, Jean, Cer Mal, garde particulier	accepte	Courtet, hyacinthe, propre Maire	accepte	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Varenguebec	Lesauvois, ferdinand, Maire	accepte	Lechanoine athanase, Cer Mal	accepte	
	Carin, Jean, adjoint	id.			
Vindefontaine	Leconte Jules Léon, Maire	accepte	Mouchel, pierre, Cer Mal	accepte	
	Eirhard, Bonf.e adjoint	id.			
Canton de Lessay					
Angoville-sur-ay	Faultrat, jean Louis, Maire	accepte	Lemasson, Désiré Vte des domaines, électeur	accepte	
	Butel, Jacques, pierre, adjoint	id.			
Anneville	Dauvin, Léon, adjoint	accepte	Lechevallier, Eugène, Cer Mal	accepte	
Bretteville-sur-ay	Cirel, pierre, Innocent, Maire	accepte	Lemarquand, jean Alexre, Cer Mal	accepte	
	Aubin, aimable pierre, adjt	id.			
Créances	Galuski, Louis Marcel, avocat, électeur	accepte	Létouzé, pierre, Cer Mal	accepte	
	Dumouchel, Léon pierre, Cer Mal	id.			
	Létouzé, aimable augte, Cer Mal	id.			
Geffosses	Fesnien, jules, Maire	accepte	Lepingore, Louis Auve, Cer Mal	accepte	
	Marescq, Louis jean Bte, adjoint	id.			
La Feuillie	Rue, jean Bte, Maire	accepte	Lebreton, Charles, Cer Mal		
	Meslin, Eugène, adjoint	id.			
Laulne	Delaune, pierre, Maire	accepte	Lévesque, Gustave, Cultr, Cer Mal	accepte	
	Giandemiange, Emmanuel, adjoint	accepte			

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Lessay	Jean (Jules) adjoint	accepte	Terez, françois, Cer Mal	accepte	
	Campain, ferdinand Désiré Cer Mal	ij.			
Millières	Martiniere, Julien, Cer Mal	accepte	Desbarres, Clair Cer Mal	accepte	
	Henry, Léonard Cer Mal	ij			
Pirou	Fourmage, auguste, Maire	accepte	Grancy, auguste, Cer Mal	accepte	
	Saisseg, auguste, adjoint	ij.			
St. Germain-sur-Ay	Luce, jean Bte Maire	accepte	Ernoul, Jacques, Cer Mal	accepte	
	Lelievre, jean, adjoint	ij.			
St. Patrice-de-Claids	Dujardin, Ignace, Maire	accepte	Eude, Richard, Cer Mal	accepte	
Vesly	Dupray-Beuzeville, Louis Désiré, Maire	accepte	Beuve, Pierre Jean Bte, Cer Mal	accepte	
	Auvray, Aimable, adjoint	ij.			
Canton de Montmartin-sur-Mer.					
Annoville	Leconte, fois charles Maire	accepte	Billard, aimable Cer Mal	accepte	
	Debesne, fois adjoint	ij.			
Coutrières	Simonne, ferdinand Cer Mal	accepte	Lebrun, aimable, Cer Mal	accepte	
	Dequelle Désiré, Cer Mal	ij			
Hautteville-sur-Mer	Michel d'annonville ferdinand, Maire	ij	Viard, fois Cer Mal	accepte	
	Leloup, jules, adjoint	ij			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Hérenguerville	Delalande, Gustave, Maire	accepte	Cottereau, Maximilien, adjoint	accepte	
Hyenville	Du Breuil, victor Louis, Maire	accepte	Delamare, ferdinand adjoint	accepte	
Lingreville	Leconte, Antonie, propre Cult. Cer. Mal	accepte	Lebreton, Bienaimé négociant Cer Mal	accepte	
	Gercepied, charles adjt. propre	"			
Montmartin-sur-Mer	Tannier, aimable Gabriel Maire	accepte	Bourdon, Emile, Cer. Mal	accepte	
	Dupont, Maximilien, Cer. Mal	"			
Montchaton	Delamare, victor Maglore Maire	accepte	Nicolle, victor Cer Mal	accepte	
	Delamare, pierre charles adjoint	"			
Orval	Coulomb, prosper, Maire	accepte	Legoubin, henri, Cer Mal	accepte	
	Legraverend, Célestin, adjoint	"			
Quettreville	Paumier, alphonse, Mair	accepte	Delahaye, aimable, Cer. Mal	accepte	
	Dutertre, Désiré, Cer. Mal	accepte			
Regnéville	Lelièvre, Léopold Joseph Maire	accepte	Lebasnier, auguste adjoint	accepte	
	Hérout, Cyprien, Cer Mal	"			
	Née aimable, Cer. Mal	"			
Trelly	Mesnage, Edmond Michel, Maire	accepte	de Bérenger, Jean Cer. Mal	accepte	
	Vallet, Louis charles Cer. Mal	"			

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Périers				
Baupte	Frémin, Désiré, Maire	accepte	Richard, Eustache adjoint	accepte	
Feugères	Ferrand de la Conte (Gaston), Maire	accepte	Langeard, Armand, Cer Mal	accepte	
	de Cussy (hemis) propr. Cer Mal	id.			
Gonfreville	Bézard, Auguste, Maire	accepte	Dujardin, Louis, adjoint	accepte	
Gorges	Brotelande, Simon, Maire		Crespin, Auguste, Cer Mal		
	Lanson, Augte adjoint				
Lastelle	Lemoigne, Adolphe, Maire	accepte	Levagnieux, Michel, Cer Mal	accepte	
Le Plessis	Guillemin, Jean, Maire	accepte	Leroux, Jean, Cer Mal	accepte	
	Lefort, Charles adjoint	id.			
Marchésieux	Oger, Nicolas, Maire	accepte	Moricet, Louis, Cer Mal	accepte	
	Oger, Jean, Cer Mal	id.			
Méry	Finel, Antoine, Maire		Desbarres, Jean, adjoint		
Périers	Leconte fils, adjoint ingénieur	accepte	Regnauet, Eugène, Cultr Cer Mal	accepte	
	Thomas, Henri, Cer Mal pharmacien	id.	Rihouet, Louis, Cer Mal cuer.	id.	
	Legoupil, Louis, négt	id.			
	Dubuisson, Alfred, prop retraité Cer Mal	id.			
	Guy, Jacques, cultr	id.			
	Confiant, Pierre, id restaurat.	id.			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Ste Suzanne	Lair, frédéric Paul Abr.de Maire	accepte	Gosselin, Jean Bte Cr. Mal	accepte	
St Germain-le-Vte	Vilquin, Victor Cad. Cr. Mal	accepte	Lédentu, Léon Cr. Mal Vétérinaire	accepte	
St Jores	Bagot François Maire	Accepte	Lelouix, Eugène Cr. Mal	accepte	
	Bagot Jacques, adjt	"			
St Martin-d'aubigny	Ourry, Louis Philippe, Maire	accepte	Lebailly, Eugène Constant adjoint	accepte	
	Leforestier, Louis Michel Cr. Mal	"			
St Sébastien de Raids	Leguelinel, Désiré, Maire	accepte	Lerouxel, Louis Cr. Mal	accepte	

Canton de St Malo-de-La Lande

Agon	Guerron, Paul Joseph Mre au cabotage Cr. Mal	accepte	Estur, Fois Victor Cad. Cr. Mal	accepte	
	Lebuby, almire Eugène mécanicien 1re cl. de la marine, Cr. Mal	accepte			
	Potier, pierre Jacques, Maire	"			
Anctoville	Guillot, Jean Bte Maire	accepte	Bouillon, Jean Bte Cr. Mal	accepte	
Blainville	Moulard Louis adjoint	accepte	Ganne, Fois Cr. Mal	accepte	
	Guillot, Charles Cr. Mal	"			
	Lecuir, auguste, Cr. Mal	"			
Boisroger	Besson, Louis Michel Maire	accepte	Leclerc, Jules Cr. Mal	accepte	

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Brainville	Hommet, Victor, 1er adjoint	accepte	Dermottes Cyrille 1er Cer Mal	accepte	
	L				
Gouville	Laisney, Thomas, Maire	accepte	Chardot, Casimir, négt Cer Mal	accepte	
	Leloup, Henri, avocat Cer Mal	"			
	Gillet, Amand, 2e 1er Cer Mal				
Gratot	Le Rosey, Jules, Bné Maire	accepte	Robiquet, Eugène, huissier Cer Mal	accepte	
	Robiquet, Jean, 2e adjoint	"			
Heugueville	Hebert, Louis, adjt	accepte	Lebourteille, Louis, Cer Mal	accepte	
	Signet, absent, Maire	"			
La Vendelée	Jean, (Prieur) absent Cer Mal	accepte	Lefebvre, absent 2e adjoint	accepte	
		"			
Montsurvent	Garnier, prieur, propre Maire	accepte	Euvrard, propre, aimable adjoint	accepte	
St Malo-de-la-Lande	Goulard, auguste, Cher Cer Mal	accepte	Fromentin, florentin, Cher. Cer Mal	accepte	
Servigny	Enout, Alexandre Maire	accepte	Robert, Emile, adjoint	accepte	
Courville	Dudouyt, Charles Adolphe Maire	accepte	Fauvel, Etienne, Cer Mal	accepte	
	Piton, Georges, Cer Mal	"			
Canton de St-Sauveur-Lendelin					
Camprond	Guesney, Alexandre Marie	accepte	Delonguemare, Maxime, adjoint	accepte	
	Le Tassey, prieur Cer Mal	"			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Hautteville-la-Guichard	Lerouxel, Jean Louis, Maire	accepte	Legrand, Alexandre adjoint	accepte	
	Gardie, aimable Cer Mal	id.			
La Ronde Haye	De St Denis, Louis Frédéric Marie	accepte	Durand, Jean Bte Cer Mal	accepte	
	Reginault, Charles, Cer Mal	id.			
Le Lorey	Osouf, Alexandre Edouard Maire	accepte	Osouf, Pierre (Gervais) Gustave Cer Mal	accepte	
	Lechevallier, Charles, Joseph adjoint	id.			
Le Mesnil-Bus	Frémond, Laurent, Maire	accepte	Anger, Jean Bte Cer Mal	accepte	
	Goutel, Victor, adjt	id.			
Montcuit	Gould, Foy, Maire	accepte	de Lormier, (Ferdinand) Cer Mal	accepte	
Monthuchon	Esson, Louis, Marie	accepte	Guérin, Léonard Cer Mal	accepte	
	Lecacheux, Yves, adjoint	id.			
Muneville-le-Bingard	Loulorge, Eugène Armand Marie	accepte	Daurin, Jean Cer Mal	accepte	
	De St Denis, Ferréol Victor, adjoint	id.			
Ste Aubin-du-Perron	Lebailly, Gustave, Maire	accepte	Ledot, Louis, adjoint	accepte	
	Le Rouxel, Jacques, Cer Mal	accepte			
Ste Michel de la Pierre	Laisney, Pierre Michel, Maire	accepte	Leroy, Jean Bte Cr Mal	accepte	

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St. Sauveur Lendelin	Léventu, Jules Désiré adjoint	accepte	Aubril, Louis, Cter Cr. Mal.	accepte	
	Jean (Laurent), Cr. électeur	accepte			
	Léventu, pierre, Cr. Mal	id.			
Vaudrimesnil	Lecanu, Bénoni, Cr. adjoint	accepte	Haulin, Jean, Cr. Cr. Mal	accepte	
	Jouninet, Valentin, Cr. Mal	id.			

Arrondissement de Mortain

Canton de Barenton

Barenton	Chemin, Jean Jacques, Maire	accepte	Hamelin, Barthélemy, Cr. Mal	accepte	
	Montéiot, Léon pierre, adjoint	id.		id.	
	Barbé, Abel, Cr. Mal	id.			
Ger	Esnou, Aldéric, Maire	accepte	Degrenne, Pierre, Cr. Cr. Mal	accepte	
	Marivint, Jean Bte, Cr. Mal	id.			
	Leroy (victor), Cr. Mal	id.			
St. Cyr du Bailleul	Silandre, Frédéric, Cr. Mal	accepte	Coupel, Félix, Cr. Mal	accepte	
	Heuzé, Jean Bte Remy, Maire	id.			
	Bourguignon, Charles, Cr. Mal	id.			
St. Georges de Rouelley	Malon, Pascal, maire	accepte	Lamy, Jean Bte, Cr. Mal	accepte	
	Lesergent, fils, Cr. Mal	id.			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton d'Isigny				
Chalandrey	Aubert, Jean, adjoint	accepte	Muriel, Auguste, Cer Mal	accepte	
	Roupnel, Ernest, Cer Mal	id.			
Isigny	Dubreuil, François, Maire	accepte	Lemartinel, Louis, Cer Mal	accepte	
La Mancellière	Danguy, Jean, Maire, Cner	id.	Guilmin, Auguste, adjoint	accepte	
	Anfray, Pierre, Cer Mal, Cner	id.			
Le Buat	Blouin, Victor, Maire	accepte	Aubert, Eugène, Cer Mal	accepte	
Le Mesnil Bœufs	Tourout, Pierre, Maire	accepte	Tabourel, Auguste, Cer Mal	accepte	
Le Mesnil-Chebault	Deplanche, Achille, propre à Morsain, Cer Mal	accepte	Abraham, Charles, Cer Mal	accepte	
	Guérin, Charles Fortuné Jules, docteur	id.			
Les Biards	Martin, Pierre Louis, adjt	accepte	Besnier, Louis, Cer Mal	accepte	
	Davy, Louis Charles, Maire	id.			
Montgothier	Piquois, René, Maire	accepte	Lemétayer, Pierre, Cer Mal	accepte	
	Morin, André, adjoint	id.			
Montigny	Restoux, Joseph, adjoint	accepte	Vaudouer, Julien, Cer Mal	accepte	
	Jouenne, Pierre Paul, ppre Cer Mal	id.			

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Naftel	Jouenne, Charles Marie	accepte	Datin, hippolyte, adjoint	accepte	
Vezins	Morin, Louis, Maire	accepte	Chevallier Constant, Cer Mal	id.	
	Pelchat Louis, Cer Mal	id.			
Canton de Juvigny.					
Bellefontaine	Delabroize, Constant, Maire	accepte	Dussault, adrien, Cer Mal	accepte	
Chassegrey	de Verdun, Edmond, Maire	accepte	Martin Louis, adjoint	accepte	
Chérencey-le-Roussel	Loisel, André, Maire	accepte	Belliard, Emile, Cer Mal	accepte	
	Bazin, Victor, Cer Mal	id.			
Juvigny	Costard, François, Juge de paix	id.	Lemardeley, Roland pharmacien, Cer Mal	accepte	
	Raulin, Victor, adjoint	id.			
La Bazoge	de St Germain, Emile, ppié électeur	accepte	Herbert, prieur, Cuer. et Cer Mal	accepte	
Le Mesnil adelée	Aquilon, hippolyte, maire	accepte	Hédou, Désiré, Cer Mal	accepte	
Le Mesnil Rainfray	Séguard, Isidore, Cer Mal Cuer.	accepte	Louvel, Alexandre, Cer Mal	accepte	
	Georget, Henri, Cer Mal Cuer.	id.			
Le Mesnil Eôre	Mazure, fils, Maire	accepte	Moulin, Jules, Cer Mal	accepte	
	Sachet, Victor, adjoint	id.			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Reffuveille	Lanfranc de Panthou avocat à Caen	accepte	Delaunay, Maurice propre Cr. Mal	accepte	
	Turquetil, félix propre Cr. Mal	accepte			
Canton du Theilleul					
Buais	Dupont, hyacinthe, notaire chef lieu	accepte	Crouvé, henri Cr. Mal	accepte	
	Féron, julien, Cr. Mal	id			
Ferrières	Jouin, pascal, Maire	accepte	Helie, fils Cr. Mal	accepte	
Heussé	Potier, Eugène, adjt.	accepte	Milan, victor Cr. Mal	accepte	
	Breillot, Louis, Cr. Mal	id			
Husson	Louvel, Joseph maire	accepte	Gérouard, jules Cr. Mal	accepte	
	Buisson, fils adjoint	id			
Le Theilleul	Garnier, Joseph, Maire	accepte	Dubois, vital, Cr. Mal	accepte	
	Ruault, jean Bte adjt.	id			
	Laurent, augustin Mtre d'hotel, Cr. Mal	id			
Ste Marie-du-Bois	Grandin, Joseph Pierre adjoint, Maire	accepte	Gérard, antonin, juge honoraire, Cr. Mal	accepte	
St Symphorien	Guillemin, pierre, adjoint	accepte	Foulard, françois Cr. Mal	accepte	
Savigny-le-Vieux	Colin, pierre, propre Cr. Mal	accepte	Cerné, fils Cultr Cr. Mal	accepte	
	Cerné, Eugène propre Cr. Mal	id			

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Mortain				
Bion	Le Maignan, Jean Marie, maire	accepte	Leconte, Eugène, Cr. Mal	accepte	
	Bagot, Jean, Cr. Mal	id.			
Fontenay	Turmel, Louis, maire	accepte	Escroignard, Louis, Cr. Mal	accepte	
Le Neufbourg	Brisou, Alexandre, maire	id.	Anfray, Gabriel, rentier, Cr. Mal	id.	
	Hallé, Jules Eugène, filateur, Cr. Mal	id.			
Mortain	Garnier-Hauteville, Anatole, Georges, adjt.	accepte	Gallie, Louis Jean Bte, Cr. Mal	accepte	
	Lériche, Pierre Paul Marie, Cr. Mal	id.			
	Breux (Alexandre), Cr. Mal	id.			
N.D. du Touchet	Morel, Georges, Cr. mal	accepte	Breillot, Louis, adjoint	accepte	M. Breillot, Louis, 1er suppt. remplace M. Morel empêché.
	Boulanger, Constant, maire	id.			
Rancoudray	Ledenais, Yves, propr. Maire	accepte	Joubin, Jean Michel, ancien Inspecteur en propr. Cr. mal	accepte	
Romagny	Lefrand (Anatole) maire	accepte	Saoul, Victor, Cr. Mal	accepte	
	Bizault, Isidore, Cr. mal	id.			
St Barthelemy	Escroignard, Louis, marié	id.	Cotret, Arsène, adjoint	accepte	
St Clément	Desprois, Jean Bte, Cr. Mal	accepte			
	Delatouche, Edmond, Cr. mal	id.	Meslay, Auguste, Cr. mal		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St Jean du Corail	Moisseron, Louis adjoint	accepte	Breillet, Michel Cr. Md. propre	accepte	
	de Carville, arthur Cr. mal. ppre	id.			
Villechien	Lamon, Louis. maire	id	Bagot Louis propre Cr. mal	accepte	
	Mondher, Jean, adjoint	id			
	Canton de St Hilaire-du-Harcouët				
Chevreville	Viel, Hippolyte Cultr. Maire	accepte	Bochin, Jules, Cultr. adjoint	accepte	
Lapenty	Lucas, Joseph Louis, expert agre	accepte	Rouel (Louis). propre Cr. Mal	accepte	
	Landry, Greffier agent. propre Cr. Mal				
Le Mesnilbard	de Beaurepaire, Joseph Maire	accepte	Bouteloup (Jean), Cr. Md.	accepte	
	Bagot, Louis, adjoint	id			
Les Loges-Marchis	Hautfaye, Joseph, Maire	accepte	Mary, Jacques, Cer mal	accepte	
	Lepauvre, fils adjoint	id.			
Martigny	Viel, Louis, Cr. mal.	id	Leroux, Louis, Cr. mal	accepte	
	Vaudoyer, Julien, maire	id			
Milly	Legrand (arthur) Maire	accepte	Lemée, Victor, Cr. mal	accepte	
	Margerie, Victor Cr. mal	id.			
Moulines	Fleming Victor pierre Joseph Cuer Maire	accepte	Véron, aisne Edouard Cuer. Cr. Mal	accepte	

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Parigny	Martin fils, maire	accepte	Blouin (Paul) adjoint	accepte	
	Garnier, Louis, Cer mal	"			
St Brice-de-Landelle	Challois, Louis Cer mal	accepte	Chéron, Jean, Cr mal	accepte	
	Hantraye, Louis Cer mal	"			
St Hilaire du Harcouët	Genest, félix maire	accepte	Bachelot, pascal Cer mal	accepte	
	Chancé, jean Cer mal	"	Cheval, Alexis, "	"	
	Boivent, Louis "	"			
	Lemonnier, Eugène Cer mal	"			
	Cherel, Théophile "				
	Lemonnier, Louis "				
	Pinel, Edouard "				
	Guesh, arsène "				
	Jarry-Desloges (sylvain) "				
St Martin de Landelle	Alleaume, Eugène, Cr mal	accepte	Richard, Paul Cr mal		
	Gautier Rémy Cr mal	"			
	Quernel, Louis, Cr mal	"			
Virey	Dupont, victor, Cr mal	accepte	Pasquier-Louis, Cr mal		
	Pays, Julien adjoint	"			

Canton de St Pois

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Boisjvon	Gaultier de Carville Ernest, Maire	accepte	Lebas, oculi, adjoint		
Coulouvray-Boisbenatre	Martinet, amand, maire	accepte	Renard, victor, Cer mal	accepte	
	Pichon, floribert, cer mal	q.			
La Chapelle Cécelin	Haupais, (jacques) maire	accepte	Lejamtel, paul, adjoint	accepte	
Le Mesnil Gilbert	Delabroize, vital, maire	accepte	Delabroize, daniel, adjoint	accepte	
Livigeard	de St-Paul (charles) rentier, maire	accepte	Leroy, auguste, Cer Mal	accepte	
Montjoie	Turgon, Ladislas, Cer Mal	accepte	Anquetil, Paul, Cer Mal	accepte	
	Cirel, charles, cer mal	q.			
St Laurent de Cuves	Rulé, isidore, fermier, maire	accepte	Legeard, floribert Xavier, Cer Mal	accepte	
	Roquet, claude ange, adjoint	q.			
St Martin-le-Beuillant	Fesnont, jules, Cer Mal	accepte	Bienfait, auguste, Cer Mal		
	Mochon, pierre, adjoint	q.			
St Maur des Bois	Delanoë, victor, Maire	accepte	Davy, jules, adjoint	accepte	
St Pois	Legeard, Magloire, pharmacien, Cer Mal	accepte	Danquet, Edouard, restaurateur, Cer. Mal	accepte	
	Liot, Charles, prop. adjt	q.			

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Sourdeval				
Beaufficel	Vaullegard, Dorian, Maire	accepte	Durand, Michel, Cer Mal	accepte	
	Bazin, pierre, Cer Mal	id.			
Brouains	Maillard, frédéric, Cer Mal	accepte	Brisolier, auguste, propre Cer Mal	accepte	
	Léhançois, victor, adjt	id.			
Gathemo	Davy, paul, Maire	accepte	Torquet, pierre, Cer Mal	accepte	
	Champion, victor, adjt	id.			
Le Fresne-Poret	Debon, charles, Maire	accepte	Buffard, propre, Cer mal, fayeux	accepte	
	Moulin, Emmanuel, adjoint, cuer.	id.			
Perriers-en-Beaufficel	Davy, jean theophile, Maire	accepte	Roullier, pierre, Cer mal	accepte	
	Caraby, Isidore, adjoint	id.			
St Martin-de-Chaulieu	Lebigot, pierre, Maire	accepte	Fleury, Alexis, rentier, chaulieu	accepte	
	Legrand, jean Bte, Cuer, Cer Mal	id.			
St Sauveur de Chaulieu	Gallet, jules, Maire	accepte	Bazin, jean Bte, Cer Mal	accepte	
Sourdeval	Montécot, Benjamin, négt, Cr Mal	accepte	Esnault, charles, ppre, Cr mal	accepte	
	Le Brun, arsène, ppre, Cr Mal	id.	Guytard, jean Bte, ppre, Cr mal	id.	
	Jeanne, pierre, ppre	id.			
	Le Marquer, adolphe, notaire, adjt	id.			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Sourdeval (suite)	Alix, ferdinand, négt Cr mal	accepte			
	Laurent, pierre, ppre Cr mal	id			
	Amin, henri, pharmien adjoint	id			
	Clouard, pierre, ppre Cr mal	id			
	Dufay, nestor, ppre	id			
Vengeons	Champion, jules, Maire	accepte	Goulet, julien, Cr mal	accepte	
	Poisnel, Emile, Cr mal	id			

Arrondissement de Saint-Lo.

Canton de Canisy.

Canisy	Lacaux, victor, Maire	accepte	Leconte, aimable ancien notaire, Cr mal	accepte	
	le Cte de Kergorlay, Cr mal	id			
Dangy	Dan, adrien Emmanuel Maire	accepte	Leconte (jean Désiré) adjoint	accepte	
	De St. Melene, Conseiller mal	id			
Gourfaleur	Tréfeu, françois, maire	accepte	Letétrel, Luc, Cr mal	accepte	M. Letetrel Luc C. mal (Suppléant) remplace le Délégué Décédé
La Mancellière	Huet-Jean Michel, Maire	accepte	Lempérière, auguste Cr mal	accepte	
Le Mesnil herman	Bossard, aimable Cultr Cr mal	accepte	Herman, prien, Cultr Cr mal		
Quibou	Osmond, Noel Cultr Maire	accepte	Guérin, Léon, Cultr Cr mal	accepte	
	Lechevalier, auguste Cultr adjoint	id			

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St-Ebremond de Bonfossé	Grouallé, pierre, Cons. Maire	accepte			
	Lefebvre, Edouard, Mait. adjoint	"	Briquet, pierre, Cons. Mal	accepte	
St-Martin de Bonfossé	Meslin, pierre, Cons. adjoint	accepte	Gogueliu, pierre, Cons. Mal	accepte	
	Borée, Ludovic, Cons. Mal	"			
St-Ramphaire	Larsonneur, paul, adjoint	accepte	Bottin, Bon, Cons. Mal		
	Legoupil, Théophile, Cons. Mal	"			
St-Samson de Bonfossé	Lafosse, albert Emile, Maire	accepte	Bessin, Elie, Cons. Mal	accepte	
	Lavallery, Isidore, Cons. Cons. Mal	"			
Soulles	Lechevallier, Zacharie, Cons. Cons. Mal	accepte	Fossard, auguste françois, Cons. Mal	accepte	
	Guilbert, alphonse, prop. Maire	"			

Canton de Carentan

Auvers	Lhonorey, Jean Bte, Cons. adjoint	accepte	Lelièvre, henri, Cons. électeur	accepte	M. Lelièvre henri, Cons. électeur remplace M. Lhonorey empêché.
	Lerouesnier, françois, Cons. Cons. Mal	"			
Auxais	Roquelin, Louis Bon, Desire, Maire	"	Palla, Louis, Cons. Mal		
Brévands	Gancel, Gustave, adjt.		Gancel, Louis, Cons. Mal		
Carentan	Gouville, amédée Louis, Maire		Le carpentier, Michel, Cons. Mal		
	Pouillat, adolphe, adjt.		Lecouté, jean, Cons. Mal		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Carentan (Suite)	Cauville, alexis, Cer Mal	Accepte			
	Doucet Louis - id -	id			
	Marie, Edouard - id -				
	Fouet, alfred - id -				
Catz	Surcouf Louis, Maire		Belhache, albert, adjoint		
Les Veys	Gosselin, Louis Maire		Frainel, Louis fred, Cer Mal		
	Bulot, Louis, Cer Mal				
Ucantis	Courtel, Prosper Percepteur - Electeur		Perrotte, jgue Cer Mal		
	Duval, felix, Maire				
Raids	Letenneur, Pierre. Maire		Osmont, aîné adjt		
St André-de-Bohon	Lecuyer, jules Bruno Richard Maire		Foucher Désiré Paul Cer Mal		
	Caillemer, Louis andré, adjt				
St Côme du Mont	Allix-Courboy, Emile Cer Mal		Hebert, Georges, Cer Mal		
	Barbey, Irénée, adjt				
Sainteny	Lepourry, adolphe Cer Mal		Lepourry, antoine Cer Mal		
	Bourdon, augte adjt				
	Regnault, fois Cer Mal				

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St Georges de Bohon	Guérard, Pierre, Fils Maire	Accepte	Anne, alexdre, Cult, Cer Mal		
	Amont, Jean, adjt	de			
St Hilaire Petitville	Auvray, alexdre, Maire		Saint (augte) adjt		
St Pellerin	Sauvage (Pierre Nicolas) Maire		Hamelin, Louis Nicolas adjoint		
	Canton de Marigny				
Carantilly	Lecluze, Nestor, cult. Cer Mal	Accepte	Hulmer, Tranquille cult. Cer Mal		
	Chardin, Casimir, Cult. Cer Mal	de			
Hébécrévon	Basnel, Pierre, Vce Maire		Fossard, Victor Cer Mal		
	Godard, Prosper, adjt				
La Chapelle en Juger	Genest, Louis Désiré Maire		Legrand, Ferdinand Cer Mal		
	Ybert, Désiré Jules, adjt				
Le Mesnil Amey	Asselin, Louis Jules, Maire		Legrand, Edmond Nicolas, adjt		
Le Mesnil Eury	Lecampion, Albert Juge Cer Mal de St Lô		Chapel, Jules, Cer Mal		
Le Mesnil Vigot	Lecarpentier, Louis, adjt		Baunel, Constant, Cer Mal		
	Rose, Louis, Maire				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Lazon	Duperrouzel, Louis Maire Auvray, Jean, adjt,	accepte	Desdevises, Désiré Jpre Cer Mal		
Marigny	Briard, Pierre Edouard Maire Jpre cult. Lerouxel, Jean Amand Jpre cult. adjt		Douchin, Edmond Edouard Jpre Cer Mal		
Montreuil	Bellefonds (Le Mquis de) Bernardin, Cer Mal à Carigny		Vallet, Pierre, Maire		
Remilly	Raulline, Jh. Maire Lechevallier, Eugène, adjt		Guemon, alfred, Cer Mal		
St Gilles	Guillot, Gaëtan, Oct. avocat et Maire Hardy, Louis ch. Michel Jpre et adjt		Lefèvre, Edouard Jpre Cer Mal		
Canton de Percy.					
Beslon	Lucas, Prosper, Maire Lecharpentier, Jh. adjt,	accepte	Lecharpentier Aldric Cer Mal		
La Colombe	Lucas, Nicolas Charles adjt. Lepesant, Denis Charles Maire		Lelegard, Jean Emmel Cer Mal		
La Haye Bellefond	Chivré (de) Henri Jpre électeur, ~~électeur~~		Carrey, Jean, Maire		
Le Chefresne	Bucaille Jules augte Cer Mal Desrues, Albert Cer Mal		Larbouneur, Philippe augte Cer Mal		

27

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Le Guislain	Delafosse, J.n Jos.h Maire,	accepte	Delafosse, Arsène Eug. Cer. Mal		
Marqueray	Le Brun, Eugène, Alphonse Maire,	de	Delaune, Dominique Prosper, Cer. Mal		
Maupertuis	Chapelle, Amand Cust. Maire		Lebouvier Julien Cust. Cer. Mal		
Montabot	Bossard, Bernardin, Maire Sevaux, Arsène Cer. Mal		Lebouvier, Jules Eugène adjoint		
Montbray	Ozenne, J.ph B.te Cer. Mal Le Mounier Prosper Maire		Beauquet, Eugène Cer. Mal		
Morigny	Ledormeur Eugène Maire,		Lucas, Prosper, Cer. Mal		
Percy	Grimaux, Adolphe, fils M.d de Vins Cer. Mal Duforc Jules Aug.te Maire Lehallais, Armand adjt. Grente, Alfred, Paul M.d Cer. Mal Hurel-Lafourrière Prosper, fils Cer. Mal Grente, Emile, M.d de Vins Cer. Mal		Lenoir, Napoléon Auguste adjt. Hervy, Armand, père Cer. Mal		
Villebaudon	Cannet, Désiré Eugène Maire Leredde, Auguste, adjt.		Sebert, Frédéric Cer. Mal		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de St. Clair				
Airel	Grouallé, Jean, Maire	accepte	du Quesne Léon, Cer Mal.	accepte	
	Forest alberic, Cer mal.	ej.			
Berigny	Lanzefus, Pierre, maire	accepte	Baudre, félix, Cer mal.	accepte	
	Guerard, Maximilien, Cer mal.	ej.			
Cerisy laforet	Fouques, Charles fr. maire	accepte	Chiennotte, amand, Cer mal.	accepte	
	Malherbe, adolphe, adjoint	ej			
	des Hameaux, Louis Cer mal.	ej			
Couvains	Dhermilly, jean, Maire	ej	Bazire, (jean) adjoint	accepte	
	Regnouf de vains (henri) Cer mal.	ej			
La Meauffe	Enouf, auguste jacques, maire	accepte	Villard, ferdinand, Cer mal.	accepte	
	Roulland, toussaint, Cer mal.	ej			
Hoon	Regnouf devains, Max Maire	accepte	Enouf, Aimable, Cer mal.	accepte	
	Demagny, Aimable Joachim, adjoint	ej.			
N.D. d'Elle	Lecot, pierre, Cult. Maire	accepte	Delaudais, Pierre, adjoint	accepte	
St. André de l'Epine	Parfouru, propr. Maire	accepte	Lidentu, jean, Cer Mal.	accepte	
St. Clair	Bernard, adolphe Maire	accepte	Mourocq, Parfait Cult. Cer mal.	accepte	
	Raulin, ambroise Mre Cer Mal.	ej.			

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St Georges d'Elle	Mignot, Léon ferdinand, Maire	accepte	Lacary, pascal, cer mal	accepte	
	Angot, pierre, adjoint	"			
St Germain d'Elle	Lechevalier, victor, Maire	accepte	Yon, pierre fcs, adjoint	accepte	
St Jean de Savigny	Détournières, Désiré, Maire	accepte	Bernard, Ernest, cer mal	"	
	Dhermilly, fcs Cuer. adjoint	"			
St Pierre de Semilly	Buot, aimable, Maire	accepte	Leboiteux, pierre, adjoint	accepte	
Villiers-Fossard	Legendre, Pierre, Maire	accepte	Raulin, René, cer mal	accepte	
	Raoult, Désiré, cer mal	"			

Canton de St Jean-de-Daye.

Amigny	Jouin, Louis, Cuer. et Maire	accepte	Legrand, ferdinand, Cuer. adjoint	accepte	
Carigny	Granger, Alfred, Maire & Lo.	accepte	Briseu, Léon, Cer. Mal		
	Madelaine, Jean, adjoint	"			
Graignes	Lescalier, auguste, Maire	accepte	Marie, Alphonse, Cer. Mal		
	Folliot, Louis, Cer. Mal	"			
Le Dezert	Quenault de la Groudière, Gabriel Arsène, Maire	accepte	Lescalier, prosper, Cer. Mal	accepte	
	Bourondel, Charles Théophile, adjoint	"			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Le Hommet d'Arthenay	Nicolle Casimir garde-particulier Cer Mal	accepte	Desdevises, Gustave, propre Cer Mal	accepte	
	Delisle, Nicolas, Maire	"			
Le Mesnil angot	Drouet, Edmond, Cer Mal	accepte	Foulain Jar. Cer Mal	accepte	
Le Mesnil-Véneron	Philippe, Louis, Maire	accepte	Vauttier, alphonse Cer Mal	accepte	
Les Champs-de-Losque	Chouroude fils Maire	accepte	Desplanques, Pierre adjt	accepte	
Montmartin-en-Graignes	Marie Emmanuel Cer Mal	accepte	Aubril, pierre, Cer Mal	accepte	
	Gancel, charles, adjoint	"			
Pont-Hébert	Thomasse, Louis, Maire	accepte	Lucet, Narcisse, Cultr Cer Mal	accepte	
	Godard, alphonse, adjoint	"			
St Fromond	Le Bas, François, Maire	accepte	Legigan, arsène Cer Mal	accepte	
	Loisney, julien, adjoint	"			
St Jean de Daye	Raulline Edouard Emile fils et Maire	accepte	Maricent, pierre fils adjt	accepte	
	Loisney, Labinet fils	accepte		accepte	
Tribehou	Belleux, Louis, Maire	accepte	Osbert, Thomas, Cer Mal	accepte	
	Damecour, pierre, adjoint	"			

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de St.-Lo				
Agneaux	Yver, Louis, maire	accepte	Jehan-Dumesnil, adolphe, cer mal	accepte	
	Leboucher, Eugène adjoint	"			
Baudre	Nouet, Victor, Maire	accepte	Lebourgeois, Clément cer mal	accepte	
La Barre de Semilly	Labbé, Joseph, Maire à St.-Lo	accepte	Desfaudais, Jean Bte adjoint	accepte	
La Luzerne	Jannin-Lachaussée fils, notaire, Maire à St.-Lo.	accepte	Renouf, Gustave cer mal	accepte	
Le Mesnil Rouxelin	Schmitt, Edouard, Maire	accepte	Surget, Denis, adjoint	accepte	
Rampan	Amery, pierre, Maire	accepte	Jehanne, adolphe, cer. cer mal	accepte	
Ste Croix	Lambert, Romain, adjoint	accepte	Godey, clermont, cer mal	accepte	
	Lemieux, Constant, cer mal	"		"	
St Georges-Montcocq	Roussel, victor, adjoint	accepte	Brouard, charles victor cer mal	accepte	
	Guilbert, Jean Bte, pieux, Maire	"			
St.-Lo	Lerendu, ferdinand Gratien cer mal	accepte	Lemasson, Edouard pieux cer mal	accepte	
	Criquet, pieux cer mal	"	Guilbon, Désiré Louis cer mal	"	
	Derbois, pieux, adjoint	"			
	Borq, Joseph, cer mal	"			
	Robin, Jean pieux angle cer mal	"			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St Lô (suite)	Huet, ocelles, Ernest, Ce. Mal	accepte			
	Leconte, paul, Ce. Mal	"			
	Pottier, auguste, Ce. Mal	"			
	Dussaux, alfred, Ce. Mal	"			
Ste Suzanne sur Vire	Gilles, pierre jules, Maire	accepte	Rihouet, aimé, Ce. Mal	accepte	
St Thomas	Vieillard, charles, Maire		Desfontaines, Edouard, adjoint	"	
	Canton de Tessy-sur-Vire.				
Beaucoudray	Ganne de Beaucoudray, Etienne Gustave, Ce. Mal	accepte	Legallois, Désiré, Maire	accepte	
Beuvrigny	Letot, pierre Guillaume, adjoint	accepte	Godard, jean pierre, Ce. Mal	accepte	
Chevry	Quesnel, pierre fils, Maire	accepte	Godard, Jacques, adjoint	"	
Donjeau	de Bouttemont, Gaston, maire	accepte	Godard, Charles, Ce. Mal	accepte	
	Lamoureux, charles, adjoint	"			
Fervaches	Lucas, auguste, Maire	accepte	Lehanc, victor, adjoint	accepte	
	Jeanne, Paul, Ce. Mal	"			
Fourneaux	Lemarchand, jean, Ce. Mal, adjoint	accepte	Lemarié, Jules, Ce. Mal	accepte	
Gouvets	Bigot, Basilide, Ce. Mal	accepte	Sevaux, Jacques Eustache, Ce. Mal	"	
	Guérin, Jean pierre, Ce. Mal				

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Le Mesnil-Opac	Lemeray, Jacques Philippe, Maire	accepte	Quetel, arsène, adjoint	accepte	
Le Mesnil-Raoult	de Laubrie, Georges Marie Louis Cte, Mal	accepte	Julien, Jules Eugène Cte Mal		
Moyon	Beaufils, Gilles maire	accepte	Leredde, Charles (Cte Mal	accepte	
	Gautier (Paul), Cte Mal	id			
St Louet-sur-Vire	Massier, pierre Maire	accepte	Mourocq, Jean Bte adjoint	accepte	
St Vigor-des-Monts	Lemélorel-Lemontals, Gustave Maire	accepte	Morel, arsène, Cte Mal	accepte	
	Chasle, arsène, adjoint	id			
Tessy-sur-Vire	Lesage, Jules Gustave propre et Maire	accepte	Gesnouin, Jean Bte propre Cte Mal	accepte	
	Delaune, fils, propre, propre et adjoint	id			
Troisgots	Goulet, Désiré pierre Maire	accepte	Herman, charles, Cte Mal	accepte	
	Mourocq, pierre, adjoint	id			
Canton de Bréville	Torigni-sur-Vire.				
	Marie, Jean Pierre Maire.	accepte	Bailleul, Jean Pierre Cte Mal	accepte	
Brectouville	Lepringard, Louis Maire	accepte	Fontaine, Jean adjoint	id	
Condé-sur-Vire	Duval, alberic Cte Mal	accepte	Le Désert, Etienne Cte Mal	accepte	
	Hubard, Jean Bte adjt	id			
	Montigny, pierre henri Cte Mal	id			

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Gréville	Hébert, Georges, prop. adjoint	accepte	Barbier, Jean, Cer Mal	accepte	
	Bonnin, Eusèbe, Maire,	y			
Guilberville	Viard, adrien, adjoint	accepte	Delafosse, pierre, Cer Mal	accepte	
	Lair, Jean Jacques, Cer Mal	y			
La Chapelle-du-Fest	Savare, Jean Jacques, Cer Mal	accepte	Hervieu, Jean, Cer Mal	accepte	
Lamberville	Guérard, Stanislas, Maire	accepte	Lenaud, Désiré, Cer Mal	accepte	
Le Perron	Joret, Guillaume, Maire	accepte	Bataille, Jean Bte Auguste, Cer Mal	accepte	
Montrabot	Hervieu, Jules, Maire	accepte	Grégoire, Louis, Cer Mal	accepte	
Placy-Montaigu	Giraud, Edouard, Maire	accepte	Lefoulon, pierre olivier, adjoint	accepte	
Précorbin	Pasturel, Louis, Maire	accepte	Saffray, alfred, Cer Mal	accepte	
	Lequédois, auguste, adjoint	y			
Rauceville	Aumond, Désiré, Maire	accepte	Lecornu, Louis, Cer Mal	accepte	
St. Amand	Lefoulon, Jean Bte, Maire	accepte	Philippe, Théophile, Cer Mal	accepte	
	Achard de Lehuardière, Henri, Cer Mal	y.			
St. Jean des Baisants	Picard, Guillaume, Cer Mal	accepte	Morice, Emile	accepte	
	Crocquevieille, Edmond, Cer Mal	y.			

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St Symphorien	Renouf, ange Victor, Cer adjoint	accepte	Legravereind, jules, alexis, Cer Mal	accepte	
Corigni	Garnier Lachaussée, alfred, tonnelier, Cer Mal	accepte	Naturelle, adolphe, Cer mal	accepte	
	Jouet-Lacourtie, ferdinand, Cer Mal	"			
	Eudeline, Michel, Cer Mal, filateur	"			
Vidouville	Guernier, pierre fois, ppre, Maire	accepte	Lecot, pierre, propre, Cer Mal	accepte	

Arrondissement de Valognes.

Canton de Barneville.

Barneville	Giot, Celestin, Cer Mal	accepte	Cardin, jules, Cer Mal		
	Denis, Edmond, Cer Mal	"			
Beaubigny	Lecointre, jn Louis, Cer Mal	"	Lecointre, Bne Cer Mal		
Carteret	Lepelletier, ferd, Maire		Rachin, jacques, Cer Mal		
Fierville	Duval, augte Maire		Pierre, Jean, Cer Mal		
	Quesneville, jn Bte, adjt	"			
La Haye d'Ectot	Lapelle, Pierre, ppre, Maire	"	Lechevallier, Gne, ppre, Cer Mal		
Le Mesnil	Lavechef, Louis, Maire		Henry, Eugne adjt	"	

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les delégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Les Hôtiers d'Allonne	Bouillon, Jean. Maire Chuquet, 1er adjt	accepte id	Levieux, Jules, Cult. Cer Mal		M. Levieux, suppt remplace le délégué empêché.
Le Valdécie	Roberge, Nicolas, Maire		Pignot, Jules, Cer Mal		
Ourville	Noël Jean, Maire Masselin, alex Dre adjt		Chuquet Bme Cult Cer Mal		
Portbail	Fenouillière, achille Cer Mal Leterrier, Jn Cer Mal Leheuzey, Désiré Cer Mal		Pain, henri, Cer Mal		
St Georges-de-la Rivière	Besnard, alfred Maire		Lecointe, Ernest Cer Mal		
St Jean-de-la Rivière	Lecannellier, adolphe typre Cer Mal		Cauchard, Désiré Maire		
St Maurice	Burnel, Pierre Cer Mal		Normand, Paul Cer Mal		
St Pierre d'Arthéglise	Desprez, Louis, maire		Marquerie, Emmanuel Cr Mal		
Senoville	James, adolphe Maire		Manger, alphonse adjoint		
Portosville-en-Beaumont	Desprez, alexdre Maire		Le Vavasseur, fils adjt		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
	Canton de Bricquebec.				
Breuville	Bonnissent, Pierre, Maire	Accepte	Guillout, Maurice, Cer Mal rentier,		
Bricquebec	Habire, henri, Cer Mal		Desquesnes, fois Cer Mal		
	Lemarinel, aristide id		Davenet, jean Cer Mal		
	Garnier, Denis id				
	Corbel, alphonse id-				
	Anquetil, jean, adjt				
	Prével, Pierre, adjt				
	Lerouvillois, augte Cer Mal				
	Lachner, adolph. id				
	Godefroy, Jean Louis id-				
Les Perques	Langlois, augte Maire		Couppey, adolphe Cer Mal		
Le Vrétot	Henriet, alexdre Maire		Brien, Michel Cer Mal		
	L'Hoste, jean, Cer Mal				
Magneville	Lemarié, jean, Maire		Lemesley, Jean Louis Cer Mal		
	Ragonde (Jean) Cer Mal				
Morville	Larquemin, Michel Maire		Desmares, Clément, Cult Cer Mal		
Négreville	Lepetit, Pierre, adjt		Renard, Maximilien Cer Mal		
	Picquenot, Jh Cer Mal				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Quettetot	Le Rouvillois, Maurice alex^re, Maire	accepte	Hébert, f^ois, C^er M^al		
	Hellaut, Jules, C^er M^al	id			
Rauville-la-Bigot	Le Marchand (Raymond) Maire		Tesson, Louis, C^er M^al		
	Pellerin, Marin, adj^t				
St Martin-le-Hébert	Mabire, Jean Pierre Hyacinthe cult. C^er M^al		Quideville, aug^te f^ois C^er M^al		
Sottevast	Josset, Désiré Cult. C^er M^al				
	Guérin, Napoléon M^d mercier, C^er M^al C. mal		Mabire, Jean C^er M^al		

Canton de Montebourg

Azeville	Féron, françois, Maire	accepte	Leforestier, Léon, adj^t		
Ecausseville	Picot, Charles, Maire	id	Groult, Jean, C^er M^al		
Emondeville	Regnault, V^or Maire		Le Goupil Charles adj^t		
Erondeville	Lesaché, Edme, clerc de Not^re C^er M^al		David, Louis, Maire		
Flottemanville	Navet, aug^te C^er M^al		Lecacheux, Charles C^er M^al		
Fontenay	Olivier, Charles, Maire		Lefret (Léon) C^er M^al		
Fresville	Roumy, Jean, C^er M^al		Duchemin, Emile, adj^t		
	Dufresne, Louis - id -		D		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Hémevez	Piers, ferd, Cer Mal	accepte	Bréé, aimé, Cer Mal		
Joganville	Folliot, Jean, Maire		Langlois, arsène Cer Mal		
Le Ham	Villette, Nicolas, Cer Mal		Marié, fais, Cer Mal		
Lestre	Duval, Jacques Maire Guilbert, Pierre, Cer Mal		Houivet, alexis cult, Cer Mal		
Montebourg	Guiffard, alcide, Notre Cer Mal Mauger, fic antonin ppre Cer Mal Lecadet, Jques ppre Cer Mal		Palognes, adrien, Mre ipaire Cer Mal		
Ozeville	Drouin, Jn adjt		Lechevalier, Emile Cer Mal		
Quinéville	du Mesnildot, Louis albert Maire		Renault Vor Jpre Cer Mal		
St Cyr	Fortin, françois, Maire ppre		Mariette Boisville, albert constantin adjt		
St Floxel	Hallot, Ernest, Cult Cer Mal James, Jules, Cult, Cer Mal		James, Placide, Cult Cer Mal		
St Germain	de Tournebut, (le Bon) Baillod (Jean Pierre Ernest (Maire Gibert, Désiré, adjt		Lesage, Guillme Cer Mal		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St Marcouf	Le Métais, Jn adjt Hérout, Jn Cer Mal	accepte de	Vauchel, augte Cer Mal		
St Martin d'Audouville	Grout, Jques fils ainé Cult. Cer Mal		Binet, Bné Pierre alexdre Cer Mal		
Sortosville	Dupont, Louis Cer Mal		Lemoigne (augte) Cer Mal		
Urville	Le Moigne du Caillis Simon Maire		Le Hartel, Bon adjt		
Vaudreville	Letoy, ferdd Maire		Hallot, Jn (adjt		

Canton de Quettehou

Anneville en Saire	Onfroy (Eug). Maire Hébert Jules adjoint	accepte de	Lesens, Jn Bte, Cer Mal		
Anneville Lestre	Neel, Jean, Cer Mal		Baudry (Jean, Cer Mal		
Barfleur	Hay, Jules albert Maire Fatome Louis Cer Mal		Lepart, Charles, Cer Mal		
Crasville	Crouilly, Louis Reine Maire		Joly, Jean adjt		
La Pernelle	Lapierre, (Gustave) Maire		Massieu (Louis) Cer Mal		
Le Vicel	Le Marois (Cte) Jean Polydor Maire		Barreaux, Pierre Bné Cer Mal		M. Barreaux a été désigné pour remplacer Le Marois empêché

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Montfarville	Hébert (Charles Dumanoir) Maire	Accepte	Debris, Léon, Cer Mal		
	Dufort, Pierre, Cer Mal	"			
Morsalines	Collas, Jean, Maire		Seguay, augte 1er adjt		
Octeville-la-Venelle	Leconte (Robert) ppr Maire		Anjot, Pierre Cer Mal		
Querqueville	Glatigny, félix, henry meunier, Cer Mal		Bouché Vve Stanislas Jeune Cer Mal		
	Verney, cyprien, augte Cer Mal				
Reville	Caumont (de) augte Maire		Lefèvre, Georges, Cer Mal		
	Leseroel-Desprez, alexre Cer Mal				
	Noël fils Cer Mal				
Ste Geneviève	Langlois, andré Maire		Pesnelle, Octave, adjt		
St Vaast	Ardouin Jh Bte Cer Mal (Retraité)		Maillard, Charles Cer Mal (Mte-cond.)		
	Bidault, Jules, adjt (capit. au long cours)		Oury, augte 1er ppr Cer Mal		
	Levêque, Constant, Cer Mal (maître constructeur)				
	Penitot, amédée, négt Cer Mal				
	Lamache, Pierre, cap. de nav. Cer Mal				
	Camas, augte cap. au l. cours Cer Mal				
Tourtheville Bocage	Frigot Edouard adjt		Rouxel, alph. Cer Mal		
	Legoupil, olivier, Maire				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Valcanville	Anthouard, cannonier Maire	Accepte	Manchel Brié adjt.		
	Féron, augte cer Mal	de			
Vivecosville	Godefroy (Pierre) Maire		Herdat, Louis, cer Mal		
	Canton de Ste Mère-Eglise				
Amfreville	Ferey (Pierre Jn Bte augte) Maire	Accepte	Alexandre, Charles fils cer Mal		
	Levrouilly, jn Bte Cult cer Mal	de			
Angoville au Plain	Truffert, Léon, cer Mal		Bordel, antoine, cer Mal		
Audouville la Hubert	Henry, Charles adjoint		Poisson, paul. Cr Mal		
Beuzeville-au-Plain	Mouton, Charles, Maire		Fossey, Pierre, adjt.		
Beuzeville-la-Bastille	Beauffort (de) (le Marquis) Roger, Maire		Pautrat, Pierre, adjt.		
Blosville	Marie, alphonse Maire		Leillier, Pierre, adjt.		
Bouttetville	Marie, alph. Maire		David, Pierre, adjt.		
Brucheville	Bouchard, Jn Bte Maire		Carel, jn Bte cer Mal		
Carquebut	Lécuyer, alfred hervé Maire		Vignot, henri, adjt.		

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Chef du Pont	Nicolle, Eugène Maire	accepte	Gouhier, alph. adjt.		
Ecquenéauville	Marie, alph. adjt.	de	Masson Désiré, Cer Mal		
Foucarville	Lefèvre, alphonse Cult. Cer Mal		Jouenne, hippte Maire		
Gourbesville	Blaizot, Charles Maire		Levavasseur, alph. Cer Mal		
Hiesville	Corbin-Desmanneaux Paul (Maire)		Desplanques, adolphe adjt.		
Houesville	Sauvegrain, augte ppre Cer Mal		Vautier, Louis, ppre adjt.		
Liesville	Pépin, Jean, Maire		Drésnis, hippte Cer Mal		
Neuville-au-Plain	Duchemin, Clément Maire		Liot, augte, adjt.		
Picauville	Aigneaux (d') Gne Paul (Marquis), ppre cult.		Levavasseur, Jean ppre cult. Cer Mal		
	Regnault, Ernest, ppre Cer Mal Cult.				
	Sadot, amédée, pharm. Cer Mal				
Ravenoville	Masson, Jacques, Maire		Lepreller, Louis, adjt.		
	Hairon, henri Cer Mal				
St Germain de Varreville	Gonnivière (de la) Maire		Maquillé (de) Constant Cer Mal		M. de Maquillé a été désigné pour remplacer M. de La Gonnivière empêché

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St Martin de Varreville	Osmont, Bon Maire	accepte	Renouf, adjt		
Ste Marie-du-Mont	Lesénécal adolphe Maire	ce	Bertot, Charles Cer Mal		M. Bertot, suppléant remplace M. Lesénécal, empêché
	Dupuis, Louis adjt				
Ste Mère-Eglise	Hairon, Jn Pierre Théodore Maire		Mazure (ern) Cer Mal		
	Butel, Jules, adjt				
Sebeville	Littard Georges Cer Mal		Lacauve, Paul, adjt		
Turqueville	Duval-Lemonnier hippte (Maire)		Menant, Jques Paulin Cer Mal		
Vierville	Leloup, Adolphe, Cer Mal		Lefrançois, augte Cer Mal		
Canton de	St Sauveur-le-Vicomte				
Benneville	Leloup, armand Cer Mal	accepte	Durel, Jean Cr Mal		
	Grunier, prime masse Cr Mal	ce			
Biniville	Lengronne, Emile Cer Mal		Lebreton, augte Cer Mal		
Catteville	Morin, onésiphore Maire		Giot (Michel) adjt		
Colomby	Lelong Eugène Cult. Maire		Drouet, arsène Cult Cer Mal		
	Renard, félix cult. adjt				

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Crosville	Davarend, Pierre, Maire	accepte	Yonnet, Félix, adjt		
Etienville	Dorey, augte, adjt		Lagouche, Eugène, Cer Mal		
Golleville	Marguerie, adre, Cer Mal		Le Bourg, Jn, Cer Mal		
Hauteville	Abaquesné de Parfouru, Gabriel anatole, Maire		Varengue Desfontaines, Louis, Cer Mal		
La Bonneville	Le Clerc, Pierre, fils, Maire		Le Clerc, Pierre, (père) Cer Mal		
Les Moitiers-en-Bauptois	André, fils, Maire		André, Jules, ppre, Cer Mal		
Nehou	Racine, Jean, adjt Laniepce, alexdre, Maire Hebert, alfred Cer Mal		Quettier, augte Cer Mal		
Neuville-en-Beaumont	Amchin, augte Maire		Cuquemel, frédéric, Electeur, adjt		
Orglandes	Françoise, alexdre, Maire Avoine, Léon, Instit, (électeur)		Mongardon, Jn, adjt		
Rauville-la-Place	Gamas, Charles, ppre, Maire Lebellier, adolphe, ppre, Cer Mal		Bouffard, alexis, ppre, Cer Mal		
Reigneville	Lemarinier, Pierre, Maire		Marie (augte Cer Mal		

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les delegués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
St Sauveur-le Vicomte	Pain, Ernest, Maire	accepte	Launay, Etienne Négt. Cer Mal		
	Morin, Eug. pharm. Cer Mal	id	Cravert, Jean - id -		
	Mesnage, Vos Négt - id -				
	Lemonnier, Jn Propre id				
	Poisnel (Jean (ppre) id				
	Mauger, Jean) Cult. id -				
Ste Colombe	Duhamel, Charles, Maire		Blandamour, Eug. adjt		
Taillepied.	Hestin, Benjamin, Maire		Lefèvre, Jn adjt		

Canton de Valognes

Briz	Pasquier, Charle, Maire		Canuet octave Cer Mal		M. Canuet, octave remplace M. Milcent empeche.
	Levastois, augte Cer Mal				
	Milcent, Ernest, adjt				
Huberville	allix-Desfautaux Edouard, Maire		Avoinne, Emile Cer Mal		
Lieusaint	Lecrivain Vos Maire Cult.		Croude, augte Cult adjt		
Montaigu	Hamel, augte ppre Maire		Lemonnier, Edouard, Cer Mal ppre		
	Lepoitevin Jn Descouvrières Cer Mal				
Saussemesnil	Mouchel Vichard, Pierre adjt		Mouchel Finet, Jean Cer Mal		
	Lagorsse (de) electeur pub.				

3

(Élections sénatoriales. — Modèle n° 3 *bis*.)

NOMS DES COMMUNES. (classer les communes par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans cette colonne si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans cette colonne si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.
Canerville	Jaunet (Napoléon) / Maire	accepte	Heuet, fils, Cer Mal		
	Vautier, Pierre, Cer Mal	id			
Valognes	Hamel, Bon Charles	adjt	Roberge (Edmond) Cer Mal		
	Bretel, Adolphe, Cer Mal		Lemasson, Félix, Cer Mal		
	Legrusley, Pierre	id			
	Lemeland, Pierre	id			
	Mariette Boisville, Paul	id			
	Le Cannellier, Ferdd	id			
	Capelle, Jules	id			
	Lemaréchal, Jean	id			
	L'hotellier, Jh	id			
Yvetot	Hallot, Marin	Maire	Herquin, Bon Cer Mal		
	Le Marquand, Louis Cer Mal				

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOMS DES DÉLÉGUÉS.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les délégués ont accepté ou refusé.	NOMS DES SUPPLÉANTS. (Lorsqu'il y a plusieurs suppléants, les classer dans l'ordre des suffrages obtenus.)	INDIQUER dans CETTE COLONNE si les suppléants ont accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.

Le présent tableau dressé par nous, Préfet, sera déposé au secrétariat général de la préfecture, pour être communiqué à tout requérant.

A Saint-Lo, le 11 Décembre 1887.

Le Préfet

1e Bureau

DÉPARTEMENT
de la Manche

ANNEXE
à la circulaire
du 14 novembre 1887.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 1er BUREAU DE VOTE.

(N°s 1er à 205 DE LA LISTE GÉNÉRALE.) inclusivement.

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1	Abaquesné de Farfouru Gabriel Anatole, Maire délégué					
2	Abdola Victor, Conseiller Municipal délégué					
3	Achard de Selvardière Henri, Cer Mal délégué					
4	Adam Pascal, Maire délégué					
5	Aguiton Hippolyte, Maire délégué					
6	Aigneaux Mquis d') Guillaume Paul Propre délégué					
7	Aigneaux Vte d') Roger, Maire Conseiller d'arrond.t					
8	Alexandre Pierre, adjoint délégué					
9	Alix Ferdinand, Cer Mal délégué					
10	Allain Louis, adjoint délégué					
11	Allemanne Eugène, Cer Mal délégué					
12	Allix-Burbot Emile, Cer Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
13	Allix - Desfontaux Edouard, Maire délégué					
14	Alnuit Henri, adjoint délégué					
15	Amchin auguste, Maire délégué					
16	Amelune Louis, adjoint délégué					
17	Amelune Nicolas, Maire Conseiller d'arrondissement					
18	Amey Pierre, Maire délégué					
19	Amiard Henri fils Emile Conseiller d'arrond.t					
20	André François, Maire délégué					
21	Anbray Pierre, Cr. Mal délégué					
22	Angot Pierre, adjoint délégué					
23	Anquetil Jean, adjoint délégué					
24	Anthonard Casimir, Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
25	Ardouin Jean Bte Cer. Mot délégué					
26	Arondel Jean Marie Maire délégué					
27	Asselin Louis Julien, Maire délégué					
28	Aubert Jean adjoint délégué	Mauriette auguste C. rural Suppléant				
29	Aubert Jules aug.te Cer. Mot délégué					
30	Aubin Pierre aimable adjt délégué					
31	Augrain Prosper, Maire délégué					
32	Aumond Désiré, Maire délégué					
33	Auray (Cte de) Gustave, Maire Conseiller Général					
34	Auvray aimable, adjoint délégué					
35	Auvray alexandre, Maire délégué					
36	Auvray Jean, adjoint délégué.					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
37	Avenel cdt Joseph Marie Conseiller Général					
38	Avoine Léon Instituteur, délégué					
39	Badin adjoint Jules Cyr. Mol délégué					
40	Bagot François, Maire délégué					
41	Bagot Joaquin adjoint délégué					
42	Bagot Jean Conseiller Mol délégué					
43	Bagot Louis, adjoint délégué	Bonteboys (Jean) C. mal suppléant				
44	Baillon (Baron) Jean Pierre Ouest. Maire délégué					
45	Baize Achille, Cyr. Mol délégué					
46	Ballois Joseph, Maire délégué					
47	Barbé Abel, Conseiller Mol délégué					
48	Barbé Charles, Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
49	Barbey Frénée adjoint délégué					
50	Barbier - Bonnin frédéric auguste, Cr Mol délégué					
51	Barbot, félix, Conseiller Mol délégué					
52	Baron félix Louis, notaire Conseiller Général					
53	Basire, Elphége Juge de Paix Conseiller Général					
54	Basire, Emmanuel adjoint délégué					
55	Baude Jean françois Cr Mol délégué					
56	Bazin, Pierre Cr Mol délégué					
57	Bazin, Victor Cr Mol délégué					
58	Bazin Victor Négociant délégué					
59	Beaufort (Mquis de) Roger Maire délégué					
60	Beaufils, Pierre, Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
61	Beaumont, Eugène adjoint délégué					
62	Beaumont Gustave Cen Mal délégué					
63	Beaurepaire (de) Joseph Maire délégué					
64	Béchet, Louis Conseiller d'arrond.t					
65	Belhoste, Jean Bte Maire délégué					
66	Belleforts (Mquis de) Bernardin, Cen Mal délégué					
67	Bellenas Louis Maire délégué					
68	Bellière (de la) Chevigné Maire Conseiller Général					
69	Bellon Valentin aumard Cen Mal délégué					
70	Berenet, Victor Maire délégué					
71	Bernard, Adolphe Maire délégué					
72	Bernard, augustin Noël Conseiller Général					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
73	Besnard, adhet Maire délégué					
74	Bézard, auguste Maire délégué					
75	Bidault, Jules adjoint délégué					
76	Bidel, adhet Marie Cr Mol délégué					
77	Bidois, alexandre Juge de Paix délégué					
78	Bigot, Basilide Conseiller Mol délégué					
79	Bigot, françois Conseiller Mol délégué					
80	Binet, auvalle Conseiller Mol délégué					
81	Bizouard, Isidore Cr Mol délégué					
82	Blaizot, charles Maire délégué					
83	Blanchetière, Pierre Conseiller Mol délégué					
84	Blin, Eugène Désiré Notaire Conseiller général					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
85	Blin Isidore Julien Cer. Mol délégué					
86	Blin, Jules Conseiller Mal délégué					
87	Blouet, Célestin Stephane Conseiller Général					
88	Blouin, Auguste Conseiller Mal délégué					
89	Blouin Victor Maire délégué					
90	Boisnel, Marin Maire délégué					
91	Boissel - Dombreval Achille, Maire Conseiller Général					
92	Boivent, Louis Conseiller Mal délégué					
93	Bonamy, Hebert Maire Conseiller d'arrond.					
94	Bonnemains, Jacques Conseiller Mal délégué					
95	Bonnetard Louis Romain Conseiller Mal délégué					
96	Bonnifaux Pierre Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
97	Bosmel, Pierre Victor Maire délégué					
98	Bosq, Joseph Cr. Mpl délégué					
99	Bosquet, Flaminond Cr. Mpl délégué					
100	Bosquet Jules Casimir Cr. Mpl délégué					
101	Bossard, Auguste Conseiller Mpl délégué					
102	Bossard, Bernardin Casimir Maire délégué					
103	Bossy, Antoine Cr. Mpl délégué					
104	Bouchard, Jean Bte Maire délégué					
105	Bouchard, Louis adjoint délégué					
106	Bouché Julien Jacques Maire délégué Cr. d'arrond.					
107	Boucher, Louis Jules adjoint délégué					
108	Bougon, Paul adjoint délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
109	Bouillon, Jean Maire délégué					
110	Boulanger, Eustave Maire délégué					
111	Bourdet, François Maire délégué					
112	Bourdon auguste adjoint délégué					
113	Bourdon Jean Marie arthur adjoint délégué					
114	Bourges, Jean Marie Cr Mal délégué					
115	Bourget, Louis Thomas adjoint délégué					
116	Bourguignon Charle, Cr Mal délégué					
117	Bourtelon, François Maire délégué					
118	Bourtemourt (de) Gaston Maire délégué					
119	Bouvattier Jules avocat Député					
120	Breillot, Louis Cr Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
121	Bretel, Joseph Cer Mol délégué					
122	Breton, Eugène Cer Mol délégué					
123	Brenil (du) Victor Louis Maire délégué					
124	Breux Alexandre Cer Mol délégué					
125	Briard, Pierre Edouard Maire délégué					
126	Briens, Ernest Louis Cer Mol délégué					
127	Brière, François Alexandre Maire délégué					
128	Brison, Alexandre Maire délégué					
129	Brisset, Louis Maire délégué					
130	Brotelande, Simon Maire délégué					
131	Bry, Joseph Conseiller Mol délégué					
132	Brcaille, Eubrangte Cer Mol délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
133	Brihot, Clément Cr. Hol délégué					
134	Brihot, Hervé Cr. Hol Délégué					
135	Brihot, Raphaël Maire délégué					
136	Brihot, Victor Hippolyte Cr. Hol délégués					
137	Brisson, François adjoint délégué					
138	Brisson, Romain Louis Conseiller d'arrond.					
139	Brulot, Louis Cr. Hol délégué					
140	Bruot, Aimable Maire délégué					
141	Burnel, augte Marin adjoint délégué					
142	Burnel, Pierre Cr. Hol délégué					
143	Burtel, Jacques Pierre adjoint délégué					
144	Burtel, Jules adjoint délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
145	Cabart, Eugène Cr. Mol délégué					
146	Cabart, Paul Maire délégué					
147	Cacqueray (de) Jean électeur délégué					
148	Cacqueray, aumônier désiré Maire délégué					
149	Cailleux, Louis auxi adjoint délégué					
150	Camus, Auguste Cr. Mol délégué					
151	Campain, Ferdinand désiré Cr. Mol délégué					
152	Canville, Louis alext adjoint délégué					
153	Canuet, Désiré Eugène Maire délégué					
154	Capelle, Jules Cr. Mol délégué					
155	Capelle, Pierre Maire délégué					
156	Carabf, Isidore adjoint délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
157	Carville c de) arthur Cer. Mol délégué					
158	Caumont c de) auguste Maire délégué					
159	Carville, alexis Cer. Mol délégué					
160	Carrier, francois adjoint délégué					
161	Challais, Louis Cer. Mol délégué					
162	Champion, Jules Maire délégué					
163	Champion, Paul adjoint délégué					
164	Champion, Victor adjoint délégué					
165	Chancé, Jean Cer. Mol délégué					
166	Chapel, auguste Cer. Mol délégué					
167	Chapel, ferdinand Cer. Mol délégué					
168	Chapelle, armand Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
169	Chardin, Casimir Cr. Mol délégué					
170	Charles, arsène adjoint délégué					
171	Chauvière, Henri Maire délégué					
172	Chauvin, Théodore Julien Maire délégué					
173	Chemin, Jean Jacques Maire délégué					
174	Cherel, Théophile Cer. Mol délégué					
175	Chevalier, charles florent avocat député					
176	Chivré c des henri électeur délégué					
177	Choquet, Victor adjoint délégué	Levieux, Jules, Cer. Mal suppt				
178	Civon, Jean Bte Maire délégué					
179	Clément Josephine Maire délégué					
180	Coche, Barnabé Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
181	Pinard, Pierre Cer. Mol délégué					
182	Chir, adrien adjoint délégué					
183	Collas, Jean Maire délégué					
184	Collas-Corderie, Paulo Louis Honoré, Maire Conseiller d'arrond.t					
185	Compère, Pierre Maire délégué					
186	Confiant, Pierre Cer. Mol délégué					
187	Cortant, Léon Jules Maire Conseiller d arrond.t					
188	Corbel, Josephine Cer. Mol délégué					
189	Corbin-Desmanneta Paul Maire délégué					
190	Corbonnois fils Nathan Conseiller d'arrond.t					
191	Costard, François Juge de Paix délégué					
192	Cuir, Pierre Cer. Mol délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
193	Attebrunes Louis auguste Maire délégué					
194	Coulomb, Prosper Maire délégué					
195	Coulombier, Alphonse Maire délégué					
196	Coulombier, Clément Maire délégué					
197	Coupard, Jules Maire délégué					
198	Courtois, Prosper Percepteur électeur délégué					
199	Courtois-les-Mauges Jean charles, adjoint délégué					
200	Cuvelle de Henri Marie Maire délégué					
201	Cerelly, Louis René Maire délégué					
202	Criquet, Pierre Cer. Mal délégué					
203	Crocquevieille, Simon Conseiller Mal délégué					
204	Cruet, Orsène Cer. Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
205	Cassy (de) Henri Cte Mal délégué.					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *deux cent cinq* électeurs.

A *Saint-Lo*, le *4 Janvier* 1888.

Le Préfet,



ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *Deux cent quatre* émargements pour le 1er tour de scrutin.
_____ le 2e *idem.*
_____ le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote.

Les Scrutateurs,

IIe Bureau.

DÉPARTEMENT
de la Manche

ANNEXE
à la circulaire
du 14 novembre 1887.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 2e BUREAU DE VOTE.

(Nos 206 à 319 DE LA LISTE GÉNÉRALE.) inclusivt

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
206	Daboville (Lechevalier) Louis, Cen. Hol délégué					
207	Dagory, Emmanuel Cen. Hol délégué					
208	Daurécour, Pierre adjoint délégué					
209	Daurouette, charles Lunéon, Cen. Hol délégué					
210	Daux, adrien Emmanuel Maire délégué					
211	Dauguy, Jean Maire délégué					
212	Daniel frédéric Georges Wiesbaum, adjoint délégué					
213	Dausson-Euler francois Cen. Hol délégué	Yvon hippolyte fils Cen. Hol suppléant				
214	Dapilly, aîné adjoint délégué					
215	Dastin, Pierre Paul Maire délégué					
216	Daurin, Léon adjoint délégué					
217	Davarend, Pierre Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
218	David, Simon Cte Mal Délégué					
219	Davy, Jean Théophile Maire Délégué					
220	Davy, Louis charles Maire délégué					
221	Davy, Paul, Marie Délégué					
222	Debesne, alfred Paul charles Marie délégué					
223	Debesne, françois adjoint délégué					
224	Debon charles Maire délégué	Buffard Prosper Cnel suppléant				
225	Debroise, armand Pierre Maire délégué					
226	Debroise, Léonard Maire délégué					
227	Degrelle, Désiré Cte Mal délégué					
228	Delabroize, Constant Maire délégué					
229	Delabroize, Alcide Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
230	Delacour auguste adjoint délégué					
231	Delacour René Maire délégué					
232	Delafosse Jean Louis Maire délégué	Delafosse Arsène Eugène suppléant				
233	Delalande Gustave Maire délégué					
234	Delalande Louis adjoint délégué					
235	Delamare Pierre Charles adjoint délégué					
236	Delamare Théophile Maire délégué					
237	Delamusse Joseph Cer. Mel délégué					
238	Delamaize Ferdinand Cer. Mel délégué					
239	Delarue Gratien adjoint délégué					
240	Delarue Pierre Maire délégué					
241	Delarue François Casimir adjoint délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
242	Delaune, Pierre Maire délégué					
243	Delisle, auguste Maire délégué					
244	Delisle, Nicolas Jean Maire délégué					
245	Delongraye, Joseph Xavier Maire délégué					
246	Demaguy, aimable Joachim, adjoint délégué					
247	Delarue, Victor Maire délégué					
248	Delatouche, Edmond Cr. Mol délégué					
249	Denis, Edmond Cr. Mol délégué					
250	Denis-Chevrière, Jules Maire Conseiller Général					
251	Deplanche, achille Cr. Mol délégué					
252	Derbois, Pierre adjoint délégué					
253	Desboulletz, Léon Cr. Mol délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
254	Deschamps-Boudent Roger, Marie délégué					
255	Desdouitils, Jean adjoint délégué					
256	Desfeux, Pascal adjoint délégué					
257	Desfeux, François Marie délégué					
258	Deshayes, Louis adjoint délégué					
259	Despois, Jean Bte Cer. Mol délégué					
260	Desprez, alexandre Marie délégué					
261	Desprez, Louis Marie délégué					
262	Desrues, aubert Cer. Mol délégué					
263	Destrès, Jean Louis augte Cer. Mol délégué					
264	Desvages, armand Louis Cer. Mol délégué					
265	Detourmières, désiré Marie délégué	Bernard Louis Cmel suppléant	P. L. D.			Bernard, Ernest suppléant

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
266	Dherrilly, francois adjoint délégué		Ch. D			
267	Dherrilly, Jean, Marie délégué		Ch. D			
268	Diesnis, auriable adjoint délégué					
269	Dolbet, Jean Marie adjoint délégué					
270	Doley, Louis Paul Maire délégué	Lefresne Michel Désiré suppléant				
271	Dorey, auguste adjoint délégué					
272	Doucet, Louis Cr. Mol délégué					
273	Douesnard, Paul adjoint délégué					
274	Driem aubérie Cr. Mol délégué					
275	Drouet, Simond Cr. Mol délégué					
276	Drouin, Jean adjoint délégué					
277	Dubois, aubert Cr. Mol délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
278	Dubois, françois Maire délégué					
279	Dubois, Pierre adjoint délégué					
280	Dubost, Pierre augte Cer. Mal délégué					
281	Dubreuil, françois Maire délégué					
282	Dubuisson, aîné Cer. Mal délégué					
283	Duchemin, aîné Cer. Mal délégué					
284	Duchemin, Benoît Maire délégué					
285	Duchemin, Guillaume Cer. Mal délégué					
286	Duclous, charles Maire délégué					
287	Dudouyt, charles Joseph, Maire délégué					
288	Dufay, Hector propre Cer. Mal délégué					
289	Dufort Pierre Cer. Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
290	Dufour, Jules auguste Maire délégué					
291	Dufresne, Louis Cer. Mol délégué					
292	Duguey-Chr, alexandre Maire délégué					
293	Dugueychen Victor Maire délégué					
294	Duhamel, charles Maire délégué					
295	Duhaus, Pierre Maire délégué					
296	Dujardin, Ignace Maire délégué					
297	Dumonts Pierre Maire délégué					
298	Dumouchel, Jean Pierre Cer. Mol délégué					
299	Duperouzel, armand François, Cer. Mol délégué					
300	Duperrouzel, Louis Maire délégué					
301	Dupont, aimé Cer. Mol délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
302	Dupont, armand Maire Conseiller d'arrond[t]					
303	Dupont, auguste Maire délégué					
304	Dupont, Hyacinthe, notaire électeur délégué					
305	Dupont, Louis Cr. Mol délégué					
306	Dupont, Maximilien Cr. Mol délégué					
307	Dupont, Victor Cr. Mol délégué					
308	Dupont, Victor Cr. Mol délégué					
309	Dupray. Kerzeveille Louis Pierre Désiré, Maire délégué					
310	Dupray, Pierre Cr. Mol délégué					
311	Dupuis, Louis adjoint délégué					
312	Durville, Jules Cr. Mol délégué					
313	Dussaux, aîné Cr. Mol délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
314	Durtertre, Désiré Cr. Mol délégué					
315	Dutot Stephanie Julie Augte Cr. Mol délégué					
316	Duval, Valérie Cr. Mol délégué					
317	Duval, Auguste Maire délégué					
318	Duval, Félix Maire délégué					
319	Duval, Jacques Maire délégué					
320	Duval, Léon Cr. Mol délégué					
321	Duval-Lamoinier Hippolyte, Maire délégué					
322	Fauvet, Louis Cr. Mol délégué					
323	Fouquehard, Alfred propre Conseiller Général					
324	Fouf, Jacques Auguste Maire délégué					
325	Fouvet, Athanase Electeur délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
326	Scroignard Louis, Maire délégué					
327	Sauer, adérie Maire délégué					
328	Sauf, alexandre Maire délégué					
329	Sudeline, Michel Cer. Mol délégué					
330	Sudes, adérie Cer. Mol délégué					
331	Sudes, Eugène adjoint délégué					
332	Suder, Jean Maire délégué					
333	Sudes, Louis adjoint délégué					
334	Fabien, Jean Maire délégué					
335	Faguais, Michel Jean Victor Maire délégué					
336	Farcy, Désiré Cer. Mol délégué					
337	Fardin, Dominique Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
338	Fatôme, Eugène Cer. Hol Délégué					
339	Fatôme, Francois Maire Délégué					
340	Fatôme, Louis Cer. Hol Délégué					
341	Fauchon, Bon Eugène Maire Délégué					
342	Faucon, Armand Maire Délégué					
343	Faupret, Guillaume Maire Délégué					
344	Fautrat, Jean Louis Maire Délégué					
345	Fauvel André Patrice Maire Conseiller Fauvel					
346	Fauvel Ange Désiré Maire Délégué					
347	Fay (Cte du) Georges Cer. Hol Délégué					
348	Fenouillère, Achille Cer. Hol Délégué					
349	Feret, Pierre Jacques Maire Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
350	Féron, auguste Cer. Mol délégué					
351	Féron, françois Maire délégué					
352	Féron, Julien Cer. Mol délégué					
353	Ferrand de la Cuté Gaston Maire délégué					
354	Fesnier, Jules Maire délégué					
355	Fevardent Marin Columban Maire délégué					
356	Fichet, René Maire délégué					
357	Finel, antoine Maire délégué					
358	Fissadame, Julien adjoint délégué					
359	Flambart, Paire Jos Cer. Mol délégué					
360	Flers (de) ferdinand Maire délégué					
361	Fleury, Charles Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
362	Fleury, Jean Maire délégué					
363	Folliot, Jean Maire délégué					
364	Folliot, Louis Cr. Mal délégué					
365	Fontaine, Joseph Cr. Mal délégué					
366	Fontaine, Ludovic Conseiller Général					
367	Fontainier, Henry Cr. Mal délégué					
368	Forest, Valérie Cr. Mal délégué					
369	Fortin, François Maire délégué					
370	Fortin, Louis Maire délégué					
371	Fossey, Alexandre adjoint délégué					
372	Fourcade, Jean Cr. Mal délégué					
373	Foucher, Emmanuel Cr. Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
374	Fouques charles fils Maire Délégué					
375	Fouques, Jean Marie Maire Délégué					
376	Fournage, auguste Maire Délégué					
377	~~François~~ Groult, Jacques fils aîné Cr. Mol Délégué					M. Groult a été porté par erreur sous le nom de François.
378	Françoise, alexandre Maire Délégué					
379	Fremin, Constant Adjoint Délégué					
380	Fremin, Désiré Maire Délégué					
381	Fremin, Nicolas Maire Délégué					
382	Fremin, Apte Pierre Joseph Maire Délégué					
383	Fremont, Jean fils, Maire Cr. Mol Délégué					
384	Frémont Laurent Maire Délégué					
385	Frémont, Jules, Cr. Mol Cr. Mol Délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
386	Frigot Edouard adjoint délégué					
387	Friquet, Charles Leon Cer. Not. Suppléant					
388	Froger auguste Cer. Not. délégué					
389	Furgon, Ladislas Cer. Not. délégué					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à Cent quatre-vingt-quatre électeurs.

A Saint-Lo, le 2 Janvier 1888.

MANCHE
PRÉFET

Le Préfet,

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Cent quatre-vingt-quatre émargements pour le 1er tour de scrutin.
_____ le 2e *idem.*
_____ le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

IIIe Bureau.

DÉPARTEMENT
de la Manche.

ANNEXE
à la circulaire
du 14 novembre 1887.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 3e BUREAU DE VOTE.

(Nos 390 à 582 DE LA LISTE GÉNÉRALE.) inclust.

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

N° d'inscript. sur la liste générale	Nom, Prénoms et Qualité de l'électeur	Nom et Prénoms de l'électeur devant remplacer le délégué inscrit ci-contre	Paraphe ou signature des assesseurs constatant le vote : au 1er tour de scrutin	au 2e tour de scrutin	au 3e tour de scrutin	Observations.
390	Gaillard, Alfred Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
391	Galles, Jules, Maire délégué					
392	Galuski, Louis Charles, Maire Conseiller Général					
393	Galuski, Louis Marcel, avocat électeur délégué					
394	Garnas, Charles Maire délégué	Bouffard aîné M. Suppléant				Remplacé par M. Bouffard aîné
395	Garcel, Charles, adjoint délégué					
396	Garcel, Ferdinand Jules, adjoint délégué					
397	Garcel, Gustave, adjoint délégué					
398	Garnier-Hauteville, Anatole Georges, adjoint délégué					
399	Garnne de Beaucoudray Etienne Gustave, Cen Mal délégué					
400	Gardie, Arnable, Cen Mal délégué					
401	Garnier, Denis, Cen Mal délégué					
402	Garnier, Louis, Cen Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
403	Gasnier, Joseph, Maire délégué					
404	Gasnier, René, Maire délégué					
405	Gassot, Auguste, Cn. Mal délégué					
406	Gaudin de Villaine, Adrien Paul Marie Sylvain, député					
407	Gaultier de Carville, Ernest, Maire délégué					
408	Gautier, Auguste, Conseiller Général					
409	Gautier, César, Conseiller d'arrondissemt					
410	Gautier, Jules Cn. Mal délégué					
411	Gautier, Just Cn. Mal délégué	Leredde Charles C. m. Suppléant				Remplacé par Mr. Leredde C. m.
412	Gautier, Louis Cn. Mal délégué					
413	Gautier, Rémy Cn. Mal délégué					
414	Gautier-Laperrière, Dominique Marie, Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
415	Geffroy, Pierre Cer. Mal délégué					
416	Géneaux, Augte fils Maire délégué					
417	Genest, félix Maire délégué					
418	Genest, Louis Désiré Maire délégué					
419	Gennesse, Louis adjoint délégué					
420	Georges, Pierre, Cer. Mal délégué					
421	Georget, henri Cer. Mal délégué					
422	Germain, Charles Maire délégué					
423	Germain, Clément Cer. Mal délégué					
424	Germain, Richard Maire délégué					
425	Germain, Xavier, Cer. Mal délégué					
426	Germonière (de la), Edmond Cer. Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
427	Gibert, Désiré, adjoint délégué					
428	Gibon, Auguste Maire délégué					
429	Gibon, Charles, Maire délégué					
430	Gilles, Pierre Jules Maire délégué					
431	Gillot, Jean Marie Cn Mal délégué					
432	Giot, Célestin Cn Mal délégué					
433	Girauld, Edouard, Maire délégué					
434	Glatigny, Félix Henry membre, Cn Mal délégué					
435	Godard, Alphonse, adjoint délégué					
436	Godard, Jean Thomas adjoint délégué					
437	Godard, Prosper, adjoint délégué					
438	Godefroy, Eugène Prosper adjoint Cn d'arrondt					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
439	Godefroy Jean Louis Cer Mal délégué					
440	Godefroy Pierre Maire délégué					
441	Godel, Bon, Maire délégué					
442	Gond, ferdinand, Maire délégué					
443	Gonnivière (dela) Raoul Ingenieur Maire délégué	Maquillé (de) Constant, Cer Mal supplt				Remplacé par M. de Maquillé Constant, Cer Mal Supplt
444	Gosse, Dominique, Maire délégué					
445	Gosse, Paul Emile, Cer Mal Conser d'arrondt					
446	Gosselin, Louis Maire délégué					
447	Gosselin, Thomas, Maire délégué					
448	Gosset, Henri Alfred, Maire Conser d'arrondt					
449	Gougeon, Jules, adjoint delegué					
450	Goulet, Désiré Pierre, Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
451	Gourmont (de) Auguste Marie Maire Cons.r d'arrondissement					
452	Gouville, Amédée, Louis Maire délégué					
453	Gouville, Gustave Amédée 1pte Cons.er Général					
454	Grandemange, Emile adjoint délégué					
455	Grandin, Joseph Pierre Aug.te Maire délégué					
456	Granger, Alfred, Maire délégué					
457	Grente, Alfred, Paul Cr. Mal délégué					
458	Grente, Emile Prosper félix Cer Mal délégué					
459	Grimaux, Adolphe fois Cer Mal délégué					
460	Grilton, frédéric, Maire délégué					
461	Grossin, Victor fois Maire Cons.r général					
462	Grouallé, Jean, Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
463	Grouallé Pierre Isidore Maire délégué					
464	Grould, françois Maire délégué					
465	Grould, Désiré, adjoint délégué					
466	Guenon Louis fils Maire délégué					
467	Guenon, Paul joseph. Cer Mal délégué					
468	Guérard, Georges Edmond Maire Cons.er d'arrond.t					
469	Guérard, Maximilien. Cer Mal délégué					
470	Guérard, Pierre fils Maire délégué					
471	Guérard, Stanislas, Maire délégué					
472	Guérin Albert Auguste Amédée Maire Cons.er d'arrond.t					
473	Guerin, Charles Fortuné Jules, électeur délégué					
474	Guérin, Ernest, Cer Mal délégué	Légendre, Paul, Cer Mal suppl.t				M. Légendre Paul, Cer Mal suppl.t remplace le délégué.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
475	Guérin Jean Pierre Cr. Mal délégué					
476	Guérin, Napoléon Cr. Mal délégué					
477	Guesnay, Alexandre, Maire délégué					
478	Guernier, Pierre fils Maire délégué					
479	Guesnier, Auguste Louis Victor. Cr. Mal délégué					
480	Guesnon, Jean, Cr. Mal délégué					
481	Guiard, Auguste fils Cr. Mal délégué					
482	Guibert, Edmond, Cr. Mal délégué					
483	Guichard, Jean Marie, Cr. Mal délégué					
484	Guichard, Nicolas adjoint délégué					
485	Guiffard, Alcide Cr. Mal délégué					
486	Guilbert, Alphonse, Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
487	Guilbert, Jean Bte Pierre Maire délégué					
488	Guilbert, Pierre, Cer Mal délégué					
489	Guillemette, Frédéric Augte Juge de paix Conser Général					
490	Guillemette, Louis, Cer Mal délégué					
491	Guillemin, Jean, Maire délégué					
492	Guillemin, Pierre, adjt délégué					
493	Guillot, Charles, Cer Mal délégué					
494	Guillot, Gaetan Octave, Maire délégué					
495	Guillot, Jean Bte Maire délégué					
496	Guy, Jacques, Cer Mal délégué					
497	Hairon, Henri, Cer Mal délégué					
498	Hairon, Jean Pierre Théodore Maire délégué.					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
499	Hallé, Jules Eugène, Cn Mal, délégué					
500	Hallot, Ernest, Cn Mal, délégué					
501	Hallot, Marin, Maire délégué					
502	Hameaux (des) Hervé, Cer Mal, délégué					
503	Hamel, Auguste, Maire délégué					
504	Hamel, bien aimé Charles, adjoint délégué.					
505	Hamel, Jean Bte, Cn Mal, délégué					
506	Hamel, Toussaint, Cer Mal, délégué					
507	Hamel-Prefontaine, Jules, Cn Mal, délégué					
508	Hamelin, Amand fils, adjoint délégué					
509	Hamelin, Sylvain Felix Gabriel, Conser d'arrondt					
510	Hamon, Louis, Maire délégué.					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
511	Hantraye, Joseph, Maire délégué					
512	Hantraye, Louis Cer. Mal délégué					
513	Hardy, Adolphe, Maire délégué					
514	Hardy, Louis Charles Michel adjoint délégué					
515	Harivel, Marie fois Charles Cer. Mal délégué					
516	Haupais Auguste, Maire délégué					
517	Haupais, Jacques, Maire délégué					
518	Havard, Joseph, Cer. Mal délégué					
519	Hay, Jules Albert, Maire délégué					
520	Hays, Alphonse, Maire délégué					
521	Hébert, Alfred, Cer. Mal délégué					
522	Hébert (Dumanoir) Charles, Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
523	Hébert Georges adjt délégué					
524	Hébert, Jules, adjt délégué					
525	Hébert, Louis, adjoint délégué					
526	Hébert, Pierre, Maire délégué					
527	Hédouin, Edouard, Adolphe, Cr. Mal délégué					
528	Héleine, Agnès, adjoint délégué					
529	Héleine, françois, adjoint délégué					
530	Hélie, Pierre, Maire délégué					
531	Helland, Jules Cr. Mal délégué					
532	Henry, Charles adjoint délégué					
533	Henry, Léonard, Cr. Mal délégué					
534	Herbert, Adolphe, adjoint délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
535	Héroult, Cyprien Cen. Mal délégué					
536	Héroult, Jean, Cons.er Mal délégué					
537	Herpin, Emmanuel, Cen. Mal délégué	Guillebot, Charles 2e Supplt remplace M. Herpin				M. Herpin délégué et M. Benoist, 1er suppléant étant empêchés, sont remplacés par M. Guillebot, 2e suppléant Conseil municipal élu
538	Hersan, Raoul Appre. Cons.er d'arrondt.					
539	Hervé, Louis Jules. Cen. Mal délégué					
540	Herviéu, Jules. Maire délégué					
541	Heuzé, Jean Bte Reims, Maire délégué					
542	Hommet, Victor. adjoint délégué					
543	Houet, Alfred, Cen. Mal délégué					
544	Houssel, Pierre, Maire délégué.					
545	Houssin-Dumanoir. Augustin, Benoni Louis, Maire Cons.er Gal					
546	Hubard, Jean Bte adjoint délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
547	Hue, Jean Bte Maire délégué					
548	Hue, Pierre, Cr. Mal délégué					
549	Huet, Jean Michel, Maire délégué					
550	Huet, Ocellus Ernest Cr. Mal délégué					
551	Hurel, Gustave, Cr. Mal délégué					
552	Hurel, Jacques, Maire délégué					
553	Hurel-Lafourrière Prosper félix, Cr. Mal délégué					
554	Jacquette, Victor, Cr. Mal délégué					
555	Jamard, Auguste fs Paul, Maire délégué					
556	James, Adolphe Maire délégué					
557	James, Jules Cr. Mal délégué					
558	Jarry-Desloges, Sylvain Cr. Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
559	Jaunet, Napoléon, Maire délégué					
560	Jean, Albert, Maire délégué					
561	Jean, François, Maire délégué					
562	Jean, Jules, adjoint délégué					
563	Jean (Laurent) électeur délégué					
564	Jean, Pierre, Cer Mal délégué					
565	Jean, Pierre Alexre Cer Mal délégué					
566	Jeanne, Paul, Cer Mal délégué					
567	Jeanne, Pierre, Cer Mal délégué					
568	Jehenne, Jules, Maire Conser d'arrondt.					
569	Jonquier Eugène Edouard Maire délégué	Seignouel Amand C. m. Suppléant				M. Seignouel Amand Cer Mal supplt remplace le délégué.
570	Joret, Guillaume, Maire délégué.					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
571	Josset, Désiré Cer Mal délégué					
572	Joubert, Marcel Cer Mal délégué					
573	Jouenne, Charles, Maire délégué					
574	Jouenne, Charles Jules fils Maire délégué					
575	Jouenne, fils Paul Cer Mal délégué					
576	Jouet-La Contrie Ferdinand, Cer Mal délégué					
577	Jouin, Louis, Maire délégué					
578	Jouin, Pascal, Maire, délégué					
579	Jouninet, Valentin, Cer Mal délégué					
580	Jourdan, Joseph, Adjoint délégué					
581	Juin, François, Adjoint délégué					
582	Kergorlay (Cte de) Louis, Cer Mal délégué					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *cent quatre-vingt treize* électeurs.

A *Saint-Lo*, le *4 Janvier* 188*8*.

Le Préfet,

MANCHE
PRÉFET

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *Cent Quatre Vingt douze* émargements pour le 1er tour de scrutin.

_____ le 2e *idem*.

_____ le 3e *idem*.

Le Président du bureau de vote.

Les Scrutateurs,

IVe Bureau.

DÉPARTEMENT
de la Manche.

ANNEXE
à la circulaire
du 14 novembre 1887.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 4e BUREAU DE VOTE.

(N°s 513 à 800 DE LA LISTE GÉNÉRALE.) inclusivt

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
583	Labbé, Joseph, Maire délégué					
584	Labiche, Jules hyacinthe Romain, Maire Conseiller Général					
585	Lachner, Adolphe, Cer Mal délégué					
586	Ladvenu Augte fils Maire délégué					
587	Lafosse, Albert Emile Maire délégué					
588	Lafosse, Louis, adjoint délégué					
589	Lagorsse (de) Jules électeur délégué					
590	Lair, Alberic, Cer Mal délégué					
591	Lair, Baptiste Constant, Maire Conser d'arrondt					
592	Lair, Frédéric Paul Alexre Maire délégué					
593	Lair, Jean Jacques, Cer Mal délégué					
594	Laisné, Alfred, Cer Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
595	Laisné, Jean, Maire délégué					
596	Laisney, Edouard Emile, 1er Adj. délégué					
597	Laisney, Julien, adjoint délégué					
598	Laisney, Pierre Michel, Maire délégué					
599	Laisney, Thomas, Maire délégué					
600	Lallemand Guillaume, Cer Mal délégué					
601	Laloi, Jean felix, Cer Mal délégué					
602	Lamache, Pierre, Cer Mal délégué					
603	Lambert Romain, adjt délégué					
604	Lamotte, Edouard, Cer Mal délégué					
605	Lamoureux, Charles, adjoint délégué					
606	Landry, Emile Augte, Cer Mal délégué.					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
607	Lanfranc de Panthou Octave, avocat délégué		Gel			
608	Langlois, André Maire délégué		Gel			
609	Langlois, Auguste, Maire délégué		Gel			
610	Langlois, François. Maire délégué		Gel			
611	Langlois, Jacques fils Cer. Mal délégué		Gel			
612	Laniece, Jacques Louis Cer. Mal délégué		Gel			
613	Laniepce, Alexandre Maire délégué		Gel			
614	Lanos, Edmond Pierre, Maire Cons.er d. arrondt		Gel			
615	Lapierre Gustave, Maire délégué		Gel			
616	Laplace, Jean fils Cer. Mal délégué		Gel			
617	Laroque Ange, adjoint délégué		Gel			
618	Larquemin, Michel, Maire délégué		Gel			

A fourni la lettre
Du Cons. sous enveloppe
Vote à son Domicile
Le 11 Juillet

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
619	Larsonneur, Paul adjoint délégué					
620	Laubrie (de) Georges Marie Louis. Cer Mal délégué					
621	Launay (Jean) Cer Mal délégué					
622	Laurence, Pierre, Maire délégué					
623	Laurent, Augustin, Cer Mal délégué					
624	Laurent, Charles Guy Maire délégué					
625	Laurent, Pierre, Cer Mal délégué					
626	Lavalley, Isidore, Cer Mal délégué					
627	Lavechef, Louis. Maire délégué					
628	Lebailly, Gustave, Maire délégué					
629	Lebarbenchon, Jean. Maire délégué					
630	Lebas, François, Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
631	Lebas Jean Bte Maire Consr d'arrondt					
632	Lebas Louis adjoint délégué					
633	Lebedel, Ambroise adjoint délégué					
634	Lebel, frédéric Cer Mal délégué					
635	Lebellier Adolphe Cer Mal délégué					
636	Le Biez, fcs Guillme Achille - adjoint délégué					
637	Lebigot, Pierre Maire délégué					
638	Le Blond, Louis Philippe Cer Mal délégué					
639	Leboucher, Eugène, adjoint délégué					
640	Le Boulenger, Charles - Marie délégué					
641	Lebourgeois, Alexandre Maire délégué					
642	Lebourgeois Désiré Cer Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
643	Le Bourgeois, Jean, Maire délégué					
644	Le Bourgeois, Prosper, Maire délégué					
645	Le Bouteiller, Raoul Alexr 6e Mal Conseiller d'arrondt					
646	Lebreton, Victor Adolphe Désiré 6e Mal délégué					
647	Lebreton, Victor Auguste Maire délégué					
648	Le Brun, Alphonse Frédéric Maire délégué					
649	Le Brun, Arsène 6e Mal délégué					
650	Le Brun, Eugène Alphonse Maire délégué					
651	Le Brun, Léon, Maire délégué					
652	Le Brun, Louis 1er 6e Mal délégué					
653	Lecacheux, Yves, adjoint délégué					
654	Lecadet, Jacques, 6e Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
655	Lecailletel, Bon Marie adjoint délégué					
656	Lecampion, Albert Jacques Cer. Mal délégué					
657	Lecannellier, Adolphe, Cer. Mal délégué					
658	Lecannellier, Alphonse, Maire, Cer. Général					
659	Lecannellier, ferdinand Cer. Mal délégué					
660	Lecanu, Bénoni adjoint délégué					
661	Lecarpentier, Louis adjoint délégué					
662	Lecharpentier, Joseph, adjoint délégué					
663	Lechevalier, Auguste adjt délégué					
664	Lechevalier, Jacques, Maire délégué					
665	Lechevalier, Jean, adjoint délégué					
666	Lechevalier, octave Cer. Mal délégué.					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
667	Lechevalier, Victor Maire délégué					
668	Lechevallier, Charles Joseph adjoint délégué					
669	Lechevallier, Eugène, adjoint délégué					
670	Lechevallier, Zacharie, Cer Mal délégué					
671	Lechoisne, Auguste Joseph adjoint délégué					
672	Le Clerc, Pierre (fils), Maire délégué					
673	Lecluze, Nestor, Cer Mal délégué					
674	Le Comte, Jules Maire délégué					
675	Lecointe, Ernest, Cer Mal délégué					
676	Lecointre, Jean Louis, Cer Mal délégué					
677	L'Ecolant, Gustave Cer Mal délégué					
678	Lecomte, Jean Bte Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
679	Leconte, Antoine, Cer M al délégué		Gel			
680	Le Conte, ferdinc Philippe octave, Cr M al délégué		Gel			
681	Leconte, françois Cr M al délégué		Gel			
682	Le Conte, françois Charles Marie délégué		Gel			
683	Leconte, Jacques Cr M al Conser d'arrondt		Gel			
684	Leconte, Jules Léon, Maire délégué		Gel			
685	Leconte Paul, Cr M al délégué		Gel			
686	Leconte Pierre Cr M al délégué		Gel			
687	Le Conte, Robert, Maire délégué		Gel			
688	Lecoquierre, Jean, Maire Conser d'arrondt		Gel			
689	Le Costey, Félix, Maire délégué		Gel			
690	Lecostey, Jacques, Maire délégué		Gel			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
691	Lecot, Pierre Maire délégué					
692	Lecouffe, Clément adjoint délégué					
693	Lecoupé, Marcel Maire délégué					
694	Lecouteux, Auguste Maire délégué					
695	Lecouvey, Nimalle Victor adjoint délégué					
696	Lecreq Gilles Cer Mal délégué					
697	Lécrivain, Victor Maire délégué					
698	Lecuir, Auguste Cer Mal délégué					
699	Lecuyer, Alfred hervé, Maire délégué					
700	Lecuyer, Jules Bruno Richard Maire délégué					
701	Ledanois, ferdinand Maire délégué					
702	Ledenais, Yves Marie délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
703	Ledentu, françois, Cer Mal délégué					
704	Ledentu, Jules Denis, adjoint délégué					
705	Ledésert, hyacinthe, Cer Mal délégué					
706	Ledo Denis Alderic Cer d'arrondt					
707	Ledormeur, Eugène Maire délégué					
708	Lefebvre, Alphonse Cer Mal délégué	Jovanne Députe maire de Tonnerre				
709	Lefebvre, Edouard Instit. adjoint délégué					
710	Lefebvre, Louis, Cer Mal délégué					
711	Lefillastre, Jean Maire délégué					
712	Lefilliatre, Pierre, Maire délégué					
713	Leforestier, Léon, Maire, conseiller d'arrondt					
714	Leforestier, Pierre, Cer Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
715	Leforestier, Louis Michel, Cer Mal délégué					
716	Leforestier de Mobecq, Henri Pierre, Maire délégué					
717	Lefort, Charles, adjoint délégué					
718	Lefoulon, Jean Bte Maire délégué					
719	Lefranc, Fois Augte adjoint délégué					
720	Lefrançois, Victor, adjoint délégué					
721	Lefresne, Cer à la Cour d'appel de Rouen, Conseiller Général					
722	Lefresne, Jules Cer Mal délégué					
723	Legeard, Maglorie, Cer Mal délégué					
724	Legendre, Louis Cer Mal délégué					
725	Legendre, Pierre, Maire délégué					
726	Legoupil, Louis Cer Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
727	Legoupil, Olivier, Maire délégué		Gel			
728	Legoupil, Théophile, Cer. Mal délégué		Gel			
729	Legrand, Anatole, Maire délégué		Gel			
730	Legrand, Arthur, Maire délégué		Gel			
731	Legrand, Emmanuel, Cer. Mal délégué		Gel			
732	Legrand, Jean Bte, Cer. Mal délégué		Gel			
733	Le Grand, Louis, adjoint adjoint		Gel			
734	Legraverend, Célestin, adjoint délégué		Gel			
735	Legrusley, Pierre, Cer. Mal délégué		Gel			
736	Lequédois, Auguste, adjoint délégué		Gel			
737	Lelguelinel, Désiré, Maire délégué		Gel			
738	Lehallais, Armand, adjoint délégué		Gel			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
739	Lehéricey, Victor Alphes propre Conseiller d'arrond.t					
740	Leheuzey, Désiré Cer. Mal délégué					
741	Lehodey, Gratien Maire délégué					
742	Lehuby, Almire Eugène Cer. Mal délégué					
743	Lelandais, fils Casimir Conseiller d'arrond.t					
744	Lelandais, Gustave Adolphe Maire délégué					
745	Lelandois, Charles, adjoint délégué					
746	Lelièvre, Jean, adjoint délégué					
747	Lelièvre, Léopold Joseph, Maire délégué					
748	Lelong, Eugène, Maire délégué					
749	Lelong, Henri, Maire délégué					
750	Lelorp, Adolphe Cer. Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
751	Lelong, Alphonse Bon. Marie délégué					
752	Lelong, Armand Cen. Mal délégué					
753	Lelong, henri Auguste Cen. Mal délégué					
754	Lelong, Jules, adjoint délégué					
755	Le Maignan, Jean, Marie Maire délégué					
756	Le Maignen, Adolphe, adjoint délégué					
757	Lemains, Désiré Amand, - Maire délégué					
758	Lemaître, Victor Edouard, Conseiller Général					
759	Lemaître, Victor homé Auguste, - adjoint délégué					
760	Lemarchand, Auguste Marie Cen. Mal délégué					
761	Lemarchand, Jean Bénoni, adjoint délégué					
762	Le Marchand, Raymond, Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
763	Lemardeley, Emmanuel, Maire délégué					
764	Lemaréchal, Jean, Cer. Mal délégué					
765	Le Maréchal, Louis, Maire délégué	M. Petellier-Farinière, maire adjt. suppléant				
766	Lemarié, Jean, Maire délégué					
767	Lemarinel, Pristide, Cer. Mal délégué					
768	Lemarinier, Pierre, Maire délégué					
769	Le Marois (Cte) Jean Polydor, Médire délégué	M. Barreaux, Pierre Benjamin, Cer. Mal. suppléant				
770	Lemarquand, Edouard Amédée françois, Cer. d'arrondt.					
771	Lemarquand, Jean, Cer. Mal délégué					
772	Le Marquand, Louis, Cer. Mal délégué					
773	Le Masson, Gustave, Cer. Mal délégué					
774	Lemeland, Pierre, Cer. Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
775	Lemélorel Lesmontils, Auguste Amédée Cer d'armdt.		Gel			
776	Lemelorel-Lesmontils, Gustave, Maire délégué		Gel			
777	Leménager Auguste, Maire délégué		Gel			
778	Leménager, Ferdinand Jn Bte Jérôme, adjoint délégué		Gel			
779	Lemeray, Jacques Philippe, Maire délégué		Gel			
780	Le Métais, Jean, adjoint délégué		Gel			
781	Lemière, Alfred Désiré adjoint délégué		Gel			
782	Lemieux Constant, Cer Mal délégué		Gel			
783	Le Moigne, Adolphe, Maire délégué		Gel			
784	Lemoigne, Albert, Conseiller Général		Gel			
785	Le Moigne-Dedaillis, Simon, Maire délégué		Gel			
786	Lemoine Armand Cer Mal délégué.		Gel			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
787	Lemoine, Victor Louis adjoint délégué					
788	Lemonnier, Alexandre, adjoint délégué					
789	Lemonnier, Eugène, Cer. Mal délégué					
790	Lemonnier, Jean Cer. Mal délégué					
791	Le Monnier, Jean Bte Cer. Mal délégué					
792	Lemonnier, Louis. Cer. Mal délégué					
793	Le Monnier, Prosper Marie délégué	Beauquet Eugène conseiller municipal de Montlevon				
794	Lemonnyer, Alphonse Cer. Mal délégué					
795	Lemonnyer, François. Cer. Mal délégué					
796	Lemosquet, Charles Marie délégué					
797	Lemoucheux, Paul Victor Désiré. Cer. Mal délégué					
798	Lenepveu de Dungy Paul Marie délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
799	Le Nepveu - Deslongchamps Jean fois Maire délégué					
800	Le Neveu, Auguste. adjoint. délégué.					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *deux cent dix-huit* électeurs.

A *Saint-Lo*, le *4 Janvier* 1888.

Le Préfet,

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *Deux cent dix huit* émargements pour le 1er tour de scrutin.

_____ le 2e *idem.*

_____ le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote.

Les Scrutateurs,

A. Letourneur

Ve Bureau.

DÉPARTEMENT
de la Manche.

ANNEXE
à la circulaire
du 14 novembre 1887.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 5e BUREAU DE VOTE.

(Nos 801 à 1014 DE LA LISTE GÉNÉRALE.) incl.s

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
801	Lengronne, Emile Cer. Mal délégué		1. Oz			
802	Lenoël, Emile Louis Conseiller Général		1. Oz			
803	Lenoir, Armand, adjoint délégué		1. Oz			
804	Lenoir, Auguste Maire délégué		Oz			
805	Lenoir, ferdinand, Maire ~~délégué~~ Conser d'arrond.		1. Oz			
806	Lenoir, Victor Alexandre Maire délégué		Oz			
807	Lenormand, Louis, Maire délégué		1. Oz			
808	Lenrouilly Jean Bte Cer. Mal délégué		1. Oz			
809	Lepauvre, fils adjoint délégué		1. Oz			
810	Leplat, Jules, adjoint délégué		1. Oz			
811	Lepelletier, ferdinand Maire délégué		1. Oz			
812	Lepelletier Jean Bte Cer. Mal délégué.		1. Oz			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
813	Leperdriel Léon Yves expert Cer d'arrond.		1. Q			
814	Lepesant, Désiré Charles Maire délégué		1. Q			
815	Lepetit, Pierre, adjoint délégué		1. Q			
816	Lepeu, Victor Auguste Maire délégué		1. Q			
817	Lepoittevin Descourcières Jean, Cer Mal délégué.		Q			
818	Lepourry, Adolphe, Cer Mal délégué		1. Q			
819	Leprince, Charles, Cer Mal délégué		1. Q			
820	Lepringard, Louis, Maire délégué		1. Q			
821	Leprovost, Louis Philippe, adjoint délégué		1. Q			
822	Leredde, Auguste, adjoint délégué		1. Q			
823	Lerendu, ferdinand, Gratien, Cer Mal délégué		1. Q			
824	Leriche, Pierre Paul Marie Cer Mal délégué		1. Q			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
825	Le Rosey, Jules Ernest Maire délégué		1. Q			
826	Lerouesnier, Loïs Cer Mal délégué		1. Q			
827	Lerouge, Eugène adjoint délégué		1. Q			
828	Lerouvillois Auguste, Cer Mal délégué		1. Q			
829	Le Rouvillois, Maurice Alexandre, Maire délégué		1. Q			
830	Leroy, ferdinand, Maire délégué		1. Q			
831	Leroy, Victor, Cer Mal délégué		1. Q			
832	Leroux, Victor Claude Marie Maire délégué		1. Q			
~~833~~	~~Leroux, Victor Claude Marie, Marie délégué~~					
833	Leroussel, Jacques Cer Mal délégué		1 Q			
834	Leroussel, Jean Amand, adjoint délégué		1. Q			
835	Leroussel, Jean Louis Maire délégué		1. Q			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
836	Leroy, Auguste, Maire délégué		1. Q			
837	Leroy, Ernest, Cer. Mal délégué		1. Q			
838	Leroy, henri, Cer. Mal		Q			
839	Leroy, Jean Charles fils Cer. Mal délégué		1. Q			
840	Leroy, Lucien, Maire délégué		1. Q			
841	Leroyer, Louis. adjoint délégué		1. Q			
842	Lesaché, Edme, Cer. Mal délégué		1. Q			
843	Lesage, Jean Maire délégué		1. Q			
844	Lesage, Jules Gustave, Maire délégué		1. Q			
845	Lesage, Léon. Maire délégué		1 Q			
846	Lescalier, Auguste, Maire délégué		1. Q			
847	Lescroël-Desprez, Mexme Cer. Mal délégué		1. Q			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
848	X Lesiréeal, Adolphe, Maire délégué	Bertot, Charles, Cer Mal supplt	1. Q			
849	Lesergent, François, Cer Mal délégué		1. Q			
850	Le Bassey, Pierre, Cer Mal délégué		1. Q			
851	Letenneur, Pierre, Maire délégué		1. Q			
852	Letertier, Jean, Cer Mal délégué		1. Q			
853	Letestu, Jean, adjoint délégué		1. Q			
854	Letot, Pierre Guillaume adjoint délégué		Q			
855	Letourneur, Adrien, Consr d'arrondt		1. Q			
856	Letourneur, Auguste, Maire délégué		1. Q			
857	Letourneur, Paul, Maire délégué		Q			
858	Letourneur, Pierre, 1ppre - Maire délégué		1. Q			
859	Letourneur, Prosper, adjoint délégué		1. Q			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
860	Letouzé, Aimable Augte Cer Mal délégué		1. Q			
861	Letouzé, Auguste Cer Mal délégué		1. Q			
862	Letréguilly, fils Victor Cer Mal Cer d'arondt		1. Q			
863	Levallois, Aimable, Cer Mal délégué		1. Q			
864	Levallois, Ismaël, Maire délégué		1. Q			
865	Levastois, Auguste, Cer Mal délégué		1. Q			
866	Levêque, Constant, Cer Mal délégué		1. Q			
867	Lhomme, Pierre Louis Maire délégué		1. Q			
X 868	X Lhonorey, Jean Bte adjoint délégué	Celidy, benn. Cer dist mpl.	1. Q			
869	L'Hoste, Jean, Cer Mal délégué.		1. Q			
870	Lhôtellier, Joseph, Cer Mal délégué.		1. Q			
871	Liais, Adrien, Député		1. Q			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
872	Liais, Léon, Maire délégué		1. Q			
873	Lion, Amand, Maire délégué		1. Q			
874	Liot, Charles, adjoint délégué		1. Q			
875	Littard, Georges, Cer M.al délégué		1. Q			
876	Livois, Charles, Cer M.al délégué		1. Q			
877	Lochet, Louis Nicolas, adjoint délégué		1. Q			
878	Loiseau, Jules Augte Cer M.al délégué		1. Q			
879	Loisel, André, Maire délégué		1. Q			
880	Lomas (de) Louis, Cer M.al délégué		1. Q			
881	Longrais, Edouard Cer M.al délégué		1. Q			
882	Lorance, Louis, Marie, Maire délégué		1. Q			
883	Louis, Auguste Maire Cons.er d'arrondt		1 Q			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
884	Louvet, Joseph, Maire délégué		1. Q			
885	Loyer, Emile, Maire délégué		1. Q			
886	Loyvet, Victor, Maire délégué		1. Q			
887	Lucas, Auguste, Marie délégué		Q			
888	Lucas, Gustave, Cer. Mal délégué		1. Q			
889	Lucas, Joseph Louis, adjoint délégué		1. Q			
890	Lucas, Nicolas Charles, adjoint délégué		1. Q			
891	Lucas, Prosper, Maire délégué		XQ			
892	Luce, Jean Bte, Maire délégué		1 Q			
893	Lunel, Edouard, Cer. Mal délégué		1. Q			
894	Mabire, henri, Cer. Mal délégué		1. Q			
895	Mabire, Jean Pierre Hyacinthe, Cer. Mal délégué.		1. Q			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
896	Maçon, Louis Charles Cer. Mal délégué		1. Q			
897	Madelaine, Emmanuel, Maire délégué		1. Q			
898	Madelaine, Jean, adjoint délégué		1. Q			
899	Mahaut, Paul, Maire délégué		1. Q			
900	Maké, Jules Léon, Maire délégué		1. Q			
901	Mahey, Prosper Maire délégué		1. Q			
902	Maillard, Frédéric Cer. Mal délégué		1. Q			
903	Maincent, François, Maire délégué		1. Q			
904	Malherbe, Adolphe, adjoint délégué		1 Q			
905	Malon, Pascal, Maire délégué.		1. Q			
906	Marcel, Louis Cer. Mal délégué		1. Q			
907	Mangon, Timothée Cer. Mal délégué		1 Q			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
908	Marmoury, Paul Eugène, Cer Mal délégué.		1. Q			
909	Marmoury, Edouard, Conser. d'arondt.		1. Q			
910	Marquest, Pierre, Cer Mal délégué		1. Q			
911	Marsigny (Cte de) homme Maire, Maire délégué	Lottin François, adjoint délégué suppléant	Q			
912	Marseq, Louis Jean Bte, adjt délégué.		1. Q			
913	Margerie, Victor, Cer Mal délégué		1. Q			
914	Margerie, Adrien, Cer Mal délégué		1. Q			
915	Marie, Adolphe Louis, adjoint délégué		1. Q			
916	Marie, Alphonse, Maire délégué		1. Q			
917	Marie, Alphonse, adjoint délégué		1. Q			
918	Marie, Edouard, Cer Mal délégué		1. Q			
919	Marie, Emmanuel, Cer Mal délégué.		1. Q			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
920	Marie, Jean Pierre, Maire délégué		1. Q			
921	Marie, Pierre, adjoint délégué		Q			
922	Mariette, Jean Bte Cer Mal délégué		1. Q			
923	Mariette-Boisville, Paul, Cer Mal délégué		1. Q			
924	Marion, Pierre, adjt délégué		Q			
925	Marivint, Jean Bte Cer Mal délégué		1. Q			
926	Marquer, Cyr. adjoint délégué		1. Q			
927	Martin, françois, Maire délégué		1. Q			
928	Martin, fois Louis, adjoint délégué		1. Q			
929	Martin, Jean Marie, Cer Mal délégué		Q			
930	Martin, Joseph adjoint délégué		1. Q			
931	Martinet, Amand, Maire délégué		1. Q			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
932	Martinière (de la) Edouard Maire Député.		1 ♀			
933	Martinière Julien, Cer. Mal délégué		1. ♀			
934	Massier, Pierre, Maire délégué		1. ♀			
935	Masson Jacques Maire délégué		1. ♀			
936	Maudinet, Sosthène Rémi Maire délégué		1. ♀			
937	Mauger, Frédéric Antonin Cer. Mal délégué.		1. ♀			
938	Mauger, Jean, Cer. Mal délégué		1. ♀			
939	Mauger, Louis, Maire délégué		1. ♀			
940	Mazure François, Maire délégué		1. ♀			
941	Menard, Adolphe Maire délégué		1. ♀			
942	Menard, Aimable Désiré Maire délégué		1. ♀			
943	Menard Victor, Cer. Mal délégué.		1. ♀			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
944	Mendret, Abraham. Maire délégué		1. Q			
945	Menut, henri. adjoint délégué		1. Q			
946	Méquin, Auguste, Maire délégué		1. Q			
947	Méquin. François. Maire délégué		1. Q			
948	Méquin, Joseph Maire délégué		1. Q			
949	Meslin. Benjamin, Maire délégué		1. Q			
950	Meslin, Eugène, adjoint délégué		1. Q			
951	Meslin, Pierre fois adjoint délégué		1. Q			
952	Mesnage, Edmond Michel Maire délégué		1. Q			
953	Mesnage, Victor, Cte Mal délégué		1. Q			
954	Mesnildot (du) Edmond Auguste Bernardin. Député		1. Q			
955	Mesnildot (du) Louis Albert, Maire délégué		1. Q			

	NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
	956	Messent, Louis Cer. Mal délégué		1. Q			
	957	Michel, Jean Bte Cr. Mal délégué		Q			
	958	Michel, Jean Bte Maire délégué		1. Q			
	959	Michel-d'Ormoville, ferdinand. Maire délégué		1. Q			
X	960	× Micouin, Léonard, Maire délégué	Fouché (Jean) Cr. Mal suppt.	1. Q			
	961	Mignot, Léon ferdinand Maire délégué		1. Q			
X	962 ×	Milcent, Ernest adjoint délégué	Cannet, octave, Cr. Mal. suppt.	1 Q			
	963	Mochon, Pierre, adjoint délégué		1. Q			
	964	Moisseron, Louis adjt délégué.		1. Q			
	965	Moll, Charles henri Maire délégué		1. Q			
	966	Mondésir (de) Albert, Maire Cons.r d'arrond.t		1. Q			
	967	Mondher, Jean, adjoint délégué.		Q			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
968	Montécot, Benjamin Cer. Mal délégué		1. Q			
969	Montécot, Léon Pierre adjt délégué		1. Q			
970	Montigny, Pierre honoré Cer. Mal		1. Q			
971	x Morel, Georges Cer. Mal délégué	Breillot, Louis, adjt suppt	1. Q			
972	Morel hippolyte, Maire délégué		1. Q			
973	Morel hippolyte Aimé Pierre ppre, Conseiller Général		1. Q			
974	Morel, Jean Marie, Maire délégué		Q			
975	Morice de la Rue, Aymar charles, Cer. Mal délégué		1. Q			
976	Morin, André adjoint délégué		1. Q			
977	Morin, Auguste, Cer. Mal délégué		1. Q			
978	Morin, Eugène, Cer. Mal délégué		1. Q			
979	Morin, Louis, Maire délégué		1. Q			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
980	Morin, Louis, Maire délégué		1. Q			
981	Morin, Onisiphore Maire délégué		1. Q			
982	Mottais, Louis, Cer Mal délégué		Q			
983	Mouchel-Richard, Pierre adjoint délégué		1. Q			
984	Moulard, Louis, adjoint délégué		1. Q			
985	Moulin, Emmanuel adjoint délégué		1. Q			
986	Mourocq, Pierre, adjoint délégué		Q			
987	Mouton, Charles, Maire délégué		1. Q			
988	Navet, Auguste, Cer Mal délégué		1. Q			
989	Navet, Isidore adjoint délégué		1. Q			
990	Née, Aimable, Cer Mal délégué		1. Q			
991	Néel, François, Ce Mal délégué	X.	Q			

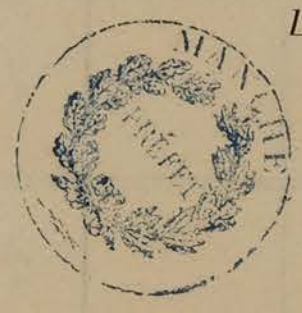
NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
992	Néel, Jean, Cr. Mal délégué		1. Q			
993	Nicole, Guillaume René adjoint délégué		1. Q			
994	Nicolle, Casimir, garde-particulier Cr. Mal délégué		Q			
995	Nicolle, Eugène, Maire délégué		1. Q			
996	Noël, François, Cr. Mal délégué		1. Q			
997	Noël, Jean, Maire délégué		1. Q			
998	Nouet, Isidore, Maire délégué		1. Q			
999	Noury, Edouard, Maire délégué		Q			
1000	Nové, Prosper, adjoint délégué		1. Q			
1001	Oger, Jean, Cr. Mal délégué		1. Q			
1002	Oger Nicolas, Maire délégué		1. Q			
X 1003	Olivier, Charles Maire délégué		1 Q			

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1004	Olivier Pierre Cer M.al délégué		1 Q			
1005	Onfroy, Eugène, Maire délégué		1. Q			
1006	Orange, fils Cer M.al délégué		1. Q			
1007	Osmond Noël Maire délégué		1 Q			
1008	Osmont, Bienaimé, Maire délégué		1. Q			
1009	Osmont, Jean, adjoint délégué		1. Q			
1010	Osouf, Alexandre Edouard Maire délégué		1 Q			
1011	Osseville (Vte d') Marie Joseph Louis Raoul Cons.er d'arron.t		1. Q			
1012	Ourry, Louis Philippe Maire délégué		Q			
1013	Ozenne Jean Bte Cer M.al délégué		1 Q			
1014	Ozenne, Jean Marie Maire délégué		Q			

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à deux cent quatorze électeurs.

A Saint-Lo, le 4 Janvier 1888.

Le Préfet,



ARRÊTÉ la présente liste au nombre de Deux cent quatorze émargements pour le 1er tour de scrutin.

_____ le 2e *idem.*

_____ le 3e *idem.*

Le Président du bureau de vote.

Les Scrutateurs,

VIe Bureau.

DÉPARTEMENT
de la Manche.

ANNEXE
à la circulaire
du 14 novembre 1887.

MODÈLE N° 7.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 6e BUREAU DE VOTE.

(Nos 1015 à 1247 DE LA LISTE GÉNÉRALE.) incl.s (fin)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter au lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
1015	Pacary, Victor Maire délégué					
1016	Pagny, Michel Désiré Cer. Mal délégué					
1017	Pain, Délestan Bonfils Conser. Gal					
1018	Pain, Ernest, Maire délégué					
1019	Pannier, Arnaldé Gabriel, Maire délégué					
1020	Paris, Louis, Cer. Mal délégué					
1021	Pasturel, Louis Maire délégué					
1022	Pannier-Lachaussée, Alfred, Cer. Mal délégué					
1023	Pannier-Lachaussée, François félix, Maire délégué					
1024	Parfouru, Prosper, Maire délégué					
1025	Pasquier, Charles, Maire délégué					
1026	Paumier, Alphonse, Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1027	Parys, Julien, adjoint délégué					
1028	Pelchat, Louis, Cer Mal délégué					
1029	Pellerin, Marin adjoint délégué					
1030	Penitot, Amédée Cer Mal délégué					
1031	Pepin, Jean, Maire délégué					
1032	Percepied, Charles, adjoint délégué					
1033	Périer, Adolphe Ange, Maire délégué					
1034	Petipas, Jacques, Cer Mal délégué					
1035	Perpranny (de) Arthur Jules Louis, Cer Mal délégué					
1036	Philippe, Louis Maire délégué					
1037	Piard, Jules Maire délégué					
1038	Picard, Guillaume Cer Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1039	Pichon, Floribert, Cen Mal délégué					
1040	Picot, Charles Maire délégué					
1041	Picquenot, Barnabé adjoint délégué					
1042	Picquenot, Joseph Cen Mal délégué					
1043	Piel, Louis, Cen Mal délégué					
1044	Piel-Feronnière, Frédéric Ferdinand Maire Conseiller Gal					
1045	Pigeon, Jules, adjoint délégué					
1046	Pignard Dudézert, Ferdinand Marie Cen Général					
1047	Pignet, Alexis, Maire délégué					
1048	Pignollet, Jules Armand adjoint délégué					
1049	Pignot Jean Charles Fois Cen Mal délégué					
1050	Pilet, Jean, Cen Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1051	Pillet, Amand françois, Cer Mal délégué					
1052	Pinard Jules, adjoint Cer d'arrond.					
1053	Pinel, Edouard, Cer Mal délégué					
1054	Pinel, Jean Michel, adjoint délégué					
1055	Piquois, René, Maire délégué					
1056	Piquot Pierre, adjoint délégué					
1057	Piquot Philippe, Cer Mal délégué					
1058	Pitance, jean, Maire délégué					
1059	Piton, Georges, Cer Mal délégué					
1060	Pivert françois adjoint délégué					
1061	Pivet Louis Cer Mal délégué					
1062	Planques Pierre, adjoint délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1063	Point, Charles Ambroise Cer M.al délégué					
1064	Poisnel, Emile Cer M.al délégué					
1065	Poisnel, Jean, Cer. M.al délégué					
1066	Polet, Raoul Frédéric Cer M.al délégué					
1067	Pommier, Euthyme, Maire délégué					
1068	Pommier, Jules Cer Général					
1069	Pontgibaud (Cte de) César henri Cer Général					
1070	Pontus, Jean Bte adjoint délégué					
1071	Porée, Ludovic, Cer. M.al délégué					
1072	Poret, Charles Adolphe Maire délégué					
1073	Potier, Eugène, adjoint délégué					
1074	Potier, Pierre Jacques, Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1075	Pottier, Auguste Cer Mal délégué	Lemaire Supplément				
1076	Pouillat, Adolphe adjoint délégué					
1077	Pouillat Etienne Jean notaire, Cer Mal délégué					
1078	Poulain, Adolphe Maire délégué					
1079	Poulain, Albert Cer Mal délégué					
1080	Poulain, Auguste, Cer Mal délégué					
1081	Poutrel, Victor, adjoint délégué					
1082	Prémont, Alfred, Maire Cer Gal					
1083	Prémont Léon, Pte Cons er Gal					
1084	Prével, Pierre adjoint délégué					
1085	Primaux, Victor Amédée, Maire délégué					
1086	Provost, François, adjoint délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1087	Provost, Louis, Maire délégué					
1088	Prunier, Pierre Maire délégué					
1089	Quenault, hippolyte Alex, Cer Général					
1090	Quenault, Jean fsd. Maire délégué					
1091	Quenault de la Groudière Gabriel Arsène, Maire délégué					
1092	Quesnel, Louis, Cer. Mal délégué					
1093	Quesnel, firmin, Maire délégué					
1094	Quesnel, hyacinthe, Cer. Mal délégué					
1095	Quesnel, Pierre fils Maire délégué					
1096	Quesnel, Victor, adjoint délégué					
1097	Quesnerille, Jean Bte. adjoint délégué					
1098	quetteville, Charles Maire délégué.					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1099	Gironiam, Jean Auguste adjoint délégué					
1100	Rabec, Léon Narcisse Cer. Mal délégué					
1101	Racine, Jean, adjoint délégué					
1102	Ragonde, Jean, Cer Mal délégué					
1103	Raoult, Désiré Cer. Mal délégué					
1104	Raulin, Ambroise. Cer. Mal délégué					
1105	Raulin, henri, Cer. Mal délégué					
1106	Raulin, Victor, adjoint délégué					
1107	Raulline, Gustave Député					
1108	Raulline, Edouard Emile, Maire délégué					
1109	Raulline Joseph. Maire délégué					
1110	Rault Jean Marie Cer. Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1111	Regnault, Alfred Maire Cons.er Gal.					
1112	Regnault Charles Cr. Mal délégué					
1113	Regnault Désiré Marie Maire délégué					
1114	Regnault Ernest, Cer Mal délégué					
1115	Regnault François Cer mal délégué					
1116	Regnault, Gustave Alphonse Cer d'arrond.t					
1117	Regnault, Paul, Maire délégué					
1118	Regnault, Pierre fois adjoint délégué					
1119	Regnault, Théophile Victor Maire délégué					
1120	Regnault, Victor, Maire délégué					
1121	Regnouf devains, Henri Marie Joseph Cer Mal délégué					
1122	Regnouf devains, Max, Maire délégué.					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1123	Renouf, Ange Victor adjoint délégué.					
1124	Renard, félix adjoint délégué					
1125	Restoux, Joseph, adjoint délégué					
1126	Rieu, ferdinand, Maire délégué,					
1127	Riotteau, Emile Alexandre Maire Député					
1128	Roberge, Nicolas, Maire délégué					
1129	Robin, Jean Pierre Augte Cer. M.al délégué.					
1130	Robin, Louis Arnalle, Maire délégué					
1131	Robine, Charles fois Maire délégué					
1132	Robiquet, Jean Pierre adjoint délégué					
1133	Roquelin, Louis Bonaventure Maire. délégué					
1134	Roptin, Charles Maire Cons.er d'arond.t					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1135	Roquet, Claude ange adjoint délégué					
1136	Rose, Louis, Maire délégué					
1137	Roublot, Jules, Maire délégué					
1138	Roullard, Toussaint Cer Mal délégué					
1139	Roumy, Jean, Cer Mal délégué					
1140	Roupnel, Ernest Cer Mal délégué					
1141	Rousel, Victor, adjoint délégué					
1142	Roussin, François Jean adjoint délégué					
1143	Rousel, Bernardin. Maire délégué					
1144	Royer, François Paul Maire délégué					
1145	Ruault, François, Maire délégué					
1146	Ruault, Jean Bte adjoint délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1147	Rubé, Victor, Ferdinand Maire délégué					
1148	Rupalley, Amand, Roman Maire Cer d'arondt.					
1149	Sachet, Victor, adjoint délégué					
1150	Sadot, Amédée, Cer Mal délégué					
1151	Saillard, Jean Marie adjoint délégué					
1152	Saint Louis Aimable, Cer Mal délégué					
1153	St-Denis (de) Fereol Victor adjoint délégué					
1154	St Denis (de) Louis Féréric Maire délégué					
1155	St Germain (de) Emile, électeur delégué					
1156	St Melene (de) Edmond Marie Cer Mal délégué					
1157	St Paul (de) Charles Maire délégué					
1158	Salettes (Edouard Louis) Cer Mal délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1159	Salmon (fabien) Maire délégué					
1160	Salmon - Maheux françois Cr Mal délégué					
1161	Samson, Désiré Maire délégué					
1162	Sanefus, Pierre Maire délégué					
1163	Sanson, Auguste, adjoint délégué					
1164	Sanson, Jean Charles félix Maire délégué					
1165	Saussy, Auguste adjoint délégué					
1166	Sauvage, Pierre nicolas Maire délégué					
1167	Sauvegrain Auguste Cr Mal délégué					
1168	Sauvey, Alexandre charles Maire délégué					
1169	Savarre, Jean jacques Cr Mal délégué					
1170	Savary, Achille Pierre Cr d'arront.					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1171	Savary, Théodore Isidore Maire délégué					
1172	Schmitt, Camille Maire délégué					
1173	Sébire, Auguste Cen Général					
1174	Sehié, Paul François Augte Conser d'arrondt					
1175	Sequard, Isidore Cen Mal délégué					
1176	Sesmaisons (Cte de) baré Cen Gal					
1177	Sevaux, Arsène Cen Mal délégué					
1178	Scot, Frédéric Maire délégué					
1179	Silandre, Frédéric Cen Mal délégué					
1180	Simonne, Ferdinand, Cen Mal délégué					
1181	Simonne, François adjoint délégué					
1182	Sorel, Alphonse, Cen Mal délégué					~~Le délégué était déjà émargé, mais la feuille n'était pas signée~~

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
1183	Sorel, Auguste, Maire délégué					
1184	Surcouf, Louis Maire délégué					
1185	Carqueray, François Augte Cer d'arrondt					
1186	Carqueray, Pierre Marie Maire délégué					
1187	Capin, Alphonse Cer Mal délégué					
1188	Carin, Jean adjoint délégué					
1189	Cerré, Eugène, Cer Mal délégué					
1190	Cesson (de) Gabriel Louis Marie hpte Cer Général					
1191	Cesson, Louis, Maire délégué					
1192	Cesson, Louis Michel Maire délégué					
1193	Cétrel, Jules François Maire Cer Général					
1194	Cétrel, Louis Armand, Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1195	Thomas, henri Cer. Mal délégué					
1196	Thomas, Louis Cr. Mal délégué					
1197	Thomasse, Louis Maire délégué					
1198	Thouronde, charles Théophile adjoint délégué					
1199	Thouronde, françois, Maire délégué					
1200	Thuilles, Ange, Maire délégué					
1201	Tirard, Adrien, adjoint délégué					
1202	Tirel, charles, Cer. Mal délégué					
1203	Tirel, Pierre Emeri Désiré Maire délégué					
1204	Tirhard, Bon françois adjoint délégué					
1205	Tocqueville (Vte de) René Auguste, Cons.er G.al					
1206	Toulorge, Eugène Amand Maire délégué.					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1207	Coulorge, Pierre adjoint délégué					
1208	Courcol (Pierre) Maire délégué					
1209	Couzard, Gustave, Maire ~~délégué~~ Conseiller d'arrondt					
1210	Craynel (de) octave Cer Général					
1211	Créfeu, François, Maire délégué	Letékel Luc Cel Mal suppléant remplace M. Créfeu, Maire décédé				
1212	Crincot, François Maire délégué					
1213	Cripery, Eugène adjoint délégué					
1214	Crocheris Louis Joseph Cer Mal délégué					
1215	Crohet, François adjoint délégué					
1216	Crohet, Jean, Cer Mal délégué					
1217	Cruffert, Léon Cer Mal délégué					
1218	Cuvert, Charles adjoint délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1219	Curmel, Louis, Maire délégué					
1220	Curquetil, félix Cer Mal délégué					
1221	Curquetil, Léon Maire Cer d'arrondt					
1222	Vallet, Louis Charles Cer Mal délégué					
1223	Vardon, Pierre félix Maire Cer d'arrondt					
1224	Variz dela Brunelière, françois de talle, Marie Paul, Maire délégué					
1225	Vasse, Michel, Maire délégué					
1226	Vasselin, Alexandre adjoint délégué					
1227	Vaudouer, Julien Maire délégué					
1228	Vaullegeard, Edouard, Maire délégué					
1229	Vauthier, charles auguste, Maire délégué					
1230	Vauprès, Victor, Maire délégué					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1231	Vautier, pierre Cr M.al délégué					
1232	Verdun dela Crenne (Mmis de) Maire Cons.r d'arond.t					
1233	Verdun (de) Edmond, Maire délégué					
1234	Verney, Auguste Apprien Cr M.al délégué					
1235	Viel, hippolyte Maire délégué					
1236	Vieillard, Charles Maire délégué					
1237	Villette, Nicolas, Cr M.al délégué					
1238	Vilquin, Isidore, Cr M.al délégué					
1239	Vuidard, françois, Cr M.al délégué					
1240	Violette, Pierre, Maire délégué					
1241	Voisin, Auguste, Cr M.al délégué					
1242	Voisin, Eugène, Cr M.al délégué.					

NUMÉROS d'inscription sur la liste générale.	NOM PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRENOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	OBSERVATIONS.
1243	Vrac, Eugène, Maire ~~délégué~~ Con-Gal					
1244	Vrac, Maurice, Cer Mal délégué					
1245	Ybert, Désiré Jacques adjoint délégué					
1246	Yver, Léon Etienne Maire Cer Gal					
1247	Yver, Louis, Maire délégué.					

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *deux cent trente trois* électeurs.

A *Saint-Lo*, le *4 Janvier* 1888.

Le Préfet,

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *Deux Cent trente Deux* émargements pour le 1er tour de scrutin.
_____ le 2e *idem*.
_____ le 3e *idem*.

Le Président du bureau de vote,

Les Scrutateurs,

République Française.

(1) GÉNÉRAL.
d'Arrondissement.
MUNICIPAL.
(Selon l'Élection.)

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

~~*Arrondissement d*~~

~~*Canton d*~~

~~*Commune d*~~

Elections sénatoriales du 5 Janvier 1888

~~RENOUVELLEMENT DU CONSEIL~~ (1)

TABLEAU

DU DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN.

1re Section

(1er tour de scrutin)

NOTA. — Le cadre laissé en blanc en tête de chaque colonne est destiné à l'inscription du nom du candidat auquel s'appliquent les votes dépouillés dans cette même colonne

Saint-Lo, Imp A. Letreguilly.

M. Ernest Lenil	M. Laliche	M. Ithier	M. de Cocqueréaumont	M. de Lannay	M. Preinon	M. Arthur Legrand
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	1 1 1 1 1 1 1 1 9 10	1 1 1 1 1 1 1 1 9 10	1 1 1 1 1 1 1 1 9 10	1
1 2 3 4 5 6 7 8 9 20	1 2 3 4 5 6 7 8 9 20	1 2 3 4 5 6 7 8 9 20	1 2 3 4 5 6 7 8 9 20	1 2 3 4 5 6 7 8 9 20	1 2 3 4 5 6 7 8 9 20	
1 2 3 4 5 6 7 8 9 30	1 2 3 4 5 6 7 8 9 30	1 2 3 4 5 6 7 8 9 30	1 2 3 4 5 6 7 8 9 30	1 2 3 4 5 6 7 8 9 30	1 2 3 4 5 6 7 8 9 30	
1 2 3 4 5 6 7 8 9 40	1 2 3 4 5 6 7 8 9 40	1 2 3 4 5 6 7 8 9 40	1 2 3 4 5 6 7 8 9 40	1 2 3 4 5 6 7 8 9 40	1 2 3 4 5 6 7 8 9 40	
1 2 3 4 5 6 7 8 9 50	1 2 3 4 5 6 7 8 9 50	1 2 3 4 5 6 7 8 9 50	1 2 3 4 5 6 7 8 9 50	1 2 3 4 5 6 7 8 9 50	1 2 3 4 5 6 7 8 9 50	
1 2 3 4 5 6 7 8 9 60	1 2 3 4 5 6 7 8 9 60	1 2 3 4 5 6 7 8 9 60	1 2 3 4 5 6 7 8 9 60	1 2 3 4 5 6 7 8 9 60	1 2 3 4 5 6 7 8 9 60	
1 2 3 4 5 6 7 8 9 70	1 2 3 4 5 6 7 8 9 70	1 2 3 4 5 6 7 8 9 70	1 2 3 4 5 6 7 8 9 70	1 2 3 4 5 6 7 8 9 70	1 2 3 4 5 6 7 8 9 70	
1 2 3 4 5 6 7 8 9 80	1 2 3 4 5 6 7 8 9 80	1 2 3 4 5 6 7 8 9 80	1 2 3 4 5 6 7 8 9 80	1 2 3 4 5 6 7 8	1 2 3 4 5 6 7 8 9 80	
1 2 3 4 5 6 7 8 9 90	1 2 3 4 5 6 7 8 9 90	1 2 3 4 5 6 7 8 9 90	1 2 3 4 5		1 2	
1 2 3 4 5 6 7 8 9 100	1 2 3 4 5 6 7 8 9 100	1 2 3 4 5 6 7 8 9 100				
1 2 3 4 5 6 7 8 9 110	1 2 3 4 5 6 7 8 9 110	1 2 3 4 5 6 7 8 9 110				
1 2 3 4 5 6 7 8 9 120	1 2 3 4 5 6 7 8 9 120	1 2 3 4 5 6 7 8 9 120				
1 2	1	1				
122	120	121	87	78	82	1

M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.

M. M. Lemiel 122
Lebrin 121
Laburthe 120
de Coryerelle 85
Tremint 82
de Lomas. 78
de Legrand 1.

Arrêté par nous, Président au Scrutateurs de la 6e Section

de L. le 5 janvier 1889.

Les Scrutateurs,

Le Président,

Robin

République Française.

(1) GÉNÉRAL.
d'Arrondissement.
MUNICIPAL.
(Selon l'Élection.)

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

~~*Arrondissement d*~~

~~*Canton d*~~

~~*Commune d*~~

Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

~~RENOUVELLEMENT DU CONSEIL~~ (1)

TABLEAU

DU DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN.

2e Section.

(1er tour de scrutin)

NOTA. — Le cadre laissé en blanc en tête de chaque co'onne est destiné à l'inscription du nom du candidat auquel s'appliquent les votes dépouillés dans cette même colonne

Saint-Lo, Imp A. Letreguilly.

M. Emile Lenoël	M. Labiche	M. Selvie	M. de Tocqueville	M. de Lomas	M. Rémon	M. Demoll
120	118	119	64	62	64	1

M. Jakuski	M	M.	M.	M.	M.	M.
/						

Arrêté par nous Présidens et scrutateurs de la 8e Section.

Sans Lo, le 5 Janvier 1818.

Les scrutateurs,

Le Président,

J. Bory

République Française.

(1) GÉNÉRAL.
d'Arrondissement.
MUNICIPAL.
(Selon l'Élection.)

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

~~*Arrondissement d*~~

~~*Canton d*~~

~~*Commune d*~~

Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

~~RENOUVELLEMENT DU CONSEIL~~ (1)

TABLEAU

DU DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN.

X 3me Section.

(1er tour de scrutin).

NOTA. — Le cadre laissé en blanc en tête de chaque colonne est destiné à l'inscription du nom du candidat auquel s'appliquent les votes dépouillés dans cette même colonne

Saint-Lo, Imp A. Letreguilly.

M. Emile Lenoël	M. Labiche	M. Sébire	M. de Tocqueville	M. de Lamas	M. Frémont	M. Galuski
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	1.2.3.4.5.6.7.8.9.	1.2.3.4.5.6.7.8.9	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10	1.2
11 1.2.3.4.5.6.7.8.9.	10.##	10.##	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10	
10.##	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10	
1.2.3.4.5.6.7.8.9.10	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10

M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.

Arrêté par nous, Président et scrutateurs de la 3e Section.

Saint-Lo, le 5 Janvier 1888.

Les Scrutateurs,

Le Président,

République Française.

(1) GÉNÉRAL.
d'Arrondissement.
MUNICIPAL.
(Selon l'Élection.)

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

~~*Arrondissement d*~~

~~*Canton d*~~

~~*Commune d*~~

Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

~~RENOUVELLEMENT DU CONSEIL~~ (1)

TABLEAU

DU DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN.

2e Section

(1er tour de scrutin).

NOTA. — Le cadre laissé en blanc en tête de chaque colonne est destiné à l'inscription du nom du candidat auquel s'appliquent les votes dépouillés dans cette même colonne

Saint-Lo, Imp A. Letreguilly.

M. Emile Lenoël	M. Latiche	M. Sélvie	M. de Cocqueville	M. de Lomas	M. Prémon	M.
~~1 2 3 4 5 6 7 8 9 10~~	1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1	
11 1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	Deux Bulletins remis au Secrétaire
1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	
1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	
1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	
1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	
1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910	123	12	
1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910				
1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910				
1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910				
1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910				
1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910				
1234 5678910	1234 5678910	1234 5678910				
1234	1	1234				
Total	Total	Total	Total	Total	Total	
144	141	144	73	72	72	

M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.

Arrêté par nous, Présidens et scrutateurs de la 3e Section.
Saint-Lô, le 5 Janvier 1888.

Les scrutateurs.
G. Lethuillier
A. Letouzé
Le tourneur
T. Orange

Le Président
Lemarchand

République Française.

(1) GÉNÉRAL.
d'Arrondissement.
MUNICIPAL.
(Selon l'Élection.)

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

~~*Arrondissement d*~~

~~*Canton d*~~

~~*Commune d*~~

Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888.

~~RENOUVELLEMENT DU CONSEIL~~ (1)

TABLEAU

DU DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN.

1re Section

(1er tour de scrutin)

NOTA. — Le cadre laissé en blanc en tête de chaque colonne est destiné à l'inscription du nom du candidat auquel s'appliquent les votes dépouillés dans cette même colonne

Saint-Lo, Imp A. Letreguilly.

M. Emile Lenoël	M. Labiche	M. Sélvie	M. de Cocqueville	M. de Lomas	M. Prémont	M. Galuski
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134	1 1 1 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128	1 1 1 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79	11
134	128	130	80	76	79	2

M. de Sermaisons	M Pauline	M.	M.	M.	M.	M.
11	1					
2	1					

Arrêté par Nous, Président et Scrutateurs de la 2e. section.

Saint-Lô, le 5 janvier 1888.

Les Scrutateurs,

Octave Lemée

Le Président

P. Waddington

République Française.

(1) GÉNÉRAL.
d'Arrondissement.
MUNICIPAL.
(Selon l'Élection.)

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE.

~~Arrondissement~~ d

~~Canton~~ d

~~Commune~~ d

Elections sénatoriales du 5 Janvier 1888.

~~RENOUVELLEMENT~~ DU ~~CONSEIL~~ (1)

TABLEAU

DU DÉPOUILLEMENT DU SCRUTIN.

4ème Section.

(1er tour de scrutin.)

NOTA. — Le cadre laissé en blanc en tête de chaque colonne est destiné à l'inscription du nom du candidat auquel s'appliquent les votes dépouillés dans cette même colonne

Saint-Lo, Imp A. Letreguilly.

M. Emile Lenoël	M. Labiche	M. Sébire	M. de Tocqueville	M. de Comas	M. Frémont	M. Galuski
~~1 2 3 4 5 6 7 8 9 10~~	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10	1.2.3.4.5.6.7.8.9.10	1.23.4.56 7 8 9.10	1.2.3 4.56.7.8 9.10	1.2.3.4.5.6 7 8 9.10	1
~~11~~ 12.13.14.15.16.17.18	11.12 13.14.15.16.17.18	11.12.13.14.15.16.17	11.12 13.14.15.16	11.12.13.14.15.16	11.12.13.14.15.16	
19.20.21.22.23.24.25	19.20.21.22.23	18.19.20.21.22.23	17.18.19.20.21.22	17.18.19.20.21.22	17.18.19.20.21.22	
26.27.28.29.30.31.32	24.25.26.27.28.29	24.25.26.27.28.29	23.24.25.26.27.28	23.24.25.26.27.28	23.24.25.26.27.28	
33.34.35.36.37.38.39.40	30.31.32.33.34.35	30.31.32.33.34.35	29.30 31.32 33.34	29.30.31.32.33.34	29.30.31.32.33.34	
41.42.43.44.45.46.47.48	36.37.38.39.40.41.42	36.37.38.39.40.41.42	35.36.37.38.39.40.41	35.36,37.38.39.40	35.36.37.38.39.40	
49.50.51.52.53.54.55.56	43.44.45.46.47.48.49	43.44.45.46.47.48	42.43.44.45.46.47.48	41.42.43.44.45.46	41.42.43.44.45.46	
57.58.59.60.61.62.63.64	50.51.52.53.54.55.56.57	49.50.51.52.53.54.55	49.50.51.52.53.54.55	47.48.49.50.51.52	47.48 ~~49~~.50.51.52	
65.66.67.68.69.70.71	58.59.60.61.62.63.64	56.57.58.59.60.61.62	56.57.58.59.60.61.62	53.54.55.56.57.58	53.54.55.56.57.58	
72.73.74.75.76.77.78.79	65.66.67.68.69.70.71	63.64.65.66.67.68.69	63.64.65.66.67.68	59.60.61.62 63.64	59.60.61.62.63.64	
80.81.82.83 ~~84~~.85 86 ~~87.88~~	72.73.74.75.76.77.78	70.71.72.73.74.75.76	69.70.71.72.73.74	65.66.67.68.69.70	65.66.67.68.69.70	
89.~~90~~ 91.92.93.94.95.96	79.80.81.82.83.84.85.86	~~77~~.78.79.80.81.82.83	75.76.77.78.79 80 81	71.72.73.74.75.76	71.72.73.74.75.76.77	
97.98.99.100.101.102.103	~~87~~.88.89 90 91.92.93	84.85.86 87.88 89.90 91	82.83.84.85.86.87.88	77.78.79.80.81.82	78.79 80.81.82.83	
104.105.106.107.108.109.110	94.95.96.97.98.99.100	92.93.94.95.96.97.	89.90.91.92.93.94.	83.84.85.86.87.88.89	84.85.86.87.88.89	
111.112.113.114.115.116.117	101 102.103.104.105.106	98.99.100.101 102 103	95.96.97.98.99	90.91.92.93.94.95	90.91.92.93.94.95	
118.119.120.121.122.123	107.108.109.110.111.112	104.105.106.107.108.109				
124.125.126.127.128.129	113.114.115.116.117.118	110.111.112.113.114.115				
130.131.132.133, ~~134~~	119.120.121.121.123	116.117.118.119.120.121				
~~135~~ ~~136~~	124.125.126.127.128	122.123.124.125.126				
	~~129~~ ~~130~~ 133	127.128.129.130 ~~131~~				
		~~132~~ 133				

M.	M	M.	M.	M.	M.	M.

Arrêté par nous, Président et Scrutateurs de la 1re section.

Saint-Lo, le 5 Janvier 1888

Les Scrutateurs.

Le Président